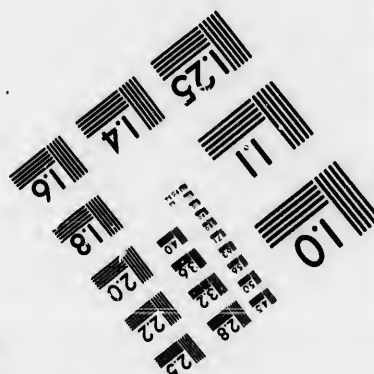
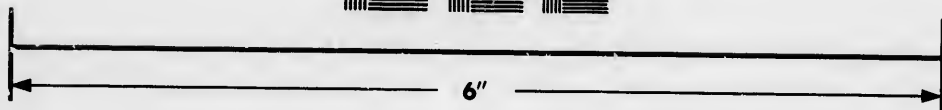
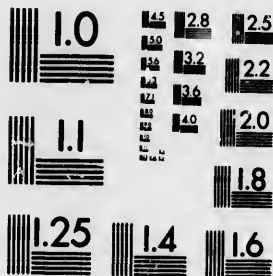


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques at bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

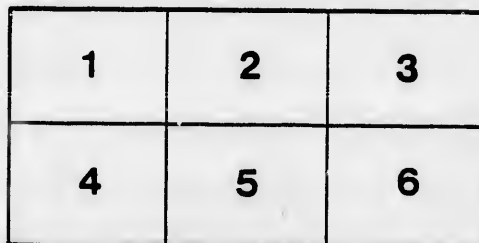
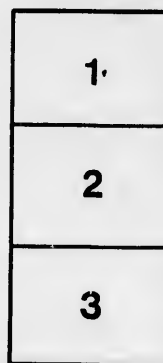
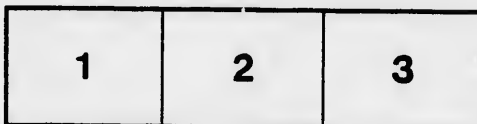
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re
détails
es du
modifier
r une
filmage

rrata
to

pelure,
n à

32X

55

L I

C

DU

-

-

LES SIÈCLES
CHRÉTIENS,
ou
HISTOIRE
DU CHRISTIANISME.

TOME NEUVIÈME.

LES SAUCES

PREPAREES

FRIGIDES

DE LA CUISINE

FRANCOISE

2

L

D

DA

D

N

Le

bro

Che

A

243

LES SIÈCLES
CHRÉTIENS
OU
HISTOIRE
DU CHRISTIANISME



DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS.
DEPUIS J. C. JUSQU'À NOS JOURS.

Par M. l'Abbé ***.

Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.

TOME NEUVIÈME

Bibliothèque, Séminaire de Québec de l'Université

Séminaire des Étrangers de Québec
A PARIS,

Chef { GUEFFIER, Imprimeur-Libraire, au
bas de la rue de la Harpe.
MOUTARD, Imprimeur-Libraire de
la REINE, de MADAME, & de Mad.
la Comtesse d'ARTOIS, rue des Ma-
thurins, Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.



[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]



L

DU

AN

DI

Disp
occa

D

n re

elui

To



LES SIÈCLES
CHRÉTIENS,

OU

HISTOIRE
DU CHRISTIANISME,
DANS SON ÉTABLISSEMENT ET
SES PROGRÈS ;

Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

ARTICLE SEPTIÈME.

Disputes sur la grace & la liberté,
occasionnées par le Livre de Molina.

XVII.

SIÈCLE.

Dès le siècle de Pélagé, & même
en remontant encore plus haut, dès
celui d'Origène ; siècle de lumière &
Tome IX.

A

XVII.
S I È C L E.

de force ; les matières de la Prédestination & de la Grace avoient été un objet de curiosité, un sujet de recherches & de disputes dans les Ecoles théologiques. On vouloit savoir si Dieu prédestine les hommes à la gloire du Ciel, ou aux supplices de l'Enfer, d'une manière absolue, sans considérer les bonnes œuvres des uns, & les péchés des autres, sans que ni les œuvres pieuses, ni les actions criminelles entrent pour rien dans les motifs du décret éternel, qui règle infailliblement les destinées des justes & des impies. On tâchoit de connoître de quelle façon & par quelle voie la Grace agit sur la volonté humaine, pour lui faire accomplir le bien, éviter le mal, pratiquer la vertu, fuir le vice, mériter le Ciel, & se détourner des routes d'égarement & de corruption, qui conduisent au séjour des réprouvés. On raisonnoit sur la nature du libre - arbitre, sur la mesure des forces qu'il a perdues par la chute du premier homme, sur celles qui lui restent encore, sur la part qu'il a dans la pratique des œuvres méritoires & dans l'accomplissement des préceptes divins, sur la manière dont il

agit,
pliqu
activ
à son
de les
& ce
l'hom
sanct
vains
les se
inven
un m
lumiè
tère q
soyon
à l'ég
les cl
nous a
tout c
vivant
même
crainte
C'é
de tra
de la r
a été
& de
c'étoit
Dieu,

agit, quand il est mû, secondé, appliqué au bien par la Grace, sur la force active & puissante que la Grace ajoute à son énergie naturelle, sur les effets de leur union, sur ce qui vient de Dieu, & ce qui appartient à la volonté de l'homme dans le grand ouvrage de la sanctification des ames. On avoit fait de vains efforts d'imagination, pour sonder les secrets du Tout-Puissant. On avoit inventé divers systêmes, pour expliquer un mystère impénétrable à toutes les lumières de l'esprit humain, un mystère que Dieu tient voilé, afin que nous soyons dans une dépendance continuelle à l'égard de celui qui a dans ses mains les clefs de la vie & de la mort, que nous attendions tout de lui, en faisant tout ce qui dépend de nous, & que, vivant dans une juste défiance de nous-mêmes, nous opérions notre salut avec crainte & tremblement.

C'étoit une témérité sans doute, que de travailler à obtenir par les forces de la raison, une connoissance qui nous a été refusée par des vues de sagesse & de bonté que nous devons adorer; c'étoit entreprendre sur les droits de Dieu, & s'élever contre lui, pour lui

ravir le secret de ses desseins, com-
 XVII. me s'il avoit tort de les cacher aux
 SIÈCLE. hommes. Au reste, ce crime a été
 celui du premier homme, qui, peu
 content des lumières dont le Créateur
 avoit orné son ame, voulut s'égalier à
 lui par la connoissance du bien & du
 mal. C'a été dans chaque siècle, & c'est
 encore aujourd'hui celui de tous les
 hérétiques, de tous les incrédules,
 qui, peu satisfaits de ce que la révé-
 lation nous apprend, se sont tourmen-
 tés, agités, se tourmentent & s'agitent,
 pour sortir du cercle étroit que la main
 de Dieu a tracé autour de nous, &
 pour en savoir plus qu'il ne lui a plu
 de nous en découvrir; curiosité sacrilè-
 ge qui trouve ordinairement sa puni-
 tion dans les efforts mêmes qu'elle fait
 pour arriver à son but. Toutes les fois
 que l'homme, voulant étendre la sphère
 de sa science orgueilleuse, a fixé témé-
 rairement ses regards sur la divine Ma-
 jesté, ébloui, terrassé par la gloire qui
 environne le grand Être, bien loin
 d'apprendre ce qu'il ne savoit pas, il a
 cessé de savoir ce qu'une foi humble
 & docile lui avoit appris. Les écarts
 les plus monstrueux, les erreurs les plus

rho
 cont
 cela
 que
 von
 égar
 de R
 rem
 systè
 pour
 dre l
 la fo
 seul
 obsc
 joute
 nouv
 nous
 Si
 de ra
 comm
 de la
 ont é
 désol
 qu'à
 par l
 mis é
 aussi
 Qu'o
 quelq

échoquantes, ont été l'écueil inévitable contre lequel sa raison foible & chancelante, malgré toute son audace, est venue se briser. L'Histoire que nous écrivons n'a été en partie que l'Histoire des égaremens de l'esprit humain en matière de Religion; & ce qui est bien digne de remarque, c'est que dans cette foule de systèmes mis au jour, de siècle en siècle, pour expliquer les mystères, pour en rendre le *modus* intelligible, pour concilier la foi avec la raison, il n'y en a pas un seul qui n'aille se plonger dans des obscurités impénétrables, & qui n'ajoute, si l'on peut s'exprimer ainsi, de nouveaux mystères à ceux que la foi nous propose.

Si les systèmes imaginés dans la vue de rapprocher nos dogmes des notions communes, & de mettre les vérités de la foi à portée de tous les esprits, ont été la source des hérésies qui ont désolé l'Eglise depuis son origine jusqu'à nos jours, les systèmes inventés par les Théologiens, quoique plus soumis & plus respectueux, n'ont-ils pas eu aussi leurs inconvéniens, leurs dangers? Qu'on en juge par les troubles qu'ils ont quelquefois excités, par les doutes qu'ils

ont fait naître, par l'avantage que les
 XVII. incrédules ont prétendu & prétendent
 S I È C L E. encore en tirer. Ceux qui ont pour ob-
 jet les questions profondes & abstraites
 de la prédestination, de la grace, de
 la liberté, ont passé du sein des écoles
 dans le reste du monde savant, par une
 foule d'écrits publics. Après avoir occupé
 les Docteurs, les spéculatifs, livrés à
 l'étude & à la méditation dans l'obscu-
 rité des Cloîtres & le silence du Ca-
 binet, ils sont devenus par leur pu-
 blicité, par leur liaison avec d'autres
 questions purement philosophiques, des
 sujets intéressans d'examen & de dis-
 cussion pour les simples Littérateurs,
 pour les gens du monde, pour tous
 ceux qui lisent & qui raisonnent, plu-
 tôt par la vanité de paroître instruits,
 que par un desir louable de l'être en
 effet. Les disputes si vives & si dura-
 bles qu'ils ont fait éclore, ont agité
 les Universités, attiré l'attention du
 Saint-Siège, occasionné, entre des Or-
 dres célèbres, des démêlés où les règles
 de la modération & de la charité n'ont
 pas toujours été bien exactement obser-
 vées, donné lieu à des imputations
 odieuses, à des préventions réciproques

qui
 & j
 le
 étei
 C
 la
 gag
 trop
 perc
 prév
 cela
 gion
 cette
 men
 rien
 mais
 sion
 préc
 fame
 d'Or
 évite
 jours
 qui
 les f
 à nou
 glise
 cond
 tions
 Ces

qui se sont fortifiées avec le temps, & jeté dans les esprits une chaleur que le cours des années n'a pas encore éteinte. XVII.
SIÈCLE

On ne voit pas ce que la foi, la piété, la société chrétienne ont gagné à tout cela, & l'on ne voit que trop clairement tout ce qu'elles y ont perdu. Il semble donc qu'on auroit prévenu tous ces inconvéniens, & qu'en cela on auroit bien mérité de la Religion, si, au lieu de se plonger dans cette mer de difficultés, de raisonnemens, de disputes, qui n'ont encore rien éclairci, & qui n'éclairciront jamais rien, on s'en fût tenu à la décision de l'Eglise, exprimée avec tant de précision & de netteté dans les huit fameux Canons du second Concile d'Orange, célébré en 529; & si, pour éviter des discussions qui nuisent toujours à la paix, on eût interdit à ceux qui dirigent les Ecoles & à ceux qui les fréquentent, tout système tendant à nous procurer des lumières que l'Eglise n'a pas, elle que l'Esprit-Saint conduit, & qui puise ses définitions dans les sources les plus pures. Ces réflexions paroissent d'autant mieux

XVII. fondées, que dans les matières difficiles dont il s'agit, les opinions permises, ne sont séparées de l'erreur que par des nuances délicates, & presque imperceptibles. D'où il arrive que les défenseurs d'un système taxent ouvertement d'hérésie les partisans du système opposé ; & que si, dans le cours de la dispute, il intervient un Jugement de l'Eglise, ceux dont le sentiment a été condamné, le soutiennent encore, après la décision, comme une opinion d'école. On met en usage ce que l'art des distinctions a de plus subtil & de plus insidieux, pour donner une couleur favorable à des sentimens qu'on ne veut pas abandonner. Et de-là que résulte-t-il enfin ? rien autre chose qu'une source éternelle de troubles & de discordes, qui tournent toujours au détriment de la Religion, comme l'expérience ne l'a que trop montré.

Avant que les nouvelles hérésies eussent rendu les questions de la prédestination & de la grace plus dignes de l'attention des Théologiens, qu'elles ne l'avoient été, depuis les tems de Pélagé & de ses Disciples, il s'étoit écoulé plusieurs siè-

rles
vers
dant
dispu
du
sentim
calc;
termi
tes,
ritabl
l'imp
corre
accus
tés né
ti; o
semb
n'étoi
fition
an te
donne
d'autr
nouve
à répa
& ses
des f
la lib
ment
qu'il
mal,

rles sans que les esprits se fussent portés ~~vers ces objets.~~ XVII.
 vers ces objets. L'on ne trouve, pen- SICCLE.
 dant ce long période d'années, que les
 disputes qui s'éleverent vers le milieu
 du neuvième siècle, à l'occasion des
 sentimens attribués au Moine Godes-
 calc; disputes qui furent promptement
 terminées, & qui n'eurent pas de sui-
 tes, soit que Godescalc ne fût point vé-
 ritablement coupable des erreurs dont
 l'imprudencce de ses démarches & l'in-
 correction de ses écrits, l'avoient fait
 accuser, soit qu'il n'eût pas les quali-
 tés nécessaires pour devenir chef de par-
 ti; ou, ce qui nous paroît plus vrai-
 semblable encore, parce que les esprits
 n'étoient pas alors dans une de ces dispo-
 sitions, qui font saisir avec ardeur dans
 un tems, certains objets auxquels on
 donne à peine quelque attention dans
 d'autres circonstances. Mais lorsque les
 nouveaux réformateurs eurent commencé
 à répandre leurs opinions, lorsque Luther
 & ses Disciples eurent établi, comme un
 des fondemens de leur Doctrine, que
 la liberté de l'homme a été entière-
 ment détruite par sa chute, de sorte
 qu'il est invinciblement déterminé au
 mal, par la corruption de sa nature,

——— enfin lorsque Calvin eut rassemblé,
 XVII. combiné tous les principes épars çà &
 S I È C L E. là dans les écrits publiés par les Doc-
 teurs de la réforme qui avoient paru
 avant lui, pour en former un corps de
 Doctrine méthodique & suivi, & que
 cet hérésiarque eut aussi dépouillé l'hom-
 me de toute liberté à l'égard du bien,
 on forte que celui qui parvient à la béa-
 titude, & celui qui est précipité dans
 les supplices éternels, sont également
 contraints par une force indépendante
 de leur volonté, l'un à se sauver, l'autre
 à se perdre; alors les Théologiens, ef-
 frayés des conséquences qui résul-
 toient de ces principes, tournerent leurs vues
 & leur application vers des questions,
 dont l'examen étoit nécessaire pour
 combattre les Novateurs, & défendre
 les vérités qu'ils s'efforçoient d'anéan-
 tir ou d'altérer. Les Docteurs Catho-
 liques en firent l'objet principal de leurs
 études, & les écoles, sans négliger les
 autres questions de la Théologie, ne con-
 nurent pas de matière plus importante,
 plus digne d'attention, dans les cir-
 constances présentes, que celles de la
 prédestination, de la grace & de la
 liberté..

I
 rou
 que
 au c
 quin
 & l
 fen
 véri
 geor
 jets
 sûrs
 avoi
 qui
 men
 nou
 sion
 rité
 che
 d'en
 gress
 un t
 ques
 sur l
 & p
 dès-l
 dre
 prop
 sonn
 mas

Deux célèbres Docteurs révéres de toute l'Eglise, avoient traité ces grandes questions dans leurs écrits; S. Augustin, au cinquième siècle, & S. Thomas d'Aquin, au treizième. C'étoient les guides & les maîtres de ceux qui, pour la défense de la foi, & l'éclaircissement des vérités combattues par l'hérésie, s'engageoient dans la discussion des mêmes objets. Ils n'en pouvoient choisir de plus sûrs & de plus respectés. S. Augustin avoit suivi la manière des anciens Peres, qui traitoient chaque question séparément, à mesure que les Auteurs de la nouveauté leur en fournissoient l'occasion, & qui développoient tantôt une vérité, tantôt une autre, sans prendre à tâche de lier entre eux les principes, ni d'en marquer l'enchaînement & la progression. S. Thomas étant venu dans un temps où la méthode des Scholastiques dirigeoit tous ceux qui écrivoient sur la Théologie, en adopta la marche, & procéda suivant l'ordre qu'il trouva dès-lors établi dans les Ecoles. Cet ordre ayant l'avantage d'être clair, facile, propre à démêler les sophismes & les raisonnemens vicieux; & d'ailleurs, S. Thomas, esprit juste, conséquent, lumineux.

A. vj.

XVII.

SIÈCLE.

S.M.E.
1964

Séminaire de

XVII. n'ayant pris de la méthode scholastique
 que ce qu'elle a d'utile, le gros des
 S I È C L E. Théologiens se rangea sans effort autour
 de lui. Sa doctrine devint en quelque
 sorte une règle commune; & l'on ne fut
 occupé qu'à la développer par des leçons
 orales, des explications & des commen-
 taires. Il avoit traité toutes les questions
 de la Théologie spéculative & morale
 dans un grand ouvrage, connu sous
 le titre de *Somme*, titre que plusieurs
 autres Théologiens ont employé à son
 exemple. Les Commentateurs l'avoient
 suivi pas à pas, dans toute l'étendue
 de cette vaste carrière; mais au temps
 dont nous parlons, on s'attacha plus
 particulièrement aux endroits où il s'é-
 toit proposé les questions qui fixoient
 les regards de tous les Docteurs, par
 l'intérêt que chaque Ecole & l'Eglise
 entière étoient dans la nécessité d'y
 prendre.

Ces matières, devenues plus intéres-
 santes que jamais par la nature des cir-
 constances, avoient été discutées fort
 au long dans le Concile de Trente. Les
 Prélats qui composoient cette auguste
 Assemblée, marchant sur les traces des
 anciens Conciles, s'étoient bornés, com-

me eux, à déterminer le dogme & à ~~le proposer~~ le proposer clairement dans leurs définitions. Sans entrer dans les divers sentimens de l'École, ils avoient profcrit les erreurs, & présenté les vérités de foi qui leur font opposées, sous des termes précis, d'une signification généralement avouée, & non susceptible d'équivoque. A l'égard des opinions purement théologiques, & des systêmes imaginés pour expliquer le *modus*, c'est-à-dire, ce qu'il y a d'essentiellement incompréhensible dans le dogme, ce qui constitue proprement le mystère, les vues de sagesse & de paix, dont ils étoient animés, leur firent prendre le parti de n'y point toucher. Leur objet étoit rempli par la condamnation des erreurs que venoit d'inventer ou de renouveler, une raison égarée par l'esprit de présomption qui lui avoit fait préférer ses propres lumières, à la tradition constante de tous les siècles. D'ailleurs, le Concile craignit peut-être d'occasionner de nouveaux troubles, en imprimant quelques stérissures à des sentimens soutenus par des ordres nombreux & puissans, où ces sentimens, s'ils eussent été censurés, n'auroient pas

XVII.

SIÈCLE.

manqué de trouver plus d'un défenseur ;
 XVII. gens exercés à la dispute, subtils, in-
 S I È C L E. quiets, & qui, du fond de leur soli-
 tude, auroient jeté dans le Public, vo-
 lumes sur volumes, pour convaincre le
 monde qu'ils étoient les seuls appuis
 de la vérité, & qu'elle n'avoit pas de
 plus dangereux ennemis que leurs ad-
 versaires.

Les écoles maintenues dans toute la
 liberté dont elles avoient joui jusques-
 là, continuerent à proposer, à soute-
 nir leurs opinions, avec tout l'appareil,
 toutes les ressources de l'érudition & de
 la subtilité. Celle de S. Thomas étoit
 la plus renommée. Les sujets distingués
 par leur science & leur piété qu'elle
 avoit produits sans interruption, depuis
 le XII^e siècle, tems de son origine,
 ceux qu'elle possédoit alors, la réputation
 qu'ils s'étoient acquise par leurs talens,
 par les services qu'ils ne cessoient de ren-
 dre à l'Eglise, les places importantes qu'ils
 occupoient dans les Universités célè-
 bres, dans les Compagnies ecclésiasti-
 ques, en Portugal, en Espagne, en
 Italie, & sur-tout à Rome, leur don-
 noient une considération & un crédit
 qui réjaillissoient sur les opinions de cette

Ecole. Mais vers la fin du XVI. siècle, elle fut troublée tout à coup dans la possession où elle étoit d'occuper le premier rang parmi les Théologiens. Un Ordre fameux & accredité dès sa naissance, dont il n'étoit pas encore éloigné, s'étoit élevé dans l'Eglise, & marchoit à grands pas dans la carrière des sciences, embrassant tous les genres, & se jettant dans toutes les routes qui conduisent à la célébrité. Il ne se proposoit rien moins que d'éclipser les Ordres plus anciens que lui, & qui se maintenoient depuis long-tems dans une estime fondée sur les titres les plus respectables. L'éducation de la jeunesse étant un des principaux objets de ce nouvel Institut, il avoit ouvert des Colleges dans toutes les Villes considérables de l'Europe. Là, voyant naître & se développer les talens qui croissoient sous ses yeux, il se recrutoit de tout ce qu'il y avoit de jeunes gens qui par leurs dispositions naturelles & leurs progrès dans les études, annonçoient que, dans un âge plus avancé, on pourroit les compter parmi les Savans illustres de leur tems. En effet, dans le nombre, il étoit difficile qu'il n'y eût

XVII.
SIÈCLE. de ces esprits heureusement nés pour les sciences, qui, avec des secours & de l'émulation, ne manquent jamais de parvenir au premier rang, quel que soit le genre de travail auquel ils se dévouent.

De toutes les parties de la science ecclésiastique, la Théologie dogmatique & morale étoit celle qui fournissoit alors le plus grand nombre d'Écrivains. L'Ordre dont nous parlons en avoit déjà produit quelques-uns; mais quoiqu'ils ne fussent pas sans mérite & sans réputation, aucun d'eux ne s'étoit encore fait un nom si fameux, que le devint bientôt celui de Molina. Il naquit à Cuença, dans la Castille-Neuve, en 1535, d'une famille noble. A l'âge de dix-huit ans, après avoir fait ses premières études à Coïmbre, il embrassa l'état religieux, & entra dans l'Ordre que S. Ignace de Loyola venoit d'établir. Il enseigna la Théologie pendant vingt ans dans l'Université d'Évora en Portugal, & mourut à Madrid, la première année du XVII^e siècle, âgé de soixante-cinq ans. Durant le long espace de tems que ses supérieurs l'occupèrent à remplir l'em-

ploi
 maté
 puis
 troubl
 fond
 écriv
 Tho
 où l
 pres
 pés
 tance
 posaf
 tre c
 n'avo
 comm
 M
 liber
 ou
 Gra
 de l
 cet
 qui
 conc
 cour
 Diet
 berte
 velle
 mes
 opér

emploi de Professeur, il rassembla les matériaux du système qui a fait depuis tant de bruit, & causé tant de troubles dans l'Eglise. Il en jeta les fondemens dans un commentaire qu'il écrivit sur la première Partie de S. Thomas; mais ce n'étoit qu'un essai, où les principes qui lui étoient propres, ne lui paroissent pas développés avec toute l'étendue que l'importance de la matière exigeoit. Il composa donc un Traité exprès, pour mettre dans un plus grand jour ce qu'il n'avoit fait qu'énoncer rapidement en commentant S. Thomas.

Molina intitula ce Traité : *Concordia liberi Arbitrii, cum Gratiâ : Concorde, ou Accord du libre Arbitre & de la Grace*. Ce titre seul annonce le dessein de l'Auteur : on s'attend à voir dans cet Ouvrage un Théologien subtil, qui tourmente son imagination, pour concilier l'action de la Grace sur les cœurs, ou pour mieux dire, celle de Dieu même, avec les droits de la liberté humaine, qui, par des idées nouvelles, se propose d'apprendre aux hommes comment Dieu leur fait vouloir & opérer le bien, comment ils se sauvent

avec le secours de la Grace, comment
 XVII. ils se perdent malgré ce secours, &
 S I È C L E. qui, d'après ses principes, entreprend
 de faire disparaître toutes les difficul-
 tés, tous les nuages dont ces questions
 sublimes sont environnées. Tel étoit le
 but de Molina, & ce but suffisoit pour
 rendre son Ouvrage suspect, supposé
 que ses intentions fussent pures, com-
 me il y a lieu de croire qu'elles l'étoient
 en effet. Son systême lui paroissoit si clair,
 si vrai, si bien raisonné, si demonstrati-
 vement prouvé, & il étoit si convaincu de
 son utilité, qu'il ne craint pas de dire,
 dans sa Préface, que si l'on eût connu
 autrefois sa manière d'expliquer le Mys-
 tère de la Prédestination, la nature &
 les effets de la Grace, jamais l'hérésie
 Pélagienne ne se seroit élevée, & ja-
 mais les Prédestinatiens anciens & mo-
 dernes ne seroient allé chercher des
 armes dans les écrits de S. Augustin,
 pour defendre leurs erreurs, à l'ombre
 d'un nom si révééré. Ce langage n'est
 point propre à inspirer la confiance;
 au contraire, il répand une défaveur
 bien marquée sur l'Ecrivain qui l'em-
 ploye & sur son ouvrage: en fait de
 Doctrine, tout ce qui est marqué au

coin
 tiqui
 doit
 C
 quoi
 du C
 de l
 Gran
 put
 viver
 158
 claré
 me
 fait
 press
 cette
 voit
 justifi
 P. I
 fesse
 Mol
 des
 soier
 reno
 Don
 logie
 lumi
 Ang
 de l

coin de la nouveauté, tout ce que l'antiquité chrétienne n'a point connu, doit être mal accueilli.

XVII.

SIÈCLE.

Ce fut le sort du Traité de Molina; quoiqu'il l'eût publié sous les auspices du Cardinal Albert d'Autriche, frere de l'Empereur Rodolphe, Viceroi & Grand Inquisiteur de Portugal, il ne put empêcher que cet Ouvrage ne fût vivement ataqué dès qu'il parut, en 1588. Les Dominicains s'étoient déclarés contre le Livre de Molina, même avant qu'il vit le jour, & ils avoient fait leur possible pour en arrêter l'impression & la publication. La raison de cette conduite étoit que ce Livre n'avoit d'autre but, selon eux, que de justifier les propositions attribuées au P. Prudence de Monte-Major, Professeur de Salamanque, & confrere de Molina. Ces propositions, au jugement des Disciples de S. Thomas, renversoient la Doctrine de leur Maître, & renouvelloient celle de Pélage. Bannés, Dominicain, l'un des plus grands Théologiens de son Ordre, & des plus volumineux Commentateurs du Docteur Angélique, avoit réduit les opinions de Monte-Major à seize propositions.

XVII. **S I È C L E.** extraites de ses Thèses, & les avoit déferées à l'Inquisition de Valladolid. Il étoit émané de ce Tribunal, en 1551; un Décret qui défendoit de les enseigner. Molina étant supposé n'avoir pris la plume que pour justifier la Doctrine du Professeur de Salamanque, il contrevenoit à ce Décret, & dans un pays où l'Inquisition avoit tant d'empire, c'étoit un préjugé défavorable contre l'Ecrivain & contre son Ouvrage.

Ceux qui s'étoient donné tant de mouvemens avant qu'il devînt public, pour empêcher qu'il ne vît le jour, uniquement fondés sur les intentions qu'ils attribuoient à l'Auteur, ne se rallentirent pas lorsque l'impression les eut mis en état de montrer que leurs soupçons n'étoient pas hasardés. Ils l'examinèrent avec des yeux prévenus, & ils ne manquèrent pas d'y trouver tout ce qu'ils y cherchoient. En effet, rien n'est plus opposé au système des Thomistes, rédigé & mis en ordre par Bannés, que celui de Molina. Il suffit, pour le montrer, de mettre en parallèle les points fondamentaux de l'un & de l'autre système. Selon la doctrine de Bannés & des Thomistes : 1^o. La Pré-

& les avoit
 Valladolid.
 l, en 1551;
 e les ensei-
 n'avoit pris
 la Doctri-
 nanque, il
 & dans un
 tant d'em-
 défavorable
 n Ouvrage.
 é tant de
 int public,
 le jour,
 intentions
 ur, ne se
 pression les
 que leurs
 s. Ils l'exa-
 évenus, &
 trouver tout
 effet, rien
 des Tho-
 ordre par
 . Il suffit,
 en paral-
 de l'un &
 doctrine de
 . La Pré-

destination n'est autre chose qu'un dé-
 cret, par lequel Dieu, antérieurement
 aux mérites & aux démerites, fait élec-
 tion des uns pour la béatitude éter-
 nelle, laissant les autres dans la masse
 de perdition, où tous les hommes sont
 enveloppés depuis la chute d'Adam;
 2°. La Grace agit par elle-même, &
 quoiqu'elle ne gêne en rien la liberté,
 elle ne doit son effet qu'à sa propre
 énergie : 3°. La volonté humaine est
 tournée vers le bien, & déterminée à
 l'opérer par une action directe, préve-
 nante & infaillible, de la puissance di-
 vine, action à laquelle on a donné le
 nom de Prédétermination physique,
 pour en exprimer clairement la nature
 & les effets. Mais au contraire, suivant
 le Système de Molina; 1°. La Prédes-
 tination est un acte par lequel Dieu,
 après avoir prévu le bien ou le mal
 que les hommes doivent faire, par le
 bon ou le mauvais usage de leur liberté,
 aidée & fortifiée par la Grace, choisit
 les uns pour la félicité du Ciel, lais-
 sant les autres consommer leur perte,
 en marchant à leur gré dans les voies de
 la corruption; 2°. Dieu accorde à tous les
 hommes des secours suffisans pour se

XVII.

SIÈCLZ.

XVII. **S I È C L E.** sauver, mais il ne prépare des secours extraordinaires, qu'à ceux qu'il prévoit devoir en faire bon usage. 3°. La science par laquelle Dieu connoît ces choses, s'appelle science moyenne, ou science des contingens. 4°. Les déterminations des créatures intelligentes & libres, qui sont l'objet de cette science, n'arrivent pas, parce que Dieu les prévoit; mais il les prévoit, parce qu'elles sont des effets de l'ordre qu'il a établi; 5°. La Grace prévient la volonté, elle la meut & l'excite à faire le bien surnaturel, mais elle ne produit son effet que par l'énergie du libre Arbitre, qui opère par elle & avec elle.

Quoique les deux systêmes dont il s'agit ici, renferment encore plusieurs autres principes, tels sont les élémens auxquels on peut les réduire: il en résulte, que l'un accorde au libre Arbitre ce que l'autre lui refuse; que l'un ne fait dépendre le salut que de la Prédestination & de la Grace, & que l'autre attache les destinées éternelles de l'homme, & à la Grace qui prévient, qui meut la volonté, & au libre Arbitre qui lui donne son effet; que Dieu agit dans tous les deux pour opérer le salut de ceux qui

par
 d'un
 déte
 de
 au
 pas
 n'ut
 C
 de
 plus
 des
 Her
 dans
 Sala
 cent
 conf
 gne
 tes.
 dispo
 traitt
 bien
 valite
 deux
 pour
 ment
 Ce P
 seule
 tières
 logie
 cette

des secours
qu'il prévoit
La science
ces choses,
ou science
terminations
c libres, qui
e, n'arrivent
évoit; mais
es sont des
bli; 5°. La
elle la meut
furnaturel,
set que par
qui opère

s dont il s'a-
lusieurs au-
émens aux-
en résulte,
bitre ce que
fait dépen-
stination &
attache les
ne, & à la
eut la vo-
i lui donne
ns tous les
e ceux qui

parviennent au bonheur éternel, mais
d'une manière différente, dans l'un, en
déterminant la volonté par l'efficacité
de la Grace, dans l'autre, en donnant
au libre Arbitre une force qu'il n'a
pas de lui-même, mais dont il use, ou
n'use pas, selon qu'il lui plaît.

Ceux qui combattoient la doctrine
de Molina, l'attaquoient avec d'autant
plus de confiance, qu'il avoit trouvé
des adversaires jusques dans son Ordre.
Henri Henriquez, qui enseigna pen-
dant plusieurs années la Théologie à
Salamanque, avec distinction, fit deux
censures très-fortes du Livre de son
confrere, dans lesquelles il ne lui épar-
gne pas les qualifications les plus du-
res. Un pareil exemple ne devoit pas
disposer les Dominicains à lui faire un
traitement plus doux, mais Rome fut
bientôt instruite des troubles que la ri-
valité des Théologiens, défenseurs des
deux systêmes, excitoit en Espagne, &
pour en prévenir les suites, le Pape Clé-
ment VIII évoqua l'affaire au S. Siège.
Ce Pontife en sentit l'importance, non-
seulement parce qu'il s'agissoit des ma-
nières les plus délicates de toute la Théo-
logie, mais encore, parce que dans
cette cause, les parties opposées étoient

deux Ordres dont il vouloit ménager
 l'honneur, & ne pas aliéner les esprits.
 XVII. En conséquence, il établit au mois de
 S I È C L E. Novembre 1597, une Congrégation
 de dix Théologiens, pour examiner
 toutes les pièces produites de part &
 d'autre, sous la Présidence du Cardinal
 Louis Madruce, auquel il associa Pom-
 pée Arrigon. Les Consultants commen-
 cerent leurs Assemblées le 2 Janvier
 1598, & les continuerent avec tout le
 zèle & toute l'application qu'on devoit
 attendre d'eux, jusqu'au 13 Mars: il y
 en eut onze en tout. Dans la dernière,
 on déclara, de l'avis presque unanime
 des Consultants, que la doctrine de
 Molina, touchant la Prédestination &
 la Grace, étoit contraire, non-seule-
 ment à celle de S. Augustin, de S.
 Thomas & des autres Saints Docteurs
 qui ont écrit sur ces matières; mais en-
 core à l'Écriture Sainte & aux Décrets
 des Conciles, & conforme aux senti-
 mens de Cassien & de Fauste de Riez.
 Ils conclurent de-là, qu'il falloit défen-
 dre le livre de la Concorde, jusqu'à ce
 qu'il eût été retouché par des person-
 nes éclairées, & purgé des opinions
 dangereuses qu'ils y avoient remarquées.
 Mais

faire
 Con-
 blés
 leur
 atte-
 com-
 adve-
 gués
 men-
 & c
 suiv-
 poin-
 tion
 nions
 corde
 consu-
 les d
 qu'on
 & qu
 asserti
 toient
 des te
 rien q
 mand
 permis
 adverf
 remen
 toient
 Tom

Mais Clément VIII ne voulant rien faire avec précipitation, ordonna aux Consulteurs de continuer leurs Assemblées tous les Vendredis, pour revoir leur travail, & peser avec une nouvelle attention toutes les objections proposées contre la Doctrine de Molina par ses adversaires, & tous les moyens allégués par ses défenseurs. Ce nouvel examen commença le 22 Septembre 1598, & dura jusqu'au 12 Mars de l'année suivante. Les Consulteurs ne changèrent point d'avis, & le fruit de cette révision fut une censure raisonnée des opinions exposées dans le livre de la Concorde. Elle fut approuvée de tous les consulteurs, à l'exception d'un seul. Mais les défenseurs de Molina prétendirent qu'on avoit mal interprété ses sentimens, & qu'on avoit donné à plusieurs de ses assertions, un sens qu'elles ne comportoient pas, & qui étoit déterminé par des textes de son Livre, où il n'y avoit rien que d'exact & d'orthodoxe. Ils demandèrent donc au Pape, qu'il leur fût permis d'entrer en conférence avec leurs adversaires, & de discuter contradictoirement les points sur lesquels ils n'étoient pas d'accord. Clément VIII y

XVII.
SIÈCLE.

consentit. Ces Conférences qui com-
 mencerent le 22 Février 1599, furent
 XVII. continuées jusqu'au 20. Avril 1600. Le
 S I È C L E X. Cardinal Madruce, en présence duquel
 s'étoit fait le premier travail des Con-
 sulteurs, y présida; & les Cardinaux
 Bernéri d'Ascoli, Dominicain, & Bel-
 larmin, Jésuite, y assistèrent comme
 médiateurs. Tout ce qu'on avoit fait
 jusques-là fut revu & discuté de nou-
 veau. Les Parties produisirent leurs dé-
 fenses respectives, & les mirent dans le
 jour qu'elles crurent le plus favorable.
 La subtilité, la chaleur, les distinctions
 recherchées, les interprétations adroites;
 en un mot, toutes les finesses de la dia-
 lectique, tous les secrets, toutes les
 ruses du grand art de la dispute, fu-
 rent employées de part & d'autre. Le
 combat recommençoit dans chaque Con-
 férence, & les deux partis qui entroient
 en lice, se servoient avec une égale ha-
 bileté de toutes les armes qui pou-
 voient leur assurer la victoire.

Le jugement qui devoit être la suite
 de ces Conférences fut encore différé;
 parce que les défenseurs de Molina re-
 présentèrent au Pape qu'ils avoient de
 nouveaux mémoires à produire, & que

si Sa
 com
 fères
 ouvr
 tre l
 Clér
 qu'on
 les
 toute
 bloie
 donc
 tant
 la qu
 mêm
 core
 tent
 31 J
 de M
 secou
 prése
 sous
 quer
 respe
 stin
 jama
 suffra
 Plu
 gueur
 miner

si Sa Sainteté ordonnoit qu'on en prît communication dans de nouvelles Conférences, ils serviroient peut-être à ouvrir quelque voie de conciliation entre les Parties. Cette proposition plut à Clément VIII; il desiroit sincèrement qu'on pût trouver un moyen d'accorder les Contendans, & il entroit dans toutes les propositions qui lui sembloient propres à y conduire. On reprit donc les Conférences & les disputes, tant de vive voix, que par écrit. C'étoit la quatrième fois qu'on revenoit sur les mêmes objets. Cependant il y eut encore trente-sept Assemblées, qui se tinrent depuis le 25 Janvier, jusqu'au 31 Juillet 1601; mais les défenseurs de Molina avoient beau se procurer des secours, obtenir de nouveaux examens, présenter le système de leur Confrere sous différentes faces, modifier, expliquer ses assertions, alléguer des autorités respectables, citer les Peres & S. Augustin même; la discussion ne tournoit jamais à leur avantage, & la pluralité des suffrages étoit constamment contre eux.

Plus cette affaire traînoit en longueur, plus elle devenoit difficile à terminer par les nouveaux incidens que

XVII.

SIECLE.

les partisans du Molinisme faisoient
 XVII. naître, pour reculer leur défaite. Mais
 S I È C L E. Clément VIII qui vouloit terminer ces
 longues contestations par un jugement
 solennel, prit le parti de faire plaider
 la cause en sa présence, afin de con-
 noître par lui-même, & le fond de la
 question, & le mérite des preuves em-
 ployées dans l'attaque & dans la dé-
 fense. Près de trois ans furent consa-
 crés à ce nouvel examen; il y eut soi-
 xante-huit Congrégations, depuis le
 20 Mars 1602, jusqu'au 22 Janvier
 1605. Le Pape proposoit lui-même à
 la fin de chaque Assemblée, les ques-
 tions qui devoient être traitées dans la
 suivante. Elles étoient communiquées
 aux Consulteurs, & aux Théologiens
 des deux partis, qui donnoient leurs
 réponses par écrit. Ces réponses étoient
 lues dans les Congrégations; ensuite
 les Théologiens dispuoient, pour dé-
 fendre leurs sentimens & combattre
 ceux de leurs adversaires; après quoi
 les Parties se retiroient, & les Con-
 sulteurs donnoient leur avis sur la ques-
 tion qui venoit d'être agitée. On sui-
 vit exactement le même ordre dans
 toutes les Congrégations. Quoique ce

con
 que
 pro
 le l
 cati
 ve c
 rô e
 arriv
 quel
 ne
 L
 27
 le t
 cont
 VIII
 lui
 faire
 égar
 ayant
 diffé
 les
 de c
 lui-n
 téré
 poin
 men
 grég
 tise,
 jusqu

controverſes fuſſent très-épineuſes, &
 que la méthode ſuivant laquelle on y XVII.
 procédoit, exigeât un grand travail, SIÈCLE.
 le Pape ſ'y devoit avec une appli-
 cation & un courage qui étoit la preu-
 ve du deſir qu'il avoit de les finir bien-
 tôt en publiant ſa déciſion. Mais ſa mort
 arrivée le 3 Mars 1605, ſuſpendit pour
 quelque tems une affaire dont le terme
 ne pouvoit plus être éloigné.

Léon XI ayant terminé ſa carrière,
 27 jours après ſon élection, n'eut pas
 le tems de prendre connoiſſance des
 conteſtations que la mort de Clément
 VIII avoit laiſſé indéciſes. Paul V, qui
 lui ſuccéda, fut quelques tems ſans
 faire connoître ſes intentions à cet
 égard; mais pluſieurs Cardinaux lui
 ayant représenté que ſ'il paroifſoit in-
 différent ſur des matières auſſi graves,
 les hérétiques en prenoient occaſion
 de calomnier l'Egliſe & de le décrier
 lui-même comme peu ſenſible aux in-
 térêts de la foi; il reprit l'affaire au
 point où elle en étoit à la mort de Clé-
 ment VIII. Il ſe tint encore ſeize Con-
 grégations en préſence du nouveau Pon-
 tife, depuis le 14 Septembre 1605,
 juſqu'au premier Mars 1606. Les queſ-

tions y furent traitées dans la forme
 XVII. établie par Clément VIII. On fit les
 SI È C L E . derniers efforts de part & d'autre pour
 décider ou balancer la victoire. Mal-
 gré la longueur & la vivacité du com-
 bat, les disputans ne se lassoient point.
 Féconds en subtilités, en raisonne-
 mens, ils imaginoient sans cesse de
 nouveaux moyens d'écarter les coups
 que leurs adverfaires leur portoient, &
 de renverser sur eux les argumens qui
 paroiffoient les plus forts. Mais enfin,
 la dispute devoit avoir un terme, &
 depuis près de neuf ans qu'elle duroit,
 les questions qui en avoient été l'objet,
 devoient être éclaircies, ou il falloit con-
 venir qu'elles ne le seroient jamais.

Après la séance du premier Mars,
 qui fut la dernière où les Consulteurs
 assisterent & où les Contendans eurent
 la permission de parler, le Pape assem-
 bla les Cardinaux qui avoient été des
 Congrégations, pour délibérer avec
 eux s'il étoit à propos de terminer l'af-
 faire par un jugement Apostolique, &
 quelle forme il convenoit de lui don-
 ner. Tous, à la réserve de deux, fu-
 rent d'avis que le Pape devoit donner
 une constitution dogmatique, qui fixât

pour toujours la Doctrine des Ecoles, & l'enseignement de l'Eglise sur les matières de la Prédestination, de la Grace, & du libre Arbitre, sans ménager les auteurs & les défenseurs des opinions contraires aux sentimens de S. Augustin, de S. Thomas & des Théologiens qui marchent sur les traces de ces oracles de la théologie. En conséquence, le Pape donna ordre aux Consulteurs qui avoient suivi cette controverse dans les différentes époques, tant sous le Pontificat de Clément VIII, que sous le sien, de dresser chacun séparément & sans communication entre eux, la censure des propositions qui leur avoient paru condamnables, pour servir de base à la Constitution qu'il se proposoit de publier. Quand ce travail fut achevé, il assembla de nouveau les Cardinaux de la Congrégation, & leur demanda s'ils croyoient qu'il fût expédient, tant pour le maintien de la saine doctrine, que pour la paix de l'Eglise, d'en venir à un jugement définitif. Il leur fit considérer, que les Parties intéressées dans cette affaire, étoient deux Ordres célèbres, qui paroissent très-attachés à leurs opinions,

& que s'il arrivoit que celui des deux
 XVII. qui seroit condamné, refusât de se sou-
 S I È C L E X mettre, il en naîtroit peut-être de plus
 grands troubles que ceux auxquels on
 se proposoit de remédier. Ces raisons
 méritoient, sans-doute, la plus grande
 attention, & le Pape en paroissoit
 fortement occupé. On ne fait pas au
 juste ce qui se passa dans cette Assem-
 blée. Quelques-uns ont dit, que des
 neuf Cardinaux qui la composoient,
 cinq furent pour la définition doctri-
 nale, & quatre pour suspendre le ju-
 gement. Quoi qu'il en soit, Paul V
 ayant fait venir les Généraux des deux
 Ordres, il leur remit un Décret por-
 tant, que les Consultants & les dispu-
 tans pouvoient se retirer, qu'il publi-
 roit sa décision quand il le jugeroit à
 propos; que cependant il étoit défen-
 du aux Parties de se noter ou censurer
 mutuellement, en traitant de vive voix
 ou par écrit les questions qui avoient
 été examinées dans les Congrégations,
 & que les Supérieurs veilleroient à ce
 que le Décret fût inviolablement obser-
 vé, & puniroient sévèrement ceux qui
 oseroient y contrevenir.

Telle fut l'issue de ces fameuses con-

ni des deux
 t de se sou-
 ètre de plus
 auxquels on
 Ces raisons
 plus grande
 paroissoit
 fait pas au
 ette Assem-
 , que des
 imposoient,
 ion doctri-
 ndre le ju-
 t, Paul V
 x des deux
 Décret por-
 les dispu-
 qu'il publie-
 jugeroit à
 étoit défen-
 ou censurer
 e vive voix
 qui avoient
 grégations,
 roient à ce
 ment obser-
 t ceux qui
 neuses con-

troverses qui avoient occupé deux Pa-
 pes, plusieurs Cardinaux & un grand
 nombre de Théologiens, pendant un si
 long espace de tems. Les Congrèga-
 tions où elles furent agitées, ont été
 appelées de *Auxiliis*, parce qu'il s'a-
 gissoit des secours que Dieu accorde
 aux hommes, pour les conduire au
 salut. Dès que la lice fut ouverte, on
 y vit entrer ce que les deux Ordres ri-
 vaux avoient de Théologiens plus ha-
 biles & plus exercés à la dispute. C'é-
 toient, du côté des Dominicains, un
 Didace Alvarèz, un Thomas de Lè-
 mos; du côté des partisans de Molina,
 un Valentia, un Arrubal, un Vastida,
 un Serlas & un Perez, tous distingués
 par leurs talens, & très-versés dans les
 matières qui étoient l'objet de la con-
 testation. Animés par l'espérance de la
 victoire & par le desir de faire briller
 leur savoir dans une occasion si remar-
 quable, ils épuiserent toutes les ressour-
 ces de leur esprit & de leur érudition
 théologique, pour répondre à ce que
 les Papes, les Cardinaux, les Consul-
 teurs & les Ordres dont ils étoient mem-
 bres, attendoient d'eux; ainsi l'on peut
 dire, qu'il n'étoit guère possible de réunir

XVII.
 SIÈCLE.

plus de lumières, & que si, après tant de conférences, de disputes & d'écrits respectifs, il restoit encore quelque obscurité répandue sur ces matières, c'est qu'il n'est pas donné aux hommes de les dissiper entièrement.

La Cour d'Espagne qui avoit pris un grand intérêt aux contestations dont nous venons de raconter l'histoire, pressa vivement Paul V de rendre sa décision publique, & les Dominicains qui ne doutoient pas qu'elle ne leur fût favorable, la sollicitoient avec un égal empressement. Mais le Pape persista dans la résolution qu'il avoit prise, ou de ne point prononcer définitivement, ou d'attendre d'autres circonstances pour le faire. On a prétendu trouver dans la politique de Paul V, & dans quelques événemens de son Pontificat, les motifs de la conduite qu'il tint alors; mais il y auroit plus d'équité à ne les chercher que dans sa prudence. En effet, il faut observer que dans les Congrégations de *Auxiliis*, le système des décrets prédéterminans, ne fut pas moins vivement attaqué, pas moins fortement combattu, que celui de la Science-moyenne. Paul V

voy
des
refl
c'e
en
gie
deu
que
lier
nal
plu
pié
leq
qui
gno
allé
toit
me
Gra
mie
lui
à la
de
par
erre
& l
felo
prin
de l

voit contre l'un & contre l'autre, des raisons puissantes, des autorités respectables. Condamner l'un des deux, c'eût été approuver l'autre, & l'ériger en dogme, tandis que des Théologiens très-éclairés convenoient que tous deux pouvoient conduire à des conséquences dangereuses. C'étoit en particulier le jugement qu'en portoit le Cardinal Bellarmin, l'un des hommes les plus recommandables par la science & la piété, qui aient vécu de son tems, lequel, ayant été témoin de tout ce qui s'étoit passé dans cette affaire, n'ignoroit aucune des raisons qu'on avoit alléguées de part & d'autre. Il rejettoit également les deux opinions, comme on le voit dans son *Traité de la Grace & du libre Arbitre*, liv. premier, chap. 12: l'une, parce qu'elle lui paroissoit contraire à l'Écriture & à la doctrine de S. Augustin, l'oracle de l'Eglise dans ces matières; l'autre, parce qu'il la croyoit trop voisine des erreurs condamnées dans les Luthériens & les Calvinistes: celle-là, parce que selon la manière d'en concevoir les principes, elle détruisoit & l'efficacité de la Grace, & la gratuité de la Pré-

XVII.

SIECLE.

XVII.
S I È C L E.

destination; celle-ci, parce qu'elle sembloit anéantir & la Grace suffisante & le libre Arbitre. On voit d'après ces réflexions, qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux vues de la politique, pour expliquer la conduite de Paul V. Ce Pape, dans les circonstances où l'on étoit, & dans les dispositions où se trouvoient les esprits, avoit encore plus de raisons que Célestin I, au cinquième siècle, pour être persuadé que les questions dont il s'agissoit, étoient du nombre de celles qu'il ne faut pas entreprendre de définir, quoiqu'il ne faille pas les mépriser.

Ces considérations déterminèrent sans doute le Souverain Pontife, à laisser la contestation indécise. Son intention a même été, que ces questions ne sortissent pas de l'enceinte des écoles; c'est pour cela qu'il donna, le premier Décembre 1611, un Décret par lequel il fit défense de rien faire imprimer sur cette matière, même sous prétexte de commenter S. Thomas; Décret si sage, qu'il a été renouvelé par Urbain VIII, en 1642, par Innocent X, en 1653, par Innocent XI, en

169
paix
sent
étud
de t
à l'
tin,
dans
l'opé
ses
rer,
les
clufi
ce
que
d'au
souf

C

L
lieu
Phif
dès
sonn

1694. Si les vues de prudence & de

 paix qui animerent ces Pontifes, eussent dirigé les Théologiens dans leurs études & dans leurs écrits, combien de troubles n'auroient-ils pas épargnés à l'Eglise? Dieu seul, dit S. Augustin, Dieu seul opère la bonne volonté dans le cœur des hommes; mais il l'opère par voies secrettes, merveilleses & ineffables; il faut donc les adorer, sans faire d'inutiles efforts pour les comprendre & les expliquer; conclusion qui suit naturellement de tout ce qu'on vient de lire. Nous pensons que tout homme judicieux, qui n'aura d'autre intérêt que celui de la vérité, souscrira volontiers à cette réflexion.

XVII.

SIÈCLE.

A R T I C L E V I I I.

Contestations au sujet du Livre de Jansénius, Evêque d'Ypres.

IL faut remonter jusques vers le milieu du seizième siècle, pour prendre l'histoire de ces fâcheuses contestations dès leur origine. Michel de Bay, plus connu sous le nom de Baius, né de

XVII. parens obscurs, à Melin, dans le ter-
S I È C L E. ritoire d'Ath, en Hainaut, en 1513,
 homme d'une grande habileté dans les
 sciences ecclésiastiques, est le premier
 Auteur des opinions qui ont causé tant
 de troubles dans l'Eglise Belgique &
 dans celle de France. Il ne dut son
 avancement qu'à son mérite; mais la
 célébrité dont il a joui de son tems,
 & les traverses par lesquelles il l'a
 achetée, il les dut aux sentimens parti-
 culiers dont il paroît avoir eu pour but
 de remplir ses écrits. Après avoir par-
 couru avec distinction tous les degrés
 académiques dans l'Université de Lou-
 vain, féconde alors en Théologiens d'une
 érudition profonde & d'une grande
 piété, il parvint au Doctorat en 1550.
 Dès ce tems, sa réputation étoit si
 bien établie, que l'année suivante il
 fut nommé par l'Empereur Charles-
 Quint, à la place de professeur Royal
 d'écriture sainte, vacante par la mort
 d'un des Théologiens de Louvain, dé-
 puté au Concile de Trente. Baius, en
 expliquant l'écriture, & en dévelop-
 pant les dogmes dont elle est la prin-
 cipale source, ne suivit pas les routes
 ordinaires. Il ne s'attacha ni à exposer

dans le ter-
 , en 1513,
 leté dans les
 le premier
 t causé tant
 Belgique &
 ne dut son
 ce ; mais la
 son tems,
 quelles il l'a
 imens parti-
 eu pour buc
 ès avoir par-
 s les degrés
 sité de Lou-
 oigiens d'une
 une grande
 rat en 1550.
 on étoit si
 suivante il
 ur Charles-
 esseur Royal
 par la mort
 uvain, dé-
 e. Baius, en
 en dévelop-
 est la prin-
 as les routes
 ni à exposer

les divers sens du texte sacré, ni à réfoudre les difficultés qui naissent de la différence qu' on trouve dans plusieurs endroits, entre les versions tant anciennes que modernes, & la langue originale des livres saints, ni à discuter les divers points de critique auxquels ces différences donnent lieu. Son but principal fut d'établir, par l'autorité des écrits inspirés, les opinions qui lui étoient propres, sur un grand nombre d'objets, & particulièrement, sur la Prédestination, la Grace & la liberté.

Nous avons déjà remarqué que les erreurs des Protestans avoient déterminé les Théologiens à tourner leurs études & leur application vers ces matières épineuses. Les Auteurs de la réforme, en rejetant la tradition, & en rappelant tout à l'écriture, comme à l'unique règle de la foi, n'excluoient pas absolument de leur Théologie le témoignage des anciens Peres de l'Eglise, & sur-tout de ceux qui ont vécu dans les quatre ou cinq premiers siècles ; non qu'ils déférassent à leur autorité, & qu'ils regardassent leurs écrits comme des canaux par lesquels la foi des premiers âges avoit été transmise,

XVII.

S I È C L E.

————— fans vuide & fans interruption, jus-
 XVII. qu'aux derniers tems ; mais seulement
 S I È C L E. pour montrer , autant qu'il leur étoit
 possible , que leur doctrine n'étoit pas
 entièrement nouvelle , & qu'ils n'a-
 voient pas totalement abandonné les
 traces de l'antiquité. Parmi les anciens
 Peres , S. Augustin étoit celui pour le-
 quel ils faisoient plus de le plus de
 respect. Ils le citoient souvent , & ils
 accumuloient les passages tirés de ses
 écrits , pour montrer que ce Docteur si
 révére , si digne de l'être , avoit pensé
 comme eux. Baius crut donc que pour
 combattre les Protestans avec plus d'a-
 vantage qu'on ne l'avoit fait jusqu'a-
 lors , il falloit s'appliquer à connoître
 par l'écriture & par les écrits de S.
 Augustin , le véritable systême de la
 nature humaine , relativement aux cho-
 ses spirituelles , dans les divers états
 par où elle a passé. Il pensoit que ce tra-
 vail répandroit un grand jour sur les con-
 troverses qui s'étoient élevées entre les
 Protestans & les Catholiques , à l'oc-
 casion des principes que Luther & Cal-
 vin avoient avancés touchant la nature
 de la Grace & les forces actuelles du li-
 bre Arbitre ; & qu'il seroit très-aisé de

refuter l'erreur, quand on seroit parvenu à fixer d'une manière évidente, incontestable, & généralement avouée des deux Communions, d'après l'Écriture & S. Augustin, les points fondamentaux de la doctrine Evangélique sur ces matières intéressantes.

Dans ce dessein, Baius rassembla, d'un côté, tous les textes de l'Écriture où il est parlé de la toute-Puissance Divine, qui opère tout ce qu'elle veut, à qui rien ne résiste, qui tient les cœurs dans ses mains, & qui règle tout à son gré, tant dans l'ordre moral, que dans l'ordre physique; de l'autre, tous ceux qui supposent dans l'homme un pouvoir d'agir ou de n'agir pas, de choisir entre la vie & la mort, de retourner à Dieu quand il s'en est éloigné, ou de persévérer dans les voies d'égarement où il se plaît à marcher. Il fit la même chose par rapport aux ouvrages de S. Augustin qu'il étudia pour cette raison avec une application toute particulière; il y remarqua tous les endroits où le saint Docteur en réfutant les erreurs de Pélagé & de ses Disciples, insiste sur le pouvoir infini de Dieu, sur la gratuité de ses

XVII.

SIÈCLE.

————— dons, sur la liberté de son choix, sur
 XVII. la nécessité & l'efficacité de la Grace,
 S I È C L E. sur les plaies que le péché a faites à
 la volonté humaine, sur la diminution
 de ses forces, sur le besoin qu'elle a
 d'être prévenue, aidée, appliquée au
 bien, par la Grace, sur la nature &
 les effets de la concupiscence, &c.;
 & tous ceux où le même Pere enseigne
 que l'homme pêche librement, qu'il
 ne tient qu'à lui de parvenir à la fin sur-
 naturelle pour laquelle il a été formé;
 que Dieu l'ayant créé sans lui, ne le
 sauvera pas sans lui, que quand il se
 perd, c'est toujours par sa faute, &c.
 Mais cette étude ne sert qu'à aug-
 menter son embarras. En effet, com-
 ment accorder ensemble des vérités qui
 paroissent opposées les unes aux au-
 tres, cette toute-puissance de Dieu, ce
 discernement qu'il fait des hommes,
 sans autre motif que son bon plaisir,
 cette nécessité du secours divin pour exci-
 ter, déterminer la volonté humaine à
 faire le bien, cette efficacité de la grace
 qui ne manque jamais de produire son
 effet, cet empire de la concupiscence
 qui entraîne la volonté humaine vers le
 mal, & qui rend vicieuses toutes les

ctio
 vec
 ne qu
 & d
 le dé
 a lu
 berté
 moy
 est l'
 la cr
 intin
 il fa
 re le
 du se
 pour
 mérit
 trou
 & d
 és f
 paro
 Pere
 men
 véri
 sem
 re ;
 bita
 qui
 la p
 que

ctions qu'elle infecte de son poison; XVII.
 avec cette énergie de la volonté humaine qui se montre ennemie de toute gêne S I C L E.
 & de toute contrainte, ce pouvoir de
 se déterminer par la connoissance & par
 la lumière de l'entendement, cette li-
 berté de choisir, & les objets, & les
 moyens de s'en procurer la possession, qui
 est l'une des plus belles prérogatives de
 la créature intelligente, ce sentiment
 intime qui apprend à l'homme que quand
 il fait une chose, il est le maître de fai-
 re le contraire, ce concours, cette union
 du secours divin & de la volonté créée,
 pour que celle-ci produise des actions
 méritoires du ciel? Toutes ces vérités se
 trouvent à la fois, & dans l'écriture,
 & dans St. Augustin. Toutes ces véri-
 tés sont donc également fondées sur la
 parole de Dieu, & sur l'autorité d'un
 Pere dont l'Eglise a consacré les senti-
 mens & la doctrine: mais ces mêmes
 vérités portent à l'esprit des idées qui
 semblent se combattre & s'entre-détrui-
 re; cependant elles sont toutes indu-
 bitables: puisque c'est Dieu même
 qui les a révélées aux hommes; c'est par
 sa parole & par la voix de son Eglise
 que nous les apprenons. Il y a donc

XVII. un lien qui les unit, un principe commun qui les concilie. Or, comment découvrir ce Principe, où le trouver ce lien? c'étoit le problème que Baius cherchoit à résoudre. Il avoit observé, en lisant les ouvrages de S. Augustin, que ce Pere, après avoir prouvé l'existence, ou, pour mieux dire, la certitude du péché originel, & en avoir décrit les effets, afin d'établir contre les Pélagiens, que la nature humaine a été viciée, dépravée, & que son état présent n'est pas & ne peut être celui où Dieu l'a créé, revient souvent sur ce point de doctrine, & qu'il y trouve la solution de toutes les difficultés que proposoient les Sectateurs de Pélagie: delà Baius fut porté à conclure que le changement opéré dans les facultés de l'ame humaine par le péché d'Adam, donnoit le dénouement de toutes les difficultés qui embarrassoient les Théologiens, dans les combats qu'ils avoient à livrer aux nouveaux hérétiques.

Occupé de cette pensée, Baius crut que pour développer dans toute son étendue le principe de S. Augustin, & en tirer plus d'avantage que ce Pere n'en

avoit
de bie
& les
les di
ture h
cation
tirent
mêm
donn
dans
il en
noce
me,
liger
bont
l'hon
tions
dans
fecti
ritu
prié
ture
pécl
l'em
gou
fes
tant
que
par

avoit tiré lui-même, il ne s'agissoit que ~~de~~
 de bien marquer les caractères propres **XVII.**
 & les traits différentiels qui distinguent **SICILE;**
 les divers états par lesquels a passé la na-
 ture humaine; ce fut l'objet de son appli-
 cation, & des divers opuscules qui sor-
 tirent de sa plume. Dans ces écrits, de
 même que dans les leçons publiques qu'il
 donnoit aux jeunes Théologiens, &
 dans les thèses qu'il leur faisoit soutenir,
 il enseigna que l'état de justice & d'in-
 nocence dans lequel Dieu a créé l'hom-
 me, est l'état naturel de la créature intel-
 ligente; que la sagesse, la justice & la
 bonté de Dieu, exigeoient qu'il créât
 l'homme avec les graces & les perfec-
 tions de cet état; qu'il n'a pu le créer
 dans un autre état, parce que ces per-
 fections & ces graces tiennent à la cons-
 titution de l'homme, & sont des pro-
 priétés essentiellement attachées à sa na-
 ture: qu'en perdant l'innocence par son
 péché, l'homme a perdu totalement
 l'empire qu'il avoit sur ses sens, & le
 goût de la vertu, de manière que toutes
 ses actions faites sans la grace, sont au-
 tant de péchés; qu'il n'a plus de forces
 que pour faire le mal, & qu'il le fait
 par nature; que malgré cela il n'a pas

XVII. cessé d'être libre, parce qu'en faisant
 le mal, il suit sa pente & son incli-
 nation naturelle, sans être mû par une
 impression étrangère; que dans l'état
 actuel de la nature humaine, il n'y a
 pas d'autre liberté que celle-là, c'est-
 à-dire, une liberté qui consiste seule-
 ment à n'être pas forcé par une cause
 extérieure; que la concupiscence, les
 mouvemens indéliérés, ceux qu'on
 éprouve à la suite des longues habitu-
 des, le défaut de foi dans les infidèles
 qui n'ont point entendu parler de Jesus-
 Christ, &c. sont autant de péchés for-
 mels & proprement dits; enfin que la
 grace sanctifiante est la seule grace, &
 que toute action qu'elle ne produit pas,
 est digne de l'enfer.

Tel est le fond de la doctrine que
 Baius enseigna dans l'Université de Lou-
 vain : & tel fut l'esprit dans lequel il
 publiâ un assez grand nombre de petits
 traités pour la développer & la défen-
 dre. Jean Hessels, son compagnon d'étu-
 de & son ami, étoit dans les mêmes
 sentimens, & travailloit avec lui à les
 répandre. Ils n'eurent d'abord que quel-
 ques disciples, parce que ces matières
 sont abstraites, & qu'il faut avoir une

certain
 profon
 née à t
 per ave
 nions
 firent g
 person
 adopter
 avec fo
 l'Univ
 confidé
 s'y éto
 la chal
 ou dé
 ce Th
 progrès
 savant
 te, ét
 la sus
 voyant
 pour
 deren
 introd
 trie p
 duré
 cours
 & à
 pectat
 contr

l'en faisant
son incli-
nû par une
dans l'état
e, il n'y a
-là, c'est-
siste seule-
une cause
cance, les
eux qu'on
es habitu-
es infidèles
r de Jesus-
péchés for-
fin que la
grace, &
roduit pas,

ctrine que
té de Lou-
s lequel il
e de petits
la défen-
non d'étu-
es mêmes
c lui à les
que quel-
s matières
avoir une

certaine tournure d'esprit, une certaine XVII.
profondeur d'idées qui n'est pas don- S I È C L E.
née à tout le monde, pour s'en occu-
per avec plaisir. Mais peu à peu les opi-
nions de ces deux habiles maîtres se
firent goûter d'un plus grand nombre de
personnes, & plusieurs Théologiens les
adoptèrent; d'autres les combattirent
avec force: en sorte qu'il se forma dans
l'Université de Louvain, deux partis
considérables par les talens de ceux qui
s'y étoient engagés, & plus encore par
la chaleur avec laquelle ils attaquoient
ou défendoient Baius. Les opinions de
ce Théologien avoient déjà fait tant de
progrès, que les Docteurs de cette école
savante, qui avoient été députés à Tren-
te, étant revenus dans leur patrie, après
la suspension du Concile en 1552, &
voyant combien des sentimens si nouveaux
pour eux avoient de partisans, deman-
derent, en gémissant, quel démon avoit
introduit ces nouveautés dans leur Pa-
trie pendant le peu d'années qu'avoit
duré leur absence. Pour en arrêter le
cours, & opposer à Baius; à Hessels
& à leurs défenseurs une autorité res-
pectable, ceux qui s'étoient déclarés
contre leur doctrine, envoyèrent à la

=====
 XVII. faculté de Théologie de Paris XVIII
 SI È C L E. propositions, extraites des écrits & des
 thèses de Baius, pour avoir le juge-
 ment doctrinal de cette Compagnie si
 célèbre. La Faculté répondit avec em-
 pressement aux vœux de ceux qui la
 consultoient; & après une mûre déli-
 bération, elle soumit à la censure les
 articles qui lui avoient été déferés.

Cette première flétrissure imprimée
 à la doctrine de Baius & de Jean Hef-
 sels, ne les intimida point; elle n'em-
 pêcha même pas qu'ils ne fussent dé-
 putés au Concile de Trente, en qua-
 lité de Théologiens du Roi d'Espagne,
 lorsque le pape Pie IV eut résolu de
 continuer cette assemblée. Ils s'y rendi-
 rent; & quoique les troubles que leurs
 sentimens avoient excités dans l'Univer-
 sité de Louvain ne fussent pas ignorés,
 on les y reçut avec les marques de con-
 sidération les plus flatteuses. A leur re-
 tour, après la conclusion du Concile
 en 1564, ils recommencerent à dog-
 matiser; Hessels dans ses leçons, ayant
 une chaire royale de Théologie; Baius
 dans les écrits qu'il publia pour soute-
 nir leurs sentimens communs & leur
 donner plus de cours. Les anciennes
 plaintes

plaintes se réveillèrent, & devinrent ~~_____~~
 même plus vives, parce qu'on craignit XVII.
 de voir renaître l'erreur sous une forme SIÈCLE.
 nouvelle, malgré tous les anathèmes
 dont l'Eglise venoit de la frapper. Les
 Cordeliers étoient ceux qui montroient
 le plus de zèle dans cette affaire. Ils sui-
 voient les sentimens de Scot, Chef de
 leur école, & ces sentimens étoient dia-
 métralement opposés à ceux de Baius,
 sur les forces qui restent encore au li-
 bre arbitre, depuis la dégradation &
 l'affoiblissement de la nature humaine.
 Ils dénoncerent au Saint-Siège soixante-
 seize propositions, tirées des ouvra-
 ges de Baius, & de ses Disciples. Pie
 V successeur de Pie IV, les fit examiner
 avec tout le soin & toute la maturité que
 le demandoient, & la réputation de ceux
 qui les soutenoient, & la difficulté des
 matières qui en étoient l'objet; après quoi
 ce Pontife les condamna; par une Bul-
 le du premier Octobre 1567, comme
 respectivement hérétiques, erronées,
 suspectes, téméraires, scandaleuses, of-
 fensives des oreilles pieuses, c'est à-dire
 sans appliquer à chacune des proposi-
 tions prises séparément, les qualifica-
 tions qui leur conviennent. Par ména-

XVII.
SI È C L E. gement pour la personne de Baius, & par estime pour son mérite, il ne fut point nommé dans cette Bulle; mais le Cardinal de Granvelle, Ministre de la Duchesse de Parme, Gouvernante des Pays-Bas, fut chargé de la notifier à l'Université de Louvain, & de la faire souscrire par tous les Docteurs de la Faculté de Théologie, sur-tout par Baius; ce qui fut exécuté conformément aux intentions du Souverain Pontife. Il est clair qu'en exigeant la soumission de tous les Docteurs de Louvain, ses intentions étoient principalement d'obtenir celle de Baius, auteur & défenseur des propositions condamnées.

Cependant on éleva des doutes sur l'autorité du jugement que le Pape avoit prononcé. On mit en question, 1^o. si la censure des soixante-seize propositions devoit être regardée comme légitime & suffisamment réfléchie; 2^o. si la Bulle qui contenoit cette censure, n'étoit pas subreptice, c'est-à-dire, extorquée par les artifices & les importunités de ceux qui soutenoient la doctrine opposée à celle que le Saint-Siège avoit proscrite. Pie V détruisit lui-même ces dou-

tes,
 & à
 qu'il
 que
 mûr
 core
 qu'il
 positif
 mens
 n'avo
 celui
 ne po
 se;
 quel
 lui d
 claire
 mett
 dam
 tenu
 à la
 vrai
 qu'un
 lui a
 cheu
 mêm
 cevo
 craig
 de m
 prop

tes, également injurieux à sa personne & à l'autorité Pontificale, par un Bref XVII. qu'il adressa à Baius, où il lui déclare SIÈCLE. que son décret a été précédé du plus mûr examen; que s'il ne l'avoit pas encore donné, il faudroit qu'il le donnât; qu'il le confirmoit dans toutes ses dispositions, & que ceux dont les sentimens étoient condamnés par ce décret, n'avoient pas d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Cette déclaration ne pouvoit être plus nette & plus précise; cependant Baius balança encore quelque temps à souscrire l'acte qu'on lui demandoit. C'étoit une déclaration claire & précise par laquelle, en se soumettant à la Bulle de Pie V, il condamnoit & abjuroit les propositions contenues dans ce décret, conformément à la censure & aux intentions du Souverain Pontife. Mais enfin, considérant qu'une plus longue résistance pourroit lui attirer des affaires extrêmement fâcheuses, il entra dans cette voie, & même il se soumit humblement à recevoir l'absolution des censures qu'il craignoit d'avoir encourues en soutenant de nouveau, comme il avoit fait, les propositions condamnées par le Décret

Cij

~~_____~~ Apotolique, depuis que ce décret lui
 XVII. avoit été connu.

S I È C L E. Il est rare qu'on abandonne sans re-
 tour des opinions qu'on regarde comme
 le fruit de ses méditations & de ses étu-
 des, sur-tout quand on s'est persuadé
 qu'elles sont vraies, & qu'on a éprouvé
 pour elles de vives contradictions: la
 conduite de Baius en est une preuve. Il ou-
 blia bien-tôt ses rétractations, ses pro-
 messes, & les actes de soumission qu'il
 avoit signés. Il reprit avec plus de chaleur
 qu'il n'avoit fait jusqu'alors, la défense
 des propositions qu'il paroïssoit avoir
 abjurées de bonne foi, en souscrivant
 au Décret de Pie V; mais il ne le fit
 pas impunément. Les Evêques de Flan-
 dres, assemblés en Concile à Malines,
 instruits des nouveaux troubles qui s'éle-
 voient à ce sujet dans l'Université de
 Louvain, prirent des mesures pour en
 prévenir les suites. Le moyen le plus
 court étoit de proposer une acceptation
 de la Bulle de Pie V, plus solemnelle
 que la première, en ce qu'elle seroit
 souscrite par tous les Docteurs, & pro-
 posée à tous les Professeurs, à tous les
 Candidats, comme la règle qu'ils de-
 voient suivre dans leurs leçons, leurs étu-

des & leurs thèses, sans qu'il fût permis de s'en écarter. Après des contestations assez longues, l'acte en fut dressé d'un consentement unanime; Baius y souscrivit sans réserve, & l'on douta si peu de la sincérité de sa soumission, qu'il fut nommé successivement Chancelier de l'Université de Louvain, Conservateur de ses privilèges, & Doyen de la Cathédrale de Saint Pierre. Néanmoins sa conduite démentit encore ses engagements & ses souscriptions; il renouvela ses anciens doutes contre le Décret de Pie V, & annonça que Grégoire XIII, successeur de ce Pontife, ne tarderoit pas à le revoquer. De semblables discours n'étoient propres qu'à rallumer le feu de la dispute. Dès que le nouveau Pape en eut été informé, il se hâta d'en arrêter le cours, dans la crainte que son silence n'enhardît ceux qui ne cherchoient visiblement qu'à se soustraire aux jugemens du Saint Siège, malgré tant d'actes solennels par lesquels ils s'y étoient soumis. Ce fut dans cette vue que Grégoire XIII donna, le 29 Janvier 1579, une nouvelle Bulle, qui confirmoit celle de Pie V., la déclaroit authentique, & en ordonnoit

l'exécution. Ce nouveau Décret fut porté
 à Louvain par François Tolet, qui fut
 depuis Cardinal, & reçu dans une as-
 semblée générale de tous les ordres
 qui composoient l'Université. Baius y
 déclara nettement que parmi les propo-
 sitions flétries par l'une & l'autre Bul-
 le, il y en avoit plusieurs qu'il avoit
 enseignées de vive voix & par écrit,
 ajoutant qu'il les rétractoit & les con-
 damnoit de la manière dont le Saint-
 Siège les avoit condamnées. Non con-
 tent de cet aveu public, il donna au
 Délégué du Pape un acte plus détaillé,
 où il exposoit dans les termes les moins
 équivoques, & sa soumission aux Dé-
 crets Apostoliques, & la sincérité de
 ses dispositions, relativement aux soi-
 xante-seize propositions condamnées par
 les Papes. Cet acte est du 24 Mars 1580.
 Tolet l'emporta à Rome pour le re-
 mettre à Grégoire XII, avec le procès-
 verbal de tout ce qui s'étoit passé à
 Louvain, par rapport à la publication
 & à l'acceptation de la nouvelle Bulle.

Après deux Jugemens émanés du Sié-
 ge Apostolique, & toutes les mesures
 qu'on avoit prises pour en assurer l'exé-
 cution, ne devoit-on pas espérer que

l'uniformité d'enseignement & de doctrine, étoit rétablie pour toujours dans l'Eglise Belgique? Mais les esprits opiniâtres & féconds en subtilités, ne manquent jamais de moyens spécieux pour conserver leurs sentimens, tout condamnés qu'ils sont, tantôt en leur donnant une forme nouvelle, & tantôt en affoiblissant par des objections de toute espèce, l'autorité des Décrets qui les ont proscrits. Baius, qui avoit donné tant de marques de soumission, fut le premier à réveiller les disputes qui avoient déjà causé tant de troubles. Il fit soutenir, au mois de Novembre 1580, des Thèses où plusieurs des propositions censurées par le Saint Siège, reparoissoient les unes en propres termes, & les autres sous de légers déguisemens. Cette entreprise, qui tendoit à renouveler des contestations qu'on regardoit comme heureusement terminées, jeta l'allarme dans l'Université de Louvain, & dans tout le Clergé des Eglises de Flandres. La Cour d'Espagne partagea leurs inquiétudes, & sollicita le Pape de prendre tous les moyens qu'il jugeroit convenables, pour mettre fin à des débats qui, en se perpétuant, deviendroient

XVII. interminables, & de réprimer les atteintes
 que des esprits remuans osoient porter
 S I È C L E. aux Constitutions Apostoliques.

Grégoire XIII, pour répondre aux desirs du Roi d'Espagne, envoya un nouveau Délégué à Louvain, chargé de travailler au rétablissement du bon ordre & de la paix dans l'Eglise Belgique; c'étoit Jean Bonhomme, Evêque de Verfeil. A son arrivée, ce Prélat conféra sur l'objet de sa mission, avec l'Archevêque de Malines, qui voyant les choses de plus près, connoissoit mieux que personne la grandeur du mal, & la nature du remède qu'il falloit employer pour le guérir. Ils convinrent qu'il n'y en avoit pas d'autre, que de faire dresser un corps de doctrine où les sentimens, opposés aux opinions prosrites, seroient exposés avec clarté, afin d'enlever à Baius & à ses Disciples, toutes les subtilités, tous les détours dont ils se servoient pour soustraire à la censure les propositions qu'ils s'obstinoient à défendre, en les expliquant dans un sens favorable. Jean Lens, Théologien d'un esprit pénétrant, & d'une grande capacité, fut chargé de ce travail. Il y mit la main sans perdre

de te
 que
 verfu
 unan
 dans
 dida
 ils se
 Il fu
 de I
 étan
 mes
 étoit
 tatio
 fait
 de
 dix-
 rant
 The
 pui
 sans
 téri
 sa
 Pui
 éto
 I
 nou
 for
 con
 deu

de tems ; & lorsqu'il fut achevé , l'Evê-
 que de Verfeil le fit préfenter à l'Uni-
 versité , qui l'adopra d'un consentement XVII.
 unanime , pour guider les Professeurs S I È C L E.
 dans l'enseignement public , & les Can-
 didats dans les exercices par lesquels
 ils fe préparent aux degrés académiques.
 Il fut reçu de même par l'Université
 de Douai ; & l'on crut que les esprits
 étant réunis par ce moyen , dans les mê-
 mes sentimens & le même langage , on
 étoit enfin parvenu au terme des contes-
 tations que la doctrine de Baius avoit
 fait naître. Ce Docteur mourut au mois
 de Septembre 1589 , âgé de foixante-
 dix-sept ans , dont il en avoit passé qua-
 rante dans l'agitation des querelles
 Théologiques. Il les aimoit fans doute ,
 puisqu'il les renouvela plusieurs fois ,
 fans y être poussé par aucune cause ex-
 térieure , & qu'il les entretint jusqu'à
 sa mort , malgré tout ce que les deux
 Puiffances réunies avoient fait pour les
 étouffer.

Il se présente ici une observation que
 nous ne devons pas omettre. La plus
 forte objection des partisans de Baius
 contre la Bulle de Pie V , est prise de
 deux manières différentes de lire le texte

le plus essentiel de cette Bulle. *Première*
 XVII. *re manière.* « Nous condamnons ces
 S I È C L E. » propositions à la rigueur, & dans
 » le propre sens des termes de ceux
 » qui les ont avancées, quoiqu'il y en
 » ait quelques-unes que l'on puisse en
 » quelque sorte soutenir, c'est-à dire,
 » dans un sens éloigné de la significa-
 » tion propre des termes, & de l'in-
 » tention de ceux qui s'en sont servis.
 » *Seconde manière.* Nous condamnons
 » ces propositions, quoi-qu'il y en ait
 » quelques-unes que l'on peut en quel-
 » que sorte soutenir à la rigueur, &
 » dans le sens propre des termes de
 » ceux qui les ont avancées ». On voit
 que ces deux leçons présentent des sens
 très-différens dans le même texte. Sui-
 vant la première, le sens est clair, suivi,
 conséquent, raisonnable, & conforme
 à l'intention qu'avoit certainement, &
 que devoit avoir le Pape en donnant
 cette Bulle. Suivant la seconde, le sens
 est obscur, déraisonnable, inconséquent,
 absurde, & contraire au but que s'est
 évidemment proposé, & qu'a dû se
 proposer le Pontife qui parle dans ce
 Décret. Toute cette différence ne vient
 que de la ponctuation du texte latin.

Une
 bas d
 duit
 que n
 il n'es
 né de
 secon
 doive
 la pe
 étonn
 qui
 avoie
 ciles
 igno
 règle
 lu e
 trepi
 d'un
 qu'o
 man
 que
 son
 reste
 de
 cell
 qui
 rais
 per
 se

Une virgule, placée plus haut ou plus ~~bas~~ dans la phrase dont il s'agit, pro- XVII.
 duit l'une ou l'autre des deux leçons SIECLE.
 que nous venons de rapporter ; sur quoi
 il n'est pas croyable combien on a imagi-
 né de subtilités, pour persuader que la
 seconde est la véritable, la seule qu'on
 doit admettre, & qui fasse connoître
 la pensée du Pontife. N'est-il pas bien
 étonnant que des Théologiens habiles,
 qui dans l'explication de l'Écriture,
 avoient tous les jours des textes diffi-
 ciles à éclaircir, à concilier, aient paru
 ignorer dans cette occasion la première
 règle de la critique, ou n'aient pas vou-
 lu en faire usage ? Que les Savans en-
 treprennent de fixer la véritable leçon
 d'un texte tiré de quelque Auteur ancien,
 qu'on lit différemment dans plusieurs
 manuscrits, ne préféreront-ils pas celle
 que présente une idée claire, un rai-
 sonnement suivi, qui se lie avec le
 reste de l'ouvrage, & qui tient à l'objet
 de l'Ecrivain ; & ne rejetteront-ils pas
 celle qui lui feroit dire une absurdité,
 qui romproit toute la contexture de ses
 raisonnemens, & qu'il n'auroit pu se
 permettre, à moins qu'il n'eût voulu
 se contredire lui-même de propos dé-

libéré ? Cette réflexion répond à tout ;
 XVII. il n'est point d'homme judicieux qui
 S I È C L E. n'en sente la force , & toutes celles
 qu'on pourroit y ajouter , ne convain-
 croient point ceux qui ne s'y rendront
 pas. Reprenons la suite des faits.

Baius n'avoit pas rapproché ses prin-
 cipes , pour en former un système suivi
 & méthodique. Ses opinions étoient
 répandues çà & là , sans ordre & sans
 liaison , en différens opuscules , où il
 avoit traité les matières séparément ,
 à mesure qu'il s'y trouvoit engagé par
 le cours de la dispute , s'attachant tantôt
 à un objet , tantôt à un autre. Jac-
 ques Janson , l'un de ses disciples , qui
 fut maître du célèbre Evêque d'Ypres ,
 Cornélius Jansénius , comprit que les
 sentimens dont il avoit pris la défen-
 se , auroient plus de force , & feroient
 une impression plus sûre , plus profonde
 sur les esprits , s'ils étoient réunis dans
 un même ouvrage , où les principes ,
 enchaînés les uns aux autres , présen-
 teroient un corps de doctrine , lié mé-
 thodiquement dans toutes ses parties ,
 & réduit en système : cette pensée étoit
 juste. L'ordre systématique est le plus
 propre au développement des doctrines

abstrai
 Outre
 jour f
 mérite
 être u
 doit p
 préven
 les, c
 d'en i
 de L
 desiro
 de p
 tre ,
 de se
 sous
 quer
 leur p
 charg
 sans
 fance
 & p
 il je
 nius
 plus
 remp
 En
 qu'il
 &
 gran

abstraites & difficiles à comprendre.

 Outre que cet ordre répand un grand XVII.
 jour sur tous les objets, son principal SIÈCLE.
 mérite étant de rapprocher ce qui doit
 être uni, & de séparer ce qu'on ne
 doit pas confondre, il a de plus celui de
 prévenir favorablement les gens habi-
 les, de plaire aux esprits réfléchis, &
 d'en imposer aux autres. Le Professeur
 de Louvain qui voyoit tout cela, ne
 desiroit rien avec plus d'ardeur, que
 de procurer aux opinions de son maître,
 qui étoient les siennes, l'avantage
 de se produire dans le monde savant,
 sous des dehors qui ne pouvoient man-
 quer de les faire accueillir, & de hâter
 leur progrès. Trop occupé, pour se
 charger lui-même d'une entreprise qui,
 sans parler des talens & des connois-
 sances, demandoit beaucoup de travail,
 & par conséquent beaucoup de loisir,
 il jeta les yeux sur Cornélius Jansé-
 nius, l'un de ses élèves, le jugeant
 plus capable que tout autre de bien
 remplir cette longue & pénible tâche.
 En effet, ce Théologien avoit tout ce
 qu'il falloit pour y réussir, esprit subtil
 & pénétrant, talent d'embrasser un
 grand sujet, de l'envisager dans tous

=====
 XVII. fes rapports, & d'en distinguer habi-
 S I È C L E. lement toutes les parties, pour les met-
 tre chacune à leur place, connoissance
 détaillée des opinions qu'il falloit éta-
 blir, & de celles qu'il falloit com-
 battre, habitude de méditer sur ces
 objets, de les creuser, de les appro-
 fondir, de les considérer dans leurs
 principes & dans leurs conséquences
 les plus éloignées, application constante,
 infatigable, qui savoit applanir ou sur-
 monter toutes les difficultés, netteté
 dans les idées, facilité dans le style,
 en un mot, la réunion de toutes les
 qualités nécessaires au succès du travail
 immense qu'on lui imposoit. Mais avant
 de le considérer comme Ecrivain, il
 est bon de faire connoître son origine,
 sa personne, & les principaux événe-
 mens de sa vie.

Il naquit au village d'Accoy en 1585,
 près de Léerdam en Hollande, de pa-
 rens Catholiques, d'une condition mé-
 diocre, & peu accommodés des biens
 de la fortune. Son père s'appelloit Jean
 Hotte; & ce fut, disent les uns, pour
 se conformer à l'usage de son tems,
 qu'il prit le nom de Jansénius, en
 Flamand, Jansen, qui signifie fils de

Jean
 faire
 Jan
 père
 l'éta
 dam
 du l
 où
 à L
 des
 de
 lié
 &
 avo
 cou
 reu
 Jac
 d'A
 le
 con
 tac
 &
 So
 de
 &
 au
 s'é
 on
 qu

Jean ; d'autres disent que ce fut pour faire honneur à Jacques Janfon , ou Jansénius son maître. Quoique son père ne fût pas riche , il le destina à l'état Ecclésiastique. Un Prêtre de Léerdam lui apprit les premiers élémens du latin ; il fut ensuite envoyé à Utrecht , où il fit ses humanités ; delà il passa à Louvain , pour y continuer ses études , accompagné d'un jeune homme de Léerdam , fort riche , qui s'étoit lié d'une amitié très-étroite avec lui , & qui fournissoit à ses besoins. Il avoit l'esprit juste & méthodique , beaucoup d'ardeur pour le travail , & d'heureuses dispositions pour les sciences. Jacques Janfon , Professeur au collège d'Adrien dont il suivoit les leçons , qui le distingua dans la foule de ses élèves , comme un sujet d'espérance , se l'attacha d'une manière toute particulière , & prit le soin de diriger ses études. Sous cet habile maître , Jansénius fit de grands progrès dans la Philosophie & la Théologie. Lorsqu'il fut parvenu au degré de Maître-ès-Arts , sa santé s'étant dérangée par trop d'application , on lui conseilla de s'éloigner pour quelque tems de Louvain , afin de chan-

ger d'air. Il vint à Paris, où l'Abbé
 XVII. du Verger de Haurane, si connu sous
 S I È C L E. le nom de S. Cyran, qui l'avoit fré-
 quenté à Louvain, le plaça chez un
 Conseiller, en qualité de Précepteur.
 Après avoir passé quelque tems dans cet
 emploi, il fut appelé à Bayonne, par
 Bertrand d'Eschaux, qui en étoit Evê-
 que, & qui lui donna la principalité du
 Collège qu'il venoit de fonder dans
 cette ville. Il y resta cinq ou six ans,
 après lesquels il retourna à Louvain,
 où il reçut le bonnet de Docteur en
 1619. L'Université le députa deux fois
 en Espagne pour défendre ses intérêts
 contre les entreprises des Jésuites, &
 sa mission eut tout le succès qu'on en
 pouvoit attendre. Le Roi d'Espagne
 Philippe III, qui le connut à cette
 occasion, conçut pour lui beaucoup d'es-
 time. Il lui en donna des preuves hono-
 rables, en le nommant à une Chaire
 de Professeur d'écriture Sainte dans
 l'Université de Louvain en 1630, &
 à l'Evêché d'Ypres en 1635. Jansénius
 ne jouit pas long-tems de cette dignité,
 étant mort de la peste, au mois de Mai
 1638. Il n'étoit âgé que de cinquante-
 trois ans. Sa vie avoit toujours été reti-

rée, la
 Il con
 différe
 penda
 public
 de l'oi
 quoiqu
 trouve
 cette
 grand
 ce n'é
 toit p
 l'écrit
 que p
 Saints
 pirer
 temp
 M
 Préla
 de bi
 Trait
 leque
 tout
 ves in
 Augu
 Grac
 L
 étoie
 cipal

ée, laborieuse, & consacrée à l'étude. ~~=====~~
 Il composa plusieurs commentaires sur XVII.
 différentes parties de l'Écriture Sainte, SIÈCLE.
 pendant qu'il fut chargé de l'expliquer
 publiquement. On les estime, à cause
 de l'ordre & de la clarté qui y règnent,
 quoique le célèbre Richard Simon les
 trouve destitués de critique, & par
 cette raison, peu propres à éclaircir les
 grandes difficultés du texte sacré. Mais
 ce n'étoit pas là ce que Jansénius s'é-
 toit proposé dans ses explications de
 l'écriture. Il ne les avoit entreprises
 que pour faciliter l'intelligence des livres
 Saints aux commençans, & leur en ins-
 pirer le goût, & il avoit parfaitement
 rempli son objet.

Mais l'ouvrage le plus fameux de ce
 Prélat, & celui qu'il importe le plus
 de bien connoître, est son *Augustinus*,
 Traité systématique & profond, dans
 lequel il s'est proposé de mettre dans
 tout son jour, & d'établir sur des preu-
 ves incontestables, la Doctrine de Saint
 Augustin, sur la Prédestination, la
 Grace, & la Liberté.

Les écrits de ce grand Docteur
 étoient depuis long-tems l'objet prin-
 cipal de ses études, & le centre au-

XVII. **S I È C L E.** quel il rapportoit toutes les autres : il
 avait lu dix fois tous ses ouvrages, &
 trente fois les traités faits contre les
 Pélagiens & les sémi-Pélagiens. Par cette
 application constante à méditer, à com-
 parer tout ce que le saint Evêque d'Hyp-
 pone avait publié pour la défense de
 la Grace, il croyoit s'être tellement
 pénétré de sa doctrine, & connoître si
 parfaitement le fond de ses sentimens,
 qu'il pouvoit sans présomption donner
 à son ouvrage le nom même de Saint
 Augustin, comme si ç'eût été lui qui
 l'eût fait. Jansénius avait travaillé vingt
 ans à rassembler les matériaux de ce
 Traité, & à le mettre en ordre ; on
 peut même dire que ç'avait été l'oc-
 cupation de toute sa vie, puisqu'il en
 avait tracé le plan, dès le tems qu'il
 étudioit la Théologie sous la direction
 de Jacques Janson, & que jamais il
 ne l'avait perdu de vue. Il étoit en
 état de paroître au tems de sa mort.
 Il en confia le manuscrit à son Cha-
 pelain, Réginald Lamœus, le chargeant
 de le faire imprimer de concert avec
 Libert Fromond & Henri Calénius,
 ses amis & ses exécuteurs testamentaires.
 Il avait dressé le projet d'une épître

dédié
 laqu
 Jug
 mèn
 qu'i
 char
 trui
 con
 Etar
 mis
 Ap
 eût
 Liv
 aux
 qui
 pen
 dée
 le
 s'ef
 rati
 Sié
 fén
 à l
 gn
 cel
 de
 tion
 ger

dédicatoire au Pape Urbain VIII, dans laquelle il soumettoit sa doctrine au Jugement du S. Siège. Il répétoit la même chose dans son Testament, quoiqu'il ajoutât qu'on ne pouvoit rien changer à son Ouvrage, sans en détruire l'ensemble, & briser toute la contexture du systême qu'il y développe. Etant mort dans ces sentimens de soumission & de respect envers la Chaire Apostolique, on doit croire que s'il eût survécu à la publication de son Livre, il eût souscrit tout le premier aux décisions des Souverains Pontifes qui l'ont condamné dans la suite. Cette pensée nous paroît d'autant mieux fondée, que l'Université de Louvain, dans le sein de laquelle il avoit été nourri, s'est toujours distinguée par sa vénération & son obéissance envers le S. Siège.

Les exécuteurs testamentaires de Jansenius crurent devoir à sa memoire, à la confiance qu'il leur avoit témoignée en mourant, à sa gloire & à celle de l'illustre école où il s'étoit formé, de travailler sans délai à la publication de son grand ouvrage. Ils chargerent un Libraire d'Anvers d'en faire

l'impression, & ils prirent avec lui
 XVII. toutes les précautions qu'ils jugerent
 S I È C L E. convenables pour qu'elle se fit en
 secret. Mais malgré leurs mesures, il
 en transpira quelque chose, & ceux
 qui avoient intérêt d'empêcher que ce
 livre ne parût pas, se donnerent de grands
 mouvemens pour en faire défendre,
 ou du moins pour en retarder l'impression.
 Nous avons remarqué que le livre de
 Molina avoit éprouvé une semblable
 contradiction dans le tems qu'on se pré-
 paroît à le donner au public. Les cri-
 tiques & les plaintes qui s'élevèrent
 contre l'*Augustin* de l'Evêque d'Ypres,
 ne furent pas moins vives que celles
 dont le traité de la *Concorde* avoit été
 l'objet; autre trait de ressemblance entre
 ces deux ouvrages qui se ressemblent
 à peu par le fond des choses. Mais au
 milieu de ces traverses, le zèle &
 l'activité de l'Imprimeur, soutenu par
 ceux qui l'employoient, ne se ralentis-
 soient pas, & l'*Augustin* fut enfin
 publié en 1640. On en fit bien-tôt
 deux autres éditions en France, l'une
 en 1641, l'autre en 1643.

A peine les Savans furent-ils en état
 de connoître & d'apprécier la doctrine

expo
 l'occ
 l'Un
 avan
 avoit
 avoit
 que
 près
 gran
 de l'
 cer
 le ne
 table
 dans
 bien
 d'Y
 par
 dou
 vain
 Baïa
 puy
 sur
 time
 par
 déjà
 S. Si
 bien
 attac
 leur

exposée dans cet ouvrage, qu'il devint ~~=====~~
 l'occasion de nouveaux troubles dans XVII.
 l'Université de Louvain. On savoit même SIÈCLE.
 avant qu'il parût, dans quelles vues il
 avoit été entrepris, & sur quel plan il
 avoit été exécuté; on n'ignoroit pas
 que l'Auteur n'avoit travaillé que d'a-
 près les conseils de Jacques Janson,
 grand partisan de Baïus, & que le but
 de l'un & de l'autre avoit été de consa-
 crer les opinions de ce Théologien, sous
 le nom & l'autorité infiniment respec-
 tables de S. Augustin. C'étoit déjà,
 dans l'esprit de plusieurs, un préjugé
 bien fort contre le livre de l'Evêque
 d'Ypres. Il le devint encore davantage
 par l'examen qu'on en fit, & l'on ne
 douta plus que l'intention de l'Ecri-
 vain n'eût été d'élever la doctrine du
 Baïanisme, réduite en système, & ap-
 puyée de tout l'appareil de l'érudition,
 sur les ruines de tous les autres sen-
 timens admis dans les écoles, & tolérés
 par l'Eglise. Mais cette doctrine avoit
 déjà été flétrie par deux Décrets du
 S. Siège; & ces Décrets étoient des armes
 bien puissantes dans les mains de ceux qui
 attaquoient le nouvel Augustin. C'étoit à
 leurs yeux une condamnation anticipée

des principes qu'ils y trouvoient. Mais
 XVII. il y avoit encore un autre préjugé
 SIÈCLE. non moins capable de prévenir les
 esprits contre cet ouvrage, & celui-
 ci étoit d'autant plus fort, que l'Au-
 teur lui-même le fournissoit à ses
 adversaires.

En effet, & l'on ne peut faire trop
 d'attention à cette remarque, dans un
 livre préliminaire composé de plusieurs
 chapitres, qui sert d'introduction à la
 partie dogmatique de son traité, l'au-
 teur avance deux choses, dont il est
 bien étonnant qu'il n'ait pas senti l'ex-
 trême conséquence. Il assure, 1^o. que
 les Peres & les Docteurs qui ont précédé
 S. Augustin, sur-tout depuis Origène,
 ont mal connu & mal expliqué les
 vérités qui sont l'objet de son ouvra-
 ge; que S. Augustin lui-même, entraîné
 par leur autorité, avoit eu long-tems
 de faux principes sur ces matières,
 couvertes alors d'un voile épais, & qu'il
 ne fut détrompé, éclairé, rendu ca-
 pable d'instruire son siècle & les âges
 postérieurs, que par une étude appro-
 fondie de cette matière, & par les
 lumières que Dieu lui communiqua.
 2^o. que depuis près de cinq cens ans, ces

mêmes
 l'obscu
 presqu
 tems e
 son bu
 entrep
 profon
 honnet
 sance
 appris
 d'aucu
 qu'ils
 rance
 même
 les écr
 unique
 sans a
 De
 se son
 l'Evêq
 du no
 doctri
 suspec
 puis
 & au
 qu'ell
 quels
 les vé
 la fo

ient. Mais
e préjugé
évenir les
& celui-
que l'Au-
soit à ses

faire trop
, dans un
e plusieurs
ction à la
aité, l'au-
ont il est
fenti l'ex-
, 1^o. que
nt précédé
Origène,
bliqué les
on ouvra-
, entraîné
ong-tems
matières,
, & qu'il
endu ca-
les âges
de appro-
par les
muniqua.
sans, ces

mêmes vérités étoient tombées dans l'obscurcissement & dans l'oubli ; que presque tous les Théologiens de son tems en avoient perdu la trace ; que son but à lui, dans l'ouvrage qu'il avoit entrepris, étoit de les tirer de ces profondes ténèbres, de les remettre en honneur, & d'en rétablir la connoissance dans l'Eglise : qu'il ne les avoit apprises d'aucun Docteur moderne, d'aucun Evêque contemporain, puisqu'ils étoient tous dans une égale ignorance à cet égard, mais de S. Augustin même, ne les ayant puisées que dans les écrits de cet excellent maître, source unique où elles se fussent conservées sans altération.

De ces aveux, les Théologiens qui se sont élevés contre la doctrine de l'Evêque d'Ypres, & de son tems, & du nôtre, ont conclu, 1^o. que cette doctrine devoit être au moins très-suspecte, puisqu'elle étoit inconnue depuis si long-tems à toutes les écoles & aux Docteurs les plus éclairés ; 2^o. qu'elle n'avoit pas les caractères par lesquels on a toujours discerné dans l'Eglise les vérités qui appartiennent au dépôt de la foi, *l'antiquité, l'uniformité, le*

XVII.

SIÈCLE.

XVII. *consentement unanime de tous les tems & de tous les lieux*, marques infail-
S I È C L E. libles & nécessaires de la tradition Apof-
 tolique ; 3^o. que toutes les fois qu'il
 s'est élevé de nouveaux Docteurs dans
 l'Eglise, c'est par la conformité ou
 l'opposition de leurs sentimens & de leur
 langage, avec le langage & les senti-
 mens de l'antiquité, qu'on a jugé de
 leur foi ; 4^o. enfin qu'en matière de
 Religion, annoncer la Doctrine qu'on
 propose comme une découverte récem-
 te, une connoissance nouvelle dont
 les âges précédens n'étoient pas en pos-
 session, un secret inconnu à tous ceux
 qui avoient étudié, prêché, enseigné
 pendant plusieurs siècles, & qui n'est
 dû qu'à la pénétration, aux efforts d'un
 génie favorisé du Ciel, c'est se cou-
 damner soi-même.

Les adversaires de la Doctrine établie
 dans l'Augustin de l'Evêque d'Ypres,
 ne s'en tinrent pas à ces observations
 préliminaires. Ils écrivirent contre cette
 Doctrine ; ils firent des extraits plus ou
 moins étendus de l'ouvrage ; ils en com-
 battirent les principes, & ils prétendirent
 y trouver des erreurs déjà frappées d'a-
 nathème par le Saint Siège. Urbain VIII,
 qui

qui occupoit alors la Chaire Apostolique, voyant les troubles que ces nouvelles contestations excitoient parmi les Théologiens, & voulant en prévenir les suites, fit examiner par des Théologiens habiles & désintéressés, l'ouvrage qui les occasionnoit ; & sur le compte qu'ils lui en rendirent, il en défendit la lecture en 1642, comme renouvelant quelques-unes des propositions condamnées par les Papes Pie V & Grégoire XIII. Ce Décret n'étoit que provisionnel ; & quoique la prudence l'eût dicté, il n'appaîsa pas la chaleur de la dispute. Les esprits étoient trop prévenus, trop animés, pour entrer dans les vues sages du Pontife. On continua donc, tant d'un côté que de l'autre, & l'attaque, & la défense, avec une vivacité qui annonçoit que ce combat ne finiroit pas sitôt. Les Pays-Bas avoient été le premier théâtre de ces contestations ; mais le feu qui s'y étoit allumé ne tarda pas à pénétrer en France. Le nouvel Augustin y trouva des adversaires & des défenseurs, également disposés à ne rien épargner, ceux-là pour le faire proscrire comme un livre rempli d'erreurs, ceux-ci pour le faire compter parmi le petit nombre des ouvrages dog-

matiques qui méritent de réunir tous les suffrages.

XVII.
S I È C L E.

Avant de raconter l'histoire de ce nouveau démêlé qui a rempli de troubles l'Etat & l'Eglise dans tout le cours de ce siècle, il est nécessaire de mettre sous les yeux du Lecteur une courte analyse de l'ouvrage qui l'a fait naître ; il est divisé en trois parties : la première contient huit livres, destinés à exposer les erreurs des Pélagiens & des sémi-Pélagiens ; la seconde commence par le Discours préliminaire dont nous avons déjà parlé : elle contient un livre sur l'état de la nature innocente, quatre livres sur l'état de la nature déchue par le péché, & trois livres sur l'état de pure nature. La troisième partie renferme dix livres sur la Grace du Sauveur. On lit à la fin de l'ouvrage, un petit traité où l'Auteur a mis en parallèle les erreurs soutenues par les Prêtres de Marseille avec les opinions de Molina & de quelques autres Théologiens modernes. Le fondement de tout le système développé très au long dans ces trois parties, & dans les différens chapitres qui les composent, est qu'il y a deux sortes de graces, relatives aux deux états de la nature humaine. Dans l'état

d'inno
seulen
ner à
état, l
par se
falloit
noit c
dans l
rompu
l'hom
ges d
besoin
qui le
donna
force
impui
de Di
il n'y
confis
qui e
lonté
cible
deter
pifcer
fois q
grace
reme
au m
& l'

d'innocence, c'étoit une grace qui aidait seulement la volonté, sans la déterminer à faire le bien, parce que, dans cet état, la volonté avoit en elle-même, & par ses forces naturelles, tout ce qu'il falloit pour agir, & qu'elle se déterminoit de son propre mouvement. Mais dans l'état de la nature dégradée & corrompue par le péché (c'est l'état actuel), l'homme, dépouillé de tous les avantages dont il jouissoit avant sa chute, a besoin, pour faire le bien, d'une grace qui le fasse agir nécessairement, en lui donnant à chaque action méritoire, la force sans laquelle il resteroit dans une impuissance absolue d'accomplir la Loi de Dieu; cette grace est toujours efficace, il n'y en a point d'autre, & son efficacité consiste dans une délectation victorieuse, qui entraîne le consentement de la volonté, & qui détermine l'homme invinciblement à faire le bien, comme il est déterminé à faire le mal par la concupiscence qui domine en lui, toutes les fois qu'il est abandonné à lui-même. La grace & la cupidité entraînent nécessairement la volonté, l'une au bien, l'autre au mal, selon que l'une est plus forte, & l'autre plus foible; ce sont deux

XVII.

S I È C L E.

XVII. poids qui s'élevent ou qui s'abaissent, en raison de leur pesanteur relative : & sous l'action de ces deux poids, la volonté est dans un état d'inertie, comme la balance, dont les mouvemens dépendent uniquement de ce qu'on met dans ses deux bassins. Le Décret par lequel Dieu choisit ceux qui parviennent à la béatitude éternelle, étant aussi absolu dans ses effets, qu'il est gratuit dans sa cause, il s'enfuit que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, & que Jesus-Christ n'est mort que pour les Elus : comme il n'y a point d'autre grace que la grace efficace, & que Dieu ne la doit à personne, il est vrai de dire, que les Commandemens sont impossibles à tous ceux qui ne l'ont pas, même aux justes, dans certaines circonstances.

A l'égard de la liberté, son essence ne consiste point dans l'indifférence d'agir ou de n'agir pas, de faire une chose ou d'en faire une autre ; elle consiste seulement dans l'exemption de contrainte. Ainsi la faculté de vouloir constitue la liberté ; & dès-là qu'une action est volontaire, elle est libre, quoique déterminée par une nécessité invincible. Tels sont les points fondamentaux de ce fa-

me
les
pro
S.

Fat
de
nio
en
qu'
leu
po
bat
déc
le
An
hor
gin
pre
le
pre
dan
poi
mie
Pré
fidè
Il a
erir
cili

mieux systême dont Baïus avoit fourni ~~les~~
 les matériaux, & que l'Evêque d'Ypres XVII.
 proposoit comme la pure Doctrine de SIECLE
 S. Augustin.

Dès qu'il fut connu en France, on l'attaqua vivement; & on le défendit de même. Les esprits partagés sur l'opinion avantageuse ou défavorable qu'on en devoit avoir, s'échauffèrent au point, qu'on vit naître deux partis qui avoient leurs chefs connus, leurs intérêts opposés, leur différente manière de combattre. A la tête de ceux qui s'étoient déclarés pour la doctrine contenue dans le nouvel Augustin, étoit le célèbre Antoine Arnaud, Docteur de Sorbone, homme d'un vaste génie, d'une imagination féconde, & d'une érudition presque universelle. Il fut toute sa vie le plus zélé défenseur de l'Evêque d'Ypres & de ses sentimens; & jusques dans l'âge le plus avancé, il ne quitta point la plume qu'il avoit prise des premiers pour soutenir la Doctrine de ce Prélat, qu'il regardoit comme le plus fidèle interprete du Docteur de la Grace. Il avoit sur ses adversaires le talent d'écrire avec autant d'éloquence que de facilité dans sa langue maternelle, talent

XVII.
 S I È C L E. qui étoit encôre fort rare alors parmi les Savans, & sur-tout parmi les Théologiens. Ce fut par-là qu'il réussit à mettre dans les intérêts de son parti, un grand nombre de personnes de toute condition, tant à la ville qu'à la Cour, pour qui les questions sur lesquelles on disputoit avoient été voilées, jusqu'à ce que ses ouvrages les eussent mises en état d'en raisonner. On les lut avec avidité. Les Savans qui n'étoient pas Théologiens, les gens du monde, les femmes sur-tout, prônerent en tous lieux un Ecrivain qui prenoit la peine de mettre à leur portée ces matières sublimes, qu'on avoit pris soin jusqu'à lui de tenir renfermées dans l'enceinte des écoles, & qui ne sembloient faites que pour exercer la sagacité des Docteurs de profession. La reconnoissance & l'estime dispoisient cette foule de Lecteurs à penser comme celui qui leur avoit ouvert le sanctuaire de la Théologie, dont l'entrée avoit été si long-temps interdite aux profanes. D'autres Savans se joignirent à lui : profonds dans l'étude des Peres, habiles dans la Dialectique, versés dans l'art d'écrire, non moins recommandables par la régularité de leurs mœurs, que

par leurs talens variés, sans autre lien que la conformité des sentimens, sur les matières qu'on agitoit alors, ils formerent un corps d'Ecrivains, auquel on donna un nom commun, pour les distinguer des autres Gens de Lettres qui faisoient dans ce tems la gloire de la France. Messieurs de Port Royal, (c'est ainsi qu'on les appella, parce que la plupart d'entr'eux s'étoient retirés dans la solitude de ce nom, où ils composerent la plus grande partie des ouvrages polémiques & littéraires qui les ont rendus célèbres,) étant entrés dans la cause pour laquelle M. Arnaud s'étoit déclaré, déploierent, pour la défendre, tout ce que la Nature & le travail leur avoient donné d'esprit & de savoir. Sans eux, sans leurs écrits, la dispute n'auroit été, ni si vive, ni si importante; le public n'y auroit pris aucun intérêt, & tout ce long combat se seroit livré, terminé, comme tant d'autres du même genre, dans l'obscurité des écoles où il avoit commencé.

Cependant l'alarme se répandit en Sorbone, lorsqu'on vit un Membre de cet illustre Corps, prendre ouvertement la défense du nouvel Augustin. Le Syndic de la Faculté représenta, dans une

XVII. assemblée des Docteurs, le premier Juillet 1649, qu'il se glissoit des sentimens dangereux parmi les Bacheliers; & pour en arrêter les progrès, il proposa d'examiner sept propositions dans lesquelles ces sentimens sont réduits sous la forme d'assertions théologiques. Les cinq premières regardoient la Doctrine de la Grace; ce sont celles qui ont fait tant de bruit dans la suite: les deux autres rouloient sur la pénitence; elles ont été laissées à l'écart, comme étrangères à l'objet principal. On nomina des Commissaires; mais soixante Docteurs ayant réclamé, & s'étant pourvus au Parlement par appel comme d'abus, ce Tribunal défendit de disputer sur les propositions qui en étoient l'objet, jusqu'à ce que la Cour en eût ordonné autrement. L'Arrêt est du 5 Octobre 1649. Mais cette précaution ne calma pas les esprits. On étoit déjà trop animé de part & d'autre, pour en rester là, & l'on paroissoit déterminé des deux côtés à pousser cette affaire aussi loin qu'elle pouvoit aller.

La dé marche faite en Sorbone n'ayant point eu le succès qu'on s'en promettoit, les adversaires du nouvel Augustin s'a-

dre
fin
Vab
jetté
cent
la d
Jan
de
Fran
teté
& c
res
sion
suré
tant
la n
sa I
Apo
sign
les
cées
toit
Aug
fern
prin
Onz
sent
sépa
poin

dresserent directement à Rome, vers la fin de 1650. M. Habert, Evêque de Vabres, dressa la lettre qu'on avoit projeté d'écrire à ce sujet au Pape Innocent X. Elle contenoit en substance, que la doctrine enseignée dans le livre de Jansénius, ayant commencé d'exciter de grands troubles dans l'Eglise de France, les Evêques supplioient Sa Sainteté de prononcer d'une manière claire & décisive, sur les propositions extraites de ce livre, espérant que la décision du S. Siège seroit un moyen assuré de terminer ces contestations; d'autant plus que l'Auteur étant au lit de la mort, avoit soumis son Ouvrage & sa Doctrine au jugement de la Chaire Apostolique. Quatre-vingt-huit Evêques signerent cette lettre, où l'on avoit inséré les cinq premières propositions dénoncées à la Faculté de Paris. On les présentoit comme un extrait fidèle du nouvel Augustin, dont on assuroit qu'elles renfermoient toute la doctrine, réduite à ses principes essentiels & à ses vrais élémens. Onze Prélats qui n'étoient pas dans les sentimens de leurs Confreres, écrivirent séparément au Pape, pour le prier de ne point entrer dans cette affaire, ou du

XVII.
SIÈCLE.

XVII.
SIÈCLE moins de permettre qu'elle fût discutée
 contradictoirement, suivant la méthode
 qu'on avoit suivie dans les Congrèga-
 tions de *Auxiliis*. Mais Innocent X
 ayant appris par l'expérience du passé,
 que cette méthode étoit sujette à de
 grands inconveniens, & qu'elle seroit
 plutôt à embrouiller les questions, qu'à
 les éclaircir, répondit, qu'il ne s'agis-
 soit pas d'un procès où il y eut des
 parties, & qu'il espéroit rendre la paix
 à l'Eglise par une autre voie que celle
 des disputes, auxquelles il est mal-aisé
 de mettre des bornes.

Cependant les deux partis envoyèrent
 à Rome des Députés pour agir en leur
 nom, tant auprès du Pape, qu'auprès
 des Cardinaux & des Consultants aux-
 quels Sa Sainteté confieroit l'examen des
 propositions dénoncées, & du livre d'où
 l'on prétendoit qu'elles étoient tirées.
 On les choisit très-intelligens, très-éclairés,
 très-versés dans ces matières, non
 moins remplis de zèle que de capacité,
 en un mot, tels qu'ils devoient être pour
 s'acquitter d'une commission aussi déli-
 cate, au gré & selon les vues de ceux
 qui les commettoient. Ceux qui étoient
 chargés des intérêts des Prélats & des

Théologiens unis pour la défense de ce qu'ils appelloient la Doctrine de S. Augustin, insisterent plusieurs fois afin d'obtenir la permission de disputer en présence du Pape & des Cardinaux, contre leurs adversaires. Mais Innocent X la leur refusa toujours, fondé sur les raisons que nous avons dites plus haut. Cependant, pour qu'ils n'eussent point à se plaindre, il leur permit de présenter tous les mémoires & tous les écrits qu'ils croiroient nécessaires pour instruire les Consulteurs, & les mettre en état d'éviter les méprises, tant sur le fond de la question, que sur les termes dans lesquels chacune des propositions étoit conçue. Ces Consulteurs étoient au nombre de onze, tirés de différens Ordres Religieux, & choisis parmi ce qu'il y avoit de plus savans Théologiens à Rome. On fournit à chacun d'eux un exemplaire de l'*Augustinus*, parce qu'ils avoient ordre d'examiner les propositions, non-seulement en elles-mêmes, mais encore relativement au livre d'où l'on affuroit qu'elles étoient extraites, & de les qualifier dans le sens de l'Auteur. Les Cardinaux-Commissaires & les Théologiens-Consulteurs n'épargne-

XVII. **SIÈCLE** rent pas leurs soins & leur application dans cet examen, & tant qu'ils en furent occupés, ils firent tout ce qui dépendoit d'eux pour répondre aux intentions d'Innocent X. Leur travail dura plus de deux ans, pendant lesquels il se tint plus de 50 congrégations. On lut tous les mémoires présentés par les défenseurs de l'Evêque d'Ypres; on pesa mûrement toutes leurs raisons, & l'on vérifia tous les textes qu'ils alléguoient pour la défense de leur maître & de sa doctrine. Le Pape, malgré son grand âge, assista aux dix dernières Congrégations qui furent de quatre heures chacune, & où les Consultants firent tour-à-tour le rapport de leur travail.

Il suit de tout ce qu'on vient de lire, que s'il y a jamais eu dans l'Eglise une affaire de cette nature, traitée avec rru-
 dence, avec maturité, ç'a été celle-ci. Les deux partis eurent tout le temps & toute la liberté qu'ils pouvoient désirer, d'exposer leurs moyens, de mettre leurs sentimens, leurs raisons dans le plus grand jour, de les présenter sous les aspects les plus favorables, de fixer clairement le sens qu'ils attachoient aux pro-

positions soumises à l'examen, & d'é-
 carter ceux qu'ils croyoient, ou faux, ou XVII.
 étrangers, ou mal exprimés. Il est à re- SIÈCLE.
 marquer que durant tout le cours de
 cette longue discussion, les défenseurs de
 l'Evêque d'Ypres ne se sont jamais plaints
 qu'on leur imputât, non plus qu'à leur
 maître, une doctrine qui ne fût point la
 leur & la sienne; ce qu'ils n'auroient
 certainement pas manqué de faire, s'ils
 y eussent été fondés. On ne voit rien de
 semblable dans aucun de leurs écrits,
 pas même dans celui qui est intitulé, *de*
la distinction des sens des cinq propo-
sitions, écrit qu'ils présenterent à Inno-
 cent X, après avoir parlé en sa présence
 plusieurs heures de suite dans la dernière
 Congrégation. Au contraire, on voit
 par-tout qu'ils avouoient les cinq propo-
 sitions dans le sens qu'ils y attachoient
 & qu'ils défendoient dans leurs écrits
 apologétiques, & qu'ils appelloient sens
 légitime & orthodoxe; & qu'ils y re-
 connoissoient la doctrine de l'Evêque
 d'Ypres, doctrine établie, prouvée dans
 l'ouvrage qu'il avoit mis au jour, &
 puisée, disoient-ils, dans ceux de
 S. Augustin. C'étoit sous ce rapport
 qu'ils la présentoient dans leurs explica-

XVII. tions & leurs apologies, qu'ils la défendoient avec le zèle qu'inspire la persuasion à ceux qui croient soutenir la vérité, & qu'ils s'efforçoient de parer les coups qu'on avoit entrepris de lui porter. Sur quoi voici la réflexion qu'on a faite dans le temps, & qu'on a souvent répétée depuis. Un Souverain Pontife, plusieurs Cardinaux, & un nombre considérable d'habiles Théologiens, qui tous n'avoient d'autre intérêt dans cette affaire que celui de démêler l'erreur d'avec la vérité, s'étant occupés si long-tems & avec tant de soins à examiner les cinq propositions, ayant sans cesse le livre de l'Evêque d'Ypres & les écrits justificatifs de ses défenseurs sous les yeux, est-il à supposer qu'ils n'aient pas bien pris le sens de cet Auteur, qui écrit avec méthode & avec clarté, qui rappelle à tout moment ses principes, & qui, dans le cours de la discussion, a été défendu par des hommes savans, pour lesquels tout ce qu'il y a de plus profond & de plus abstrait dans les questions dont il s'agit n'avoit rien d'impenétrable ?

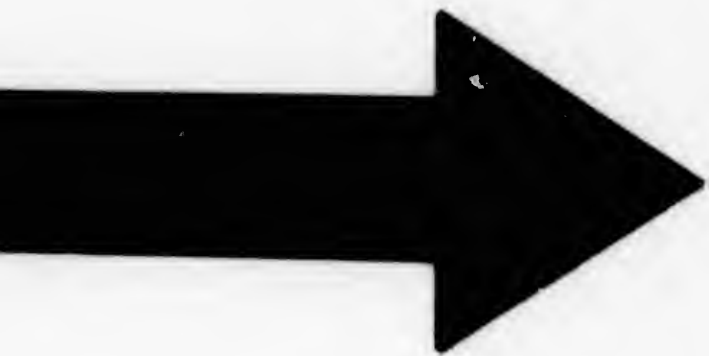
Après un examen si long & si exact, Innocent X prononça distinctement sur

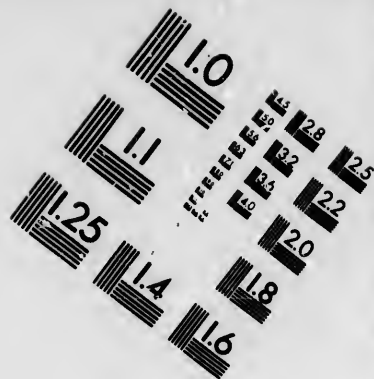
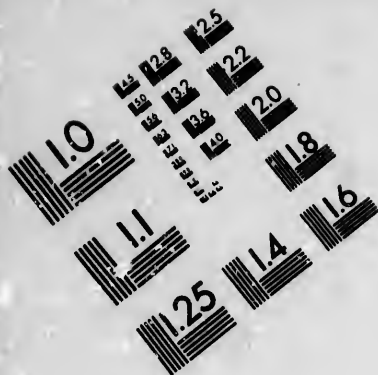
chac
qui
31 M
Que
impo
s'eff
qu'i
laqu
est d
pie,
me.
l'éta
syste
tiqu
mér
pue
exer
suffi
traï
me
gra
acti
men
tiqu
gra
de
de t
La
sem

chacune des cinq propositions. La Bulle,

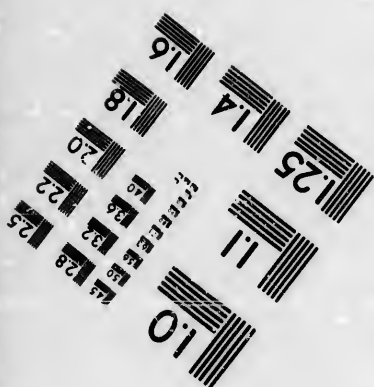
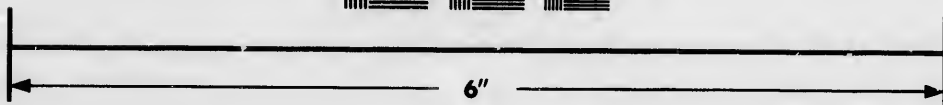
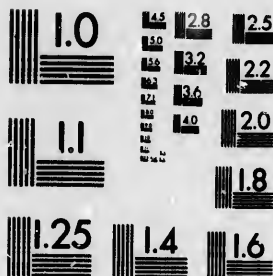
 qui renferme sa définition, est datée du XVII. 31 Mai 1653. La première proposition: SIXIÈME.
Quelques Commandemens de Dieu sont impossibles à des justes qui desirent & qui s'efforcent de les garder selon les forces qu'ils ont, & ils n'ont point la grace par laquelle ils leur soient re-dus possibles, est condamnée comme téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème, & hérétique: La seconde; *Dans l'état de la nature corrompue, on résiste jamais à la Grace, comme hérétique:* La troisième; *Pour mériter & démériter dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir, mais il suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte, comme hérétique:* La quatrième; *Les semi-Pélagiens admettoient une grace intérieure & prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi, & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature que la volonté de l'homme a le pouvoir d'y résister ou de lui obéir, comme fausse & hérétique:* La cinquième enfin; *C'est une erreur des semi-Pélagiens, de dire que Jesus-Christ*







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10
11
12

~~soit mort, ou qu'il ait répandu son sang~~
 XVII. pour tous les hommes sans exception,
 S I È C L E. comme fausse, téméraire, scandaleuse;
 & entendue dans ce sens, que Jesus-
 Christ soit mort pour le salut des prédes-
 tinés seulement, comme impie, blas-
 phématoire, injurieuse à Dieu, déro-
 geant à sa bonté, & hérétique. Le Pape
 ajoute, par une précaution très-sage,
 qu'en condamnant ces cinq propositions,
 il n'entend pas approuver les autres qui
 pourroient être répandues dans l'ou-
 vrage d'où elles sont extraites.

La Bulle d'Innocent X. arriva en
 France au mois de Juillet; elle étoit ac-
 compagnée de deux Brefs, l'un pour
 Louis XIV, l'autre pour les Evêques du
 Royaume. Le Nonce présenta ces trois
 pièces au Roi de la part du Pape, & dès
 le lendemain, il parut une déclaration
 adressée à tous les Prélats, par laquelle
 Louis XIV dit, qu'ayant pris connois-
 sance de la nouvelle constitution, & n'y
 ayant rien trouvé qui soit contraire aux
 libertés de l'Eglise Gallicane, ni aux
 loix, maximes & usages du Royaume,
 il ordonne qu'elle soit publiée & observée
 dans tous les pays de sa domination. Les
 Evêques qui étoient à Paris au nombre

de t
 reme
 mien
 tatio
 Prél
 ceux
 des
 gien
 tous
 Juge
 cure
 lettr
 ques
 de c
 & le
 béra
 eut p
 suiv
 aussi
 man
 & le
 Past
 parc
 noc
 don
 la d
 & il
 éner
 le S

de trente, s'assemblerent extraordinairement chez le Cardinal Mazarin, premier Ministre, pour procéder à l'acceptation solennelle de la Bulle. Parmi ces Prélats, il y en avoit quelques-uns de ceux qui avoient écrit au Pape en faveur des cinq propositions, & des Théologiens qui les défendoient. Néanmoins, tous, sans exception, souscrivirent au Jugement Apostolique; & pour en procurer l'exécution, ils dressèrent une lettre circulaire adressée à tous les Evêques de France, où ils leur faisoient part de ce qui s'étoit passé dans l'assemblée, & les exhortoient à se conformer aux délibérations qu'elle avoit prises. Il n'y eut pas un seul qui ne se fit un devoir de suivre leur exemple. L'assemblée écrivit aussi au Pape, pour lui faire part de la manière dont son Décret avoit été reçu, & le remercier d'avoir étendu sa vigilance Pastorale sur l'Eglise de France. Ils comparoient dans cette lettre le Décret d'Innocent X, à celui qu'Innocent I avoit donné contre les erreurs de Pélage, sur la dénonciation des Evêques d'Afrique, & ils se servoient des expressions les plus énergiques, en parlant de l'autorité que le Saint-Siège a reçu de Jesus-Christ

XVII.

SIÈCLE.

XVII. pour juger les nouvelles doctrines, & du respect qui est dû à ses décisions. Tous les Universités & tous les Ordres Religieux se soumirent également à la définition du Souverain Pontife, de sorte qu'on peut dire qu'il n'y a point de Bulle dogmatique, dont l'acceptation ait été plus solennelle & plus uniforme.

Cependant ceux qui avoient pris avec tant de zèle la défense de l'Evêque d'Ypres & de son livre, publièrent plusieurs écrits, dont le but étoit de prouver que les cinq propositions avoient été justement condamnées par le Décret d'Innocent X, dans leur sens propre & littéral, qui est véritablement condamnable; mais que le Pape n'avoit pas prétendu les flétrir selon le sens qu'elles ont, d'après les principes établis dans l'*Augustinus*. C'étoit renouveler les contestations sous une forme différente, & remettre les choses au même état où elles étoient avant la définition. Les Evêques qui étoient à Paris, considérant que cette nouvelle manière de présenter la question, n'étoit propre qu'à perpétuer les troubles qu'on s'étoit efforcé d'apaiser, jugerent à propos de s'assembler pour chercher les moyens de

rame
exain
qu'on
posit
tous
les u
en e
l'Au
fier.
de t
au I
Mar
choi
fort
criti
teu
avo
rien
des
fan
ouv
mè
dun
plu
l'in
ce
per
no
le

ramener les esprits à l'uniformité. Ils examinèrent toutes les interprétations qu'on avoit données jusques-là aux propositions condamnées, & ils vérifièrent tous les textes de l'*Augustinus* cités par les uns, pour montrer qu'elles étoient en effet condamnables dans le sens de l'Auteur, & par les autres, pour les justifier. Ils dressèrent une exposition détaillée de tout leur travail, & ils l'envoyèrent au Pape, avec une lettre datée du 28 Mars 1654. Ils y disoient entre autres choses, qu'un petit nombre de personnes, fortement attachées aux sentimens profcrits par le Saint-Siège, rabaissoient honteusement le Décret Apostolique qui les avoit condamnés, & le réduisoient à rien, comme s'il n'avoit prononcé que sur des controverses inventées à plaisir, & sans réalité; que par cet artifice on s'étoit ouvert un champ libre pour éterniser les mêmes disputes; qu'une pareille conduite ne tendoit qu'à troubler de plus en plus le repos de l'Eglise, & à favoriser l'indocilité de ceux qui mettoient tout en œuvre pour conserver la même façon de penser après le Jugement qui les condamnoit: que dans ce nouvel état des choses, le mal devenoit plus grand qu'il n'avoit

XVII.

SIÈCLE.

XVII. été dans son origine, & que pour y remédier promptement, le Clergé de France, après une mûre délibération, avoit déclaré, par une lettre circulaire, que les cinq propositions sont véritablement extraites du livre de l'Evêque d'Ypres, qu'elles contiennent la substance de cet ouvrage, qu'elles en expriment fidèlement la doctrine, que sa Sainteté les a condamnées d'une manière précise, selon le sens qu'elles ont dans cet Auteur, & que ce sens est celui que présentent les termes dans leur signification propre & littérale.

Le Pape répondit à cette lettre par un Bref, du 28 Septembre de la même année. Après avoir loué les Evêques de leur zèle & de leur vigilance à faire exécuter la Constitution Apostolique, conformément aux vues & aux intentions du Saint-Siège, il déclaroit expressément que dans les cinq propositions qui étoient l'objet de son Décret, il avoit condamné la doctrine contenue dans l'*Augustinus* de l'Evêque d'Ypres. Ainsi le Pape & le Clergé de France avoient les mêmes principes & le même langage sur cet objet ; & leurs déclarations étoient si nettes, si peu susceptibles d'équivoque,

qu'on ne peut trop s'étonner qu'elles n'aient pas dissipé tous les doutes, prévenu toutes les difficultés, & réuni tous les esprits. Mais quelles ressources ne trouvent pas en eux-mêmes, pour se maintenir contre les décisions les plus claires, des hommes d'un profond savoir, d'une dialectique subtile, qui se sont exercés toute leur vie dans l'art de la dispute, & qui ont résolu de ne pas renoncer à leurs opinions? On imagina de nouvelles difficultés, on s'appuya sur de nouveaux raisonnemens, on donna un tour plus spécieux aux anciennes réflexions, on les rajeunit en les présentant sous un jour plus frappant. Par cette méthode, les questions simples d'abord, se compliquent, s'embarrassent; on se ménage ainsi des issues par où l'on s'échappe; pressé d'un côté, on se sauve de l'autre; peu importe quel poste on occupe, pourvu qu'on sache s'y défendre, ou qu'on en trouve un autre dans lequel on puisse se retrancher, si l'on est chassé de celui où l'on a soutenu les premières attaques.

Quoique les délibérations du Clergé, & le Bref d'Innocent X parussent aller au devant de toutes les difficultés qu'on

XVII.

SIÈCLE.

——— pouvoit faire naître, le calme qui de-
 XVII. voit en être le fruit, étoit encore bien
 S I È C L E. éloigné. Les partisans de l'Evêque d'Y-
 pres éleverent un nouveau retranche-
 ment, où ils espéroient qu'il seroit im-
 possible de les forcer; c'est la fameuse dis-
 tinction du droit & du fait. La doctrine
 exprimée dans les cinq propositions, est
 l'objet propre & direct du Décret Apô-
 tolique; l'Eglise a reçu de Dieu l'auto-
 rité de prononcer infailliblement sur
 cette doctrine, & tout Fidèle doit se sou-
 mettre à son jugement. Mais l'attribu-
 tion de cette doctrine à l'Evêque d'Ypres,
 est un fait particulier, un fait récent
 non révélé, dont la certitude n'est fon-
 dée que sur le témoignage des hommes,
 par conséquent un fait que l'Eglise ne
 peut pas décider avec infaillibilité; un
 fait pour lequel elle n'a pas droit d'exi-
 ger une créance intérieure, & à cet égard
 on satisfait à ce qui lui est dû, en se ren-
 fermant dans le silence, sans attaquer sa
 décision & sans la contredire. Voilà ce
 qu'on exposa dans les écrits du tems,
 & ce que mille échos ont répété depuis.

Nous ne rapporterons pas toutes les
 raisons qu'on accumula pour réfuter
 cette distinction. On démontra évidem-

l'ame qui de-
 t encore bien
 l'Evêque d'Y-
 ou retranche-
 il seroit im-
 fameuse dif-
 La doctrine
 positions, est
 Décret Apof-
 Dieu l'auto-
 blement sur
 e doit se sou-
 ais l'attribu-
 que d'Ypres,
 a fait récent
 de n'est fon-
 es hommes,
 l'Eglise ne
 illibilité; un
 droit d'exi-
 & à cet égard
 à, en se ren-
 attaquer sa
 re. Voilà ce
 s du tems,
 pété depuis.
 s toutes les
 our réfuter
 tra évidem-

ment, autant que ces matières sont sus-
 ceptibles de l'être, qu'admettre un pa-
 reil principe, c'étoit renverser tous les
 jugemens dogmatiques prononcés par
 les Conciles & par les Papes, depuis
 les premières erreurs qui se sont éle-
 vées dans le monde Chrétien, parce
 que toutes les erreurs anathématisées
 par l'Eglise, tiennent à des faits de
 même nature que celui dont il s'agis-
 soit dans la contestation présente. On
 alla même plus loin, & l'on prouva
 que si les décisions qui tombent sur
 des faits semblables, c'est à-dire sur
 des faits inséparablement unis avec le
 dogme, & enveloppés avec lui dans
 un même jugement, n'étoient pas des
 jugemens certains & irréformables,
 l'Eglise pourroit également errer, en
 approuvant la doctrine des Ecrivains or-
 thodoxes, par exemple, de S. Augus-
 tin, comme en condamnant celle des
 Auteurs hérétiques, par exemple, de
 Wiclef, de Luther, &c. d'où il sui-
 vroit que tout seroit éternellement in-
 décis & flottant dans la doctrine, qu'il
 n'y auroit plus de terme aux contro-
 verses, plus de moyen pour les termi-
 ner, & que la Foi ne seroit pas plus

XVII.

S I È C L E

~~_____~~ en sûreté après que l'Eglise auroit jugé, qu'avant sa définition.

XVII.

S I È C L E.

Tandis qu'on disputoit plus vivement que jamais sur ce nouvel incident, il se tenoit à Paris une assemblée générale du Clergé. Outre les Prélats & les Députés du second ordre qui la composoient, tous les Evêques qui se trouvoient alors dans la Capitale, y furent invités : ils étoient en tout trente-sept. Leur principale occupation fut d'examiner & de revoir tout ce qui s'étoit fait dans les précédentes assemblées au sujet des contestations présentes. Ce travail fini, ils confirmèrent & renouvelèrent unanimement les délibérations qui avoient été prises par le Clergé sur cette matière en 1653, 1654 & 1655 (on étoit alors en 1656), & ils résolurent d'écrire au Pape pour lui rendre compte de leur conduite, & l'informer du nouveau moyen dont les défenseurs de la doctrine attribuée à l'Evêque d'Ypres se servoient, pour détourner la foudre qui l'avoit frappée. Innocent X étoit mort, & Alexandre VII lui avoit succédé. Ayant été l'un des Commissaires employés dans cette grande affaire, personne n'étoit mieux instruit de tout ce
qui

qui
men
faite
fon
lequ
au C
Bull
par
plus
Sièg
tatio
à leu
d'y
A
les d
crets
d'un
des
les a
terp
déjà
core
ne p
rem
apost
ce p
noce
tout
com

T

qui s'étoit fait à Rome depuis le commencement, & ne connoissoit plus parfaitement les vues qui avoient dirigé son prédécesseur dans le Jugement par lequel il l'avoit terminée. Sa réponse au Clergé de France, fut une nouvelle Bulle, datée du 16 Octobre 1656, par laquelle il se proposa d'affermir de plus en plus le jugement du Saint-Siège, & de détruire les fausses interprétations que des Ecrivains trop attachés à leurs anciennes opinions, s'efforçoient d'y donner.

Alexandre VII observe d'abord, que les dogmes ci-devant définis par les Décrets Apostoliques, n'ont pas besoin d'une nouvelle décision; mais qu'il y a des personnes qui ne craignent pas de les affoiblir & de les énerver par des interprétations captieuses; & que ce mal, déjà très-grand, pouvant le devenir encore davantage en se répandant, il croit ne pouvoir différer plus long-temps d'y remédier efficacement, par l'autorité apostolique dont il est dépositaire. Après ce préambule vient la constitution d'Innocent X, du 31 Mai 1653, rapportée tout au long. Ensuite le Pape déclare, comme ayant été témoin de tout ce qui

s'est passé dans l'affaire des cinq Propo-
 sitions sous le Pontificat de son prédé-
 cesseur, 1^o. que cette affaire avoit été
 traitée dans le tems avec une telle atten-
 tion & une telle maturité, qu'on n'en
 peut désirer de plus grandes ; 2^o. que les
 cinq Propositions ont été tirées du livre
 de Cornélius Jansénius, Evêque d'Y-
 pres, intitulé *Augustinus* ; 3^o. qu'elles
 ont été condamnées par Innocent X,
 selon le sens qu'elles ont dans cet Au-
 teur. Puis il ajoute, qu'il les condamne
 de nouveau comme telles, leur appli-
 quant les mêmes censures dont chacune
 d'elles a été notée. Il finit par condam-
 ner tous les ouvrages, soit imprimés,
 soit manuscrits qui ont été faits, ou qui
 pourroient l'être dans la suite, pour la
 défense de l'*Augustinus* & des Proposi-
 tions censurées. Le Pape, dans ce Dé-
 cret, désigne ceux qui refusoient de se
 soumettre à la décision d'Innocent X,
 par des expressions très-énergiques &
 très-peu flatteuses pour eux.

L'assemblée du Clergé commencée en
 1656, duroit encore, quand cette nou-
 velle Constitution arriva en France. Elle
 lui fut portée le 14 Mars 1657, & trois
 jours après, les Prélats, pleins de sa-

tisfa
 l'Eg
 com
 dan
 une
 rent
 Dio
 Déc
 les
 deu
 anci
 les
 fian
 ticu
 tien
 des
 sista
 jusq
 au
 un E
 sero
 tater
 thol
 cop
 asse
 culie
 qu'a
 faire
 de c

risfaction, en voyant que le Chef de l'Eglise s'exprimoit dans cette Bulle comme ils s'étoient exprimés eux-mêmes dans leurs délibérations, la reçurent avec une parfaite unanimité, & ils ordonnèrent qu'elle seroit publiée dans tous les Diocèses, & exécutée conformément à la Déclaration que le Roi fit expédier dans les mêmes vues. Mais cette union des deux puissances, qui avoit suffi dans les anciens temps pour détruire & dissiper les plus grandes hérésies, ne fut pas suffisante alors, pour ramener quelques particuliers à l'obéissance que des Chrétiens doivent à l'autorité spirituelle, & des sujets aux loix du Prince. Une résistance que tous les moyens employés jusques-là n'avoient pu vaincre, fit croire au Clergé de France qu'il falloit dresser un Formulaire que tous les Ecclésiastiques seroient obligés de souscrire pour constater leur soumission aux Décrets Apostoliques & au Jugement du Corps Episcopal. Le projet en fut dressé dans cette assemblée, mais des circonstances particulières en firent différer l'exécution jusqu'à celle de 1661. Quoique cette affaire soit une suite & une dépendance de celle dont nous venons de rapporter

 XVII.

S I È C L E.

les principaux détails, nous avons jugé
 XVII. convenable d'en faire l'objet d'un article
 S I È C L E. séparé, pour soulager l'attention de ceux
 qui ne sont pas accoutumés à la discus-
 sion de ces matières épineuses.

A R T I C L E IX.

*Affaire du Formulaire, jusqu'à la paix
 de Clément IX.*

Nous avons déjà dit que dès 1656, le Clergé de France assemblé avoit conçu le projet d'un Formulaire de Foi, destiné à procurer la pleine & entière exécution des Décrets Apostoliques, par lesquels Innocent X & Alexandre VII avoient condamné la Doctrine des cinq Propositions. M. de Marca, Archevêque de Toulouse, Prélat d'un grand génie & d'une vaste érudition, en avoit dressé le projet. Mais la dissolution de cette assemblée qui fut terminée plutôt que ne l'avoient espéré les Evêques qui la composoient, & d'autres raisons étrangères à cet objet, ne leur permirent pas d'accomplir un dessein, qu'ils regardoient comme nécessaire dans les circonstances

où étoient alors les affaires de l'Eglise. XVII.
 Le Clergé reprit ce dessein l'année sui- SIECLE.
 vante, & le Roi, à sa prière, accorda une
 Déclaration qui ordonnoit la signature
 du Formulaire dressé par les Evêques :
 mais lorsque cette loi fut présentée au
 Parlement de Paris, elle éprouva tant
 d'opposition de la part des Magistrats,
 que Louis XIV fut obligé d'aller en per-
 sonne la faire enregistrer, par un de ces
 actes de la puissance absolue qui levent
 tous les obstacles. La Déclaration ayant
 été vérifiée de cette manière, elle fut
 envoyée, avec le Formulaire du Clergé,
 dans tous les Diocèses. Les Evêques y
 avoient joint une lettre circulaire, où ils
 expliquoient les motifs qui les avoient
 portés à prendre cette voie, pour établir
 par-tout l'uniformité de sentimens &
 de conduite, par rapport aux dernières
 constitutions, & renverser le nouveau
 système qu'on avoit formé sur le genre
 de soumission qui leur étoit due. Mais
 l'exécution ne répondit pas aux vues
 de l'assemblée, soit que les Evêques
 absens ne crussent pas que leurs Confreres
 réunis dans la Capitale, fussent suffisam-
 ment autorisés de tous les autres pour
 établir un Règlement de la nature de

us avons jugé
 et d'un article
 tion de ceux
 s à la discus-
 euses.

IX.

sq' à la paix

ne dès 1656,
 é avoit conçu
 Foi, destiné
 ère exécution
 par lesquels
 VII avoient
 cinq Propo-
 rchevêque de
 and génie &
 voit dressé le
 de cette as-
 plutôt que ne
 qui la com-
 ns étrangères
 ent pas d'ac-
 regardoient
 circonstances

XVII.
S I È C L E. celui-ci, soit qu'ils craignissent d'exciter de nouveaux troubles, d'alarmer les consciences, de faire naître plus d'opposans qu'il n'y en avoit déjà, & de causer par-là un mal plus grand que celui auquel on vouloit remédier. Ainsi les choses restèrent dans le même état jusques vers la fin de 1660, temps auquel l'assemblée générale qui se tenoit alors, crut devoir remettre en délibération l'affaire importante du Formulaire, qui étoit comme en suspens depuis 1657.

Douze Commissaires, nommés par l'assemblée le 17 Décembre 1660, pour examiner les moyens de faire rendre aux Constitutions Apostoliques, l'obéissance qui leur est due, employèrent six séances à cet examen; ils firent leur rapport le 10 Janvier suivant. Ils s'étoient convaincus par la révision de tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors dans cette cause, & par la discussion des principaux écrits publiés par ceux qui se disoient disciples de S. Augustin, & défenseurs des vérités de la Grace, que dans les circonstances présentes, la souscription d'une Formule de foi, étoit la seule voie qui pût conduire au but où l'on tendoit; que ce moyen n'étoit pas nouveau, qu'il avoit

été mis en usage plus d'une fois par l'E-
 glise avec succès, dans des conjonctures
 semblables à celles où l'on se trouvoit, **XVII.**
 & que la Formule proposée dans l'affaire **SICILIE.**
 dont on s'occupoit, ne devoit inquiéter
 personne, puisqu'elle ne contenoit rien
 de plus que ce qui étoit clairement défini
 par les Décrets d'Innocent X & d'Ale-
 xandre VII : Décrets reçus avec une
 parfaite unanimité par toutes les Eglises,
 & spécialement par l'Eglise de France.
 Les Commissaires exposèrent fort au
 long toutes les raisons sur lesquelles cet
 avis étoit fondé, & ils ajoutèrent que le
 Roi desiroit qu'ils ne se séparassent point
 sans avoir mis la dernière main à cette
 affaire. En effet, Louis XIV avoit ma-
 nifesté ses intentions à cet égard, de la
 manière la plus précise. L'expérience du
 passé lui faisoit craindre la naissance d'une
 nouvelle secte, & les maux infinis que
 l'esprit de parti ne manque jamais de
 causer dans l'Etat, lorsqu'on lui a donné
 le temps de s'accroître & d'acquérir des
 forces.

Il fut donc résolu que la Formule de
 Foi dressée par le Clergé, seroit envoyée
 dans tous les Diocèses du Royaume,
 pour être signée à la diligence des Evê-

ques, par tous les Corps Ecclésiastiques;
 XVII. séculiers & réguliers, & par tous les
 SI È C L E. Particuliers qui aspiroient aux Ordres
 saerés, aux grades académiques, & à la
 possession des bénéfices. Voici la teneur
 de cette Formule : *Moi N.... me soumets
 sincèrement à la constitution du Pape In-
 nocent X, du 31 Mai 1653, selon son
 véritable sens qui a été déterminé par la
 Constitution de notre Saint Pere Ale-
 xandre VII, du 16 Octobre 1656. Je
 reconnois que je suis obligé en conscience
 d'obéir à ces Constitutions, & je condamne
 de cœur & de bouche la doctrine des cinq
 Propositions de Cornélius Jansénius, con-
 tenues en son livre intitulé Augustinus,
 que ces deux Papes & les Evêques ont
 condamnée, laquelle doctrine n'est point
 celle de S. Augustin; que Jansénius a mal
 expliquée, contre le vrai sens de ce Saint
 Docteur. Le Roi autõrifa, par un Arrêt
 du Conseil, la délibération de l'assem-
 blée, & Sa Majesté y joignit une lettre
 exhortatoire à tous les Evêques, afin
 que la signature se fit par-tout dans la
 même forme & avec le même esprit.*
 Aussi-tôt que cette résolution, prise
 de concert entre la Cour & le Clergé,
 fut devenue publique, ceux qui avoient

intérêt à rejeter le Formulaire, & à ~~_____~~
 en empêcher l'établissement, mirent tout XVII.
 en œuvre pour faire avorter le dessein S I È C L E :
 de l'assemblée. Plusieurs Evêques, qui
 étoient dans leurs Diocèses, & qui par
 conséquent n'avoient point eu part aux
 délibérations, prétendirent que leurs
 Confreres n'avoient pas été en droit de
 statuer sur un objet appartenant à la
 Foi, sans y être spécialement autorisés
 par les absens. Mais on leur répondoit
 en leur faisant observer que dans la
 conduite qu'on avoit tenue, on n'avoit
 rien fait contre l'usage, & que les Mé-
 moires du Clergé justifient que depuis
 leur établissement, les assemblées ont
 fait un grand nombre de Réglemens
 concernant la Foi & les mœurs. Cepen-
 dant les oppositions étant contraires à l'u-
 niformité qu'on se proposoit d'établir,
 engagèrent la Cour & le Clergé à ne pas
 suivre cette affaire avec toute la vigueur
 qu'on avoit été résolu d'y mettre. Ainsi
 des considérations sages, & des ménagemens
 dictés par la prudence, déterminèrent le Roi & l'assemblée à surseoir
 encore pendant quelque temps à la sou-
 cription du Formulaire. On espéroit qu'en
 différant, on rameneroit les opposans par

XVII.
SIÈCLE. la douceur, & que la voie des conférences applaniroit les difficultés de ceux qui ne connoissoient pas assez les raisons de la conduite que le Clergé avoit tenue dans cette affaire.

Parmi ceux qui s'opposoient le plus vivement à la signature du Formulaire dressé par le Clergé, personne ne porta la résistance plus loin que les Religieuses des deux monastères de Port Royal. On pratiquoit dans ces Communautés la Règle de S. Bernard, avec une grande édification. Il y avoit parmi celles qui les composoient, plusieurs filles du plus rare mérite; & si l'on trouvoit quelque chose à reprendre en elles, c'étoit d'être plus instruites des contestations présentes, qu'il ne convenoit à leur profession & à leur sexe. Leurs Directeurs les avoient nourries des sentimens dont ils étoient remplis eux-mêmes. Elles faisoient tout ce qu'on avoit dit en faveur de l'*Augustinus*, & des cinq Propositions, depuis l'origine de la dispute. C'étoit un des principaux objets de leurs lectures, de leurs entretiens, & des conférences que leur faisoient ceux qui s'étoient chargés de les conduire dans les voies de la perfection. Elles ne parloient

que des vérités de la Grace, des maux ~~actuels~~ **XVII.**
actuels de l'Eglise, de l'obscurcissement où la Foi étoit tombée dans ces derniers **SIÈCLE.**
temps, & de ce que Dieu exigeoit de tous ceux qui aimoient la Religion, pour s'opposer au progrès de la séduction, & au torrent des erreurs qui prenoient la place de l'ancienne doctrine; erreurs & séduction d'autant plus dangereuses, suivant elles, que les Chefs mêmes de l'Eglise, & les premiers Pasteurs, employoient leur autorité pour les établir. Elles citoient à tout propos S. Augustin & les autres Peres, comme si elles en eussent fait une étude profonde, quoiqu'elles ne les connussent que par les ouvrages de leurs maîtres.

Uniquement occupées de ces matières, que les plus habiles Théologiens ont toujours trouvé si difficiles & si arides, elles y rapportoient toutes leurs pensées. On auroit dit que l'Eglise les avoit chargées de sa cause, & que S. Augustin étoit venu leur donner lui-même l'intelligence de ses écrits. Leur imagination s'échauffa au point, qu'elles se persuaderent qu'elles étoient nécessaires à la défense de la vérité persécutée, qu'elles se mettoient au rang des anciens Con-

XVII.
SIÈCLE. fesseurs de la Foi, dont Dieu s'étoit servi pour l'accomplissement de ses desseins, de sorte qu'en résistant aux Papes, aux Evêques, elles croyoient servir l'Eglise; qui avoit besoin de leur appui. Leurs maîtres les entretenoient dans ces idées; ils n'oublioient rien pour fortifier leurs préventions, & fermer l'entrée de leur esprit à toutes les raisons qui tendoient à les détruire. Les Grands Vicaires de M. le Cardinal de Retz, & les deux Archevêques qui succéderent à ce Prélat sur le Siège de Paris, employèrent inutilement toutes les voies d'autorité, de persuasion, de douceur, & même de négociation, pour obtenir d'elles qu'elles se soumissent purement & simplement aux Décrets des Souverains Pontifes & au jugement des Evêques. Toutes les fois qu'on essaya de les amener à ce terme, elles proposoient des explications, des préambules conçus avec beaucoup d'art, & ce qu'il y a de singulier, c'est que ces filles Théologiennes, en raisonnant sur le sens des cinq Propositions, sur l'attribution qu'on en faisoit à l'Evêque d'Ypres, sur la distinction du droit & du fait, en un mot, sur les points les plus épineux, finissoient toujours

par dire qu'on les forçoit d'entrer dans des questions supérieures à leurs lumières, & s'excusoient de faire ce qu'on exigeoit d'elles, en alléguant l'ignorance attachée à leur sexe & à leur profession. Si elles eussent été bien convaincues de ce dernier point, elles se fussent tenues dans la classe des simples fidèles, dont toute la science consiste dans la docilité; elles eussent compris que la foi de l'Eglise est la Théologie des ignorans; & tranquilles sous la conduite des Supérieurs légitimes que Dieu a chargés du sacré dépôt, elles n'eussent pas songé à prendre des précautions contre eux, pour la conservation de ce qu'elles appelloient la vérité.

Le combat des Religieuses de Port-Royal contre l'autorité de leurs supérieurs, étoit un spectacle nouveau: tout le monde s'y intéressa. Les uns admiroient le courage & la fermeté de ces filles, & les combloient d'éloges; elles en méritoient sans doute par leurs vertus; mais la résistance opiniâtre qu'elles témoignoiient dans cette occasion, ne pouvoit les rendre chères & recommandables, qu'aux yeux de ceux qui étoient dans les mêmes principes. Les autres.

ne voyoient rien de louable & d'édifiant dans leur conduite ; en rendant justice à leur piété , ils leur souhaitoient plus de simplicité , ils ne pouvoient approuver qu'elles s'érigeassent en Docteurs , qu'elles missent des conditions à leur obéissance , & qu'elles réduisissent ceux que Dieu leur avoit donnés pour guides , à composer avec elles sur les termes dont elles devoient se servir pour exprimer leur soumission à des Décrets émanés du S. Siège en matière de Foi , & confirmés par l'acceptation des premiers Pasteurs. C'étoient les gens raisonnables qui pensoient ainsi , c'est-à-dire , ceux qui jugeoient des choses sans prévention , qui ne connoissoient que les règles communes par lesquelles les simples fidèles se sont toujours conduits en pareille circonstance , & qui ne pouvoient s'empêcher de trouver étrange , que des filles , vouées par état à l'obéissance , au silence & à l'humilité , donnassent l'exemple de la révolte , mêlassent leur voix à celle des Docteurs , & se crussent plus éclairées que les Papes & les Evêques.

On a dit que dans les visites que

leur firent les Archevêques de Paris,
 dans les conférences qu'ils eurent avec XVII.
 elles, pour dissiper leurs doutes, & S I È C L E.
 répondre à leurs difficultés, elles em-
 barrassèrent quelquefois ces Prélats & les
 Théologiens qui les accompagnoient :
 ce fait n'a pour garans que leurs défen-
 seurs & leurs amis, ainsi l'on pourroit en
 douter. Mais en le supposant vrai, fe-
 roit-il étonnant que des filles d'une ima-
 gination vive, ayant beaucoup d'esprit,
 remplies de ce qu'elles avoient puisé dans
 les livres de leurs maîtres, instruites par
 des hommes qui n'étoient pas moins sub-
 tils que savans, des filles dont presque
 toutes les pensées étoient réunies sur un
 seul objet, eussent lancé quelquefois de
 ces traits imprévus que les gens les plus
 habiles ne savent pas repousser d'abord,
 par une impression de surprise contre la-
 quelle on n'est point en garde? Quoi
 qu'il en soit, ni la privation des Sacre-
 mens, ni la dispersion de quelques-unes
 d'entre elles, ni l'introduction d'une
 Supérieure étrangère, ni les autres voies
 de rigueur qu'on employa contre ces Re-
 ligieuses, si estimables d'ailleurs, ne fu-
 rent jamais capables de les ébranler.
 Persuadées qu'elles souffroient pour une

cause juste, & que leur résistance étoit
 XVII. un témoignage rendu à la vérité, dont
 S I È C L E. l'Eglise recueilleroit un jour le fruit,
 elles persévérèrent dans leur opposition
 jusqu'à la paix de Clément IX. Au
 reste, si leur conduite, & l'impression
 qu'elle fit sur beaucoup de personnes,
 furent un nouvel obstacle à la réunion
 des esprits, ce fut moins leur faute,
 que celle de leurs Directeurs, qui, par
 des insinuations dont il étoit difficile
 qu'elles eussent la force, ou l'habileté
 de se défendre, formerent dans leur
 cœur une disposition qu'elles suivirent
 aveuglément par respect pour eux, com-
 me une inspiration du Ciel.

Cependant Louis XIV ne perdoit pas
 de vue la résolution qu'il avoit prise,
 d'établir par-tout dans le Royaume la
 signature du Formulaire d'une manière
 uniforme. A cet effet il donna en 1662,
 un Arrêt du Conseil, & en 1664, une
 Déclaration qu'il fit enregistrer lui-même
 au Parlement. On ne peut s'exprimer
 avec plus de force dans une loi de cette
 nature, qu'il le fit dans celle-ci. Les mo-
 tifs qu'il allegue, sont l'inutilité des
 moyens employés jusqu'alors pour vain-
 cre la résistance des opposans, la diver-

sité de conduite & de langage que les défenseurs de l'Evêque d'Ypres ont tenu selon la diversité des circonstances & des intérêts, soutenant d'abord la doctrine des cinq Propositions, comme orthodoxe, & prétendant ensuite que ces Propositions ne se trouvoient nulle part, & qu'elles avoient été fabriquées à plaisir; la crainte de voir un schisme s'élever dans l'Eglise, & renaître dans le Royaume les désordres que l'esprit de parti y avoit causés pendant plus d'un siècle. Les peines prononcées par la Déclaration dont nous parlons, contre ceux qui refuseroient encore de se soumettre, répondent à l'importance de ces motifs. C'est l'impétabilité des bénéfices pour ceux qui en sont pourvus, l'inadmissibilité aux grades académiques pour ceux qui y prétendent, & la privation de toute charge & de tout emploi dans les maisons régulières pour les Religieux. Mais cette Déclaration, loin de calmer les esprits, excita de nouvelles plaintes, & fit éclore une multitude de libelles, dont la modération n'étoit pas le caractère dominant. Le Formulaire du Clergé y étoit attaqué dans sa substance, dans son objet, dans ses effets, & dans l'autorité dont il

XVII.

SICILIA.

— étoit émané. On y disoit qu'à Rome, le
XVII. Pape, les Cardinaux, & les Théologiens
S I È C L E. les plus éclairés, improuvoient l'entre-
 prise des Evêques de France; on appel-
 loit persécution, tyrannie, l'obligation
 imposée à tous les Ecclésiastiques de signer
 la nouvelle Formule, & on en attribuoit
 le projet & l'exécution aux intrigues d'une
 Société puissante, qui vouloit s'en servir
 pour perdre ceux qu'elle haïssoit, &
 dont les Evêques, le Roi même, n'é-
 toient que les instrumens.

Ce qui sembloit autoriser les auteurs
 de ces écrits, & donner du poids à leurs
 réflexions, c'est que plusieurs Evêques
 en réputation de science & de vertu, qui
 s'étoient déclarés contre la signature du
 Formulaire, persistoient dans leur op-
 position. Les motifs de leur conduite,
 étoient ceux dont nous avons déjà fait
 mention, que l'infailibilité de l'Eglise
 ne s'étend pas sur les faits non révélés;
 que les assemblées du Clergé n'ont pas
 une autorité suffisante pour établir une
 loi de cette nature, & en ordonner l'exé-
 cution; que le Pape improuvoit le zèle
 excessif des Evêques de France. Quant à
 ce dernier point, ils s'appuyoient sur le
 silence qu'Alexandre VII gardoit persé-

véramment touchant le Formulaire, depuis huit ou neuf ans qu'il en étoit question en France, quoiqu'il eût eu plus d'une fois occasion d'en parler dans ses Brefs. Mais ces prélats, & ceux qui s'appuyoient de leur exemple, ne faisoient pas attention que ce silence du Pape n'étoit fondé que sur une de ces maximes reçues à Rome, & connues de tout le monde, concernant l'autorité du Saint-Siège & celle des Evêques, maximes au préjudice desquelles cette Cour ne fait jamais la moindre démarche, & qu'approuver expressément la Formule de Foi proposée par les assemblées du Clergé, c'eût été les démentir. La preuve que le silence d'Alexandre VII n'avoit pas d'autre motif, c'est le Bref foudroyant écrit par ce Pape le premier Août 1661, aux Grands Vicaires de Paris, qui avoient publié un Mandement pour la signature du Formulaire, dans lequel ils autorisoient la fameuse distinction du droit & du fait; c'est la rétractation qu'il exigea d'eux, & qu'ils donnerent aussi-tôt: ce sont enfin les éloges dont il combloit les Evêques de France dans un autre Bref du 29 Juillet 1664, à cause de leur zèle, & des moyens qu'ils prenoient pour faire

XVII.

SIÈCLE.

rendre aux Constitutions Apostoliques, l'obéissance qui leur est due.

XVII. **SIÈCLE.** Louis XIV, fatigué par tant de contradictions, & mécontent de rencontrer plus de difficultés à se faire obéir par quelques-uns de ses Sujets, qu'à vaincre ses plus redoutables ennemis, prit enfin la résolution de s'adresser au Chef de l'Eglise, pour lui demander un Formulaire, contre lequel on ne pût faire les objections qu'on faisoit contre celui du Clergé. Le Pape se rendit aux desirs de ce Monarque, & donna, le 15 Février 1665, une Bulle qui contenoit la Formule suivante: *Moi N... me soumetts à la Constitution Apostolique d'Innocent X, Souverain Pontife, du 31 Mai 1653, & à celle d'Alexandre VII son successeur, du 16 Octobre 1656, & rejette & condamne sincèrement les cinq Propositions extraites du livre de Cornélius Jansenius, intitulé Augustinus, dans le propre sens du même Auteur, comme le Siège Apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure ainsi. Ainsi Dieu me soit en aide, & les Saints Evangelies.* On voit que cette Formule, peu différente dans les termes de celle que le Clergé de France avoit dressée, est en-

tièrement la même pour le fonds. Le Roi
 donna, au mois d'Avril de la même an- XVII.
 née 1665, pour la publication de cette SIÈCLÉ.
 Bulle, une Déclaration conforme à celle
 qu'il avoit donnée l'année précédente,
 pour autoriser le Formulaire du Clergé.
 Il y exposoit les mêmes raisons, & y
 prononçoit les mêmes peines contre ceux
 qui refuseroient d'obéir. Cette Déclara-
 tion fut enregistrée au Parlement comme
 la précédente, dans un lit de Justice. Elle
 ordonnoit que le Formulaire du Pape se-
 roit envoyé aux Evêques du Royaume,
 pour être signé par tous les Ecclésiasti-
 ques, séculiers & réguliers de leurs Dio-
 cèses, sans explication, restriction, mo-
 dification, ni rien qui pût porter atteinte
 aux Bulles d'Innocent X & d'Alexandre
 VII, aux délibérations du Clergé de
 France, & aux ordres de Sa Majesté con-
 signés, tant dans la présente Déclara-
 tion, que dans celles qui avoient été pu-
 bliées jusqu'alors. Le Parlement ne ré-
 clama point contre la Déclaration, & ne
 mit aucune modification à la Bulle, ce
 que ce Tribunal, si éclairé, si vigilant,
 n'auroit pas manqué de faire, s'il en
 avoit eu quelque raison.

Sitôt que les Evêques eurent reçu la

XVII.
S I È C L E. Bulle & la Déclaration, tous s'empres-
ferent à publier des Mandemens pour la
publication du nouveau Décret, & la si-
gnature du Formulaire qui en étoit l'ob-
jet. Il y auroit eu à cet égard la plus par-
faite unanimité entre les Prélats du
Royaume, si les Evêques d'Alet, de Pa-
miers, d'Angers & de Beauvais, ne s'é-
toient pas distingués de leurs Confreres,
en établissant dans leurs Mandemens la
distinction du droit & du fait, d'une
manière plus expresse & plus détaillée
qu'on ne l'avoit encore fait nulle part.
M. d'Alet, Etienne Pavillon, avoit
donné l'exemple aux trois autres, &
ceux-ci s'étoient contentés d'adopter son
Mandement. Jusqu'alors, ce Prélat,
quoique fort lié avec MM. de Port-
Royal, s'étoit montré bien éloigné des
principes qui servoient de base à cet ou-
vrage. Pour s'en convaincre, il ne faut
que jeter les yeux sur la réponse qu'il
fit à M. Arnaud en 1657. Ce Docteur
avoit formé un cas de conscience sur la
décision contenue dans la Bulle d'Ale-
xandre VII, du 16 Octobre 1656, &
sur la signature qu'on vouloit exiger du
Formulaire proposé par le Clerge, & l'a-
voit envoyé à M. d'Alet pour avoir son

avis. Le Prélat répondit à cette consultation, par un écrit très-sage & très-bien raisonné, dans lequel il touche en peu de mots, mais avec beaucoup de justesse, les raisons principales de ceux qui s'étoient déclarés pour la souscription. Cet écrit est si important, que nous avons cru devoir le rapporter ici, sans y faire d'autre changement que d'en retrancher quelques longueurs.

XVII.
SIÈCLE.

« Après nous être mis en la présence
» de Dieu avec un parfait désintéresse-
» ment, & lui avoir demandé avec sou-
» mission d'esprit, la grace & la lumière
» nécessaire pour pouvoir dire notre sen-
» timent sur un sujet si important,
» comme nous en avons été priés; &
» après avoir lu les divers écrits qui
» nous ont été envoyés sur cette matière:
» Tout considéré, nous sommes d'avis
» que ceux à qui on proposera de signer
» la nouvelle Constitution, non-seule-
» ment le peuvent en conscience, mais
» le doivent, encore qu'ils aient jusqu'à
» présent été persuadés du contraire de ce
» qu'elle contient, & qu'ils sont obligés
» de se soumettre à la Déclaration du
» Pape, puisque dans les choses contes-
» tées entre les Catholiques, telle qu'est

XVII. » la question présente, nous devons sui-
 » vre les lumières & les décisions du
 S I È C L E. » Souverain Pontife auquel il appar-
 » tient, quand l'Eglise ne parle point
 » en corps, de prononcer & d'arrêter
 » les esprits à ce qu'il juge, étant certain
 » que son autorité doit prévaloir à tous
 » nos sentimens particuliers.

» Et quoiqu'on connoisse la grande
 » différence qu'il y a de prononcer sur
 » une question de fait, ou sur une ques-
 » tion de droit, & qu'il paroisse que la
 » Constitution du Pape tombe sur l'un
 » & sur l'autre, l'on peut dire néan-
 » moins que cette question de fait est
 » tellement jointe à la question de droit,
 » qu'il semble dangereux en cette ren-
 » contre d'en faire la séparation.

» De sorte que, dans l'affaire pré-
 » sente, s'agissant de savoir si les cinq
 » propositions sont tirées du livre de
 » Jansénius, c'est-à-dire, s'il y en a
 » dans cet Auteur qui soient conçues,
 » sinon en mêmes termes, du moins en
 » termes, équivalens, & si le sens de ce
 » même Auteur est le sens de S. Au-
 » gustin, qui sont des choses pour la
 » connoissance desquelles on a besoin
 » de raisonnement, & sur lesquelles y
 » ayant

devons sui-
 décisions du
 el il appar-
 parle point
 & d'arrêter
 étant certain
 valoir à tous
 s.
 e la grande
 ononcer sur
 ur une ques-
 roisse que la
 mbe sur l'un
 t dire néan-
 de fait est
 ion de droit,
 en cette ren-
 ration.
 l'affaire pré-
 ir si les cinq
 du livre de
 s'il y en a
 ent conçues,
 du moins en
 le sens de ce
 s de S. Au-
 ses pour la
 on a besoin
 lesquelles y
 » ayant

» ayant eu diversité d'opinions entre les
 » Catholiques, il y a raison de croire
 » que la chose n'est pas assez claire pour
 » ne laisser aucun doute, nous estimons
 » qu'il est juste de se soumettre à la dé-
 » cision du Pape, & qu'après une décla-
 » ration aussi solennelle & aussi précise
 » que celle qui est contenue dans la
 » Bulle par laquelle il assure, que son
 » prédécesseur & lui ont examiné cette
 » affaire avec la plus grande diligence
 » qu'on puisse souhaiter, *ed diligentia,*
 » *quâ major desiderari non possit,* il
 » semble qu'on ne puisse dire qu'il ait
 » été surpris, & qu'il y a apparence que
 » si l'on résistoit à son Jugement, non
 » seulement on l'offenseroit, mais qu'il
 » auroit sujet de retrancher de la Com-
 » munion de l'Eglise, ceux qui refuse-
 » roient de s'y soumettre.
 » Quant au Formulaire, qu'on dit
 » ne contenir en substance que ce qui
 » est porté dans la Bulle, il semble
 » qu'on doit aussi le recevoir & le signer
 » lorsqu'il sera présenté; & l'on n'en
 » doit pas faire difficulté, puisque la
 » raison pour laquelle on s'y soumet,
 » est une raison de conscience, & que

=====
 XVII.
 S I È C L E.

XVII. » l'on croit devoir être obéissant au Chef
 de l'Eglise.
 S I È C L E. » Tel est le sentiment que nous avons
 » pése devant Dieu, & le jugement
 » que nous croyons devoir porter sur
 » cette affaire, & que nous avons ex-
 » primé avec le plus de simplicité qu'il
 » nous a été possible. »

C'étoit ainsi que s'exprimoit M. d'A-
 let en 1657; & son écrit, quelque court
 qu'il soit, contient en substance tout ce
 qu'on disoit alors, tout ce qu'on a dit de-
 puis, de plus solide & de plus concluant,
 touchant la signature du Formulaire.
 Nous pouvons même ajouter que les rai-
 sonnemens de ce Prélat, si recomman-
 dable par ses lumières & sa piété, avoient
 acquis une nouvelle force, depuis que
 le Pape lui-même s'étoit déterminé à
 proposer le Formulaire, & à en exiger
 la souscription, parce que les doutes qui
 pouvoient subsister encore, étoient en-
 tièrement détruits par son Décret. Mais
 en 1665, M. d'Alet avoit bien changé
 de dispositions & de langage, comme
 on le vit par son Mandement. On donna,
 dans le temps, plusieurs raisons de
 cet étrange changement. Nous ne cher-

cherons pas à démêler quelles furent les véritables; il nous suffit d'avoir montré, d'après les propres paroles de ce Prélat, ce qu'il pensoit lorsqu'il considéroit les choses sans prévention & par ses propres lumières.

L'exemple de M. d'Alet & des trois autres Evêques qui l'avoient suivi, fit une forte impression sur un assez grand nombre de personnes. Les écrits qui parurent alors, faits par des hommes éloquens & profonds, tels que les Arnaud, les Pascal, les Nicole, affermissent de plus en plus dans leurs sentimens, ceux qui prenoient pour règle de leur conduite celle des quatre Evêques. Cependant tous ces écrits, en les dépouillant des traits d'érudition ou de plaisanterie dont ils étoient ornés, se réduisoient à cette seule maxime avancée par M. Arnaud, & développée en mille manières différentes par les Ecrivains qui pensoient comme lui, qu'on n'est pas obligé de se soumettre à ce que le Pape prononce sur un fait, lorsque le contraire paroît évident, & que chaque personne qui a quelque discernement de ce qui se passe dans son esprit, est le premier, ou plutôt l'unique Juge entre

les hommes, de ce qui lui paroît évident.
 XVII. Or, tout le monde voit où pourroit conduire cette maxime, en matière de Religion sur-tout, si elle étoit admise. Non seulement elle ouvreroit la porte à toutes les erreurs & à tous les schismes, elle ôteroit à l'Eglise l'unique moyen qu'elle ait en son pouvoir, de terminer par voie d'autorité, les différends qui s'élevent dans son sein, & rendroit inutiles tous les Jugemens qui ont été prononcés, même par les Conciles Œcuméniques : mais encore elle renverseroit de fond en comble la révélation & toutes les vérités qu'elle contient ; car d'un côté, la certitude de la révélation & des vérités qui en découlent porte sur des faits qui ne sont pas considérés comme révélés par ceux qui les examinent, & encore moins par ceux qui les contestent, & de l'autre, tous les hommes qui sont dans l'erreur ou dans l'incrédulité, ne s'y entretiennent, que parce qu'ils croient avoir l'évidence pour eux.

Aussi-tôt que Louis XIV eut connoissance des Mandemens publiés par les quatre Evêques, & de ce qu'ils contenoient, ce Prince les cassa par un Arrêt

du Conseil, comme contraires à sa Dé-
 claration & aux intentions de Sa Saint-
 teté. Le mécontentement du Roi ne pou-
 voit être plus grand ; il le fit connoître
 par la manière dont il s'en exprima,
 jusqu'à dire qu'il s'uniroit avec le Pape
 pour faire le procès aux quatre Prélats,
 s'ils ne se hâtoient de réparer, par une
 rétractation publique, l'injure qu'ils
 avoient faite au S. Siège.

Alexandre VII n'étoit pas moins
 courroucé que le Roi. Il mit les Man-
 demens au rang des livres prohibés,
 & l'on put juger par les dispositions
 qu'il fit paroître, qu'il n'épargneroit
 pas les Auteurs eux-mêmes, s'il avoit
 la liberté de les poursuivre. Ces Pré-
 lats avoient tout lieu de craindre que
 cela n'arrivât bientôt, s'ils ne conjuroient
 pas l'orage qui se formoit contre
 eux. Mais ils ne furent point intimidés
 par le danger auquel ils s'exposoient, en
 refusant d'accorder au Roi & au Pape
 la satisfaction que l'un & l'autre de-
 mandoient. L'Evêque d'Alet donna aux
 autres l'exemple de la fermeté, comme
 il leur avoit donné celui de la démarche
 qui leur étoit commune. Il résista con-
 stamment à toutes les sollicitations qu'on

XVII.
S I È C L E. lui fit pour l'engager à réformer son Mandement, dans l'article dont le Roi & le Pape se tenoient si grièvement offensés. Et quand on l'opposoit lui-même à lui-même, en comparant la conduite qu'il tenoit alors, avec ce qu'il avoit écrit en 1657, il se contentoit de répondre qu'il avoit étudié la matière plus à fond depuis ce temps-là, & qu'il avoit reconnu la fausseté de l'opinion où il étoit d'abord.

Le Roi s'irritoit de plus en plus par la résistance des quatre Evêques; & ce Prince, peu accoutumé à rencontrer des obstacles dans ses desseins, sur-tout de la part de ceux qui devoient s'y opposer le moins, voyant que les moyens de conciliation étoient inutiles, résolut d'en venir aux voies de rigueur. Il écrivit au Pape, & le pria de nommer des Commissaires pour faire le procès aux Prélats défobéissans. Alexandre VII entra sans peine dans les vues du Monarque. Il commit neuf Evêques pour instruire l'affaire, suivant les formes établies par les loix Canoniques, & par les usages du Royaume. Dans la disposition où étoient les deux Cours, il y a tout lieu de penser que si le Pape eût vécu, les choses au-

toient été poussées aussi loin qu'elles pou-
voient aller. Mais Alexandre VII étant XVII.
mort le 22 Mai 1667, & le Cardinal Jules SIÈCLE.
Rospigliosi, qui prit le nom de Clément
IX, lui ayant succédé le 20 Juin suivant,
on conçut des espérances pour le rétablisse-
ment de la paix dans l'Eglise de France,
sous le gouvernement de ce nouveau
Pontife, qui étoit d'un caractère doux &
plein de modération.

Ce fut d'après cette idée qu'on avoit
de lui, tant en France qu'à Rome, que
dix-neuf Prélats se déterminèrent à lui
écrire en faveur de leurs quatre Con-
fères qui refusoient de signer purement
& simplement le Formulaire d'Alexan-
dre VII, & de le faire signer de même
aux Ecclesiastiques de leurs Diocèses.
Mais cette démarche n'eut pas le succès
qu'ils s'en promettoient, parce que, dans
la vue d'excuser M. d'Alet & les trois
autres Evêques qui lui étoient unis, ils
 tâchoient de justifier le système qui ser-
voit de base aux Mandemens dont la
Cour de Rome & celle de France se
plaignoient. Ils écrivirent au Roi une
autre lettre qui contenoit, sous des ter-
mes différens, les mêmes choses qu'ils
avoient dites au Pape. Enfin, les quatre

XVII. Evêques en adresserent une de leur côté à tous les Prélats du Royaume, pour les exciter à s'unir avec eux dans une cause qui étoit, disoient-ils, celle de tout l'Episcopat : toutes ces lettres déplurent au Roi. Celle qui étoit circulaire, & qui tendoit à former une association entre tous les membres du corps Episcopal contre les desseins de Sa Majesté, fut supprimée par Arrêt du Conseil, avec défenses expresses aux Archevêques & Evêques d'y avoir égard; & celle qui étoit adressée au Roi même, le fut par Arrêt du Parlement, sur les conclusions de M. Denis Talon, fils du célèbre Omer Talon, & son successeur dans la charge d'Avocat Général. Il représenta les mouvemens que les Auteurs de cette lettre s'étoient donnés, pour engager plusieurs de leurs Confreres à la signer, comme des cabales dangereuses, & la lettre même comme une pièce qui contenoit des maximes capables de troubler la paix de l'Eglise, & d'affoiblir l'autorité des Déclarations & des Bulles enregistrées dans le parlement, touchant la doctrine de l'Evêque d'Ypres.

Cependant on ne perdit pas l'espérance de parvenir au rétablissement de

la paix, en engageant les quatre Evêques à satisfaire le Pape, & Clément IX, à se contenter d'un projet de conciliation qui épargneroit à M. d'Alet & aux trois autres Prélats, la honte d'une rétractation publique. Ce projet fut communiqué à M. Bargellini, Archevêque d'Athènes, Nonce de Sa Sainteté, par M. de Gondrin, Archevêque de Sens, & par M. de Lionne, Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères. Il portoit que les quatre Evêques ne rétracteroient pas leurs Mandemens, mais qu'ils assembleroient leurs Synodes, & qu'au bas du procès-verbal d'assemblée qui seroit dressé, contenant le Formulaire d'Alexandre VII, sans explication ni restriction, ces Prélats signeroient purement & simplement, & feroient signer de même tous leurs Ecclésiastiques. On convint ensuite que les quatre Evêques écrivoient au Pape une lettre commune, par laquelle ils assuroient Sa Sainteté de leur parfaite soumission aux Décrets du S. Siège, & de la sincérité avec laquelle ils les avoient souscrits. Le Nonce ayant jugé que Clément IX ne feroit pas difficulté d'agréer ces conditions, se chargea de les proposer & de les faire accep-

ter. Le modèle de la lettre que M. d'A-
 XVII. let & ses trois Confreres devoient écrire
 SIÈCLE. au Pape, fut rédigé & paraphé, pour
 rester entre les mains du Nonce jusqu'au
 retour du Courier qu'il enverroit à
 Rome. M. de Lionne rendit compte au
 Roi des termes où en étoit cette affaire.
 Sa Majesté consentit qu'elle fût traitée
 d'après le plan proposé à M. le Nonce,
 & qu'il avoit promis de faire réussir,
 déclarant qu'elle seroit contente, sitôt
 que le Pape auroit lieu de l'être. On con-
 vint que tout cela seroit conduit avec le
 plus grand secret, pour éviter que la
 négociation fût traversée, soit en France,
 soit à Rome, par quelques-uns de ces
 esprits inquiets & mal-faisans qui se
 plaisent dans le trouble, & dont on n'a-
 voit que trop de raison de craindre les
 intrigues.

Clement IX entra dans l'arrangement
 proposé, avec les sentimens d'un bon
 pere, dont le cœur est soulagé quand il
 voit ses enfans revenir à leur devoir. Il
 autorisa son Ministre à traiter conformé-
 ment aux conditions exprimées dans le
 projet qui lui avoit été envoyé. Les Mé-
 diateurs de cette affaire étoient des per-
 sonnes d'un caractère trop respectable,

& d'une probité trop bien établie, pour qu'il pût avoir le moindre soupçon sur la sincérité des quatre Evêques, & sur leur fidélité à exécuter tous les articles du projet. Il voulut que M. Destrées, Evêque de Laon, & depuis Cardinal, fût un des Médiateurs, & il lui donna pouvoir de s'en associer deux autres; ce furent M. de Gondrin, Archevêque de Sens, qui avoit entamé la négociation, & M. Vialard, Evêque de Châlons sur Marne, Prélat d'une éminente vertu. Les choses étant ainsi disposées, on concerta la manière dont seroient conçus les procès-verbaux au bas desquels les quatre Evêques souscriroient & feroient souscrire le Formulaire; après quoi la lettre de ces Prélats au Pape, dont le modèle étoit resté entre les mains de M. Bargellini, lui fut remise signée d'eux, le 14 Septembre 1668. Ils y parloient de leurs procès-verbaux, & de leur signature, comme d'une affaire consommée, parce qu'elle le devoit être lorsque la lettre arriveroit à Rome.

En effet, ils tinrent leurs Synodes dans le courant de Septembre, mais ils ne suivirent pas littéralement, comme ils s'y étoient engagés, & comme

XVII.
S I È C I E.

Négociateurs l'avoient promis au Pape en leur nom, le modèle de procès-verbal qui leur avoit été envoyé tout dressé. Ils y firent une addition trop essentielle, pour ne la pas rapporter dans leurs propres termes. « Nous vous déclarons, » disoient ils à leurs Ecclésiastiques, » qu'à l'égard du fait contenu dans le » dernier Formulaire (c'étoit celui d'Alexandre VII), vous êtes seulement » obligés par cette signature, à une soumission de respect & de discipline, » qui consiste à ne vous point élever » contre la décision qui en a été faite » & à demeurer dans le silence, pour » conserver l'ordre qui doit régler en » cette matière la conduite des inférieurs » à l'égard des supérieurs Ecclésiastiques. ». On voit que par ces paroles, ils rétablissoient dans leurs procès-verbaux, ce qui avoit si fort mécontenté le Pape & le Roi dans leurs Mandemens. Mais on n'apprit cela que dans la suite, parce qu'ils tinrent la minute des procès-verbaux fort secrète, & qu'ils se contenterent d'en faire lecture, sans en donner copie.

Clément IX, persuadé que toutes les conditions du projet d'accommodement

qu'il avoit approuvé sous la garantie des Négociateurs, avoient été suivies de point en point, adressa au Roi un Bref daté du 28 Septembre de cette même année 1668, par lequel il témoigne la joie qu'il a ressentie, en apprenant que les quatre Evêques s'étoient soumis à la sousscription pure & simple du Formulaire, ajoutant qu'il étoit bien plus aise d'être excité par leur soumission à user de clémence envers eux, que d'être contraint par leur désobéissance, à les traiter avec rigueur. Le Roi ayant reçu ce Bref, fit expédier dans son Conseil d'Etat, un Arrêt par lequel il déclaroit que le Pape étoit pleinement satisfait de l'obéissance que les Evêques d'Aler, de Pamiers, d'Angers & de Beauvais avoient rendue aux Constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, & qu'à ce moyen la paix étoit heureusement rétablie dans l'Eglise de France, Les Prélats médiateurs conduisirent M. Arnaud chez le Nonce, qui le reçut avec bonté. Ce célèbre Docteur fut aussi présenté au Roi, qui desira de le voir, & qui l'exhorta à tourner sa plume & ses talens contre les ennemis de l'Eglise. Les Religieuses de port-Royal, & tous ceux qui leur étoient unis, par

XVII.

SIÈCLE.

participèrent au bienfait de la paix. M. de
 .XVII. Péréfixe, Archevêque de Paris, les réta-
 blit dans l'usage des Sacremens & dans
 S I È C L E. le droit de recevoir des Novices & de
 prendre des Pensionnaires. Cependant
 les deux Monastères de la ville & des
 champs, qui n'avoient formé qu'une
 seule & même Communauté, furent
 séparés l'un de l'autre. Quant au régime
 & aux revenus, celui de Paris fut gou-
 verné par une Abbessé perpétuelle, à la
 nomination du Roi. L'Abbessé de celui
 des champs continua d'être élective &
 triennale. Ce nouvel arrangement par
 rapport au dernier de ces deux monas-
 tères, subsista jusqu'à sa destruction en
 1709.

Quoique les Evêques d'Alet, de Pamiers,
 d'Angers & de Beauvais eussent pris de
 grandes précautions pour que leurs procès-
 verbaux ne fussent communiqués à per-
 sonne, les Ecclésiastiques des quatre
 Diocèses en ayant entendu la lecture,
 il étoit impossible qu'on fût long-temps
 sans apprendre quelle en étoit la teneur.
 On fut donc à Paris qu'ils y avoient in-
 séré la distinction du droit & du fait,
 en déclarant expressément à leurs Ecclé-
 siastiques, qu'à l'égard du fait, ils n'é-

toient obligés qu'au silence respectueux. Le Nonce en fut averti, mais il ne reçut cet avis qu'après avoir présenté au Roi le Bref, par lequel Clément IX lui témoignoit sa satisfaction de l'heureuse conclusion de cette affaire, & après l'Arrêt du Conseil qui annonçoit le rétablissement de la paix. Le Pape, instruit des soupçons qu'on élevoit touchant la sincérité des quatre Evêques, demanda une attestation de chacun de ces Prélats par laquelle ils témoignassent que leur conduite avoit été conforme en tout au plan sur lequel on avoit négocié, tant en France qu'à Rome. Les quatre attestations, conçues dans les mêmes termes, furent remises au Nonce, & envoyées au Pape. Ces Prélats y certifioient qu'ils avoient signé & fait signer *sincèrement* le Formulaire contenu dans la Constitution d'Alexandre VII. Clément IX, alarmé par de nouveaux avis qu'il reçut de France, voulut encore être rassuré sur le procédé des quatre Evêques, par le témoignage de M. de Châlons sur Marne, l'un des Médiateurs, dont il connoissoit la haute piété. Ce Prélat donna une Déclaration, par laquelle il attestoit que les quatre Evêques

XVII.
S I È C L E. avoient agi de la meilleure foi du monde, & qu'ils avoient condamné & fait condamner les cinq propositions, avec toute sorte de sincérité, sans exception ni restriction quelconque, dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées. Le même Prélat ajoutoit, que quant à l'attribution de ces propositions au livre de Jansénius, ils avoient encore rendu & fait rendre au S. Siège toute l'obéissance qui lui est due, comme tous les Théologiens conviennent qu'il la faut rendre au regard des livres & des textes condamnés. Cette Déclaration détruisoit l'équivoque des termes dont les quatre Evêques s'étoient servis dans leurs attestations, en disant qu'ils avoient souscrit *sincèrement*.

Ce fut ainsi que Clément IX en jugea; en sorte que toutes ses inquiétudes étant dissipées, il ne différa pas davantage à rendre ses bonnes grâces aux quatre Evêques, & à leur donner un témoignage authentique de sa bienveillance, par le Bref qu'il leur écrivit le 19 Janvier 1669. Il dit, qu'étant fortement attaché aux Constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, il n'auroit jamais admis à cet égard, ni exception, ni restric-

tion
 ent
 Pré
 ajo
 cin
 rest
 fen
 née
 les r
 mèn
 date
 D'o
 n'au
 men
 Evê
 diffic
 soa
 déte
 les b
 les t
 de l
 à re
 jet q
 L
 cal
 Pont
 fait
 mèm
 ment

tion quelconques ; il y parle de la vraie & entière obéissance avec laquelle les quatre Prélats ont soufscrit le Formulaire ; il ajoute que ces Prélats ont condamné les cinq propositions, sans exception, sans restriction quelconques, & dans tous les sens dans lesquels elles ont été condamnées par le Siège Apostolique. Il répéta les mêmes choses, & à peu près dans les mêmes termes, dans le Bref de même date, adressé aux Evêques Médiateurs. D'où l'on doit conclure que ce Pontife n'auroit jamais consenti à l'accommodement, s'il eût été assuré que les quatre Evêques eussent usé de réserve & de modification dans la manière dont ils avoient soufscrit le Formulaire ; & qu'il ne se détermina finalement à les rétablir dans les bonnes graces du S. Siège, que sur les témoignages positifs qu'on lui donna de leur droiture & de leur ponctualité à remplir toutes les conditions du projet qu'il avoit accepté.

L'inquiétude des esprits ne fut point calmée par tous les actes de l'autorité Pontificale & Royale, dont nous avons fait mention jusqu'ici. On se servit même de la condescendance de Clément IX, pour renouveler & perpétuer

XVII. **S I È C L E R.** les troubles. On prétendit que ce Pape avoit approuvé la distinction du droit & du fait; & qu'à l'égard de ce dernier point, il s'étoit contenté du silence respectueux. Mais cette supposition est si clairement démentie par toute la suite des faits, & par la teneur des Brefs dont nous avons rapporté la substance, qu'on ne peut trop s'étonner aujourd'hui, que dans le temps où ces faits étoient récents, où les personnes qui y avoient eu part vivoient encore, & où les pièces qui en attestoient la vérité étoient entre les mains de tout le monde, il y ait eu des Ecrivains assez hardis pour démentir publiquement tous ces témoignages, & des Lecteurs assez prévenus en leur faveur pour les croire; témérité d'une part, crédulité d'une autre, qu'on mettroit au rang des pures chimères, si leurs effets ne s'étoient pas étendus jusqu'à nos jours. L'une & l'autre sont autant d'instructions pour tous les tems, en faisant voir par une expérience malheureusement trop sensible, de quels écarts les hommes les plus sages deviennent capables, quand l'entêtement & les préjugés dominent leur raison.

Le système du silence respectueux fut

don
 ceu
 opi
 née
 Pui
 Ils
 Dé
 16
 fair
 lex
 aut
 sen
 me
 vou
 cess
 tion
 ren
 ma
 Bre
 dre
 24
 pre
 aux
 lex
 Cor
 vign
 le P
 rem
 expl

donc le dernier asyle où se retrancherent, ~~_____~~
 ceux qui ne vouloient ni renoncer aux **XVII.**
 opinions que le S. Siège avoit condam- **SIÈCLE.**
 nées, ni passer pour rebelles aux deux
 Puissances unies dans le même dessein.
 Ils crurent tirer quelque avantage d'un
 Décret d'Innocent XII, du 28 Janvier
 1694, par lequel ce Pape défendoit de
 faire aucune addition au Formulaire d'Alexandre VII, & de lui donner aucun
 autre sens que celui dont les termes pré-
 sentent d'eux-mêmes l'idée à l'esprit; com-
 me si, par cette défense Innocent XII eût
 voulu porter atteinte à ce que ses prédé-
 cesseurs avoient défini. Mais les inten-
 tions de ce Pontife étoient bien diffé-
 rentes de celles qu'on lui prêtoit. Il les
 manifesta sans équivoque, dans les deux
 Brefs qu'il adressa aux Evêques de Flan-
 dres, l'un du 6 Février, l'autre du
 24 Novembre 1696. Il disoit dans le
 premier, qu'il étoit fortement attaché
 aux Constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII ses Prédécesseurs; que ces
 Constitutions subsistoient dans toute leur
 vigueur, & que ceux qui sousscrivoient
 le Formulaire, le devoient faire sincè-
 rement, sans distinction, restriction, ni
 explication. Dans le second, il s'éleve

XVII. contre la témérité de ceux qui ont osé
SIÈCLE. affurer qu'il avoit eu intention d'aitéret
 ou de réformer les Décrets Apostoliques,
 & en particulier celui qui contient le
 Formulaire, & qui en ordonne la souf-
 cription; il déclare au contraire, qu'il
 ne permettra jamais qu'on y ajoute ou
 qu'on en retranche la moindre chose qui
 puisse les affoiblir ou les modifier, &
 qu'il veut, comme il l'a toujours voulu,
 que ces Décrets soient ponctuellement
 & pleinement exécutés. En cela, Inno-
 cent XII marchoit sur les traces d'Ale-
 xandre VIII son Prédécesseur immédiat,
 qui par un Décret du 7 Décembre 1690,
 avoit condamné, comme téméraires,
 scandaleuses, mal sonnantes, erronées,
 schismatiques & hérétiques, trente-une
 propositions tirées de divers écrits, dont
 les unes renouvelloient la Doctrine de
 l'Evêque d'Ypres, & les autres atta-
 quoient les Constitutions qui ont flétri
 cette doctrine.

Le système du silence respectueux,
 faisant tous les jours de nouveaux pro-
 grès, parce qu'il paroissoit accorder la
 soumission due aux jugemens de l'Eglise,
 avec l'amour de la paix; & les principes
 de ce système ayant été développés dans

le fa
 170
 de l
 prof
 170
 pour
 rions
 tran
 perp
 men
 Conf
 & d'
 tueux
 intéri
 objet
 en un
 pour
 fut re
 se ten
 renou
 blées
 public
 rent p
 tembr
 trées
 Avoca
 étoit t
 fortem
 Partisa

le fameux cas de conscience proposé en 1701, & signé par quarante Docteurs de la Faculté de Paris, Clément XI le proscrivit par une Bulle du 16 Juillet 1705, que Louis XIV avoit sollicitée pour terminer absolument les contestations, & forcer dans leurs derniers retranchemens ceux qui s'obstinoient à les perpétuer. Par ce nouveau Décret, Clément XI déclare qu'on ne satisfait pas aux Constitutions apostoliques d'Innocent X & d'Alexandre VII, par le silence respectueux, mais qu'il faut encore une créance intérieure, sincère, absolue, de tous les objets définis par ces Constitutions, & elle en un mot que l'Eglise l'a toujours exigée pour ses Jugemens. La nouvelle Bulle fut reçue par l'assemblée du Clergé qui se tenoit alors, comme les Décrets qu'elle renouvelloit l'avoient été par les assemblées précédentes. Le Roi donna pour sa publication des Lettres-Patentes qui furent présentées au Parlement le 4 Septembre de la même année, & enregistrées sur le requisiatoire de M. Portail, Avocat Général. Dans son discours, qui étoit très-éloquent, ce Magistrat insista fortement sur la nécessité d'enlever aux Partisans des opinions que l'Eglise a

XVII.

S I È C L E.

_____ mises au rang des erreurs, toutes les subtilités dans lesquelles ils s'enveloppoient, & de déchirer ce voile trompeur d'un silence prétendu respectueux, sous lequel on couvroit une défobéissance trop réelle.

Nous ne conditrons pas plus loin, dans ce moment, l'histoire de ces fâcheuses contestations, qui se sont reproduites de nos jours sous une forme nouvelle, & qui, malgré les progrès de la raison, malgré les sages mesures que le Gouvernement a prises pour les anéantir, ne sont pas encore totalement éteintes. Si nous eussions pu en supprimer le récit, sans manquer à l'exactitude & à la fidélité d'un Écrivain impartial, & sans laisser dans un tableau du XVII^e siècle, un vuide qui nous auroit attiré de justes reproches, nous l'aurions fait avec plaisir. Nous avons senti plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage, combien il est pénible pour un Écrivain, d'avoir si souvent à mettre sous les yeux de ses Lecteurs, la peinture des égaremens de l'esprit humain en matière de Religion; égaremens qui sont tout à la fois, & le fruit de son orgueil, & la preuve de sa foiblesse. Mais ce sentiment

ne m
fecté
où r
tout
dissip
couv
cond
turel
sur l
néces
mien
des
confa
vrag
heure
pas é
nous
que
les d
nous
nous
la fin
jours
rir le
tion
Nous
eu d
notre
Lecte

ne nous avoit pas encore si vivement affectés, qu'en rédigeant les trois articles où nous avons été forcés de retracer tout ce qu'on a tenté d'efforts pour dissiper les ténèbres impénétrables, qui couvrent les moyens par lesquels Dieu conduit les hommes à leur fin surnaturelle, & la manière dont il opère sur leurs volontés. Si, par une suite nécessaire de notre plan, ou, pour mieux dire encore, par l'enchaînement des objets, nous n'avons pu éviter de consacrer quelque portion de notre ouvrage au détail de ces longues & malheureuses querelles, notre intention n'a pas été de les renouveler; au contraire, nous n'avons point eu d'autre dessein que d'en faire voir les inconvéniens & les dangers. Heureux si la manière dont nous avons présenté les choses, sans nous écarter de la modération & de la sincérité dont nous respecterons toujours les loix, pouvoit contribuer à guérir les hommes de cet esprit de contention qui a fait tant de mal à la Société! Nous osons dire que nous n'avons rien eu de plus à cœur dans le cours de notre travail, que de faire voir à nos Lecteurs, par les exemples que chaque

toutes les
s'envelop-
poile trom-
spectueux,
e désobéis-

plus loin,
de ces fâ-
font repro-
orme nou-
ogres de la
esures que
r les anéan-
ment étein-
supprimer
l'exactitude
a impartial,
u du XVII^e
auroit attiré
aurions fait
senti plus
et ouvrage,
n Ecrivain,
ous les yeux
des égare-
matière de
ont tout à la
ueil, & la
e sentiment

XVII. **SIÈCLE** siècle nous a fournis, que les querelles Théologiques auxquelles on attribue une partie des malheurs qui ont désolé l'Europe pendant plus de trois cents ans, n'ont été si funestes, que par les passions de ceux qui les ont fait naître, ou qui les ont nourries. En matière de Religion, les disputes n'apprennent rien aux hommes, & nuisent beaucoup à leur repos : c'est la leçon de tous les siècles. Il faut croire, & non disputer : c'est le résultat de toutes les discussions dont les dogmes de la Foi ont été l'objet. Nous n'aurons pas travaillé sans fruit, si nous avons pu graver ces deux utiles vérités dans les esprits & dans les cœurs.

A R T I C L E X.

Affaire de la Régale.

L'AFFAIRE de la Régale est une des plus importantes qui aient occupé les esprits dans le XVII^e siècle, soit qu'on l'envisage en elle-même, c'est-à-dire, dans son objet & dans ses suites, soit qu'on considère les circonstances qui l'accompagnerent, & la manière dont elle

elle
cette
pre
ter
il fa
au m
qu'c
don
dan
La
mor
siècl
du m
Etau
fices
res,
vien
veau
fidél
Cha
est l'
qui
nent
fem
les c
dest
où c
il fin
Q
T

elle fut terminée. Pour l'intelligence de XVII.
 cette matière, nous sommes obligés de SIÈCLE.
 prendre les choses de loin & de remon-
 ter jusqu'aux temps les plus reculés. Mais
 il faut d'abord fixer le sens qu'on attache
 au mot Régale, & faire connoître ce
 qu'on entend aujourd'hui par ce terme,
 dont la signification n'a pas été la même
 dans tous les pays & dans tous les âges.
 La Régale, suivant l'acception que ce
 mot a reçu en France depuis plusieurs
 siècles, est le droit qu'a le Roi de jouir
 du revenu de tous les Evêchés de ses
 Etats, & de nommer à tous les béné-
 fices qui en dépendent, excepté les Cu-
 res, depuis le jour où chaque siège de-
 vient vacant, jusqu'à ce que les nou-
 veaux Evêques aient prêté serment de
 fidélité, & l'aient fait enrégistrer à la
 Chambre des Comptes de Paris. Telle
 est l'idée que les Ecrivains, les plus exacts
 qui ont traité cette matière, nous don-
 nent de la Régale. On y voit tout en-
 semble, & la nature de ce droit, &
 les objets qu'il embrasse, & le temps
 destiné à son exercice, & enfin l'époque
 où cet exercice commence, avec celle où
 il finit.

Quant à l'origine & aux fondemens

Tome IX.

G

de la Régale, les Auteurs qui en ont écrit
 XVII. sont très-partagés sur ce point. Les uns
 S I È C L E. prétendent que ce droit étoit établi dès
 les premiers temps de la Monarchie, &
 que Clovis, fondateur de l'Empire Fran-
 çois, en a joui du moment qu'il fut
 affermi sur le Trône, par sa conver-
 sion au Christianisme & par ses victoires.
 Entre les partisans de cette opinion, il
 en est qui regardent le droit de Régale
 comme un droit inhérent à la Couronne;
 & c'est pour cela, disent-ils, que Clo-
 vis l'a exercé aussi-tôt qu'il fut fait
 un Etat dans les Gaules par ses conquêtes.
 Il en est d'autres qui ne voyent dans ce
 même droit qu'une concession faite à
 Clovis par les Evêques, en reconnoissance
 de la protection que ce Prince accor-
 doit aux Eglises, & du zèle qu'il té-
 moignoit pour la pureté de la Foi, dans
 un temps où tous les Princes Chrétiens
 de l'Europe professoient l'Arianisme.
 Les uns & les autres s'appuient sur le
 premier Concile d'Orléans, célébré en
 507 ou 511, dans lequel ils croyent trou-
 ver la Régale clairement exprimée,
 comme un droit qui subsistoit dès-lors,
 & dont le Monarque François usoit sans
 contradiction. Le canon de ce Concile

qu'ils
 ment
 du Per
 qui en
 ventio
 plique
 de nos
 cité,
 n'ont p
 l'usage
 les Egl
 du Ro
 tretien
 Clercs
 tifs. D
 il n'y a
 Régale.
 le célèb
 Recher
 rieux &
 sans y p
 les poin
 obscurs
 Parm
 gale, p
 pour pri
 qualité c
 des prin
 qualité q

qu'ils citent pour preuve de leur sentiment, est le cinquième dans l'édition du Pere Sirmond. Mais aux yeux de ceux qui en présentent tous les termes sans prévention, il n'offre rien qui puisse s'appliquer à la Régale, telle qu'elle existe de nos jours. Dans ce Canon si souvent cité, les Peres du Concile d'Orléans n'ont point d'autre but que de prescrire l'usage qu'on doit faire des biens que les Eglises tiennent de la pieuse libéralité du Roi. Et cet usage, quel est-il ? l'entretien des bâtimens, la nourriture des Clercs & des Pauvres, le rachat des Captifs. Dans tout cela, comme on voit, il n'y a pas un mot qui soit relatif à la Régale. C'est le jugement qu'en a porté le célèbre Etienne Pasquier, dans ses Recherches de la France, ouvrage curieux & savant, qu'on ne consulte jamais sans y puiser de nouvelles lumières, sur les points les plus intéressans & les plus obscurs de notre histoire.

Parmi ceux qui ont écrit sur la Régale, plusieurs donnent pour raison & pour principe de ce droit précieux, la qualité de fondateurs & de bienfaiteurs des principales Eglises du Royaume ; qualité qu'on ne peut refuser à nos Rois,

XVI.

SIÈCLE.

& qui se trouve établie sur des monumens trop anciens & trop nombreux pour la contester ; d'autres l'appuient sur les titres d'avoués, de défenseurs & de protecteurs, titres qui appartiennent incontestablement à tous les Souverains, par rapport aux Eglises de leurs Etats ; d'autres encore lui assignent pour fondement les loix & les usages du droit féodal : quelques-uns enfin en rapportent l'origine au Pape Adrien I, mort en 895, qui l'accorda, suivant eux, à l'Empereur Charlemagne, d'où il a passé à tous les successeurs de ce Prince sur le Trône de France. Mais aucun de ces sentimens ne répond à l'idée que nos publicistes se sont faite du droit de Régale. Il est même évident qu'on affoiblit & qu'on rabaisse infiniment cette belle prérogative de nos Rois, en ne lui donnant pas d'autre source, que des qualités & des titres que les autres Monarques du monde Chrétien partagent avec eux, & encore plus, en supposant qu'ils n'en doivent la jouissance qu'à la concession d'un Pape, ou à l'établissement du droit féodal. Il nous semble donc que, sans adopter & sans exclure aucune des opinions proposées sur cet objet, on peut les réunir

toute
jouiss
de to
cause
& de
entre
feroit
sujet
sulte
d'un
comp
dit-il
soutc
jusqu
l'orig
nuit,
est d
est pr
plus r
cipe,
l'obs
d'une
nente
supér
Qu
truit
a rég
nous
chain

routes, & dire que les Rois de France
 jouissent du droit de Régale, en vertu XVII.
 de tous les titres possibles, & sur-tout à S I È C L E .
 cause de la dignité de leur Couronne,
 & de l'éminence du rang qu'ils tiennent
 entre les Souverains. Peut-être même
 seroit-il encore mieux de s'exprimer à ce
 sujet comme Pinsson, célèbre Juriscon-
 sulte François du siècle passé, & Auteur
 d'un excellent Traité de la Régale, qui
 compare ce droit au Nil, dont le cours;
 dit-il, est d'autant plus noble, que sa
 source est plus cachée, & que personne
 jusqu'à ce jour n'a pu la découvrir. Ainsi
 l'origine de la Régale se perd dans la
 nuit, des temps; & l'impuissance où l'on
 est d'en marquer la véritable époque,
 est précisément ce qui doit nous la rendre
 plus respectable, parce qu'il est de prin-
 cipe, que dans les choses de cette nature,
 l'obscurité des origines, est la preuve
 d'une possession si ancienne & si perma-
 nente, qu'elle forme toute seule un titre
 supérieur à tous les autres.

Quoique les outrages du temps qui dé-
 truit tout, & les effets de l'ignorance qui
 a régné si long-temps en Europe, ne
 nous permettent pas d'établir par une
 chaîne de tradition toujours suivie, que

nos Rois ont exercé le droit de Régale
 XVII. dans leurs Etats, sans réclamation &
 S I È C L E. sans obstacle de la part de ceux qui
 avoient le plus grand intérêt à s'y op-
 poser; quoiqu'il soit vrai que les monu-
 mens qui nous restent, ne nous condui-
 sent pas au-delà du XII^e siècle, on peut
 néanmoins assurer que depuis cette épo-
 que, ils sont en assez grand nombre, &
 revêtus de caractères assez authentiques,
 pour ne laisser aucun doute à ce sujet.
 Nous pouvons ajouter qu'à cette époque
 même, les monarques François n'ont pas
 exercé la Régale, comme un privilège
 de nouvelle date, mais comme un droit
 ancien, héréditaire & inaliénable, dont
 ils ont trouvé le Trône en possession,
 le jour qu'ils y sont montés. Outre les
 actes émanés directement de l'autorité
 de nos Rois, tels que Louis le Jeune
 en 1161, Philippe Auguste en 1190,
 S. Louis en 1248 & 1269, Philippe
 le Bel en 1302 & en 1303, Philippe
 de Valois en 1332 & 1334, Charles
 VII en 1447 & 1452, Louis XI en
 1463 & 1464, Charles VIII en 1498,
 Louis XII en 1499, Henri III en 1580,
 Henri IV en 1608 & 1609, Louis XIII
 en 1629 & 1642, &c. nous pourrions

citer
 qui
 Rég
 nos
 jet
 tière
 rem
 plus
 poss
 suffi
 T
 Ma
 faire
 à éc
 ques
 aup
 cont
 droi
 Il ét
 cien
 de l
 le fo
 que
 de
 Rég
 à la
 tifier
 tion
 sion

citer plusieurs Bulles de différens Papes, qui ne sont pas moins favorables à la Régale, que les Ordonnances mêmes de nos Souverains. Mais comme notre objet n'est pas de traiter à fond cette matière, quant au droit, il nous suffit de remarquer que l'autorité des actes les plus authentiques, se réunit ici, à la possession la plus constante, & que cela suffit, pour dissiper tous les nuages.

Tout cela étoit connu des Savans, des Magistrats & du Clergé, lorsque l'affaire dont il s'agit dans cet article, vint à éclater par la résistance de deux Evêques, & par la faveur qu'ils trouverent auprès du Pape Innocent XI. Aussi la contestation n'eut-elle pas pour objet le droit de Régale considéré en lui-même. Il étoit établi sur des fondemens trop anciens & trop solides, pour entreprendre de l'ébranler. On ne disputa point sur le fond de la chose, mais sur l'extension que le Roi lui avoit donnée par son Edit de 1673. En effet, cet Edit étendoit la Régale à toutes les Eglises du Royaume, à la réserve de celles qui pouvoient justifier qu'elles en avoient acquis l'exemption à titre onéreux. La simple possession, quelque ancienne qu'elle fut, ne

put être regardée comme un titre légitime, parce que la Régale étant une des prérogatives de la Couronne, elle n'admet point de prescription.

XVII.

S I È C L E.

Cet Edit étoit le fruit d'une longue & mûre délibération, puisque, dès le 12 Avril 1651, il avoit paru un Arrêt du Conseil d'Etat, portant que dans six mois pour toutes préfixions & délais, les Archevêques & Evêques des provinces, qui se prétendoient exempts de la Régale, rapporteroient les titres sur lesquels ils entendoient établir leur exemption, & qu'ils y joindroient tous les renseignements & toutes les pièces dont ils voudroient faire usage à l'appui de leur cause. Le-délai de six mois accordé par cet Arrêt, fut prorogé à différentes reprises, jusqu'en 1673. Pendant ce long intervalle de temps, la plupart des Prélats & des Chapitres qui réclamoient l'exemption en faveur de leurs Eglises, produisirent les titres & les moyens de toute espèce qu'ils purent réunir, pour engager le Conseil à les maintenir dans la liberté dont ils jouissoient. L'affaire étoit discutée par des Commissaires, à qui le Roi avoit fait remettre toutes les pièces que les

part
qu'o
ne
que
d'éq
geoi
les a
tées
non
min
tage
tend
cept
cette
narq
nière
men
du C
de F
gale
contr
été,
leurs
l'Edi
sur la
dans
toute
auroi
presc

parties. avoient produites. Mais tandis qu'on attendoit la décision, & qu'elle ne paroissoit différée si long-temps que par des motifs de prudence ou d'équité, le Parlement de Paris jugeoit en faveur des Régalistes, toutes les affaires particulières qui étoient portées à son Tribunal. Cette conduite annonçoit que le Roi avoit résolu de terminer la question de droit à son avantage, en donnant à la Régale toute l'étendue qu'elle pouvoit avoir, & en n'exceptant aucune Eglise du Royaume de cette servitude. Les intentions du Monarque se manifestèrent enfin d'une manière conforme aux principes du Parlement en 1673; d'abord, par un Arrêt du Conseil qui déclara toutes les Eglises de France également soumises à la Régale, sans aucun égard à la possession contraire où quelques-unes d'elles avoient été, soit avant, soit depuis la réunion de leurs Provinces à la Couronne; ensuite par l'Edit que nous citons, où le Roi s'explique sur la nature & l'étendue de la Régale, dans des termes propres à faire cesser toutes prétentions & tous privilèges qui auroient tendu à restreindre ce droit imprescriptible du Trône.

XVII. Les Eglises qui s'étoient prétendues exemptes de la Régale, parce qu'en effet elles jouissoient de cette exemption depuis plusieurs siècles, étoient celle du Dauphiné, de la Provence & du Languedoc. Ils s'étoient de quelques Arrêts émanés des Cours Souveraines établies dans ces Provinces, & même du Grand Conseil, par lesquels elles avoient été maintenues dans un état qu'elles étoient jalouses de conserver. Mais l'autorité la plus respectable qu'ils alléguoient en leur faveur, étoit celle du second Concile général de Lyon, tenu l'an 1274. Le douzième canon de ce Concile, défend en termes clairs, & sous les peines les plus graves, à toutes personnes, de quelque rang & dignité qu'elles soient, de s'attribuer de nouveaux droits sur les Eglises vacantes, les Monastères, & les autres lieux de piété, & de s'en approprier les fonds ou les revenus; abus que l'avidité des hommes puissans n'avoit rendu que trop commun pendant la durée des siècles précédens, qui furent, comme on fait, des tems de ténèbres & d'oppression. Le Concile frappe d'anathème, & ceux qui se rendroient coupables d'une telle usurpation, & ceux

qui
 ter
 le
 titre
 cou
 Ré
 qu'
 me
 ave
 Pré
 avo
 deu
 où
 Fra
 lipp
 con
 Roi
 rep
 pu
 lesq
 Sec
 ses
 tem
 & c
 libe
 pou
 l'ex
 ceux
 non

qui leur donneroient moyen de l'exécution ; mais en même temps, il maintient le droit de ceux qui, soit en vertu du titre de fondation, soit par une ancienne coutume, sont en possession d'exercer la Régale sur quelques Eglises pendant qu'elles vaquent ; il se contente seulement de leur recommander d'en user avec prudence & désintéressement. Les Prélats des Provinces où l'exemption avoit eu lieu jusqu'alors, concluoient deux choses de ce Décret d'un Concile où s'étoient trouvés beaucoup d'Evêques François avec les Ambassadeurs de Philippe le Hardi ; *Premièrement* ; qu'en conséquence de ce Décret, auquel le Roi étoit censé avoir souscrit par ses représentans, le droit de Régale n'avoit pu être étendu au-delà des bornes dans lesquelles il étoit renfermé en 1274 ; *Secondement* ; que les Pasteurs des Eglises qui n'y étoient point assujetties au temps où le Concile de Lyon fut célébré, & qui avoient conservé depuis l'état de liberté dont elles jouissoient alors, ne pouvoient s'y soumettre sans encourir l'excommunication prononcée contre ceux qui porteroient atteinte à un Canon si solemnel.

Mais les défenseurs de l'Edit de 1673;
XVII. détruisoient ce raisonnement, en obser-
S I È C L E vant que le Canon du Concile de Lyon
 qui lui servoit de base, n'a aucunement
 trait à la Régale, telle que les Rois de
 France l'exercent sur les Eglises de leur
 Royaume; que ce Décret ne tend qu'à
 réprimer l'avidité de certains Seigneurs,
 qui pillotent les biens des Eglises situées
 dans leurs terres, lorsque ces Eglises
 venoient à vaquer, sous prétexte qu'ils
 en étoient les gardiens, les avoués & les
 défenseurs; que jamais ce Canon n'a
 été appliqué aux Souverains, & moins
 encore à nos Rois qu'aux autres Princes;
 que ce fut même à la prière des Rois de
 France & d'Angleterre, qu'il fut dressé,
 pour arrêter les déprédations de quelques
 Seigneurs puissans, qui profitoient de
 la mort des Evêques & des Abbés, pour
 s'enrichir aux dépens des Eglises & des
 Monastères: que pendant les démêlés de
 quelques-uns de nos Rois avec les Papes,
 & sur-tout pendant celui de Philippe le
 Bel avec Boniface VIII, où il s'agissoit
 de la Régale, & où les choses furent por-
 tées si loin de la part de ce Pontife, ja-
 mais la Cour de Rome ne s'étoit préva-
 lue de ce Canon; ce qu'elle n'auroit pas

ma
 pû
 Ca
 rai
 ils
 sui
 &
 da
 Pa

tio
 Lo
 rec
 phi
 se
 dan
 à la
 leur
 à ce
 leve
 ver
 n'av
 Il n
 doc
 res
 une
 de
 MM
 & F

manqué de faire, si elle eût pensé qu'elle pût en tirer avantage; enfin, que si ce Canon eût été dressé contre les Souverains, & spécialement contre nos Rois, ils y auroient été compris nommément, suivant le style qui étoit en usage alors, & qui le fut encore long-temps après, dans les Décrets des Conciles & des Papes. XVII. S I È C L E.

Ce fut sans doute par ces considérations, & plus encore pour donner à Louis XIV une preuve éclatante de leur reconnoissance, que les Prélats du Dauphiné, de Provence & de Languedoc, se soumirent aux dispositions renfermées dans l'Edit de 1673. Ils firent enregistrer à la Chambre des Comptes de Paris, leur serment de fidélité conformément à cette loi; & par là ils obtinrent mainlevée de la Régale, qui étoit censée ouverte dans leurs Diocèses, tant qu'ils n'avoient pas rempli cette formalité. Il n'y eut que deux Evêques du Languedoc, qui se séparèrent de leurs Confrères, & qui ne crurent pas devoir imiter une conduite qu'ils taxoient hautement de flatterie & de lâcheté. C'étoient M. M. Etienne Pavillon, Evêque d'Alet, & François Caulet, Evêque de Pamiers,

XVII. Prélats recommandables par leur piété ;
S I È C L E. la régularité de leurs mœurs , & leur
 exactitude à remplir toutes les fonctions
 Pastorales. Ils étoient déjà fort connus
 l'un & l'autre par la résistance qu'ils
 avoient montrée dans l'affaire du For-
 mulaire , comme on l'a vu dans l'article
 précédent. Ces deux Prélats firent pa-
 roître le même caractère d'attachement
 invincible à leur opinion , & d'inflexibi-
 lité, dans l'affaire de la Régale, qui,
 fans eux , n'auroit point rencontré d'ob-
 stacles, ni excité de troubles. Ils refuserent
 obstinément d'obtempérer à l'Edit de
 1673 ; quoique les autres Evêques, non
 moins intéressés qu'eux à la conservation
 de leurs droits, n'eussent pas cru devoir
 s'unir avec eux par une opposition que la
 prudence eût condamnée, aux volontés
 d'un Prince qui dédommageoit ample-
 ment les Eglises par sa protection & son
 zèle, du foible avantage dont il les privoit
 par l'extension donnée à la Régale. M.
 Cauler & M. Pavillon, ne se bornerent
 pas au simple refus de se soumettre ; ils
 se firent un devoir, une gloire d'accom-
 pagner leur opposition aux ordres du
 Souverain, de tout ce qui pouvoit y
 donner de l'éclat. Non contents de ne

vor
 po
 cor
 de
 dor
 pe
 dan
 ger
 l'ex
 la r
 ceu
 ce l
 Fra
 sou
 cen
 sans
 clar
 cho
 d'In
 dre
 que
 dan
 tutio
 prop
 tifes
 les f
 leur
 cour

vouloir pas admettre les Ecclésiastiques pourvus en Régale, & de les regarder comme des intrus, l'un d'eux, l'Evêque de Pamiers, les excommunia par une Ordonnance du 8 Juillet 1679, qui fut peu après suivie d'une autre plus détaillée, dans laquelle il ne gardoit aucun ménagement, ni pour les Magistrats, à qui l'exécution de la Régale & des Edits qui la maintenoient, étoit confiée, ni pour ceux que le Roi avoit nommés, ni pour ce Prince lui-même.

Tandis que tout cela se passoit en France, & que la Cour se préparoit à soutenir ses démarches, le Pape Innocent XI, dont les deux Prélats avoient sans doute invoqué la protection, se déclaroit ouvertement pour eux. C'étoit une chose assez étrange, de voir le successeur d'Innocent X & d'Alexandre VII, prendre avec chaleur la défense de deux Evêques qui avoient persévéré si long-temps dans le refus de se soumettre aux Constitutions Apostoliques, concernant les cinq propositions, & à qui le dernier de ces Pontifes avoit résolu de faire le procès suivant les formes Canoniques, pour les punir de leur désobéissance. Mais on vit dans le cours de ce démêlé, quelque chose de plus

étrange encore; c'est que les Ecrivains qui
XVII. s'étoient déchaînés avec le moins de rete-
S I È C L E : nue contre Alexandre VII & Innocent X,
 qui avoient outragé la personne & la con-
 duite de ces Papes dans un si grand nom-
 bre de libelles, qui leur avoient attribué
 des vues d'intérêt, de complaisance & de
 haine personnelle, très-éloignés des vé-
 ritables motifs par lesquels ces deux Pon-
 tifes s'étoient conduits, que ces mêmes
 Ecrivains, disons-nous, si passionnés &
 si peu respectueux envers les Chefs de
 l'Eglise, lorsque le S. Siège avoit pro-
 noncé sur des erreurs qu'ils vouloient
 dérober à l'anathème, comblèrent d'é-
 loges Innocent XI, parce qu'il prenoit la
 défense de deux Evêques François qui se
 roidissoient contre leur Souverain, dans
 une affaire de pure discipline, où tous les
 autres Evêques avoient cru devoir céder,
 par des motifs de paix & de bien public.
 Depuis long-temps, à les en croire, il
 n'avoit paru de Pontife si digne de rem-
 plir la Chaire Apostolique, si capable de
 gouverner l'Eglise, si bien instruit des
 saintes règles, si zélé pour les maintenir.
 Enfin pour dernier trait d'éloge, on
 assuroit dans une foule d'écrits, que ce
 Pape ne tarderoit pas à réparer les attein-

tes c
 aux
 In
 élog
 enco
 nelle
 où l
 Mai
 qu'il
 tecti
 contr
 roître
 Fran
 anim
 de p
 qu'il
 leurs
 cevoi
 toute
 de zè
 de la
 dans
 princ
 le plu
 sonne
 l'opp
 qui ne
 pour
 Il y a

tes que ses prédécesseurs avoient portées aux plus précieuses vérités.

XVII.

Innocent XI méritoit sans doute les éloges qu'on lui donnoit, & de plus grands encore. Ses vertus & ses qualités personnelles, le rendoient digne du rang élevé où la Providence l'avoit fait monter. Mais ce n'étoit pas à cause de la roideur qu'il mit dans cette affaire, & de la protection qu'il accordoit à deux sujets contre leur Souverain, qu'il devoit paroître si recommandable à des Ecrivains François. On sent aisément qu'ils étoient animés par des motifs qui les touchoient de plus près que la gloire du Pontife, qu'ils ont aimé à peindre sous des couleurs si brillantes; mais on a peine à concevoir que ces mêmes Ecrivains, qui dans toutes les autres occasions ont affecté tant de zèle pour la défense des droits sacrés de la Couronne, & des maximes reçues dans le Royaume, ayent oublié leurs principes au point de répandre le vernis le plus odieux sur la conduite & la personne de Louis XIV, comme s'il eût été l'oppresseur, & presque le tyran de ceux qui ne combattoient, à les en croire, que pour conserver les immunités de l'Eglise. Il y a cependant une chose plus difficile

S I È C L E .

à comprendre encore, c'est que de nos
 XVII. jours & près d'un siècle après cette époque,
 S I È C L E. on ait adopté les mêmes préventions, &
 que l'Auteur d'une Histoire Ecclésiastique dont on a multiplié les exemplaires par des éditions réitérées dans le Royaume & chez l'Étranger, ait ramassé les mêmes traits, pour les lancer de nouveau contre le plus grand de nos Rois & les premiers Magistrats qui le secondèrent alors, & qu'il ait même poussé la hardiesse jusqu'à donner les titres de Saints & de Martyrs aux adversaires de la Régale.

Les deux Prélats qui s'opposoient seuls aux intentions de la Cour, & aux principes consacrés par les Parlements, sur la nature & les propriétés de la Régale, étoient encore plus magnifiquement loués dans les écrits qui sortirent alors des mêmes plumes. On leur prodiguoit les titres les plus flatteurs, les titres qui avoient été donnés autrefois aux Athanasés, aux Chrysoftômes, aux Thomas de Cantorbéry. C'étoient d'intrépides défenseurs de l'Eglise, des Evêques dignes des plus beaux siècles qui fouloient aux pieds tous les intérêts humains, pour ne suivre que la loi du devoir; des hommes enfin supérieurs aux espérances

&
 g
 re
 pe
 fa
 les
 me
 ga
 foi
 de
 cou
 qu
 Sai
 que
 gra
 des
 res
 c'est
 Tou
 se s
 que
 ture
 la p
 effe
 ter l
 histo
 & d
 vérité
 témo

& aux craintes de la terre, qui, par une générosité rare dans ces temps malheureux, aimoient mieux s'exposer à tout perdre, que d'abandonner des droits sacrés dont ils étoient les dépositaires & les conservateurs. On faisoit part des mêmes louanges aux Ecclésiastiques engagés dans la même cause. On canonisoit leur résistance, sous les beaux noms de fermeté vraiment sacerdotale, & de courage héroïque; on alloit même jusqu'à les appeller des Confesseurs & des Saints. Qu'on ait tenu ce langage lorsque les imaginations étoient dans la plus grande effervescence, & que la chaleur des esprits étoit encore excitée par des ressentimens vifs & des intérêts puissans, c'est ce qu'on a vu dans tous les temps. Toutes les fois que des passions violentes se sont mêlées dans les grandes querelles, que l'objet de ces querelles a été de nature à s'unir avec les idées du zèle & de la piété, elles ont produit de pareils effets. Mais qu'on se soit permis de répéter les mêmes choses dans des ouvrages historiques, composés au milieu du calme, & destinés à instruire les hommes sur la vérité des faits dont ils n'ont pu être témoins, rien ne prouve mieux l'empire

XVII. des préventions, & la durée de leur influence sur les esprits.

S I È C L E S Innocent XI, prévenu par les lettres touchantes & respectueuses de ces deux Prélats, excité par les représentations des amis qu'ils avoient à Rome, & d'ailleurs mécontent de la Cour de France, à l'occasion de l'affaire des franchises dont nous avons parlé dans un autre endroit, écrivit consécutivement à Louis XIV trois Brefs, pour engager ce Prince à se désister de ce qu'il avoit fait touchant la Régale. Le premier n'étoit qu'une simple exhortation, où le Saint Pere employoit les raisons qu'il croyoit les plus propres à faire impression sur l'esprit d'un Monarque dont il connoissoit la grandeur d'ame & la piété. Dans le second, il mit plus de force & plus de vigueur; il prioit, il représentoit, moins qu'il ne commandoit. Mais ni l'un ni l'autre n'ayant pas produit l'effet qu'il s'en étoit promis, il prit dans son troisième Bref, le ton le plus dur & le plus impérieux, jusqu'à joindre les menaces aux remontrances, & à faire gronder la foudre que les Papes lancerent autrefois sur la tête des plus grands Monarques. Les Evêques de France assemblés à Saint Ger-

main-en-Laye, touchés de voir le fils aîné de l'Eglise traité avec si peu de ménagement pour un objet de simple police, qui tiroit toute son importance de sa liaison avec les Prêrogatives de la Couronne, en témoignèrent leur douleur à ce Prince, en l'assurant que si le Pape entreprenoit quelque chose contre ses droits ou contre sa personne, Sa Majesté pouvoit compter qu'ils s'uniroient pour sa défense. En même temps ils écrivirent à Innocent XI une lettre pleine de force, où, sans manquer au respect qui est dû au Chef de l'Eglise, ils lui représentoient avec une généreuse liberté, les suites funestes que pouvoient avoir ses démarches, les égards que méritoit Louis XIV, ce Prince si grand, si puissant, si révééré dans l'Europe, qui avoit fait tant de belles choses pour l'extirpation de l'hérésie & la gloire de la Religion, les raisons qui avoient déterminé le Clergé de France à céder quelque chose de ses droits pour le plus grand bien de l'Eglise; & afin de donner plus de poids à leurs remontrances, ils rappelloient au Pontife l'exemple de plusieurs Papes qui, dans des cas à peu près semblables, après avoir tonné, menacé

XVII.
SI È C L E. comme lui , se calmerent ensuite , en considérant tout le danger qu'il y auroit eu , pour l'Eglise & pour eux-mêmes , à effectuer leurs menaces.

Cette lettre , toute sage & toute éloquente qu'elle étoit , ne fit aucune impression sur l'esprit d'Innocent XI. Ce Pontife , recommandable par un grand nombre d'excellentes qualités , étoit un de ces caractères durs & inflexibles , en qui la fermeté a tous les effets d'une opiniâtreté que les meilleures raisons ne peuvent vaincre , un de ces hommes de bien , qui se préoccupent fortement de leurs idées & qui , mêlant toujours les intérêts du Ciel à leurs propres vues , s'imaginent travailler pour la gloire de Dieu , dans tout ce qu'ils entreprennent. Bien loin de quitter le ton de hauteur qu'il avoit pris , Innocent XI fit de nouveaux actes d'autorité , par lesquels il croyoit sans doute intimider le Roi & les Evêques , dans la crainte d'une rupture qu'il devoit , ce semble , redouter plus qu'eux. Ceux qui l'excitoient à faire tout ce qu'on le vit hasarder coup sur coup , profitoient des sentimens peu favorables qu'il avoit conçus à l'égard de la France , sentimens occasionnés par la fermeté avec laquelle

Lou
 sa C
 dont
 noiss
 tions
 l'aig
 viole
 des r
 se pa
 on n
 des
 ment
 des c
 l'autr
 enfen
 dît la
 par-là
 bles ,
 vanta
 cent
 parce
 tes , n
 fâcheu
 d'autar
 nalogi
 M.
 M. C.
 dernie
 n'avoit

Louis XIV soutenoit la prééminence de sa Couronne, dans l'affaire des franchises dont nous avons parlé ailleurs. La connoissance qu'ils avoient de ces dispositions du Pontife, ils s'en servoient pour l'aigrir de plus en plus par des conseils violens, par des peintures infidelles, & des rapports faux ou exagérés de ce qui se passoit en France. Leur motif étoit, on n'en peut douter d'après la nature des faits & des circonstances, d'augmenter les mécontentemens réciproques des deux Cours, de porter l'une ou l'autre, & peut-être toutes les deux ensemble, à quelque démarche qui rendit la rupture inévitable entr'elles, & par-là de faire naître de nouveaux troubles, dont ils espéroient tirer tout l'avantage : & malheureusement Innocent XI qui ne pénétoit pas leurs vues, parce qu'au fond les siennes étoient droites, ne suivoit que trop volontiers ces fâcheuses impulsions, dont il se défoit d'autant moins qu'elles avoient plus d'analogie avec ses propres sentimens.

M. Pavillon mourut en 1677, & M. Caulet en 1680. Le temporel de ce dernier avoit été saisi, & cette épreuve n'avoit servi qu'à le rendre plus ferme

XVII.

S I È C L E

dans son opposition, en lui persuadant que ce qu'il souffroit étoit une preuve de la bonté de sa cause. Après sa mort, le Chapitre de Pamiers, tout composé de Réguliers, se mit en possession du gouvernement spirituel de cette Eglise, & nomma deux de ses Membres Grands Vicaires, pour exercer, pendant la vacance du Siège, toute l'autorité qu'il pouvoit leur confier. Mais l'un de ces Grands Vicaires ayant été arrêté par ordre du Roi, & conduit à la Bastille, l'autre demanda au Chapitre de lui donner des Collègues : on lui en donna deux, dont l'un étoit le Pere Cerce, fameux dans les écrits du temps, par la conduite qu'il tint pendant tout le cours de cette affaire, agissant toujours & attisant le feu de la division, du sein des ténèbres où il se tenoit enveloppé ; car il fut bientôt obligé de prendre la fuite & de se cacher, pour éviter le sort de ceux qui l'avoient précédé. L'Archevêque de Toulouse, en sa qualité de Métropolitain de Pamiers, crut que dans l'état de trouble & de confusion où étoit cette Eglise, il étoit de son devoir & de sa vigilance, de nommer des Officiers qui la gouvernassent, en attendant que

la

la no
 que c
 chose
 Grand
 le Pa
 premi
 tions d
 à tout
 Vicair
 priva d
 tropol
 qu'il é
 de Pan
 chevêc
 style, d
 que ce
 En les
 à se pe
 éclairé
 aussi ve
 res qu
 telle q
 écrire
 exprim
 chaleur
 rêts les
 la Reli
 ne ser
 objet q
 Tom

la nomination & l'installation canonique d'un Evêque eussent fait rentrer les choses dans l'ordre. Il nomma donc un Grand Vicaire & un Promoteur. Mais le Pape, marchant toujours d'après ses premières idées ; & d'après les insinuations de ceux qui trouvoient leur compte à tout brouiller, confirma les Grands Vicaires établis par le Chapitre, & priva de toute autorité celui que le Métropolitain leur avoit substitué. Les Brefs qu'il écrivoit pour cet effet au Chapitre de Pamiers, au Pere Cercle & à l'Archevêque de Toulouse, sont du même style, & roulent sur les mêmes principes que ceux dont nous avons déjà parlé. En les lisant aujourd'hui, on a peine à se persuader, que dans un siècle aussi éclairé que le dix-septième, un Pape aussi vertueux & aussi rempli de lumières qu'Innocent XI, dans une affaire telle que celle dont il s'agit, ait pu écrire des choses qu'il auroit peut-être exprimées avec moins de force & de chaleur, s'il eût été question des intérêts les plus chers & les plus sacrés de la Religion. En effet, un Lecteur qui ne seroit pas instruit du véritable objet qui excitoit le zèle du Pontife,

& qui en jugeroit par les pièces dont
 nous parlons, seroit porté à croire que
 l'affaire de la Régale étoit la plus im-
 portante qui se fut élevée depuis long-
 temps dans l'Eglise; que l'Edit de 1673
 mettoit la Foi en péril, & que ses Dog-
 mes les plus essentiels couroient risque
 d'être anéantis en France, si cette loi
 s'exécutoit dans les Diocèses d'Alet &
 de Pamiers, comme dans les autres Dio-
 cèses du Royaume.

Le Pere Cercle, encouragé par la pro-
 tection qu'il avoit trouvée à Rome, &
 par les Brefs du Souverain Pontife qui
 en étoient tout à la fois, & la preuve &
 le fruit, se regardoit, comme le seul
 Grand Vicaire, c'est-à-dire, le seul
 Supérieur légitime du Diocèse de Pa-
 miers. Plus jaloux que jamais de son
 autorité, depuis que le Pape l'avoit en
 quelque sorte consacrée, il en multi-
 plioit chaque jour les actes du fond de sa
 retraite. Tantôt il prescrivait des règles
 de conduite aux Ecclésiastiques & au peu-
 ple, les exhortant à la patience, à la fer-
 meté, comme si l'on eût été dans un
 temps de persécution; tantôt il cassoit les
 ordonnances du Grand Vicaire que l'Ar-
 chevêque de Toulouse avoit nommé,

par d
 gré l
 avoit
 dans
 haroi
 de la
 droits
 Ce co
 siasi
 étoit
 l'autre
 manie
 distric
 reux,
 la Ch
 contre
 cation
 rien q
 leurs
 Un
 si éclai
 duire
 siasi
 le fair
 fond
 tout ra
 mot, l
 clario
 Vicair

par des ordonnances contraires; & malgré la vigilance de ceux que la Cour avoit chargés de maintenir le bon ordre dans la ville, il trouvoit des gens assez hardis pour oser les afficher aux portes de la Cathédrale, & dans les autres endroits où tout le monde les pouvoit lire. Ce combat entre deux Supérieurs Ecclésiastiques d'un même Diocèse, dont l'un étoit sans cesse occupé à détruire ce que l'autre entreprenoit, rappelloit d'une manière trop fidèle, quoique dans un district peu étendu, les temps malheureux, où plusieurs Pontifes se disputant la Chaire Apostolique, lançoient l'un contre l'autre les foudres & les imprécations, & scandalisoient le monde chrétien qu'ils s'efforçoient de soumettre à leurs loix.

Un conflit de Jurisdiction si public, si éclatant, ne pouvoit manquer de produire les plus tristes effets. Les Ecclésiastiques, les Religieux employés dans le saint Ministère, les Religieuses au fond de leurs retraites, les Laïcs de tout rang & de toute profession, en un mot, les corps & les particuliers, se déclaroient pour l'un ou pour l'autre Grand Vicaire; & comme c'est l'ordinaire dans

XVII.
SIÈCLE.

ces fortes de circonstances, les liaisons, les préjugés & l'intérêt décidoient du parti que chacun embrassoit. Le schisme étoit ouvert, & quoique le théâtre où il déployoit son activité ne fût pas vaste, il s'y manifestoit par les effets qu'on lui a vu produire chez des nations entières, auxquelles il a su communiquer ses fureurs. Mais enfin la Cour, fatiguée d'un si long combat, voulut empêcher que ces funestes divisions n'allassent plus loin, en punissant avec sévérité le Pere Cercle, qui du fond de sa retraite, fomentoit les troubles dont il étoit le principal auteur. Le Parlement de Toulouse eut ordre de lui faire son procès, suivant la rigueur des loix. Les faits dont il étoit inculpé ayant été constatés par une instruction juridique, il fut condamné, comme perturbateur du repos public, & criminel de lèse-Majesté, à être traîné par les rues, & ensuite décapité; ce qui fut exécuté en effigie, le 16 Avril 1681.

Depuis que l'affaire de la Régale étoit entamée, il s'y étoit joint un nouvel incident que les ennemis de la paix avoient saisi avec ardeur, pour aliéner de plus en plus les Cours de France & de Rome, déjà si animées l'une contre l'autre: voici

le fai
Princ
de
Loui
dans
un M
Cong
par le
cour
Dèce
obten
perpé
Roi l
l'Ord
de, te
d'avo
la ma
de Ha
conno
n'y av
posoi
capab
d'une
posa,
Mona
le Ma
de S.
nouvel
vertu

le fait. Madame la Duchesse d'Orléans, Princesse de Lorraine, seconde femme de Jean-Baptiste Gaston, oncle de Louis XIV, avoit fondé à Charonne, dans le fauxbourg S. Antoine, en 1643, un Monastère pour des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, institué par le bienheureux Fourrier de Mathincourt, mort en odeur de sainteté, le 9 Décembre 1640. La Fondatrice avoit obtenu que la première Supérieure seroit perpétuelle. Celle-ci étant morte, le Roi la remplaça par une autre, tirée de l'Ordre de S. Benoît, qui mourut peu de tems après sa nomination & avant d'avoir reçu ses Bulles. Les affaires de la maison étoient fort dérangées; & M. de Harlai, Archevêque de Paris, qui en connoissoit le mauvais état, jugeant qu'il n'y avoit parmi les Religieuses qui composoient la Communauté, aucun sujet capable de réparer les mauvais effets d'une administration peu économe, proposa, au Roi, pour Supérieure de ce Monastère, la Sœur Marie-Angélique le Maître de-Grand Champ, de l'Ordre de S. Bernard. Le Roi l'agréa, & cette nouvelle Supérieure fut installée, en vertu d'une Commission du Prélat, qui

l'avoit choisie pour remplir cette place.

XVII. Les Religieuses, mécontentes de se voir gouvernées par une étrangère, se plaindrent qu'on avoit porté atteinte à leurs Constitutions, dont l'un des points les plus essentiels étoit, qu'après la mort de la première Supérieure, la Communauté en choisiroit une autre dans son sein, à la pluralité des voix, & que le gouvernement de cette nouvelle Supérieure, ainsi que de toutes celles qui lui succédroient, seroit triennal. Il y avoit dans la maison quatre filles de Lorraine, que la Fondatrice avoit fait venir pour travailler à cet établissement. Ces étrangères faisant plus de bruit que les autres, & fomentant la rébellion, M. l'Archevêque de Paris, qui vouloit rétablir la paix autant que le bon ordre dans la Communauté, leur enjoignit de se retirer dans leur pays; injonction d'autant plus juste, que par le délabrement où se trouvoit le temporel de ce Monastère, à peine étoit-il en état de fournir à la subsistance des Religieuses qui y avoient fait profession.

Cependant toutes ces filles, excitées sans doute par des brouillons, tels qu'il ne s'en rencontre que trop dans un

gran
vigu
moy
& c
moi
liber
doie
faiso
plain
la p
moi
tifs
leur
à ce
pren
ce q
la C
de P
bler
mém
fées
porte
pecta
proc
enjo
suffra
l'Evê
son.
s'étoi

grand Royaume, malgré la sagesse & la vigueur du Gouvernement, trouverent XVII.
 moyen d'écrire au Pape Innocent XI, SIÈCLE.
 & d'implorer sa protection. Elles réclamoient l'exécution de leurs statuts, & la liberté des élections qu'ils leur accordoient. Sur le simple exposé qu'elles lui faisoient, le Pape, sans examiner si leurs plaintes étoient fondées, sans prendre la peine de vérifier les faits par des voies moins suspectes, sans connoître les motifs de la conduite qu'on avoit tenue à leur égard, le Pape, disons-nous, adressa à ces filles un Bref, par lequel il les prenoit sous sa protection, cassoit tout ce qui avoit été fait, tant du côté de la Cour, que du côté de l'Archevêque de Paris, & leur ordonnoit de s'assembler pour élire une Supérieure, conformément à leurs Constitutions. Autorisées dans leur révolte par une pièce qui portoit à leurs yeux un caractère si respectable, les Religieuses de Charonne procédèrent à l'élection que le Pape leur enjoignoit de faire, & la pluralité des suffrages tomba sur la Sœur Angélique l'Evêque, l'une des Professes de la maison. Mais le Roi, instruit de ce qui s'étoit passé, défendit par un Arrêt du

Conseil, d'exécuter la prétendue élec-
 tion de la Sœur l'Evêque, & fit re-
 XVII. mettre au Procureur Général une copie
 S I È C L E. du Bref, pour se pourvoir au Parle-
 ment, contre une entreprise qui n'étoit
 propre qu'à retarder par de nouveaux
 obstacles, le rétablissement si désiré de
 l'union & de la concorde entre la France
 & la Cour de Rome. M. Denis Talon,
 digne héritier de la place & des talens
 du célèbre Omer Talon, son pere, fit
 à cette occasion un requiſtoire très élo-
 quent, dans lequel il releva toutes les
 irrégularités du Bref, avec beaucoup de
 force & de dignité, ſans manquer, ni
 au reſpect, ni aux égards dûs à Inno-
 cent XI, à raiſon de ſa qualité de Chef
 viſible de l'Egliſe, & de ſon mérite
 perſonnell.

L'Arrêt qui fut rendu ſur les con-
 cluſions de ce Magiſtrat, défendit aux
 Religieuſes de Charonne, & à toutes
 autres perſonnes, d'obéir au Bref & de
 l'exécuter, annullant tout ce qui avoit
 été fait en conſéquence. Le Parlement
 ordonna de plus, *que le Roi ſeroit ſup-
 plié d'apporter, par ſon autorité, les re-
 mèdes néceſſaires pour empêcher les ſuites
 d'une entreprise ſi préjudiciable aux droits*

de la
 dinai
 Arrêt
 1680
 regan
 regan
 perſo
 torite
 le 18
 Bref
 défen
 tion
 temp
 aucu
 de l
 Inqu
 cette
 ſupp
 24
 T
 acte
 encc
 ſoit
 pou
 Cou
 plu
 ſerv
 & à
 que

de la Couronne, à la Jurisdiction des Ordinaires, & à la liberté de ses Sujes. Cet Arrêt, qui fut rendu le 24 Septembre 1680, déplut infiniment au Pape. Il le regarda, ou, pour mieux dire, on le lui fit regarder comme une insulte faite à sa personne, & un attentat contre son autorité. Plus irrité que jamais, il donna, le 18 Décembre suivant, un nouveau Bref en forme de Bulle, par lequel il défendoit, sous peine d'excommunication, encourue par le seul fait, d'obtempérer à cet Arrêt, & d'en garder aucun exemplaire, ordonnant même, de les remettre aux Ordinaires ou aux Inquisiteurs, pour être brûlés. Dès que cette Bulle parut en France, elle fut supprimée par Arrêt du Parlement, du 24 Janvier 1681.

Tandis qu'on s'attaquoit ainsi par des actes qui, loin de rien terminer, ajoutoient encore à l'aigreur des esprits, il paroissoit de temps en temps différens écrits pour & contre les prétentions des deux Cours. Mais toutes ces productions, la plupart anonymes & sans autorité, ne seroient qu'à augmenter la division, & à jeter de nouveaux nuages sur les questions qui en étoient l'objet. Le Roi

XVII. **S I È C L E.** fatigué de cette lutte si longue & si opiniâtre, résolut enfin de prendre des mesures efficaces pour fixer d'une manière irrévocable, les principes qui devoient être reçus & suivis dans le Royaume sur les points contestés. Dans cette vue, il ordonna aux Evêques qui se trouvoient à la Cour & dans la Capitale, de s'assembler chez M. l'Archevêque de Paris, afin d'examiner un Mémoire qui leur fut remis, & sur lequel Sa Majesté vouloit qu'ils donnassent leur avis. Ce Mémoire réduisoit toute l'affaire de la Régale à six propositions, pour la rendre d'une discussion plus facile.

L'assemblée se forma dans l'une des salles de l'Archevêché, le 19 Mars 1681. On nomma dans cette première séance, six Commissaires, trois Archevêques & trois Evêques, pour discuter à loisir les divers articles du Mémoire, & en faire rapport à l'assemblée. Le travail des Commissaires fut poussé avec tant de zèle & d'activité, qu'on fut en état d'en rendre compte le premier Mai suivant. M. de Tellier, Archevêque de Reims, Chef de la Commission, porta la parole. Le rapport qu'il fit de tout ce qui s'étoit

passé
con
occ
trou
loq
tion
que
met
nou
pos
pre
& u
rien
cho
avè
des
xim
suit
rép
de
miè
refu
sent
bles
tiqu
les
Pon
prin
ce

passé dans l'affaire de la Régale depuis le commencement des troubles qu'elle avoit occasionnés, jusqu'au moment où l'on se trouvoit alors, est un chef-d'œuvre d'éloquence, de raisonnement & d'érudition. Nous sommes sincèrement fâchés que la nature de cet ouvrage ne nous permette pas de le rapporter en entier. Il nous suffit de dire que les faits y sont exposés avec une admirable clarté; que les preuves y sont déduites avec une force & une abondance de raison qui ne laisse rien à désirer; que les autorités y sont choisies avec discernement, appliquées avec justesse; que les droits du Roi, ceux des Evêques, y sont défendus, les maximes du Royaume affermies par une suite de réflexions & d'exemples qui répandent sur les points les plus épineux de cette importante discussion, une lumière à laquelle il est impossible de se refuser; que tout cela est appuyé sur le sentiment des Auteurs les plus respectables, sur les monumens les plus authentiques & les plus précieux, & même sur les décisions & les aveux des Souverains Pontifes; enfin; qu'en combattant les principes d'Innocent XI, en indiquant ce qu'on trouvoit de repréhensible dans

 XVII.
 SIÈCLE.

XVII.
S I È C L E. la forme & la teneur de ses Brefs, il n'étoit pas possible de porter plus loin les ménagemens pour sa personne, le respect pour son caractère sacré & son autorité, la délicatesse & les précautions touchant la pureté de ses motifs dans les actes même qui paroïssent les moins susceptibles d'une interprétation favorable, & les éloges qui étoient justement dûs à ses éminentes qualités.

M. l'Archevêque de Reims termina son rapport, en disant que l'avis ultérieur des Commissaires étoit, que dans cette occasion, il n'y avoit pas d'autre parti à prendre, que de demander au Roi, qu'il lui plût d'assembler un Concile national, ou du moins de convoquer une assemblée générale de tout le Clergé du Royaume, dans laquelle l'Eglise de France, représentée par ses Députés, pourroit discuter les matières plus à fond, prendre des résolutions capables de terminer cette grande affaire, & leur imprimer le caractère d'autorité qui étoit nécessaire, pour réunir tous les esprits dans les mêmes principes & la même doctrine. Cet avis fut unanimement adopté par tous les Prélats, qui signèrent le procès-verbal au nombre de

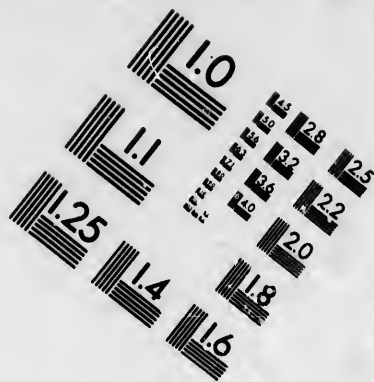
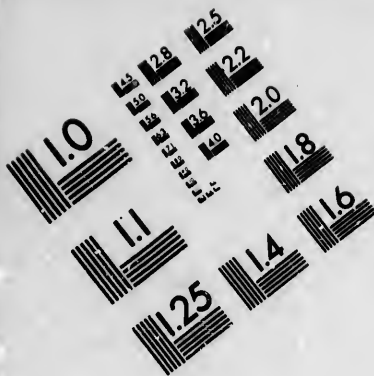
quarante
 Abbés
 mais c
 le Pap
 refuso
 des B

La r
 nous v
 tions,
 d'un C
 blée g
 un po
 ment
 objets
 affaire
 dans l
 qui le
 ques i
 Concil
 jet d'u
 forme
 seroit c
 cette a
 jour in
 seul est
 qu'on a
 sions. C
 lui mên
 de son

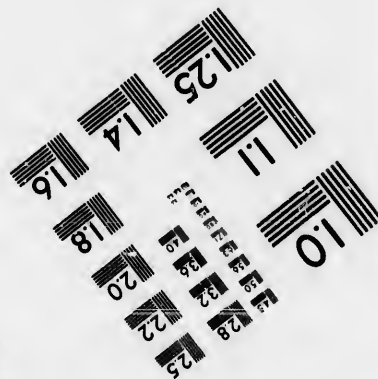
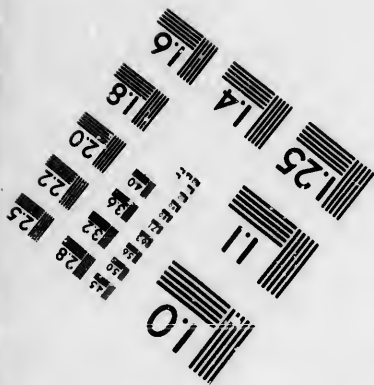
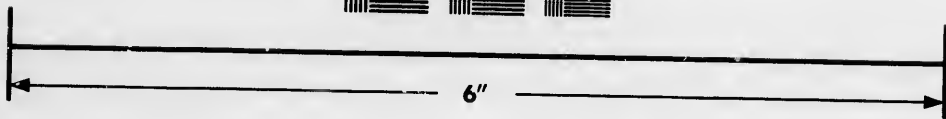
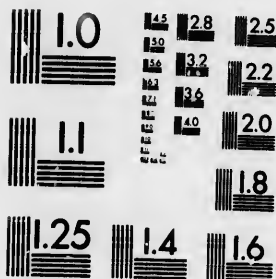
quarante-un, en y comprenant neuf ~~Abbés~~ Abbés nommés à différens Evêchés, XVII. mais qui n'étoient pas sacrés, parce que SIECLE. le Pape, par une suite de ses démarches, refusoit constamment de leur accorder des Bulles.

La résolution prise par les Prélats dont nous venons de faire connoître les intentions, de demander au Roi la convocation d'un Concile national, ou d'une assemblée générale, dont les Députés eussent un pouvoir spécial de statuer définitivement sur la Régale, & sur les autres objets qui se trouvoient liés avec cette affaire, fut examinée avec maturité, dans le Conseil de Louis XIV. Ceux qui le composoient, trouverent quelques inconvéniens à la célébration d'un Concile national; on s'en tint au projet d'une assemblée générale selon la forme ordinaire, & il fut décidé qu'elle seroit convoquée pour le 9 Novembre de cette année 1681: l'ouverture s'en fit au jour indiqué. M. Bossuet, dont le nom seul est un éloge, y prononça le discours qu'on a coutume de faire dans ces occasions. Ce sublime Orateur s'y surpassa lui même. Il y déploya toutes les richesses de son génie, & toute la majesté de ces





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

XVII.
S I È C L E. idées nobles & profondes, de ces expressions fortes & pénétrantes qui n'appartiennent qu'à lui. Aujourd'hui que cet admirable discours est dépouillé du principe de vie que lui communiquoit l'action touchante & animée de l'Orateur, on ne peut le lire sans se sentir enflammé d'amour & de respect pour l'Eglise, de zèle pour ses intérêts, de reconnoissance pour Dieu qui lui conserve sa vigueur & sa beauté au bout de dix-huit siècles, qui ne laisse paroître sur son front aucune trace de la vieillesse, & qui nous fait trouver dans le sein de cette tendre mere, la vérité, la charité, la paix & l'espérance des seuls biens capables de nous rendre heureux. On voit que le but de ce discours étoit d'inspirer l'horreur du schisme, & de mettre dans un jour frappant tous les avantages de l'unité, & tous les motifs qui doivent la faire conserver comme un bien, dont rien au monde ne peut réparer la perte. Mais en même temps il est rempli de traits qui, paroissant jettés au hazard, étoient néanmoins destinés dans les vues de l'Orateur, à préparer les esprits aux délibérations importantes que l'assemblée devoit bientôt prendre.

E
 la C
 lem
 l'Et
 Le p
 la R
 à y
 cont
 sujet
 auro
 secon
 glise
 nes
 petit
 avec
 l'ave
 plus
 avoie
 défor
 l'unic
 bonhe
 vile.
 Prélat
 un: a
 l'exte
 toient
 public
 verain
 & aff

En effet les Prélats, de concert avec la Cour, s'occupèrent de deux objets également intéressans pour l'Eglise & pour l'Etat dans les circonstances actuelles. Le premier étoit de terminer l'affaire de la Régale, de manière, qu'il n'y eût plus à y revenir, & qu'en mettant fin aux contestations qui s'étoient élevées à ce sujet, on prévint pour toujours celles qui auroient pu s'élever dans la suite. Le second étoit de fixer la doctrine de l'Eglise de France, sur la nature & les bornes de l'autorité spirituelle, par un petit nombre de propositions exprimées avec tant de justesse & de clarté, qu'à l'avenir les deux Puissances ne fussent plus exposées à se heurter, comme elles avoient fait si souvent par le passé, & que désormais rien ne fût capable d'altérer l'union qui doit régner entr'elles, pour le bonheur de la Société religieuse & civile. Pour remplir le premier objet, les Prélats signèrent, le 3 Février 1682, un acte par lequel ils consentoient à l'extension de la Régale, & se soumettoient aux Edits du Roi qui avoient été publiés & vérifiés dans les Cours Souveraines du Royaume, afin de maintenir & assurer en cette matière les droits

~~de~~ de la Couronne, & notamment à ce-
 XVII. lui du 24 Janvier de cette même an-
 née 1682.

S I È C L E .

Par ce nouvel Edit, le Roi réformoit en quelques points celui de 1673, & en ajoutoit d'autres, qu'on y avoit omis. Le plus essentiel de ces articles, & le plus intéressant pour le maintien de l'autorité spirituelle, porte que nul ne pourra être pourvu dans toutes les Eglises Cathédrales & Collégiales des Doyennés, Archidiaconés, Théologalies, Pénitenceries, & autres Bénéfices dont les Titulaires ont droit d'exercer quelque Jurisdiction ou fonction spirituelle, s'il n'a l'âge, les degrés, & les autres capacités prescrites par les Saints Canons & par les Ordonnances du Royaume, & que tous ceux qui seront nommés par le Roi en vertu de la Régale à ces sortes de Bénéfices, se présenteront aux Vicaires Généraux établis par les Chapitres, si les Eglises sont encore vacantes, ou aux Evêques, s'il y en a de pourvus, afin d'en obtenir la mission canonique, avant de pouvoir exercer aucunes des fonctions attachées à leurs titres. Les Prélats de l'Assemblée témoignèrent publiquement qu'ils regardoient cet Edit comme un

nou
 prot
 donn
 Ils e
 dans
 taille
 lui a
 dirig
 de le
 gran
 exige
 donn
 loien
 Nou
 étoit
 eux.

Q
 s'étoi
 blée,
 ficult
 xime
 clarat
 plaisir
 avoit
 inflex
 de re
 Mais
 les P
 réglé

nouvel effet des bontés du Roi, & de la protection puissante qu'il ne cessoit de donner à la Religion & à ses Ministres. Ils exposèrent les mêmes sentimens, dans une lettre très-savante & très-détaillée qu'ils écrivirent au Pape. Après lui avoir exposé les motifs qui avoient dirigé leur conduite, ils le supplioient de les adopter, de considérer le plus grand intérêt de leurs Eglises, qui avoit exigé d'eux quelques sacrifices, & de donner sa bénédiction à ce qu'ils appelloient un ouvrage de paix & de charité. Nous verrons bientôt qu'Innocent XI étoit bien éloigné de penser comme eux.

Quant au second objet sur lequel on s'étoit proposé de statuer dans l'assemblée, il offroit encore de plus grandes difficultés; & l'on prévoyoit que les maximes qu'on alloit consacrer par une déclaration précise & authentique, ne déplairoient pas moins à un Pontife qui avoit montré jusqu'alors l'humeur la plus inflexible, & le caractère le plus incapable de revenir contre ses propres démarches. Mais tout étoit concerté entre la Cour & les Prélats; le parti étoit pris, on avoit réglé la forme de la déclaration projetée,

& la manière dont elle seroit conçue ;
 XVII. peut-être même regardoit-on le Pontifi-
 S I È C L E . cat d'Innocent XI, comme une conjonc-
 ture propre à exécuter ce dessein. Son
 caractère peu conciliant lui avoit fait
 porter les choses si loin, que son inflexi-
 bilité sembloit justifier d'avance tout ce
 qu'on pourroit faire en France contre ses
 entreprises. D'ailleurs il étoit vieux, &
 l'on pensoit que quand le coup de vi-
 gueur qu'on méditoit seroit porté, ses
 successeurs seroient obligés tôt ou tard
 d'entrer en accommodement, & de fer-
 mer les yeux sur ce qu'il ne seroit plus
 possible d'empêcher.

D'après toutes ces considérations, l'as-
 semblée se détermina d'une concert una-
 nime, à publier la fameuse Déclaration
 qu'elle avoit rédigée sur la puissance
 ecclésiastique : elle contient quatre pro-
 positions précédées d'une courte pré-
 face, où les Evêques disent qu'ils les ont
 dressées pour fermer la bouche à deux
 sortes d'ennemis de l'Eglise ; les uns
 qui, pour élever la puissance Pontifi-
 cale, s'efforcent de ruiner les Décrets de
 l'Eglise Gallicanne & ses anciennes liber-
 tés, & d'en renverser les fondemens,
 révévés dans tous les siècles, & appuyés

sur l
 des
 texte
 & d
 tien
 attei
 des
 & d
 toliq
 tions
 tions
 torit
 cond
 repré
 desm
 a été
 quier
 tance
 puiss
 vant
 parti
 cides
 geme
 qu'il
 près
 là, c
 term
 xime
 Peres

sur les saints Canons & sur la tradition
 des Peres ; les autres, qui, sous pré-
 texte de défendre ces mêmes Décrets, XVII.
 & de montrer du zèle pour le main- S I È C L E.
 tien de ces mêmes libertés, donnent
 atteinte à la primauté de S. Pierre &
 des Pontifes Romains ses successeurs ;
 & diminuent la majesté du Siège Apo-
 stolique, si respectable à toutes les na-
 tions. La première des quatre proposi-
 tions porte, que le Pape n'a aucune au-
 torité sur le temporel des Rois ; la se-
 conde, que les Conciles œcuméniques,
 représentant l'Eglise entière, sont au-
 dessus du Pape, conformément à ce qui
 a été reconnu dans les quatrième & cin-
 quième Sessions du Concile de Con-
 stance ; la troisième, que l'usage de la
 puissance apostolique doit être réglé sui-
 vant les Canons ; la quatrième, qu'il ap-
 partient principalement au Pape de dé-
 cider en matière de Foi, & que ses Ju-
 gemens obligent tous les Fidèles, mais
 qu'ils ne deviennent irréformables, qu'a-
 près le consentement de l'Eglise. Ce sont
 là, disent les Prélats de l'assemblée en
 terminant leur Déclaration, les ma-
 ximes que nous avons reçues de nos
 Peres, & que nous avons résolu d'en-

XVII. voyer à tous les Evêques qui gouvernent les différentes portions de l'Eglise Gallicane, afin que nous ayons tous la même doctrine, les mêmes sentimens & le même langage.

S I È C L E.

La Déclaration du Clergé fut confirmée par un Edit du Roi, donné à Saint Germain-en-Laye, au mois de Mars 1682, & vérifié au Parlement le 23 du même mois. Elle ordonne que les quatre articles seront consignés dans les registres de toutes les Universités, enseignés dans les Facultés de Théologie, & de Droit, souscrits par tous les Docteurs & Licenciés, & soutenus par tous les Candidats qui aspirent aux degrés académiques; ce qui fut exécuté, non-seulement à Paris, mais dans les autres villes du Royaume. Les mêmes ordres ont été souvent réitérés depuis, lorsque les circonstances ont paru l'exiger, & les Parlemens n'ont rien eu plus à cœur que d'en procurer l'exécution. Mais tandis que les Ecoles les plus célèbres du Royaume marquoient, chacune de leur côté, le même empressement à défendre la doctrine consacrée par la Déclaration du Clergé, elle fut vivement attaquée par les Théologiens imbus des

opini
à cet
moin
branl
doctr
n'eut
fame
éprou
men
fut c
des p
plus
tiqu
plus
font
le sav
de la
ouvra
de sa
quel
tière,
n'avo
- Il f
Innoc
qui s'
vu la
sion q
témoig
leur,

opinions ultramontaines. Il parut donc XVII.
à cette occasion plusieurs écrits plus ou moins étendus, où l'on s'efforçoit d'ébranler les fondemens sur lesquels cette doctrine est établie, comme si le Clergé n'eut fait que rajeunir les sentimens du fameux Syndic Richer, qui avoient éprouvé tant de contradictions au commencement de ce siècle. Mais M. Bossuet fut chargé par le Roi de montrer, par des preuves tirées des monumens les plus vénérables de l'antiquité ecclésiastique, & de la pratique des siècles les plus éclairés, combien ces fondemens sont solides. C'est ce qu'il exécuta dans le savant ouvrage qu'il intitula, *Défense de la Déclaration du Clergé de France*; ouvrage plein de lumière, d'érudition, de sagesse & de modération, dans lequel ce grand homme épuise la matière, & la met dans un jour où elle n'avoit jamais été mise avant lui.

Il seroit difficile d'exprimer combien Innocent XI fut irrité, lorsqu'il apprit ce qui s'étoit fait en France, & qu'il eut vu la Déclaration du Clergé. L'impresion qu'elle fit sur lui fut telle, qu'il en témoigna plus d'indignation que de douleur, quoiqu'il fut infiniment sensible à

XVII. tout ce qui lui sembloit porter atteinte à son autorité. Il résolut de refuser des Bulles à tous ceux du second ordre qui, ayant concouru comme Députés, aux délibérations de l'assemblée, avoient été nommés Evêques pendant qu'elle se tenoit, ou depuis, & il persista jusqu'à la mort dans cette résolution. Cependant Louis XIV, qui connoissoit la trempe d'esprit du Pape Innocent XI, craignit que ce Pontife, emporté par son zèle, & plus encore par son naturel, ne pousât les choses plus loin qu'il n'avoit fait jusqu'à ce moment. C'est pourquoi il voulut que son Procureur Général au Parlement de Paris, se portât appellant en son nom de tout ce que le Pape auroit pu, ou pourroit faire dans la suite, au préjudice de son Royaume & de ses Sujets, protestant néanmoins au nom de Sa Majesté, que son intention étoit de demeurer toujours inviolablement attaché au S. Siège, comme au centre de l'unité catholique, & d'en conserver, ainsi que les Rois de France avoient fait dans tous les temps, l'autorité légitime, les droits & les prééminences: cet acte d'appel est du 26 Septembre 1688.

Les choses restèrent dans cet état pen-

dan
cent
12
cessa
la F
les
Roi
ranc
des
disp
& c
rend
cessa
retar
n'eû
l'ava
du R
Le c
que
peut-
préd
Ce c
quell
l'asser
mité
dema
1691
Inu
Apost

dant tout le reste du Pontificat d'Innocent XI, qui termina sa carrière le 12 Août 1689. Alexandre VIII son successeur, se montra moins prévenu contre la France, & l'on espéra qu'il donneroit les mains à un accommodement dont le Roi pût être satisfait. Dans cette espérance, Louis XIV se relâcha sur l'affaire des franchises qui avoit augmenté l'indisposition réciproque des deux Cours, & cessa même de la poursuivre, afin de rendre la conciliation plus facile, par la cessation d'un obstacle qui auroit pu la retarder encore pour long-temps, s'il n'eût été levé. Le nouveau Pape tira tout l'avantage qu'il put de la condescendance du Roi, mais il n'accorda point de Bulle. Le dernier acte de sa vie prouve assez que s'il eût vécu, il auroit maintenu, peut-être même aggravé, tout ce que son prédécesseur avoit fait contre la France. Ce dernier acte est une Bulle, par laquelle il condamna la Déclaration de l'assemblée de 1682. Il étoit à l'extrémité lorsqu'il la signa. Il mourut le lendemain qui étoit le premier Février 1691.

Innocent XII qui monta sur le Siège Apostolique, aimoit la France, & ren-

XVII. doit plus de justice aux grandes qualités de Louis XIV, que les deux Pontifes qui l'avoient précédé. Il lui savoit bon gré, sur-tout, de s'être relâché sur l'affaire des franchises; & d'avoir rendu au Saint Siège la Ville & le Comtat d'Avignon, dont ce Prince s'étoit emparé sous le Pontificat d'Innocent XI. Mais quoiqu'il fût porté à la paix par caractère, & qu'il desirât sincèrement la fin des troubles, il vouloit que ce qu'on appelloit à Rome l'injure faite au S. Siège par la Déclaration & les quatre articles de l'assemblée de 1682 fût réparé, avant d'accorder des Bulles à ceux qui avoient été nommés Evêques par le Roi, depuis cette époque; & ce point-là formoit une grande difficulté. Quel moyen en effet de satisfaire le Pape, de la manière qu'il paroïssoit le demander, sans détruire ou altérer ce qui avoit été statué par le Clergé de France, confirmé par un Edit du Roi, consommé par l'enregistrement de tous les Tribunaux, admis & souscrit dans toutes les Universités, en un mot, reconnu en France comme autant de vérités, dont on ne pouvoit se départir, sans trahir les intérêts les plus sacrés du Roi & de la Nation?

Mais

Jan
ler
adr
tou
Pap
qu
que
chés
trib
dre
blée
à In
dans
regre
d'avo
plu a
certé
naux
leme
cueill
chacu
qu'ils
car to
dans l
que. L
furent
s'étoie
& cel
To

Mais les Cardinaux d'Estrées & de Janson, chargés par le Roi de travailler à l'accommodement, furent assez adroits pour lever cet obstacle, sans toucher à ce qui avoit été fait, & le Pape eut la sagesse d'agréer le moyen qu'ils lui proposèrent. Ce moyen étoit, que les Ecclésiastiques nommés aux Evêchés depuis 1682, & qui avoient contribué, comme Députés du second ordre, à ce qui s'étoit passé dans l'assemblée du Clergé de cette année, écrivoient à Innocent XII une lettre de soumission, dans laquelle ils lui témoigneroient le regret & la douleur qu'ils ressentoient d'avoir eu part à une chose qui avoit déplu à Sa Sainteté. Cet arrangement concerté entre le Pape & les deux Cardinaux médiateurs, fut exécuté ponctuellement par tous ceux qui devoient en recevoir le fruit. Ils écrivirent au Pape, chacun en particulier, une même lettre qu'ils n'eurent qu'à copier & à signer, car tout avoit été réglé, jusqu'aux termes dans lesquels cette lettre devoit être conçue. Le Pape parut satisfait, & les Bulles furent expédiées. Ainsi les différends qui s'étoient élevés entre la Cour de Rome & celle de France, furent heureusement

XVII. terminés par un expédient, qui ne compromettoit ni le Pape, ni le Roi, ni le Clergé, & dans lequel toutes les parties intéressées trouvoient leur avantage. On regarda à Rome la lettre des Evêques nommés, comme une rétractation de ce qui avoit été fait dans l'assemblée de 1682, contre les vues & prétentions du Pape; mais, en France on n'en eut pas cette idée. On ne l'y considéra que comme la démarche de quelques Particuliers, qui avoient des raisons propres & un intérêt personnel de prendre cette voie, pour obtenir ce qu'on leur refusoit. Ce qu'il y a de certain, c'est que par rapport à la Régale, les choses restèrent sur le pied où elles avoient été mises par l'Edit de 1673, interprété & modifié par celui de 1682, sans qu'il ait été fait depuis le moindre changement sur cet objet; & qu'à l'égard des quatre articles, jamais le Clergé de France en corps n'a rien écrit, rien enseigné, qu'on puisse faire passer pour un désaveu, de sorte que les maximes consacrées par la Déclaration de 1682, ont toujours été suivies dans le Royaume, avec l'applaudissement de tous les Ordres qui le composent.

ARTICLE XI.

XVII.
SIÈCLE.

Histoire du Quiétisme ; son origine , ses progrès , sa condamnation.

DÈS les premiers temps du Christianisme, on vit paroître dans l'Eglise de faux spirituels, qui s'étant fait une idée chimérique de la perfection, & dédaignant la doctrine des hommes apostoliques, aussi simples dans leurs maximes que dans leurs mœurs & leur conduite, se frayerent des routes nouvelles, dans le faux espoir d'aller plus sûrement à Dieu, & de s'unir à lui d'une manière plus intime. Tels furent les Gnostiques, les Carpocratiens, les Valentiniens, les Montanistes, & plusieurs autres, dont les Ecrivains Ecclésiastiques de ces temps reculés nous ont fait connoître les erreurs, les délires, & les rêveries extravagantes. Sous les spécieux dehors d'une vie plus sainte & d'une vertu plus sublime que les autres Chrétiens de ces beaux siècles, qui, bornant leur ambition à marcher sur les traces & selon l'esprit de Jesus-Christ,

regardoient comme une voie d'égarement, tout ce qui n'est pas conforme aux maximes de l'Évangile ; ils s'abandonnoient aux actions les plus infâmes. Les anciens écrivains se font fait un devoir de les démasquer & de dévoiler leur turpitude, pour l'instruction des âges suivans. Il paroît même qu'il y avoit de ces prétendus parfaits parmi les Chrétiens, même du temps des Apôtres, & que c'étoit pour les ramener aux voies communes, que S. Paul exhortoît les Fidèles de Rome à ne point aspirer aux choses élevées, à ne point courir après le vain phantôme d'une fausse sagesse, mais à suivre dans la pratique de la vertu les règles de la prudence & de la modération.

Nous avons parlé des Hésycastes du quatrième & du onzième siècles, hérétiques de ces temps-là, que les Auteurs Grecs nous peignent comme des hommes entêtés d'une fausse spiritualité, non moins extravagans dans leurs principes & dans leurs écrits, que dans leur conduite, & assez semblables par ces deux endroits aux Quiétistes modernes. Nous avons aussi fait connoître ceux du quatorzième siècle, qui portèrent encore

plus loin la folie & l'entêtement. La plupart étoient des Moines & des Solitaires, qui avoient fait de l'enthousiasme un espèce d'art, qu'ils enseignoient, & dans lequel leurs disciples, dont le nombre s'accrût prodigieusement, faisoient des progrès plus ou moins considérables, suivant qu'ils avoient plus ou moins de chaleur dans l'imagination, & de flexibilité dans les organes. Ces fanatiques se firent des partisans dans toutes les conditions, depuis les Princes, les Ministres & les Grands de la Cour, jusqu'aux artisans, aux soldats & au bas peuple. Jamais épidémie du même genre ne s'étoit répandue avec tant de rapidité. Ils remplirent Constantinople de confusion & même de carnage, car ils devinrent furieux & sanguinaires; ils couroient les rues en poussant de grands cris, & faisant des contorsions horribles. Ils se jetoient sur tous ceux qui ne partageoient pas leur délire, & les exterminoient, lorsqu'ils étoient les plus forts. Et ce qui prouve combien la folie du fanatisme est redoutable, combien elle ressemble à la rage, si même elle n'est pas encore plus cruelle, ces affreuses scènes désoloient la ville Impériale,

XVII. dans le temps que les Turcs, maîtres de tout le pays d'alentour, ébranloient ses murs de toutes parts, & que Mahomet II étoit prêt d'enlever aux Princes Grecs, ce dernier reste de leur ancienne puissance.

A peu près dans le même temps, des Sectaires, animés du même esprit, parurent en Occident, & se signalèrent par les mêmes désordres. On les appela Bégards, ou Bégars, nom qu'ils se donnerent eux-mêmes, pour se distinguer des autres Sociétés, dont le but étoit de tendre comme eux à la perfection du Christianisme, & pour annoncer qu'ils y étoient parvenus. Ils n'avoient point de chefs, quoiqu'ils véussent entr'eux dans l'union la plus étroite, & qu'ils fissent profession de s'aimer les uns les autres de l'amour le plus tendre. Les nouveaux Ordres Religieux qui s'étoient établis dans le trezième siècle, avoient eu pour objet de montrer, par des exemples frappans & multipliés, que les Catholiques, au milieu de la corruption dont on les accusoit, étoient capables des plus grands sacrifices, qu'ils pouvoient vivre dans le renoncement à tous les biens temporels, dans la pauvreté,

la mortification des sens, & les pratiques les plus contraires aux goûts & aux inclinations de la nature déréglée, se priver même des plaisirs permis & des douceurs légitimes de la vie, par le desir de suivre l'Évangile dans ses Conseils, comme tous les Chrétiens sont obligés de l'observer dans ses préceptes. C'étoit donc pour opposer des vertus solides & modestes, à l'hypocrisie fanatique & orgueilleuse des Vaudois, des Albigeois & des autres Sectaires de leur temps, que S. Dominique, S. François d'Assise & leurs imitateurs, embrassèrent le genre de vie qui les distingua, eux & leurs disciples, des anciens Ordres qui subsistoient dans l'Église, & qui n'y étoient plus connus que par leurs richesses, leur faste, leur ambition, & même, osons le dire, par leurs scandales.

Mais l'Église, édifiée par les exemples de ces nouveaux Religieux, servie & défendue par leur zèle, avoit consacré leur institution, en y mettant le sceau de son approbation : ils vivoient sous une loi sage & uniforme. Le caprice & la volonté propre n'étoient point leurs guides; l'obéissance étoit un frein qui les

dominoit, qui prévenoit ou réprimoit les écarts ; & la fidélité à pratiquer sous les yeux les uns des autres ce que la règle prescrivoit à tous, étoit un point fixe, un terme commun, au-delà duquel il ne leur étoit pas permis d'aller. D'ailleurs, ils avoient des supérieurs & des chefs, revêtus de différens degrés d'autorité, pour les gouverner, les instruire, former leurs talens & en déterminer l'emploi, diriger leurs pas dans les sentiers de la perfection, & les ramener au devoir, s'ils s'en écartoient. Ainsi dans ces sociétés respectables, l'esprit d'ordre présidoit à tout, régloit tout, veilloit sur le corps entier & sur tous les membres, & ne permettoit pas qu'il se mêlat rien d'étranger ni d'impur aux loix qu'il avoit établies, ni aux principes de la morale évangélique, qui en étoient le fondement.

Il n'en étoit pas de même de ces autres associations formées au hasard par l'esprit de singularité, auquel l'esprit de libertinage, avec tout ce qu'il a d'impur & de monstrueux, ne tarδοit pas à s'unir. Sans règle, sans principe, sans objet raisonnable, & sans but utile, elles ne pouvoient aboutir qu'à la confusion

&
foi
So
d'e
ve
de
mi
ho
hin
les
sou
plu
n'o
ni

ceu
des
am
La
toit
rien
tion
Chr
par
fes
a ex
fes
du
rait

& au dérèglement. En vain se propo-
 soient-elles de surpasser en perfection les .XVII.
 Sociétés approuvées dans l'Eglise, & S I È C L E.
 d'étaler aux yeux du monde l'image d'une
 vertu plus désintéressée, plus dégagée
 des sentimens humains, & plus enne-
 mie de tout ce qui procure l'estime des
 hommes, elles ne tardoient pas à se tra-
 ahir & à se démasquer. Il ne falloit pas
 les suivre long-temps, pour découvrir
 sous ces beaux dehors la corruption la
 plus profonde, & des turpitudes qu'on
 n'ose peindre sous leurs vraies couleurs,
 ni appeller du nom qui leur convient.

Les Bégards étoient du nombre de
 ceux que l'Histoire nous représente sous
 des traits si peu faits pour plaire aux
 ames honnêtes & solidement vertueuses.
 La doctrine qui leur étoit propre consis-
 toit en un seul point que voici. Le Chré-
 tien, disoient-ils, est appelé à la perfec-
 tion ; c'est pour l'y conduire que Jesus-
 Christ est venu sur la terre, qu'il a vécu
 parmi les hommes, qu'il leur a laissé
 ses préceptes & ses exemples, qu'il les
 a exhortés si puissamment à marcher sur
 ses pas. Ainsi Jesus-Christ est le modèle
 du Chrétien ; tout vrai fidèle doit l'i-
 miter, le copier trait pour trait, vivre

——— comme Jesus-Christ a vécu, & faire ce
 XVII. qu'il a fait. Mais, ajoutoient-ils, la
 S I E C L E perfection de Jesus-Christ, comme hom-
 me, a été bornée ; celle du Chrétien
 a donc aussi un terme au-delà duquel
 il ne peut aller. Lorsqu'on est arrivé
 à ce terme, on possède la perfection du
 Christianisme dans son plus haut de-
 gré ; on ne doit plus espérer de croître
 en mérite & en vertu ; on est établi pour
 toujours dans l'état où sont les ames
 saintes dans le Ciel ; on a, comme elles,
 le complément, la stabilité, l'invariabi-
 lité de la perfection & des dons qui en
 sont les effets. On peut encore éprouver
 les besoins de la nature, comme des
 suites nécessaires de la constitution des
 corps ; mais en les satisfaisant, on ne
 commet point de crime, & les actions
 corporelles, de quelque espèce qu'elles
 soient, ne souillent point l'ame, pourvu
 qu'on se renferme étroitement dans les
 bornes du besoin, & que les actes aux-
 quels on est sollicité par la nature, ne
 soient précédés ou suivis d'aucun acces-
 soire qui tende à une autre fin.

Telle étoit la doctrine des Bégards sur
 la nature de la perfection & sur ses avan-
 tages. Ils en concluoient que les jeûnes,

la prière, les Sacremens, &c. ne sont que pour les imparfaits; mais que les ames arrivées à la perfection en sont dispensées; que possédant toutes les vertus dans le degré suprême, il ne leur reste plus de mérites à acquérir; qu'elles ne sont pas tenues à l'observation des préceptes de l'Eglise & des pratiques ordinaires de la piété chrétienne; qu'étant établies dans un état de sainteté solide & invariable, & n'ayant plus de progrès à faire, elles se dégraderoient, si elles recouroient comme les autres à la médiation de Jesus-Christ, si elles imploroient le secours de sa grace, & s'occupoient à méditer ses leçons, sa vie, ses souffrances; & qu'enfin, par une suite de l'heureux état où elles se sont élevées, n'ayant plus à craindre la fougue des passions, le trouble des sens, les souillures de la chair, elles peuvent tout accorder aux penchans & aux instincts naturels, comme si, parvenues à un état d'indépendance & de liberté, elles étoient dès à présent séparées de leurs corps; on sent où tout cela conduit. Et en effet, dans la pratique, les Bégards pouissoient les conséquences de leur abominable doctrine aussi loin qu'elles pouvoient aller.

XVII.
S I È C L E. Nous nous sommes un peu étendus sur ces hérétiques, afin de rendre sensibles les rapports qui se trouvent entr'eux & les Quiétistes modernes. Leurs erreurs furent condamnées avec celles de plusieurs autres Sectaires, par le Concile général de Vienne en 1212.

La fausse spiritualité, qui est un excès & un abus de la véritable, n'a presque jamais cessé d'avoir des partisans cachés, ou publics. Ils sont devenus plus communs dans les derniers siècles, depuis que les Religieux, sur-tout ceux des nouveaux Ordres, ayant quitté le travail des mains, s'étoient adonnés à la contemplation & à la prière mentale. Dans cet exercice, tout pieux & tout salutaire qu'il est, l'ame se trouve exposée à des illusions très-dangereuses, & malheureusement trop communes. N'ayant d'autres guides que ses propres pensées, elle court risque de prendre souvent les écarts de l'imagination pour des lumières célestes, les phantômes pour des réalités, & le trouble des puissances intérieures causé par la chaleur du cerveau, pour des impressions immédiates de l'esprit divin.

Il est vrai que, pour conduire les

ame
 ou a
 des
 a cru
 de ce
 nant
 duire
 en le
 qui
 vrai
 Mais
 thode
 çans,
 vir lo
 march
 plus l
 conter
 mes,
 qui en
 long a
 incon
 tres,
 fidèles
 attache
 devenu
 très-a
 se dis
 leur éta
 chain

ames dans cette route pleine d'écueils,
 ou a inventé des méthodes, & prescrit **XVII.**
 des règles par le moyen desquelles on **STACLER.**
 a cru prévenir les dangers & les chûtes
 de ceux qui s'y engagent, en leur don-
 nant des maximes générales pour se con-
 duire, des appuis pour se soutenir, &
 en leur marquant certains points fixes
 qui sont destinés à les ramener dans le
 vrai chemin, lorsqu'ils s'en écartent.
 Mais, outre que ces règles & ces mé-
 thodes ne sont que pour les commen-
 çans, & qu'on ne daigne plus s'en ser-
 vir lorsqu'on a fait assez de progrès pour
 marcher librement & sans gêne, encore
 plus lorsqu'on est parvenu à la sublime
 contemplation, ces méthodes elles-mê-
 mes, qui réduisent la prière en art,
 qui en font une science pénible & d'un
 long apprentissage, n'ont-elles pas leurs
 inconvéniens? n'ont-elles pas entre au-
 tres, celui de persuader aux personnes
 fidèles à les mettre en pratique, à s'y
 attacher scrupuleusement, qu'elles sont
 devenues par cela seul très-parfaites,
 très-agréables à Dieu, tandis qu'elles
 se dispensent de ce qu'elles doivent à
 leur état, à leurs engagemens, au pro-
 chain & à elles-mêmes?

Ce qu'il y a de certain , c'est que ;
XVII. pendant les plus beaux siècles de l'E-
S I È C L E. glise, dans ces temps heureux qui fu-
 rent des temps de force & de lumière ,
 les Saints qui ont fait le plus d'honneur
 au Christianisme , les Solitaires les plus
 parfaits, ne connoissoient ni les règles
 ni le langage de la mysticité moderne.
 Ils chantoient ou récitoient des Psea-
 mes ; ils méditoient les Saintes Ecri-
 tures, l'Evangile sur-tout ; ils se rem-
 plissoient des maximes salutaires & des
 leçons divines qu'ils y trouvoient , pour
 s'en servir à régler leur conduite , à
 dompter leurs passions, à s'affermir dans
 la pratique des vertus chrétiennes , à
 sanctifier leur esprit par la vérité, leur
 cœur par la charité, leurs sens par la
 mortification ; ils s'arrêtoient aux en-
 droits qui faisoient sur eux des im-
 pressions plus vives & plus profondes ;
 ils passoient ensuite à d'autres réflexions ,
 sans se fatiguer à creuser leurs pensées ,
 & s'épuiser à faire l'analyse de leurs sen-
 timens. Ainsi la prière de ces ames si
 pures, si dégagées de la terre , ne diffé-
 roit de celle des autres Chrétiens enga-
 gés dans les diverses conditions de la
 Société, qu'en ce qu'elle étoit plus lon-

gue &
 jugé
 cité,
 & pl
 intro
 langa
 dans
 quesl
 & pl
 tité d
 sions

On
 ces ob
 fausse
 une s
 ment
 pas ou
 qui se
 zieuse
 l'habit
 une ba
 térieur
 mêmes
 objets
 traient
 pire de
 médita
 avec D
 si vive

gue & plus fervente. C'est donc un pré-
 jugé bien fort contre la nouvelle mysti-
 cité, d'avoir été inconnue de la plus saine XVII.
 & plus respectable antiquité, d'avoir SICILIA.
 introduit des idées, des maximes, un
 langage dont on ne trouve aucune trace
 dans les écrits des Peres & des Ascéti-
 ques les plus célèbres des premiers siècles,
 & plus encore d'avoir été pour quan-
 tité d'ames abusées, une source d'illu-
 sions & d'égaremens.

On ne doit pourtant pas conclure de
 ces observations, que toute mysticité soit
 fausse ou dangereuse, & qu'il n'y ait pas
 une spiritualité solide, pure & infini-
 ment salutaire, & dont les voies ne sont
 pas ouvertes à tout le monde. Les ames
 qui se consacrent à cette vie toute inté-
 rieure & toute cachée en Dieu, par
 l'habitude qu'elles contractent de mettre
 une barrière entr'elles & les choses ex-
 térieures, de se concentrer en elles-
 mêmes, de s'appliquer fortement aux
 objets purement intellectuels, se souf-
 traient autant qu'il est possible à l'em-
 pire des sens. Dans la ferveur de leurs
 méditations, dans leurs communications
 avec Dieu, elles reçoivent des lumières
 si vives, elles éprouvent des sentimens

XVII.
SI È C L E. si extraordinaires, qu'on ne peut les attribuer qu'à une opération secrète & infaisable de l'Esprit Saint sur elles. Les états où elles sont élevées, & les mouvemens qui se passent en elles dans ces momens précieux, ont quelque chose de si sublime & de si difficile à expliquer par les règles communes, qu'il faut nécessairement y reconnoître l'influence d'une cause divine & surhumaine qui les produit.

C'est le jugement que l'Eglise en a porté, en mettant au nombre des Saints les Brigittes, les Catherines de Sienne, les Magdeleines de Pazzi, les Thérèses, les Jean de la Croix, les François de Sales. Mais remarquons que, toujours dirigée par l'esprit de sagesse qui l'éclaire & la conduit, l'Eglise, en couronnant les vertus de ces pieux contemplatifs, ne les donne point à ses enfans pour modèles dans les dons extraordinaires qu'ils ont reçus, ni dans le genre d'oraison qu'ils ont pratiqué, mais dans la fidélité, dans la ferveur dont ils étoient animés, surtout dans la pureté d'intention, la simplicité de cœur & l'humilité avec lesquelles ils ont accompli les devoirs ordinaires de la piété chrétienne, & ceux de leur vocation particulière. Ces ames privilé-

giées
 ne m
 du fa
 son,
 faveu
 Ciel
 où D
 elles
 font
 tenue
 de l'a
 les a
 à dé
 en el
 merv
 vec ré
 dres
 uniqu
 qu'elle
 Ce
 ficulté
 Mysti
 la vie
 est pro
 quelqu
 les fau
 doit m
 de Ru
 core d

giées, ont avoué elles-mêmes, qu'elles ne mettoient pas leur confiance à l'égard du salut dans la sublimité de leur oraison, & jamais elles n'ont confondu les faveurs signalées qu'elles recevoient du Ciel, avec la vraie sainteté. Les temps où Dieu se montrait plus libéral envers elles, ont toujours été ceux où elles se font plus défiées d'elles-mêmes, & plus tenues en garde contre les séductions de l'amour-propre & de l'orgueil. Aussi les a-t-on vues d'autant plus réservées à découvrir les choses qui s'opéroient en elles, que ces choses étoient plus merveilleuses; & ce n'a jamais été qu'avec répugnance, par soumission aux ordres de ceux qui les conduisoient, & uniquement pour rendre gloire à Dieu, qu'elles les ont fait connoître.

Ce qui occasionne la plus grande difficulté dans cette matière, c'est que les Mystiques, pour exprimer les secrets de la vie intérieure, ont un langage qui leur est propre, & que le même langage est quelquefois employé par les vrais & les faux Spirituels. M. Cambray prétendit trouver dans les écrits de Gerson, de Rusbroc, de Taulère, & plus encore dans ceux de Sainte Thérèse, de

XVII. Saint Jean de la Croix, du vénérable
SIÈCLE. d'Avila, même dans ceux de Saint Fran-
 çois de Sales, des expressions hardies,
 singulières, qui, prises à la lettre & en
 rigueur, offrent des sens auxquels la
 saine Thologie trouve beaucoup de res-
 triction à mettre, pour les rendre exactes,
 & les réduire à la précision du langage
 ordinaire de la Foi. Les idées & les sen-
 timens qui répondent à ces expressions,
 les vues & les desirs dont elles sont l'i-
 mage, paroissent encore plus étranges à
 ceux qui ne savent pas les apprécier sui-
 vant leur juste valeur. Qu'on ouvre les
 ouvrages de tous les Mystiques anciens
 & modernes, sans distinction de ceux
 que l'Eglise révere, & de ceux qu'elle
 rejette, on croira, si l'on n'y donne pas
 une attention sérieuse, y trouver les
 mêmes choses à peu près: un repos en
 Dieu qui exclut toute pensée, qui sus-
 pend toute action de l'ame; un amour
 de Dieu si généreux & si désintéressé,
 qu'il n'est touché ni du desir des ré-
 compenses, ni de la crainte des châti-
 mens; une vue de Dieu si fixe & si pai-
 sible, qu'elle fait disparoître tout autre
 objet; une union avec Dieu si étroite,
 qu'elle le rend comme présent d'une

manière
 absorbe
 un ab
 ne con
 &c.

Voil
 lit à ch
 les myst
 nous ne
 crits ;
 rien, il
 si vives
 si hardi
 siasme
 n'appro
 sent pén
 égaleme
 & des
 férence
 dans les
 sentie q
 prit atte
 simples t
 munes &
 guer ceu
 des guide
 roit conc
 d'illusion
 semblanc

manière sensible, & que cette présence ~~absorbe~~ absorbe toutes les puissances de l'ame; [•] XVII.
 un abandon à Dieu si absolu, qu'on ne connoît plus ni biens ni maux, &c.

Voilà une légère esquisse de ce qu'on lit à chaque page dans tous les livres où les mystères de la haute spiritualité sont, nous ne dirons pas expliqués, mais décrits; car les Mystiques n'expliquent rien, ils peignent, & leurs couleurs sont si vives, leur touche si fière, leur pinceau si hardi, si plein de feu, que l'enthousiasme des Poètes les mieux inspirés, n'approche pas de celui dont ils paroissent pénétrés. Or, si tout cela se trouve également dans les ouvrages des vrais & des faux Contemplatifs, si la différence des sentimens rendus à peu-près dans les mêmes termes, ne peut être sentie que par des Théologiens d'un esprit attentif & pénétrant, comment les simples fidèles avec des lumières communes & bornées pourront-ils distinguer ceux qu'on peut suivre comme des guides sûrs, de ceux par qui l'on seroit conduit dans une voie d'erreur & d'illusion? C'est à la faveur de cette ressemblance, que les prétendus Spirituels

du XVII^e siècle & des âges précédens,
 XVII. en ont imposé pendant quelque temps,
 SIÈCLE. & se sont attiré dans le monde une con-
 sidération qu'ils ne méritoient pas ; mais
 les triomphes de l'erreur ne sont que
 passagers. L'Eglise, dépositaire de la vé-
 rité, discerne tôt ou tard les Docteurs
 qui l'enseignent dans toute sa pureté, de
 ceux qui l'altèrent, ou qui la détruisent,
 par un mélange artificieux de doctrines
 étrangères, quelque imposans que soient
 au premier coup d'œil les dehors sous
 lesquels ceux-ci ont soin de se déguiser.
 Alors sa main arrache, déchire le voile
 de l'imposture, & son Jugement fixe à
 jamais les esprits, sur les principes qu'on
 doit admettre, & ceux qu'on doit rejeter.
 C'est ce qu'on a vu sans interruption
 d'âge en âge dans l'histoire de toutes les
 hérésies dont nous avons parlé ; c'est en-
 core ce qu'on vit au XVII^e siècle dans
 l'affaire du Quiétisme.

Vers l'an 1575, parut en Espagne une
 secte de faux Spirituels, auxquels on
 donna le nom d'*Alumbrados*, mot Es-
 pagnol qui répond à celui d'Illuminés ;
 ils firent beaucoup de bruit à Cordoue &
 aux environs, où ils dogmatiferent avec
 une hardiesse qu'on n'a pas communé-

ment c
 rigueur
 les em
 crainte
 leurs c
 siteurs
 ayant f
 secte se
 ment de
 des rest
 dans le f
 avoient
 Prêtre,
 des Car
 lée Cat
 loient les
 les ils en
 trouve u
 que fit p
 tion, afin
 rétiques,
 ceux qui
 les propo
 attribuées
 gnoient e
 mentale e
 elle seule
 sorte qu'o
 œuvres ni

ment dans les pays d'Inquisition. Les rigueurs de ce Tribunal redoutable, ne les empêchoient pas de travailler sans crainte à faire des profélytes. Cependant leurs chefs furent arrêtés, & les Inquisiteurs qu'ils sembloient braver, les ayant fait périr dans les supplices, la secte se dispersa, & on la crut entièrement détruite. Mais on découvrit encore des restes de ces enthousiastes à Séville dans le siècle suivant, vers l'an 1625. Ils avoient pour chefs Jean de Villalpando, Prêtre, né dans l'isle de Ténériffe, l'une des Canaries, & une Carmélite appelée Catherine de Jesus. Ils renouveloient les erreurs des Béguards, auxquelles ils en ajoutoient de nouvelles. On en trouve un extrait dans l'Edit de Grace que fit publier le Tribunal de l'Inquisition, afin de rappeler à eux-mêmes ces hérétiques, par la promesse du pardon pour ceux qui se convertiroient. On voit par les propositions erronées qui leur sont attribuées dans cet extrait, qu'ils enseignoient entr'autres choses, que l'Oraison mentale est de précepte divin, & qu'avec elle seule on accomplit toute la Loi, de sorte qu'on n'a plus besoin de bonnes œuvres ni de Sacremens; que les servi-

XVII. **SIÈCLE.** teurs de Dieu ne doivent point travailler, parce que le travail détourne de l'Oraison; que les jeûnes & l'abstinence sont incompatibles avec l'Oraison, cet exercice de l'esprit atténuant par lui-même les forces du corps, & que par conséquent il faut que les Spirituels fassent bonne chère, pour être plus en état de vaquer à l'Oraison; qu'il est un état de perfection où l'on voit Dieu clairement comme dans le Ciel, & que les âmes parvenues à cet état, ne peuvent plus en déchoir; que tout est permis aux parfaits, qu'il n'y a rien d'impur pour eux, & que les actions défendues aux autres, sont méritoires lorsqu'ils s'y livrent.

A peu près dans le même-temps, on découvrit en France une secte naissante de fanatiques, assez ressemblans par leur doctrine & leurs mœurs, aux Illuminés d'Espagne, & qui probablement tiroient d'eux leur origine. Ils parurent en Picardie, province voisine des Pays-Bas Espagnols, où les *Alumbrados* avoient pétré. Leur chef étoit un Curé de Saint-George de Roye, appelé Pierre Guérin, dont ils prirent le nom de Guériniers, sous lequel ils furent connus. Ils déb

toient en
vant eux
vrai sens
la vérité
vangile;
Docteurs
n'avoient
dévotion
nisme;
d'eux, no
tique fac
pouvoit p
même dé
que la Sai
vant qu'il
universelle
& qu'alor
vêques, d
sacrifice &
fallut bien
complir, c
les détruir
n'existoient
effet des or
donna cont
avec laquel
és.

Ces diffé
aires étoit

travail-
 ourne de
 obstinence
 sison, cet
 par lui-
 e par con-
 els fassent
 n état de
 an état de
 lairement
 les ames
 vent plus
 rmis aux
 apur pour
 andues aux
 qu'ils s'y
 emps, on
 e naissante
 as par leur
 Illuminés
 ent tiroient
 t en Picar-
 s-Bas Es-
 voient pé-
 é de Saint
 re Guérin
 Guérinets
 s. Ils déb-

toient entre autres extravagances, qu'a-
 vant eux on avoit ignoré dans l'Eglise le
 vrai sens du Symbole des Apôtres, &
 la véritable manière de pratiquer l'E-
 vangile; que tous les Peres, tous les
 Docteurs & les Apôtres eux-mêmes
 n'avoient pas su en quoi consiste la solide
 dévotion & la perfection du Christia-
 nisme; que Dieu avoit appris à l'un
 d'eux, nommé Frere Antoine, une pra-
 tique facile, au moyen de laquelle on
 pouvoit parvenir en peu de temps au
 même degré de perfection & de gloire
 que la Sainte Vierge; ils ajoutoient qu'a-
 vant qu'il fût dix ans, leur doctrine seroit
 universellement reçue dans le monde,
 & qu'alors on n'auroit plus besoin d'E-
 vêques, de Prêtres, de Religieux, de
 sacrifice & de Sacremens. Mais il s'en
 fallut bien que leur prédiction ne s'ac-
 complît, car une seule année suffit pour
 les détruire. Découverts en 1634, ils
 n'existoient déjà plus en 1635, par un
 effet des ordres sévères que Louis XIII
 donna contre eux, & de la vigilance
 avec laquelle ces ordres furent execu-
 tés.

XVII.
 SIÈCLE.

Ces différentes troupes de Vision-
 naires étoient les avant-coureurs des

XVII. **Quiétistes modernes, dont les erreurs ont fait tant de bruit à Rome, & en France**
SIÈCLE. vers la fin du XVII^e siècle. Ils ont eu pour Patriarche Michel Molinos, Prêtre Espagnol, né au Diocèse de Sarragosse en 1627. Lorsqu'il fut parvenu au Sacerdoce, il s'adonna à la direction des ames, & il ne tarda pas à se faire une grande réputation, par les talens qu'on lui reconnut pour cette partie du saint Ministère. Sa vie retirée, son extérieur mortifié, son zèle qui paroissoit pur & désintéressé, un ton dévot & affectueux, un langage doux, insinuant, qui ne respiroit que la piété, lui attirerent la confiance de tous ceux qui se sentoient portés à Dieu, & qui desiroient de faire des progrès dans la voie du salut. A juger de Molinos par toutes les qualités qu'on remarquoit en lui, personne ne doutoit qu'il ne fût un homme de bien, un guide très-éclairé dans la conduite des ames.

Il étoit déjà très-célèbre en Espagne lorsqu'il vint à Rome dans l'intention de s'y fixer. On ne fait pas au juste quel fut le motif qui l'engagea à quitter sa patrie, où l'on ne voit pas qu'il eût éprouvé aucun de ces désagrémens qu'on porte

por
 Peu
 blir
 mor
 une
 sant
 tach
 ples
 disti
 gem
 mult
 bitio
 nante
 trines
 là cel
 ressen
 de pa
 mes
 rendu
 lui pro
 célèbr
 sous s
 parler
 d'aupr
 vertu,
 & ani
 sa con
 fection
 amis &
 Tom

portent les hommes à changer de séjour. Peut-être n'eut-il d'autre raison pour établir son domicile dans la capitale du monde chrétien, que le desir de se faire une réputation plus brillante, en paroissant sur un plus vaste théâtre, & de s'attacher un plus grand nombre de disciples, sur-tout parmi les personnes de distinction, dont les opinions & les jugemens gouvernent presque toujours la multitude. On fait que ce genre d'ambition est ordinairement la passion dominante de ceux qui proposent des doctrines nouvelles & singulières. Si ce fut là celle de Molinos, c'est un trait de ressemblance qu'il eut avec tous les chefs de parti qui l'avoient précédé. Les mêmes qualités par lesquelles il s'étoit rendu si recommandable en Espagne, lui procurerent bientôt à Rome la même célébrité. On venoit en foule se mettre sous sa direction; on aimoit à l'entendre parler des choses de Dieu; on sortoit d'auprès de lui plein d'estime pour sa vertu, d'admiration pour ses lumières, & animé du plus vif desir d'entrer sous sa conduite, dans le chemin de la perfection. En peu de temps il eut pour amis & pour protecteurs, une partie de

ce qu'il y avoit à Rome de personnes
 XVII. illustres par leur naissance & par leurs
 S I È C L E. dignités.

Arrivé à ce haut degré de considéra-
 tion, Molinos ne se contenta pas d'in-
 sinuer sa doctrine par la voie des con-
 seils & des exhortations. Mais pour lui
 donner un cours plus prompt & plus
 facile, il la renferma dans un ouvrage
 écrit en Espagnol, qu'il intitula *le Guide
 Spirituel*. D'abord que ce livre parut,
 la réputation dont jouissoit l'Auteur, le
 fit recevoir avec de grands éloges. Les
 amis, les partisans de Molinos, ceux qui
 étoient sous sa direction, ceux mêmes
 qui, sans l'avoir pour maître dans les
 choses spirituelles, se piquoient de piété,
 le lurent avec empressement, & se firent
 un mérite de répéter ce qu'ils en enten-
 doient dire. A les en croire, on n'avoit
 jamais écrit d'une manière plus sublime
 & plus profonde sur la spiritualité. Le
 Guide Spirituel fut bientôt traduit en
 Italien & en Latin, afin d'en rendre l'u-
 sage plus étendu; & ce qui disposa le
 Public à le recevoir avec encore plus de
 confiance, c'est qu'il se présentoit muni
 de l'approbation de cinq Docteurs,
 comptés à Rome parmi les plus habiles

Thé-
 lifica-
 leurs
 être
 la pl
 plus l
 vrai
 vent
 rable
 jours
 y ense
 des e
 lecture
 les pr
 poison
 poser
 donnée
 que le
 vains &
 connue
 Le l
 tuel, n'
 plus en
 que le
 même q
 & les en
 pour pr
 cellent,
 à l'exam

Théologiens, & dont quatre étoient qualificateurs de l'Inquisition. Tous ces Censeurs, dont le témoignage ne pouvoit être suspect, s'exprimoient de la façon la plus avantageuse pour le livre, & la plus honorable pour l'Auteur; tant il est vrai que le mérite de ceux qui approuvent un ouvrage, & le jugement favorable qu'ils en portent, ne sont pas toujours de sûrs garans de la doctrine qu'on y enseigne; & quand l'Eglise y découvre des erreurs, quand elle en défend la lecture, quand elle frappe d'anathème les propositions qui en renferment le poison, c'est mal raisonner que d'opposer à sa décision, des approbations données par des hommes habiles, avant que les mauvaises intentions des Ecrivains & leur doctrine dangereuse fussent connues.

Le brillant succès du Guide Spirituel, n'en imposa pas à ceux qui étoient plus en état d'apprécier cet ouvrage, que le commun des Lecteurs. Le bruit même que ce livre faisoit dans le monde, & les endroits frappans qu'on en citoit, pour prouver que c'étoit un livre excellent, exciterent plusieurs Théologiens à l'examiner scrupuleusement, & à pé-

~~_____~~
 XVII. nétrer le sens des expressions singuliè-
 res dont il est rempli. Par cet examen,
 S I È C L E. ils y trouverent des maximes très-perni-
 cieuses, des règles de conduite qui ten-
 doient à jeter les ames dans l'illusion,
 & des principes de spiritualité, tota-
 lement opposés à la morale de l'Evan-
 gile & à la pratique des Saints. En con-
 séquence de cet examen & des plaintes
 qui commeneerent à s'élever de toutes
 parts contre la doctrine de Molinos, son
 livre du Guide Spirituel & ses autres
 écrits furent dénoncés à l'Inquisition. Ce
 Tribunal sévère les examina juridique-
 ment avec cette rigueur qu'on lui cou-
 noît. Il en réduisit la doctrine à soixante-
 huit propositions, & il reconnut que
 sous un langage pieux en apparence,
 Molinos enseignoit un genre de spi-
 ritualité capable de précipiter les ames
 dans les égaremens les plus déplorables
 & les plus monstrueux. Le danger parut
 d'autant plus grand, que ces ames sé-
 duites par un guide trompeur, mar-
 choient à leur perte avec plus de sécurité,
 en croyant se rendre agréables à Dieu;
 & s'élever à la plus sublime perfection.
 De l'examen de la doctrine enseignée
 par Molinos, on passa à celui de ses

me
 fana
 les c
 cédu
 fure
 huit
 fure
 ses,
 cieuf
 glise
 De p
 abjur
 l'Egli
 Mine
 du pe
 faud à
 duit
 de tou
 uns di
 & qu'
 repent
 nonça
 nions,
 remen
 rigoure
 cérémo
 donna
 per ceu
 il fut r

mœurs, & l'on y découvrit d'une part, le fanatisme le plus extravagant; de l'autre, les désordres les plus honteux. La procédure étant achevée, tous les Ecrits furent condamnés au feu, & les soixante-huit propositions qu'on en avoit extraites, furent déclarées hérétiques, scandaleuses, blasphématoires, fausses, pernicieuses & contraires à la doctrine de l'Eglise & à la pureté de la piété chrétienne. De plus on obligea l'Auteur à faire une abjuration publique de ses erreurs dans l'Eglise des Dominicains, appelée la Minerve, en présence des Cardinaux & du peuple assemblé. On dressa un échafaud à cet effet, & Molinos y fut conduit en habit de pénitent, accompagné de tous les Officiers de la Justice. Les uns disent qu'il se rétracta de bonne foi, & qu'il donna des marques sincères de repentir. D'autres assurent qu'il ne renonça jamais du fond du cœur à ses opinions, & qu'il ne les condamna extérieurement que pour éviter un châtement plus rigoureux. Quoi qu'il en soit, après la cérémonie de l'abjuration, à laquelle on donna le plus grand éclat, pour détromper ceux que ce visionnaire avoit séduits, il fut reconduit en prison pour y rester

XVII. jusqu'à la fin de ses jours. Il vécut encore dix ans, & mourut au mois de **S I È C L E.** Décembre 1696. Le Décret de l'Inquisition de Rome, qui condamne les erreurs de Molinos, est du 3 Septembre 1687; il a été confirmé par une Bulle d'Innocent XI, du 19 Novembre de la même année: on y trouve les soixante-huit propositions tirées des écrits de ce Novateur.

La doctrine de Molinos se réduit à deux points qui en sont le fondement, & qui en sont tout le danger. *Premièrement.* Il est un état de perfection où l'ame est tellement unie à Dieu, qu'elle demeure abîmée & comme anéantie dans la contemplation de l'être divin, sans produire aucun acte, & sans faire aucune réflexion; & cet état est celui où tous les Spirituels doivent s'efforcer d'arriver: c'est ce qu'on appelle l'oraison de quiétude. *Secondement.* L'ame arrivée une fois à cet état de perfection ou de quiétude, est tellement libre, tellement indépendante des sens & de leurs organes, qu'elle ne s'occupe plus de ce qui se passe dans le corps auquel elle est unie, pendant son séjour sur la terre; de sorte que toutes les actions corporelles lui sont

étran
la fé
cipe
couv
ferve
corru
entra
turell
Le
Rom
s'en f
résie
reuse
pour
des pe
crédit
autres
peu d'
tifans.
avoien
pures
à la ve
entend
tous le
qu'on
matière
teurs d
& les a
le mém

étrangères, & ne peuvent la souiller ni la séparer de Dieu. Avec de pareils principes, érigés en règles de conduite, & couverts des spécieux dehors de la plus fervente dévotion, dans quelle affreuse corruption n'iroit pas se plonger l'homme entraîné vers le mal par une pente si naturelle & si forte? XVII.
SIÈCLE.

Les livres de Molinos condamnés à Rome, furent apportés en France, & peu s'en fallut qu'ils n'y fissent naître une hérésie qui eût été d'autant plus dangereuse, que la nouvelle spiritualité avoit pour elle à la Cour & dans la Capitale, des personnes, qui, par leur rang, leur crédit, leur esprit, leur mérite & leurs autres qualités, pouvoient lui faire, en peu d'années, un nombre infini de partisans. Mais heureusement ces personnes avoient le cœur droit, les intentions pures, & cette docilité d'esprit qui cède à la voix de l'Eglise, sitôt qu'elle se fait entendre. Nous ne parlerons pas ici de tous les ouvrages plus ou moins connus, qu'on publia comme à l'envi, sur les matières spirituelles, ni de tous les Auteurs dont la plume les enfanta; les uns & les autres sont tombés à présent dans le même oubli. Si l'on conserve encore

XVII.

S I È C L E. aujourd'hui les écrits qui eurent tant de vogue alors, on ne les regarde plus que comme des monumens historiques, & des témoins à consulter pour constater des faits qui n'ont pas perdu tout leur intérêt, parce qu'ils tiennent à l'histoire de l'esprit humain.

Parmi ce nombre considérable d'ouvrages de spiritualité, que tout le monde étoit curieux de connoître, dans le temps que la plupart des esprits étoient tournés de ce côté-là, ceux qui firent le plus de bruit, eurent pour auteur une femme célèbre par les graces de son esprit, les agitations de sa vie, l'intérêt qu'elle inspira aux personnes les plus illustres de son temps, & les malheurs qui furent le prix de la réputation brillante qu'elle s'étoit faite, dans un monde composé de tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus estimable à la Cour de Louis XIV. On voit que nous voulons parler de Madame Guyon. Elle naquit à Montargis, de parens nobles & distingués dans leur province, au mois d'Avril 1648; elle s'appelloit Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe. On la maria fort jeune à M. Guyon, fils de l'Entrepreneur du Canal de Briare,

Gen
géné
bien
resta
charg
fille.
tère,
à ces
extéri
& du
perfo
songe
Mais
partis
sacrer
enfants
laquel
depuis
Peu
mari,
affaires
cette v
noître
que de
de S.
le zèle
engage
son D
ques au

Gentilhomme qui jouissoit d'une estime générale, & qui possédoit de grands biens. Après quatre ans de mariage, elle resta veuve, à l'âge de vingt-deux ans, chargée de trois enfans, deux fils & une fille. Jeune, riche, d'un heureux caractère, d'une société douce, & joignant à ces deux avantages, tous les agrémens extérieurs, toutes les qualités de l'esprit & du cœur qu'on peut désirer dans une personne de sa condition, elle auroit pu songer à former de nouveaux nœuds. Mais elle refusa constamment tous les partis qui se présentèrent, pour se consacrer uniquement à l'éducation de ses enfans, & aux exercices de la piété, vers laquelle un attrait dominant la portoit depuis quelques années.

Peu de temps après la mort de son mari, elle fit un voyage à Paris pour ses affaires. Ce fut pendant son séjour dans cette ville, qu'elle eut occasion de connoître M. Jean d'Aranton d'Alex, Evêque de Genève, & quatrième successeur de S. François de Sales, dont il imitoit le zèle & les autres vertus. Ce Prélat engagea Madame Guyon à se retirer dans son Diocèse, pour travailler avec quelques autres Dames de piété, à l'instruc-

tion des nouvelles Catholiques dans le
 XVII. pays de Gex. Il y avoit combattu le Cal-
 S I È C L E. vinisme avec tant de succès, qu'il y avoit
 fait démolir vingt-trois Temples; &
 par-là, il fut l'Apôtre de ce canton,
 comme Sr François de Sales l'avoit été
 du Chablais. Avant de se rendre à Gex,
 Madame Guyon s'étoit dépouillée de
 tous ses biens en faveur de ses enfans,
 en se réservant une pension modique.
 Lorsqu'elle fut établie dans la Commu-
 nauté formée par les soins de M. l'Evêque
 de Genève, on lui proposa d'en prendre
 la conduite, avec le titre de Supérieure,
 & d'abandonner à la maison le peu de
 revenu qui lui restoit. Mais elle craignit
 de se lier trop étroitement, & de se pré-
 parer des regrets, en acquiesçant à ces
 deux propositions. D'ailleurs les règles
 de la nouvelle Communauté n'étoient
 pas de son goût. Elle en sortit donc, &
 se retira chez les Ursulines de Thonon,
 qu'elle édifia par son goût pour la retraite
 & pour l'oraison. Au bout de quelque-
 temps, elle quitta cette maison, pour
 aller à Grenoble chez une de ses amies,
 & ensuite à Verceil, dont l'Evêque Jean
 Augustin Ripa, rempli d'une singulière
 estime pour elle, l'avoit souvent invitée

de s'y r
 suivie d
 Pere La
 avoit fo
 dant qu
 velles C
 Directe
 sous la
 joignoit
 les scien
 profonde
 de Verc
 vapeurs
 rament
 vif & p
 conseill
 partit de
 1687, e
 l'Evêque
 pectables
 Penda
 passées d
 nous l'av
 sieurs éc
 & ses ser
 la vie sp
 vives qui
 roissent p
 mine de

de s'y rendre. Elle fut presque toujours
 suivie dans ces différens séjours, par le **XVII.**
 Pere Lacombe, Barnabite, avec qui elle **SIECLE**
 avoit formé une liaison très-étroite pen-
 dant qu'elle étoit restée chez les nou-
 velles Catholiques de Gex, dont il étoit
 Directeur. Madame Guyon s'étoit mise
 sous la conduite de ce Religieux, qui
 joignoit à des lumières supérieures dans
 les sciences humaines, une connoissance
 profonde dans la science des Saints. L'air
 de Verceil, qui est épais & chargé de
 vapeurs, ne convenoit point au tempé-
 rament de Madame Guyon, qui étoit
 vif & plein de feu. Les Médecins lui
 conseillèrent de retourner en France. Elle
 partit donc pour se rendre à Paris en
 1687, emportant avec elle l'estime de
 l'Evêque, & de toutes les personnes res-
 pectables qui l'avoient connue.

Pendant les six années qu'elle avoit
 passées dans les différentes retraites où
 nous l'avons suivie, elle composa plu-
 sieurs écrits, où elle rendit ses idées
 & ses sentimens sur les divers états de
 la vie spirituelle, avec ces expressions
 vives qui viennent du cœur, & qui pa-
 roissent peu mesurées quand on les exa-
 mine de sang-froid, & qu'on les pèse

~~————~~ dans la rigueur théologique. Ces ouvrages qui n'étoient pas faits pour le public, furent communiqués à plusieurs personnes. On en fit des copies qui courent de main en main, & l'on en imprima deux, l'un à Grenoble en 1685 : c'est *Le Moyen court & facile pour faire l'Oraison* ; l'autre à Lyon en 1688 : c'est *Le Cantique des Cantiques, interprété suivant le sens mystique*, précédé d'un autre écrit qui a pour titre : *La Représentation des voies intérieures*. Le Pere Lacombe avoit aussi publié en 1686, un ouvrage sur les mêmes matières, intitulé : *Analyse de l'Oraison Mentale*. Il est probable que ces ouvrages, dont les esprits sévères, qui veulent de l'exactitude par-tout, ne pouvoient être satisfaits, avoient commencé à répandre des préventions fortes contre Madame Guyon. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant qu'elle étoit en route pour venir à Paris, on avoit écrit contre elle des lettres remplies des accusations les plus graves ; de sorte que, presque en arrivant, elle fut arrêtée & conduite au Monastère de la Visitation de la rue S. Antoine, Pendant huit mois qu'elle demeura dans cette maison, M. de Harlai, Archevê-

que de
par lui
écrits,
duite,
en elle
nocenc
Supérie
de sa d
de ses
témoig
dame d
auprès
liberté.
on'avo
tention
lui proc
sonne la
qu'il y e
Roi.

Depu
connoiss
thune,
d'une so
bloit tou
Cour, s
comman
mêmes q
Guyon se
avec M.

que de Paris, l'interrogea plusieurs fois par lui-même & par son Official, sur ses écrits, ses voyages, ses liaisons, sa conduite, & jamais ce Prélat ne découvrit en elle que beaucoup de candeur & d'innocence, jointes à beaucoup de piété. La Supérieure & les Religieuses, touchées de sa douceur, édifiées de ses discours & de ses exemples, ayant rendu d'elle les témoignages les plus avantageux, Madame de Maintenon s'intéressa pour elle auprès du Roi, & la fit remettre en liberté. Ainsi les calomnies par lesquelles on avoit essayé de la noircir, & sa détention dans le Couvent de la Visitation, lui procurèrent la protection de la personne la plus puissante & la plus réverée qu'il y eût dans le Royaume, après le Roi.

Depuis long-temps Madame Guyon connoissoit Madame la Duchesse de Béthune, femme d'un esprit délicat & d'une solide piété, chez qui se rassembloit tout ce qu'il y avoit alors, soit à la Cour, soit à la ville, de personnes recommandables dans les deux sexes par les mêmes qualités. Ce fut-là que Madame Guyon se lia d'une manière très-étroite avec M. le Duc de Chevreuse, M. le

XVII. Duc de Beauvilliers, & sur-tout avec M. l'Abbé de Fénelon, alors Précepteur du Duc de Bourgogne, petit fils de Louis XIV, & depuis Archevêque de Cambrai. Admise dans cette société choisie, on l'y vit, on l'y entendit toujours avec plaisir, disons même avec édification, & bientôt elle inspira, quoique sans prétentions, à tous ceux qui la connurent, cette estime, cet attachement & ce tendre intérêt dont on ne pouvoit se défendre, lorsqu'on étoit en commerce avec elle. Mais un certain rapport d'esprit, de caractère & de sentimens, fit naître entre elle & M. de Fénelon une amitié plus étroite, une liaison plus intime, qui furent la source de leurs malheurs, & que ces malheurs communs cimentèrent encore.

Fénelon, cette ame si belle, si honnête, ce cœur si droit & si pur, cet homme dont le nom seul rappelle tous les talens de l'esprit; joints à tous les charmes de la vertu, applaudissoit aux idées grandes & nobles que Madame Guyon s'étoit formées de Dieu; il applaudissoit encore plus aux sentimens tendres & généreux de son amour pour l'être infiniment aimable. Il approuvoit qu'elle ne l'aimât

que pour l'en lui que nît toute pureté d'u que dans bliât, se p ne s'occup objet lei tî toutes les prouvoit e venu au p penser aux sur l'espoir c'est-à-dire dans son ar sentimens même.

Cepend fourdemen avoient pé faisoient to fidérales, sonnes du p fectées, & d'apporter r fance, on v du Royaume Quiétistes, possible d'e

que pour lui-même, qu'elle ne considérât en lui que ses perfections, & qu'elle bannît toute vue d'intérêt qui put altérer la pureté d'un si saint amour; il approuvoit que dans la contemplation elle s'oublîât, se perdît de vue elle-même, pour ne s'occuper que de Dieu, que ce grand objet lui tint lieu de tout, & qu'il remplît toutes les puissances de son ame; il approuvoit enfin que son amour fût parvenu au point, de n'avoir pas besoin de penser aux récompenses, & de s'appuyer sur l'espérance des bienfaits pour se soutenir, c'est-à-dire, qu'il louoit, qu'il admiroit dans son amie, les vertus sublimes & les sentimens épurés qu'il trouvoit en lui-même.

Cependant on continuoit à répandre sourdement, que les erreurs de Molinos avoient pénétré en France, qu'elles y faisoient tous les jours des progrès considérables, qu'un grand nombre de personnes du plus haut rang en étoient infectées, & que si l'on ne se hâtoit pas d'apporter remède au mal dans sa naissance, on verroit bientôt paroître au sein du Royaume, une secte nouvelle de Quiétistes, qu'il seroit peut-être impossible d'extirper. On peignoit les par-

XVII.
S I È C L E

tifans de cette hérésie, sous les plus affreuses couleurs ; on leur attribuoit une doctrine détestable, & une corruption de mœurs si horrible, qu'elle alloit jusqu'à ne pas rougir des abominations reprochées aux Sectes les plus impures ; & pour augmenter l'alarme, on ajoutoit que la Cour en étoit remplie. Ceux qui faisoient courir ces bruits étranges, avoient le plus grand intérêt à les accréditer, pour détourner sur d'autres l'attention du Gouvernement, des Evêques, des Théologiens & du Public, dont ils étoient l'objet depuis longtemps. Il vouloient faire diversion, en excitant la vigilance des Pasteurs, en offrant à leur zèle une nouvelle occasion de s'exercer ; & pour y réussir, ils crioient plus haut que les autres contre le quiétisme & ses dangereux Sectateurs.

Louis XIV, qui avoit rompu ses anciens engagements, & qui étoit plus religieux qu'il ne l'avoit jamais été, fut effrayé de ce qu'il entendoit dire. Madame de Maintenon, cette femme étonnante, qui, après avoir passé par les plus rudes épreuves du besoin & de l'humiliation, étoit parvenue à une telle élé-

C
vation, qu'i
de Reine, p
Plusieurs P
mes sentim
de Meaux,
avec raison
logien qu'il
dit plus que
faisoit paro
dont tout le
nière à faire
pouvoit avo
déjà si célè
mortels, un
paroître son
à la gloire é
sonnés en c
testans, cell
proscrit à R
France sous
& par conf

On n'avo
l'esprit du R
non, des E
d'autres perso
soupçons sur
le monde av
primés. Ses a
contre elle, d

vation, qu'il ne lui manquoit que le nom de Reine, partagea les inquiétudes du Roi. Plusieurs Prélats entrèrent dans les mêmes sentimens, & M. Bossuet, Evêque de Meaux, que ses Confreres regardoient avec raison comme le plus savant Théologien qu'il y eût dans l'Eglise, applaudit plus que les autres au zèle que le Roi faisoit paroître contre l'hérésie cachée dont tout le monde parloit d'une manière à faire trembler sur les suites qu'elle pouvoit avoir. C'étoit pour ce Prélat, déjà si célèbre par tant d'ouvrages immortels, une nouvelle occasion de faire paroître son profond savoir, & d'ajouter à la gloire des lauriers qu'il avoit moissonnés en combattant contre les Protestans, celle de terrasser le quietisme prosrit à Rome, qui se reproduisoit en France sous une forme plus séduisante, & par conséquent plus dangereuse.

On n'avoit pu jeter l'alarme dans l'esprit du Roi, de Madame de Maintenon, des Evêques, & d'une infinité d'autres personnes, sans faire tomber les soupçons sur Madame Guyon, dont tout le monde avoit lu les deux ouvrages imprimés. Ses amis voyant l'orage se former contre elle, & craignant qu'il ne s'étend

XVII.

SIÈCLE.

XVII.
S I È C L E. dit jusques sur M. de Fénelon, qui avoit trop d'admirateurs, pour n'avoir pas aussi des jaloux, dresserent en sa faveur, un mémoire qu'ils vouloient présenter au Roi. Mais elle n'approuva point cette démarche, qui auroit pu compromettre ceux qu'elle estimoit le plus. Elle aimoit mieux se mettre sous la conduite de M. Bossuet, lui confier tous ses écrits, se retirer sous ses yeux dans une Communauté de sa ville épiscopale, afin qu'il pût la connoître par lui-même, & demander au Roi des Commissaires pour examiner ses ouvrages. Rien de plus conforme à l'ordre que cette conduite, & de plus propre à convaincre les personnes exemptes de prévention, que Madame Guyon ne tenoit point à ses idées, qu'elle n'étoit ni présomptueuse ni opiniâtre comme on le disoit, qu'elle ne cherchoit que la vérité, & que c'étoit une ame simple, vraie, docile, qui, dans les choses de la Foi, connoissoit le prix & la nécessité de la soumission.

M. Bossuet emporta dans son Diocèse, tout ce que Madame Guyon lui avoit remis; pendant trois mois, il examina ces différens écrits avec toute l'attention dont il étoit capable. Il en fit des extraits,

C
 auxquels il en joignit d'autres, dans les endroits qui étoient plus clairs, ou où il s'avoit de plus de suite. Il s'étoit volon-
 Couvent de Meaux. Il l'avoit & recevoit il faisoit tout d'office lui-même fond les sermons pratiques, & la vie intérieure son occupation, puis qu'elle étoit dans toute Madame Guyon M. Bossuet, ses lettres, de modestie une preuve de son cœur avoit d'être égaré gardoit comme de la Foi.

La démarche demandant une goûte du Roi tenon. Sa M.

auxquels il joignit ses remarques sur les endroits qui ne lui paroissent pas assez clairs, ou assez corrects, & cependant il suivoit de près Madame Guyon, qui s'étoit volontairement renfermée dans le Couvent des Filles de la Visitation de Meaux. Il la visitoit souvent, il lui écrivoit & recevoit ses lettres. En un mot, il faisoit tout ce que son zèle & sa prudence lui suggéroient, pour connoître à fond les sentimens de cette Dame & sa pratique, relativement aux exercices de la vie intérieure, qui avoient fait toute son occupation & toutes ses délices depuis qu'elle s'étoit dor. née à Dieu. Pendant toute la durée de cet examen, Madame Guyon ne cessa de donner à M. Bossuet, dans ses entretiens & dans ses lettres, des témoignages de confiance, de modestie & de docilité, qui étoient une preuve évidente, & de la droiture de son cœur, & du desir sincère qu'elle avoit d'être éclairée, par ceux qu'elle regardoit comme ses maîtres dans l'ordre de la Foi.

La démarche qu'elle avoit faite en demandant des Commissaires, avoit été goûtée du Roi & de Madame de Maintenon. Sa Majesté les avoit nommés ;

c'étoient M. Bossuet, M. de Noailles,
 XVII. Evêque de Châlons sur Marne, depuis
 S I È C L E. Archevêque de Paris & Cardinal, &
 M. Tronson, Supérieur du Seminaire
 de S. Sulpice ; Madame de Maintenon
 y fit joindre M. de Fénelon. Tout le
 monde approuva ce choix, parce que l'on
 savoit combien M. de Fénelon étoit versé
 dans la lecture des anciens Mystiques,
 & que d'ailleurs il paroissoit juste qu'il
 y eût dans la commission quelqu'un qui
 pût prendre les intérêts de Madame
 Guyon. Ces Messieurs tinrent leurs con-
 férences à Issy, près de Paris, où M. Tron-
 son s'étoit retiré à cause de son grand
 âge & de ses infirmités. Dès les premières
 séances, M. Bossuet avoua qu'il connois-
 soit peu les ouvrages des Mystiques,
 l'objet de ses études l'ayant toujours
 porté vers ceux des Peres & des Théolo-
 giens, qui avoient écrit sur les dogmes
 & la controverse. Il pria donc M. de Fé-
 nelon, qui les avoit tous lus & analysés,
 de communiquer ses extraits aux Com-
 missaires. M. de Fénelon y consentit ;
 & ce fut d'après ces extraits, que la
 Commission se livra entièrement au tra-
 vail dont elle s'étoit chargée. On disputa
 successivement & avec une extrême matu-

rité, tous les
 nécessaire d
 tière, disce
 la fausse, &
 qui pussent
 l'exercice de
 vers les écue
 est environn
 les écrits de
 mémoires q
 vue d'éclairc
 missaires avo
 justifier sa
 expressions, &
 langage qu'o
 prouvés, les
 les Saints c
 sur les mêm
 cet examen &
 que si Madan
 jours, exprim
 Théologiens
 de certaines n
 naires, outré
 dre dans le f
 prit du lecteu
 tion de s'
 l'Eglise ; qu'e
 sa foi, dans

rité, tous les points sur lesquels il parut
 nécessaire d'insister pour éclaircir la ma-
 nière, discerner la vraie spiritualité de
 la fausse, & fournir des règles sûres,
 qui pussent diriger les ames droites dans
 l'exercice de la vie contemplative, à tra-
 vers les écueils & les illusions dont elle
 est environnée. On examina ensuite
 les écrits de Madame Guyon, & les
 mémoires qu'elle avoit fournis dans la
 vue d'éclaircir les passages dont les Com-
 missaires avoient paru mécontents, & de
 justifier sa doctrine. On compara ses
 expressions & ses tours de phrase, avec le
 langage qu'ont employé les Auteurs ap-
 prouvés, les Docteurs Orthodoxes &
 les Saints canonisés, qui ont écrit
 sur les mêmes matières. Le résultat de
 cet examen & de cette comparaison, fut
 que si Madame Guyon ne s'étoit pas tou-
 jours exprimée avec la précision des
 Théologiens de l'Ecole, si elle avoit usé
 de certaines manières de parler extraordi-
 naires, outrées, peu exactes, à les pren-
 dre dans le sens qui se présente à l'es-
 prit du lecteur, elle n'avoit pas eu l'in-
 tention de s'éloigner de la doctrine de
 l'Eglise; qu'elle étoit irréprochable dans
 sa foi, dans ses mœurs, exempte sur-

XVII.

SIÈCLE.

XVII. tout des abominations dont Molinos & ses disciples avoient été accusés ; que néanmoins ses écrits étoient dignes de censure.

S I È C L E.

Les Commissaires, & principalement M. Bossuet, penserent que ce n'étoit pas encore assez, & qu'il falloit de plus réduire tout ce qui concerne la vie de contemplation à quelques articles, conçus d'une façon claire, précise, à l'abri de toute équivoque, dans lesquels on pût voir ce qu'il y a de certain & d'universellement reconnu pour vrai, par les Saints Docteurs & les Théologiens Catholiques ; ce fut le dernier objet de la Commission. Elle le remplit en dressant trente-quatre articles, qui sont comme l'abrégé de tout ce que les Auteurs les plus judicieux, & de la plus grande autorité ont enseigné sur certe matière. Ils contiennent en substance ;

« Que tout Chrétien en tout état, est obligé de
 « conserver l'exercice des vertus théo-
 « logales, & d'en produire les actes,
 « d'avoir la foi explicite de toutes les
 « vérités énoncées dans le Symbole, de
 « vouloir, de desirer & de demander à
 « Dieu le salut éternel, la rémission des
 « péchés, la grace de n'en plus commet-

C
 « tre, la
 « l'augme
 « contre
 « permis
 « pour le
 « ont rapp
 « parle, r
 « haute pe
 « il n'est pa
 « ration pa
 « avec le f
 « pour cela
 « tive, & l'
 « ces actes
 « non parce
 « inutiles &
 « les anime
 « réflexions
 « qu'on pro
 « reçus, sur
 « été pratiqu
 « ames les p
 « grands Sain
 « pratiquer à
 « tifications &
 « de la pénite
 « Fidèles, d
 « soient, & q
 « nécessaires ;

tre, la persévérance dans le bien, l'augmentation des vertus, la force contre les tentations; qu'il n'est pas permis au Chrétien d'être indifférent pour le salut & pour les choses qui y ont rapport; que les actes dont on parle, ne dérogent point à la plus haute perfection; que pour s'y exercer, il n'est pas besoin d'attendre une inspiration particulière & actuelle, la foi avec le secours de la grace, suffisant pour cela; que dans la vie contemplative, & l'oraison la plus sublime, tous ces actes sont compris dans la charité, non parce qu'elle rend les autres vertus inutiles & superflues, mais parce qu'elle les anime & les perfectionne; que les réflexions sur soi-même, sur les actes qu'on produit, sur les dons qu'on a reçus, sur l'usage qu'on en fait, ont été pratiquées par les Apôtres, par les Ames les plus parfaites, par les plus grands Saints, & que tous doivent les pratiquer à leur exemple; que les mortifications & les pratiques extérieures de la pénitence conviennent à tous les Fidèles, dans quelque degré qu'ils soient, & que même elles sont souvent nécessaires; que l'oraison perpétuelle

XVII. **S I È C L E.** » ne consiste pas dans un acte unique &
 » persévérant, qui n'a point d'interrup-
 » tion, mais dans une disposition habi-
 » tuelle du cœur & de la volonté, de ne
 » rien faire qui déplaît à Dieu, & de
 » tout faire pour lui plaire; qu'il n'y a
 » point d'autres traditions authentiques
 » & d'une autorité certaine dans l'ordre
 » de la Foi, que celles qui ont été reçues
 » de tout temps par l'Eglise; que l'orai-
 » son de simple présence de Dieu, de
 » repos en Dieu, & les autres oraisons
 » extraordinaires, même passives, ap-
 » prouvées par les maîtres de la vie spi-
 » rituelle, ne peuvent être rejetées,
 » parce qu'elles sont bonnes en elles-
 » mêmes, & que plusieurs Saints les ont
 » pratiquées, mais que sans ces oraisons
 » sublimes, on peut parvenir à un très-
 » haut degré de sainteté; qu'on ne doit
 » exclure de la contemplation, ni les
 » vérités communes de la Foi, ni les at-
 » tributs de Dieu, ni les mystères de
 » Jesus-Christ; qu'on ne doit pas atta-
 » cher l'état de perfection à un tel degré
 » d'oraison plutôt qu'à un autre, & qu'il
 » est essentiel à la perfection dans la vie
 » présente, de pouvoir toujours croître
 » & qu'enfin les voies extraordinaires

» se
 » s'
 » m
 » d'
 » l'e
 » qu
 C
 qu'on
 article
 Com
 à s'ac
 que si
 cun c
 points
 des pr
 qu'on
 gues d
 matière
 & diffi
 naire.
 travail
 ceux q
 par dif
 l'issue a
 furent
 Fénelon
 de Cam
 dent; &
 comme
 Tome

„ sont très-rares, & que comme on peut
 „ s'y égarer, soit qu'on se trompe soi-
 „ même, soit qu'on se laisse tromper par
 „ d'autres, elles sont toujours sujettes à
 „ l'examen des Supérieurs Ecclésiasti-
 „ ques „.

XVII.
 SIÈCLE,

Ce ne fut pas sans beaucoup de débats, qu'on parvint à dresser les trente-quatre articles dont nous venons de parler, les Commissaires ayant eu bien de la peine à s'accorder, tant sur le fond des choses, que sur la manière de les exprimer. Chacun d'eux avoit sur quelques-uns des points qu'on se proposoit de déterminer, des principes qui lui étoient propres, & qu'on ne put concilier, qu'après de longues discussions, tant il est vrai que ces matières sont extrêmement abstraites, & difficiles à soumettre au langage ordinaire. Il y avoit près de huit mois que le travail des Commissaires duroit, & tous ceux qui prenoient part à cette affaire par différents motifs, en attendoient l'issue avec impatience. Enfin les articles furent signés le 10 Mars 1695: M. de Fénelon avoit été nommé à l'Archevêché de Cambrai au mois de Février précédent; & M. Bossuet qui le regardoit comme son disciple, le voulut sacrer,

XVII.
S I È C L E S.

pour faire connoître au public la part qu'il avoit eue à son élévation, & l'union sincère qui régnoit entr'eux, quoique les opinions de l'un ne fussent pas toujours celles de l'autre.

Lorsque les trente-quatre articles de doctrine dressés à Issy, furent présentés à Madame Guyon par M. Bossuet, cette Dame, qui étoit toujours aux Visitan-dines de Meaux, les signa sans rien ob-jecter pour sa défense. Elle porta même la docilité jusqu'à souscrire aux Mandemens de M. de Châlons & de M. de Meaux, quoiqu'ils renfermassent la cen-sure de ses livres. M. Bossuet prit la peine de lui dicter mot à mot, l'acte de sou-mission qu'il lui demanda; & tout ce qu'elle se permit d'y ajouter, fut de dé-clarer qu'elle n'avoit jamais eu intention de rien avancer qui fût contraire à l'es-pirit de l'Eglise Catholique, faisant pro-fession de lui avoir toujours été soumise, & déclarant qu'elle ne cesseroit jamais de l'être. M. Bossuet n'ayant trouvé en elle que des dispositions louables, lui donna le premier Juillet, une attestation par laquelle il assuroit qu'il étoit satisfait de sa conduite, qu'il la continuoît dans l'u-sage des Sacremens où il l'avoit trouvée,

qu'elle
dans l
qu'il n
dans la
son O
isme.
de la V
rent au
moins i
connoiss
séjour q
ne leur a
ble, ma
qu'elles a
actions é
de simpli
tion, de
qu'elle a
grande es
Foi, &
pour le M
la sainte
nie de c
Madame
résolution
ne prévoy
être encor
orages.

En effet

qu'elle n'étoit impliquée en aucune sorte dans les abominations de Molinos, & qu'il n'avoit point entendu la comprendre dans la mention qu'il en avoit faite dans son Ordonnance Pastorale sur le Quiétisme. La Supérieure & les Religieuses de la Visitation de Meaux, lui délivrèrent aussi un certificat, par lequel ces témoins irréprochables de sa conduite, reconnoissent que cette Dame, pendant le séjour qu'elle avoit fait dans leur maison, ne leur avoit donné aucun sujet de trouble, mais bien de grande édification; qu'elles avoient remarqué dans toutes ses actions & toutes ses paroles, beaucoup de simplicité, d'humilité, de mortification, de douceur & de patience, & qu'elle avoit toujours fait paroître une grande estime de tout ce qui est de la Foi, & sur-tout une tendre dévotion pour le Mystere de l'Incarnation & de la sainte Enfance de Jesus-Christ. Munie de ces deux pièces importantes, Madame Guyon revint à Paris, dans la résolution d'y mener une vie retirée, & ne prévoyant pas que ses jours pussent être encore troublés par de nouveaux orages.

En effet, après l'heureuse conclusion

XVII.

S I È C L E S.

des Conférences d'Issy, & la soumission de celle qui les avoit occasionnées, il sembloit que le calme devoit être rétabli pour toujours. Mais il s'en falloit bien que les partisans & les adversaires de l'amour désintéressé, fussent également contents de ce qu'on avoit fait jusqu'alors pour mettre à couvert, d'un côté le dogme catholique; de l'autre la Doctrine des Auteurs spirituels. M. de Meaux qui s'étoit instruit plus à fond, dans la doctrine & le langage des Mystiques, par le travail que M. de Cambray avoit fait sur les ouvrages de ces Ecrivains, & qu'il lui avoit livré avec confiance, se proposa d'écrire sur cette matière, & de la traiter dans toute son étendue. Parmi les talens de tout genre que ce grand homme réunissoit, il en est un qu'il possédoit au plus haut degré, & par lequel il nous semble qu'en doit le distinguer de tous les Ecrivains célèbres qui avoient paru avant lui. C'est le talent rare & précieux de manier la Théologie avec tant d'art, que les objets de cette science, sans rien perdre de leur élévation, sont toujours mis dans ses écrits, à la portée de tous les hommes, & que les traités les plus sayans, offrent une lecture intéressante.

ainte
talent
rie sur
& mé
toutes
pour q
plus ré
C'est p
de ce f
& les a
roient p
moins v
qu'aux p
L'ou
devoit é
gie myst
rer ce v
de man
achevé,
a jamais
Il en avo
en cinq
but étoit
veaux M
leur doct
seconde,
de la vé
troisième
règles de

sante aux Fidèles de toutes les classes ; talent qui ne peut appartenir qu'à un génie supérieur, à un esprit profond, clair & méthodique tout à la fois, devant qui toutes les difficultés s'applanissent, & pour qui les sujets les plus ingrats, les plus rebelles, n'ont rien d'embarassant. C'est par-là que les ouvrages polémiques de ce savant Prélat, contre les Protestans & les autres ennemis de l'Eglise, n'inspiroient pas aux gens du monde un intérêt moins vif, une admiration moins sentie, qu'aux plus habiles Théologiens.

L'ouvrage que M. Bossuet méditoit, devoit être un traité complet de Théologie mystique. Il se proposoit d'y considérer ce vaste sujet dans tous ses rapports, de manière que son travail, s'il eût été achevé, auroit pu tenir lieu de tout ce qui a jamais été dit & écrit sur cette matière. Il en avoit tracé le plan, & il le divisoit en cinq parties : dans la première, son but étoit d'exposer les erreurs des nouveaux Mystiques, & de montrer en quoi leur doctrine avoit été censurée ; dans la seconde, il comptoit établir les principes de la véritable Oraison ; l'objet de la troisième étoit d'apprécier selon les règles de la Foi, & selon les sentimens

XVII.

SIÈCLE.

XVII.
S I È C L E.

des témoins de la tradition, la nature & le mérite des Oraisons extraordinaires dont Dieu favorise quelquefois ses serviteurs; son dessein étoit de traiter à fond, dans la quatrième, les épreuves par lesquelles Dieu fait passer certaines ames privilégiées, & comment ces ames éprouvées doivent se conduire, dans un état qui est si rempli d'écueils: enfin, il auroit expliqué dans la cinquième, le sentiment des saints Docteurs sur tous les points éclaircis dans les autres parties, & il auroit déterminé le vrai sens des expressions hyperboliques dont les Auteurs spirituels font usage, & dont les nouveaux Mystiques ont abusé. Nous n'avons en françois que la première partie de ce grand ouvrage. C'est l'excellent livre connu sous le titre d'*Instructions sur les états d'Oraison*, divisé en dix livres, & dans lequel on trouve cette profondeur de pensées, cette abondance de doctrine, cette force de raisonnement, & ce nerf de style qui caractérisent tout ce qui est sorti de la plume de ce savant Prélat.

Pendant que M. Bossuet préparoit cet important Traité, & qu'il y consacroit tous les momens dont ses autres occupations lui permettoient de disposer,

M. d
à un
moin
de fa
qu'on
discip
nouve
mettr
tâché
sonne
fées d
Meau
dange
soume
à la ri
gie la
trepre
décroi
dont
charger
tenté
les exp
les sièc
que cell
écrits d
qu'il ne
celles-ci
rabattit
endroit

M. de Fénelon travailloit, de son côté, à un ouvrage qui n'avoit pas un objet moins intéressant. Son dessein étoit de faire voir que la doctrine de ceux qu'on avoit essayé de confondre avec les disciples de Molinos, n'avoit rien de nouveau, rien d'alarmant, & qui pût mettre la Foi en péril, comme on avoit tâché de le persuader à quantité de personnes pieuses, qui n'étoient point versées dans ces sortes de matières. M. de Meaux vouloit découvrir aux Fidèles les dangers de la nouvelle Mysticité, en soumettant la doctrine de ses partisans à la rigueur des principes de la Théologie la plus exacte. M. de Cambrai entreprenoit de venger les Spirituels qu'on décrioit alors, des imputations odieuses dont quelques-uns se plaisoient à les charger, & de montrer, comme il l'avoit tenté dans les Conférences d'Issy, que les expressions des contemplatifs de tous les siècles, n'étoient pas plus mesurées que celles dont on se scandalisoit, dans les écrits de quelques Mystiques modernes; qu'il ne falloit prendre à la rigueur, ni celles-ci, ni celles-là, & que quoi qu'on en rabattît il en resteroit encore assez pour être en droit de dire, que tous les Saints nous ont

XVII.
SI È C L E. appris, par leurs leçons & leurs exemples, que s'il faut aimer Dieu comme bienfaisant, il faut aussi l'aimer comme infiniment parfait, l'aimer pour lui-même, aimer toutes choses pour lui, & notre être comme son image, nous vouloir du bien parce que nous appartenons à Dieu, & qu'il trouvera sa gloire dans notre sanctification, ennoblir ainsi l'espérance par la charité, & désirer notre bonheur éternel comme un état qui doit étendre, épurer & consommer en nous la plus excellente de toutes les vertus, celle qui doit toujours durer, lorsque les autres n'auront plus d'objet. L'un & l'autre dessein étoit bon, & le travail des deux Prélats pouvoit être également utile à l'Eglise.

Lorsque M. Bossuet eut achevé la première partie de son ouvrage (celle que nous avons), il ne manqua pas de l'envoyer à M. de Fénelon, afin qu'il l'approuvât. Son but étoit de faire passer l'approbation de ce Prélat, car il ne pensoit pas qu'il ne dût point l'obtenir, comme un désaveu des sentimens pour lesquels tout le monde savoit qu'il s'étoit déclaré dans les Conférences d'Issy, & lui imposer par ce moyen une sorte d'engagement

à ne point
 effet, si
 démarch
 lui, il a
 les arme
 avec hon
 eut exam
 raison, i
 prouver.
 Bossuet f
 réaliser la
 résie intro
 feroit poi
 damnée c
 dans cett
 passages
 Guyon, c
 condamne
 quoique l
 Dame, a
 comme ca
 thentique
 sans restri
 fente, il n
 séquences
 même qu
 pes, ni de
 rées, qu'o
 en les exp

à ne point écrire sur le même sujet. Et en effet, si M. de Cambrai se fût prêté à la démarche que son Confrère attendoit de lui, il avouoit sa défaite, il mettoit bas les armes, sans pouvoir les reprendre avec honneur. Mais quand M. de Fénelon eut examiné le manuscrit des états d'Oraison, il se sentit fort éloigné de l'approuver. Il y vit avec douleur, que M. Bossuet faisoit tout ce qu'il pouvoit pour réaliser la supposition d'une nouvelle hérésie introduite en France, & qui ne différoit point de celle que Rome avoit condamnée dans les écrits de Molinos; que dans cette vue, il rapportoit quantité de passages tirés des livres de Madame Guyon, qui renfermoient des sens très-condamnables, & qu'elle n'avoit pas, quoique lui-même il eût reconnu cette Dame, après son acte de soumission, comme catholique, par un certificat authentique; & qu'enfin ce Prélat assurait sans restriction, que, dans l'affaire présente, il ne s'agissoit pas de quelques conséquences éloignées qu'on désavoue, lors même qu'on demeure attaché aux principes, ni de quelques façons de parler exagérées, qu'on peut ramener à l'exactitude, en les expliquant, mais d'un système lié

XVII.

SIÈCLE;

XVII.
SIÈCLE. dans toutes les parties, système dont le dessein évident étoit d'établir une indifférence brutale pour le salut & pour la damnation, pour le vice & pour la vertu, un oubli de Dieu & de tous les mystères, une inaction stupide, & une quiétude impie. Moins affligé pour lui-même que pour ses amis du portrait qu'on faisoit d'eux & de lui, dans le manuscrit qu'il examinoit, M. de Fénelon résolut de reprendre son ouvrage, & de le mettre en état de paroître, pour montrer au Public combien leur doctrine étoit différente de celle qu'on leur attribuoit dans l'Instruction sur les états d'Oraison.

D'abord le dessein de M. de Cambrai n'étoit que de faire une explication & un développement des trente-quatre articles dressés à Issy, en rapportant sous chacun les sentimens des Auteurs spirituels & leurs propres paroles : ce travail étoit ébauché depuis quelque temps; deux des Commissaires, M. de Noailles & M. Tronson l'avoient vu, & n'y avoient rien trouvé à reprendre. Mais l'Auteur l'ayant revu pour le mettre en état de paroître, ne le trouva pas suffisant. Il forma donc un nouveau plan, qui ne s'écartoit pas beaucoup du premier, dont

l'idée
avec
dans
détail
Fénel
Mysti
positio
ces pr
il rap
Spirit
lesque
& de
laquel
qui e
cet ou
qui le
passag
à une
suivit
retran
vail,
toute
lui av
mens,
fense;
posé d
tiques;
attaque
tous les

l'idée principale étoit conservée, mais avec plus d'étendue & de liaison, tant dans l'ordre des matières, que dans les détails. Dans ce nouveau projet, M. de Fénelon réduisoit toute la doctrine des Mystiques à un certain nombre de propositions générales, & sous chacune de ces propositions considérées séparément, il rapportoit les autorités des Ecrivains Spirituels, tant anciens que modernes, lesquelles autorités servoient de preuve & de commentaire à la proposition sous laquelle elles se trouvoient rangées, & qui en étoit comme le texte. Il montra cet ouvrage ainsi rédigé à M. de Noailles, qui le trouva trop long, trop chargé de passages, & qui lui conseilla de le réduire à une moindre étendue. M. de Cambrai suivit ce conseil; mais en abrégeant, en retranchant les autorités, il gâta son travail, il le dépouilla de ce qui faisoit toute sa force: car dans la forme qu'il lui avoit donnée avant ces retranchemens, son livre portoit avec lui sa défense; c'étoit un corps de doctrine composé des textes mêmes des Auteurs Mystiques; on n'auroit pu l'attaquer, sans attaquer en même temps les Saints de tous les âges qui étoient ses garans; au

XVII.

S I È C L E.

lieu que dans l'état où il l'a mis, & tel que nous l'avons, ce n'est qu'un tissu de propositions seches & isolées, qui ne sont appuyées d'aucun témoignage, & dont il est même difficile de saisir les rapports & de suivre l'enchaînement.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage dans ce nouvel état fut communiqué à M. de Noailles, qui le garda trois semaines, & qui l'examina très-attentivement avec deux habiles Théologiens, M. Beaufort & M. Pyrot; ce dernier étoit très-attaché à M. Bossuet. En remettant le manuscrit à M. de Cambrai, son illustre Confrere lui marqua quelques endroits qui, au jugement des deux Théologiens, avoient besoin d'être retouchés; & sur le champ M. de Cambrai fit en sa présence tous les changemens qui lui avoient été indiqués. La complaisance & la docilité ne pouvoient aller plus loin. Cependant M. de Noailles exigea quelque chose de plus, c'étoit que M. de Fénelon ne feroit point paroître son ouvrage avant celui de M. Bossuet. Il le promit; & en repartant pour son Diocèse, il laissa son manuscrit à ses amis pour en diriger l'impression, en leur recommandant surtout d'être fidèles à tenir la parole qu'il

avoit de
comme
certain
feroit tr
lesquelle
devance
crit. Ain
fut rend
tion des
de M.
parlé.

Tout
faite est
ouvrages
sa défens
& qui son
suet, qu'i
cipal adv
d'observer
jours conv
dans les éc
tre collègu
d'une man
ce nombre
cernent sa
dame Guy
Meaux, &
garde l'usa
cette Dame

avoit donnée. Si elle ne fut pas observée ~~comme~~ XVII.
 comme il le desiroit, cela vint d'un certain concours de circonstances qu'il ~~SIÈCLE.~~
 feroit trop long de rapporter ici, & par
 lesquelles ses amis se crurent autorisés à
 devancer le terme qu'il leur avoit pres-
 crit. Ainsi l'ouvrage de M. de Cambrai
 fut rendu public sous le titre d'*Explica-
 tion des maximes des Saints*, avant celui
 de M. Bossuet, dont nous avons déjà
 parlé.

Tout le récit que nous venons de
 faire est fidèlement extrait des différens
 ouvrages que M. de Fénelon publia pour
 sa défense dans le cours de la dispute,
 & qui sont tous dirigés contre M. Bos-
 suet, qu'il considéroit comme son prin-
 cipal adversaire. Mais il est nécessaire
 d'observer, que celui-ci n'est pas tou-
 jours convenu de tous les faits allégués
 dans les écrits polémiques de son illus-
 tre collègue. Il en dément quelques-uns
 d'une manière positive & absolue. De
 ce nombre sont en partie, ceux qui con-
 cernent sa conduite à l'égard de Ma-
 dame Guyon, pendant son séjour à
 Meaux, & en particulier ce qui re-
 garde l'usage des sacremens accordé à
 cette Dame, & l'acte exigé d'elle pour

s'assurer de sa soumission. Il en inter-
 XVII. prete d'autres de façon à détruire les in-
 SECLE. ductions fâcheuses que M. de Cambrai
 en tiroit, & les reproches souvent très-
 vifs auxquels il se livroit sur cet unique
 fondement. Une contrariété si étrange
 entre deux Prélats de ce mérite, sur des
 faits qui ne peuvent être vrais & faux
 en même tems, cessera d'étonner, quand
 on réfléchira sur ce qui arrive presque
 toujours dans les disputes de cette na-
 ture. Que des circonstances importantes
 soient omises, ou présentées sous un
 certain jour, plutôt que sous un autre,
 c'en est assez pour que les mêmes faits
 laissent dans les esprits des impressions
 très-oppoées; & cela dépend ordinai-
 rement de la manière dont on est af-
 fecté dans la chaleur d'une discussion
 épineuse, & des différens points de vue
 sous lesquels on envisage les choses,
 quand on a pour but d'y trouver des
 moyens pour convaincre un adversaire,
 ou pour repousser adroitement ses atta-
 ques; c'est qu'il est bien rare que les plus
 grands hommes soient toujours en garde
 contre les surprises de l'amour propre
 & les effets de la prévention. Mais re-
 prenons la suite de la narration.

A p
 avoient
 de fon
 parts u
 qui ne c
 parce q
 person
 tude d'a
 toutes e
 piété. O
 contre l'
 qu'il n'y
 de Moli
 progrès
 n'eût dan
 de parti
 François
 alarima le
 attachées
 des gens
 Fénelon &
 naires. Le
 la Cour,
 frere avec
 courtisans
 Duc de Be
 Chevreufe
 connus par
 Cambrai,

A peine les amis de M. de Fénelon avoient-ils répandu quelques exemplaires de son ouvrage, qu'il s'éleva de toutes parts une rumeur étonnante. Ce Prélat, qui ne devoit avoir ni ennemis ni rivaux, parce qu'il n'étoit ni rival ni ennemi de personne, eut dans un instant une multitude d'adversaires : mille voix crièrent toutes ensemble au quiétisme & à l'impie-té. On se déchaîna contre le livre & contre l'Auteur; on répéta de tous côtés qu'il n'y avoit plus à douter que les erreurs de Molinos n'eussent fait en France des progrès infinis, & que cet hérétique n'eût dans le Royaume un grand nombre de partisans, puisqu'un Archevêque François osoit s'en déclarer le chef; on alarmâ les âmes pieuses, & sincèrement attachées à la Foi; on excita la malignité des gens du monde, en peignant M. de Fénelon & ses amis comme des visionnaires. Les Prélats les plus accrédités à la Cour, ne traitoient pas leur confrere avec plus de ménagement. Les courtisans qui portoient envie à M. le Duc de Beauvilliers, à M. le Duc de Chevreuse, & aux autres Seigneurs connus par leur attachement à M. de Cambrai, espéroient qu'ils seroient en-

XVII. **SIÈCLE.** veloppés dans la disgrâce de leur ami. Ainsi tout concourut à la fois pour grossir l'orage qui se formoit contre ce Prélat ; la piété, la science, la politique, la jalousie, l'ambition, l'ignorance, & jusqu'à l'incrédulité même.

M. Bossuet parut à la tête de ses adversaires, & il s'y trouva porté par l'enchaînement des circonstances, & par une suite naturelle de tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors dans cette affaire ; de sorte que son zèle, dont la pureté ne doit pas être suspecte, servoit sans le savoir, sans le vouloir encore moins, des passions que son cœur ne partageoit pas. Il craignoit pour la Foi ; & si ses craintes étoient trop vives, si elles l'engagerent dans quelques démarches qu'il eût peut-être été mieux de ne pas faire, tout nous porte à croire que ses intentions étoient droites, & que dans la réalité, il voyoit les choses telles qu'il les a représentées. M. de Fénelon lui a reproché dans un écrit public, d'être allé se jeter aux pieds du Roi, fondant en larmes, & demandant pardon à Sa Majesté de ne lui avoir pas révélé plutôt le fanatisme de son Confrere. La seule raison de croire ce fait véritable,

c'est que voué. M. frappant lui, plus intimement Spirituali

M. l'E des Mara le zèle de lat très-é dame de l fiance, & étoit d'un affaires qu aussi les a n'avoient- leur parti M. Bossue encore plu rité, gém mettre ent réputation relle prépa augmentoi tout son pe eur quelq garda la ne furent deve têts de la

c'est que M. Bossuet ne l'a point désavoué. Mais plus cette démarche étoit frappante de la part d'un homme tel que lui, plus on en doit conclure qu'il étoit intimement persuadé que la nouvelle Spiritualité mettoit la Foi en danger.

M. l'Evêque de Chartres Paul Godet des Marais, partagea les inquiétudes & le zèle de M. de Meaux. C'étoit un Prélat très-éclairé, très-pieux, à qui Madame de Maintenon avoit donné sa confiance, & dont par conséquent le suffrage étoit d'un grand poids dans toutes les affaires qui intéressoient la Religion; aussi les adversaires de M. de Cambrai n'avoient-ils rien oublié pour l'attirer à leur parti. M. de Noailles, ami de M. Bossuet & de M. de Fénelon, mais encore plus ami de la paix & de la vérité, gémissoit de voir la division se mettre entre deux Prélats d'une si grande réputation, & le triomphe que leur querelle préparoit aux ennemis de l'Eglise, augmentoit sa douleur. Il travailla de tout son pouvoir à les réunir: tant qu'il eut quelque espérance d'y réussir, & il garda la neutralité; & lorsque ses soins furent devenus inutiles, lorsque les intérêts de la vérité l'obligerent à se dé-

XVII.

SIÈCLE.

~~————~~ clarer contre M. de Cambrai, on vit
 XVII. dans toute sa conduite & dans les ménagemens dont il usa, que son cœur étoit
 S I È C L E. pour lui.

L'esprit du Roi & de Madame de Maintenon, ne pouvoient être plus fortement prévenus au désavantage de M. de Cambrai. Le Roi, sur-tout, faisoit paroître autant de mépris que de colère, toutes les fois qu'on en parloit devant lui ; il s'étoit fait une idée horrible du quiétisme, & ce Prince exprimoit son indignation dans les termes les plus énergiques, lorsqu'il pensoit qu'il avoit confié l'éducation de son petit-fils, destiné au Trône après lui, à un Chef d'hérétiques, à un homme non moins suspect dans ses mœurs que dans sa foi ; car c'étoit sous ces odieuses couleurs qu'on lui peignoit le Précepteur du Duc de Bourgogne. Louis XIV étant dans ces dispositions, & les faisant éclater en toute occasion, on doit bien penser que M. de Fénelon ne fut pas ménagé par les Courtisans. Il eut ordre de se retirer dans son Diocèse, & tous ses parens, tous ses amis furent enveloppés dans sa disgrâce. Mais dans ce revers où l'Archevêque de Cambrai perdoit tout aux yeux du monde,

sa fortune
 & l'estime
 Eleve lu
 attaché.
 disciple
 toient d
 peu sur l
 les nœud
 crés, ou
 n'en form
 idées, les
 sentimen
 moire est
 ne pouvoi
 duit à le
 paisibleme
 trer à tou
 confiance
 pris à rég
 naissance.

M. de
 été que d'
 des Mysti
 plus respe
 dessein da
 contraire,
 voulant exp
 sur la vie
 manière à

sa fortune, son crédit, sa réputation, & l'estime de son Roi, son auguste Eleve lui demeura toujours tendrement attaché. La différence de maître & de disciple ne subsistoit plus entr'eux. C'étoient deux amis tels qu'on en voit peu sur la terre, unis l'un à l'autre par les nœuds les plus étroits & les plus sacrés, ou plutôt ces deux belles ames n'en formoient qu'une, ayant les mêmes idées, les mêmes principes & les mêmes sentimens. Mais ce Prince, dont la mémoire est encore si chère à la Nation, ne pouvoit rien faire pour son ami. Réduit à le plaindre en secret, il attendoit paisiblement le temps où il espéroit montrer à tout l'univers, son amour & sa confiance pour un sage, qui lui avoit appris à régner, par la justice & la bienfaisance.

M. de Fénelon, dont le but n'avoit été que d'exposer fidèlement la doctrine des Mystiques, d'après les Ecrivains les plus respectés, croyoit avoir rempli ce dessein dans son livre. M. Bossuet, au contraire, trouvoit que ce Prélat, en voulant expliquer les maximes des Saints sur la vie intérieure, s'étoit exprimé de manière à favoriser les illusions & les

XVII.

S I È C L E.

égaremens des faux Contemplatifs. Il
 XVII. s'ouvrit donc entre ces deux grands hom-
 SIÈCLE. mes une guerre de plume, qui tourna
 vers eux les regards de toute la France,
 par l'intérêt que la Cour y prenoit. Dans
 ce combat, les deux adversaires soutin-
 rent le caractère qu'on leur connoissoit.
 M. Bossuet fit voir un zèle plein de vi-
 gueur & de fermeté, qui ne connoît
 point les ménagemens de l'amitié, &
 qui ne craint jamais d'être trop sévère,
 lorsqu'il s'agit des intérêts de la vérité.
 Les écrits qu'il publia dans le cours de
 cette dispute, sont d'une logique pres-
 tante, & d'un ton d'éloquence convena-
 ble au sujet. M. de Fénelon, attaqué
 dans ses principes théologiques & dans
 sa morale, se défendit avec des armes
 d'une trempe moins forte, mais qui
 n'étoient pas moins redoutables, par l'a-
 dresse avec laquelle il savoit s'en servir.
 Tout ce qu'il a écrit en faveur de l'amour
 pur & désintéressé, respire le désintéres-
 sement & la charité. Malgré la sèche-
 resse de la matière, on admire cette
 aménité, ces graces touchantes qui
 font aimer l'Ecrivain, ce style harmo-
 nieux, facile, abondant qui embellit
 tout, & ce ton de persuasion auquel on

résiste n
 plus for
 au jour
 cilier les
 les espri
 l'ordinai
 nuages,
 les deux
 tour.

Dans
 nelon cru
 à prendr
 Siège le
 qui n'avo
 l'Eglise,
 piscopat,
 effets plu
 la permiss
 promesse
 & sans r
 mande si
 l'ordre, n
 lui refusa
 s'y défend
 Ecclésiasti
 rent aux
 l'hommag
 de sa parf
 partir ault

résiste moins qu'aux raisonnemens les plus forts. Mais tous ces ouvrages mis au jour de part & d'autre, loin de concilier les sentimens, loin de rapprocher les esprits, ne servirent, comme c'est l'ordinaire, qu'à élever de nouveaux nuages, & à fortifier les difficultés que les deux adversaires s'opposoient tour à tour.

Dans cet état des choses, M. de Fénelon crut qu'il n'y avoit pas d'autre voie à prendre, que d'abandonner au Saint Siège le Jugement d'une contestation qui n'avoit été déjà que trop nuisible à l'Eglise, en mettant la division dans l'Episcopat, & qui pouvoit avoir encore des effets plus funestes. Il demanda au Roi la permission de s'adresser au Pape, avec promesse de s'en rapporter absolument & sans réserve à sa décision. Une demande si raisonnable & si conforme à l'ordre, ne pouvoit être rejetée. Mais on lui refusa la liberté d'aller à Rome pour s'y défendre lui-même. Il y envoya deux Ecclésiastiques de confiance, qui portèrent aux pieds du Souverain Pontife, l'hommage de son respect & l'assurance de sa parfaite docilité. M. Bossuet en fit partir aussi de son côté; & son neveu

XVII. M. l'Abbé Bossuet, depuis Evêque de Troyes, fut du nombre. Les deux Prélats leur firent passer tous les écrits qu'ils crurent nécessaires pour l'instruction de cette grande affaire

La Chaire Apostolique étoit alors remplie par Innocent XII, Pontife cher à toute l'Eglise, par sa piété, sa prudence, sa douceur naturelle & sa grande expérience dans les affaires. Sorti d'une maison illustre qui avoit déjà donné sept Chefs à l'Eglise, il en soutenoit l'éclat par toutes les vertus qui peuvent rendre un Prince & un Successeur de S. Pierre recommandable aux yeux de la République Chrétienne. Ce Pape éclairé sentant toute l'importance & toute la difficulté des questions sur lesquelles il avoit à prononcer, en confia l'examen préparatoire à des Théologiens dont il connoissoit les lumières & l'équité. Ils étoient dix, & travaillèrent pendant près de huit mois à la discussion des différens objets que le livre des maximes embrasse. A la fin de ce long travail, ils se trouverent partagés dans leurs opinions, de manière que cinq furent d'avis de censurer le livre, & cinq pensèrent que sa doctrine étoit ortho-

C
doxe. Il y
timens entr
d'eux adme
d'autres rej
plus en plus
bien la mat
délicate dan
sa liaison a
moins épine
gation de C
ce que les C
le premier ex
tint vingt-un
cida rien. Le
composée de
éclairé dans
sembla cinqu
ter & rédigi
rables. Quan
on tint encor
ces, pour ré
sure, tout ce
Tant de le
de France, qu
conclusion de
M. de Fénelo
artifices & pa
son caractère &

doxe. Il y avoit aussi diversité de sentimens entre les premiers, quelques-uns d'eux admertant des propositions que d'autres rejettoient. Le Pape voyant de plus en plus par ce partage même, combien la matière dont il s'agissoit étoit délicate dans son objet propre, & dans sa liaison avec d'autres questions non moins épineuses, nomma une Congrégation de Cardinaux, pour revoir tout ce que les Consulteurs avoient fait dans le premier examen. Cette Congrégation tint vingt-une Conférences, & ne décida rien. Le Pape en forma une autre, composée de ce qu'il y avoit de plus éclairé dans le sacré Collège. Elle s'assembla cinquante-deux fois pour discuter & rédiger les propositions censurables. Quand ce travail fut terminé, on tint encore plus de trente Conférences, pour régler la forme de la censure, tout cela dura dix-huit mois.

Tant de lenteur déplaisoit à la Cour de France, qui poursuivoit vivement la conclusion de cette affaire. On accusoit M. de Fénelon de la retarder par ses artifices & par ses intrigues, lui que son caractère & ses principes rendoient

XVII.
S I È C L E.

le moins propre de tous les hommes, à jouer un pareil personnage. On ne vouloit pas voir que cette lenteur des Théologiens de Rome venoit de la nature même des questions soumises à leur examen, & des raisons que M. de Cambrai développoit dans les écrits apologetiques qu'il faisoit présenter aux Consulteurs pour la défense de son livre. Enfin le Jugement tant attendu fut prononcé par Innocent XII, le 12 Mars 1699. Ce Décret est en forme de Bref; & la clause *motu proprio*, si contraire aux maximes du Royaume s'y trouvoit, ainsi que d'autres expressions qui suffisoient en France pour ne pas recevoir les rescrits de Rome. Le Pape y condamne vingt-trois propositions extraites du livre des *Maximes*, & déclare que ces propositions, soit dans le sens propre des termes, soit eu égard à leur liaison avec les principes établis dans le livre, sont téméraires, scandaleuses, mal-sonnantes, offensant les oreilles pieuses, dangereuses dans la pratique, & respectivement erronnées. Les écrits justificatifs de l'Auteur ne furent point enveloppés dans la censure; & quelque

instance

instance
pour l'e
mais il
Sitôt
arrivée e
donna p
dre ses
d'autre p
sans rés
avoit in
Apostolic
avec un c
ple à tous
devint plu
roit pu l'
dement tr
pour l'ac
damnatio
est court,
d'explique
ter la doc
teur; & il
un acte de
mer dans l
plus expre
peuple :

« Enfin
» condamn
» tion des
Tome IX

instances qu'on fit auprès d'Innocent XII, pour l'engager à les y comprendre, jamais il ne voulut y consentir.

XVII.

SIÈCLE.

Sitôt que la décision du S. Siège fut arrivée en France, M. de Cambrai abandonna pour toujours toute idée de défendre ses sentimens, & ne connut plus d'autre parti que celui d'une soumission sans réserve. Il s'y étoit engagé, lorsqu'il avoit invoqué l'Oracle de la Chaire Apostolique. Il remplit cet engagement, avec un courage digne de servir d'exemple à tous les siècles ; & par-là sa défaite devint plus glorieuse pour lui, que n'auroit pu l'être sa victoire. Il fit un Mandement très-court, mais très-énergique, pour l'acceptation du Bref, & la condamnation de son livre. Ce Mandement est court, parce qu'il ne s'agissoit plus d'expliquer ses pensées, mais de constater sa docilité à la voix du premier Pasteur ; & il est énergique, parce que, dans un acte de cette nature, on doit s'exprimer dans les termes les plus clairs & les plus expressifs. M. de Fénelon y dit à son peuple :

« Enfin notre Saint Pere le Pape a
 » condamné le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, avec
 » *Tome IX.*

M

XVII. » vingt-trois propositions qui en ont été
 » extraites, par un Bref du 12 Mars. Nous
 SIÈCLE. » adhérons, nos très-chers freres, à ce
 » Bref, tant pour le texte du livre,
 » que pour les vingt-trois propositions,
 » simplement, absolument, & sans
 » ombre de restriction». Quelques lignes
 après, il dit encore :

» C'est de tout notre cœur que nous
 » vous exhortons à une soumission sincère
 » & à une docilité sans réserve, de peur
 » qu'on n'altère insensiblement la sim-
 » plicité de l'obéissance due au S. Siège,
 » dont nous voulons, moyennant la
 » grace de Dieu, vous donner l'exemple
 » jusqu'au dernier soupir de notre vie»...
 Il finit par ces belles paroles :

» A Dieu ne plaise, qu'il soit jamais
 » parlé de nous, si ce n'est pour se souve-
 » nir qu'un Pasteur a cru devoir être plus
 » docile que la dernière brebis du trou-
 » peau, & qu'il n'a mis aucune borne
 » à sa soumission. ».

Le Roi fit expédier des ordres aux Ar-
 chevêques du Royaume, de convoquer
 les Prélats de leurs Provinces, pour l'ac-
 ceptation du Bref d'Innocent XII. Ce
 concert de tous les Evêques, en même
 tems qu'il servoit au triomphe de la vérité

dut néce-
 une idé-
 enseigné-
 M. de
 comme
 autant de
 pas été q-
 propre o-
 de ses Su-
 mortifian-
 assemblée-
 plus inju-
 cœur & c-
 s'écarta ja-
 disgraces-
 inquiétud-
 rant les p-
 res d'une
 serve au
 prima cet-
 les moins
 à détruire
 » clare,
 » Evêques
 » clare av-
 » cœur, c-
 » mon an-
 » pensée c-
 » fère à n-

dut nécessairement donner aux Fidèles
 une idée bien affreuse de la doctrine
 enseignée dans le livre *des Maximes*.
 M. de Cambrai tint son assemblée,
 comme les autres Métropolitains, avec
 autant de liberté d'esprit, que s'il n'eût
 pas été question de la proscription de son
 propre ouvrage. Il essaya de la part d'un
 de ses Suffragans, des observations plus
 mortifiantes, que l'objet même de cette
 assemblée. Mais il soutint de sa part les
 plus injustes reproches, avec cette dou-
 ceur & cette égalité d'ame, dont il ne
 s'écarta jamais dans le plus fort de ses
 disgraces. Il se contenta de calmer les
 inquiétudes de son Confrere, en réité-
 rant les protestations qu'il avoit déjà fai-
 tes d'une soumission absolue & sans ré-
 serve au Jugement du S. Siège. Il ex-
 prima cette disposition dans les termes
 les moins équivoques & les plus propres
 à détruire tout soupçon. « Je vous dé-
 » clare, dit-il en présence de tous les
 » Evêques de sa Province, je vous dé-
 » clare avec une entière ouverture de
 » cœur, que c'est de toute l'étendue de
 » mon ame, que j'ai renoncé à toute
 » pensée d'expliquer mon livre; je pré-
 » fère à mes foibles lumières l'autorité

XVII. » du S. Siège. Je suis incapable de reve-
 nir jamais contre son Jugement, sous
 S I È C L E. » prétexte d'un double sens, pour éluder
 » indirectement ma condamnation. Si
 » Sa Sainteté trouve ma soumission dé-
 » fectueuse, je suis prêt à la faire telle
 » que le S. Siège jugera à propos ».

Si jamais Auteur condamné par l'E-
 glise avoit souscrit pleinement & abso-
 lument au décret de son Juge, c'étoit
 M. de Cambrai, puisque sa soumission ex-
 cluoit toute réserve & tout retour. Ce-
 pendant on éleva des doutes sur la sincé-
 rité de ses dispositions. On soupçonna
 sa conduite d'être l'ouvrage de la dissi-
 mulation & de la politique, & l'on es-
 saya de persuader à ceux que cette con-
 duite édifioit, qu'il n'avoit fait que se
 prêter aux circonstances, & qu'il envi-
 sageoit un temps plus favorable, où il
 sauroit bien se relever de sa disgrâce;
 doutes aussi faux qu'injurieux au Prélat
 qui en étoit l'objet. Ceux qui travail-
 loient à les accréditer, connoissoient bien
 mal son esprit & son cœur. Jamais il ne
 s'est permis le moindre coup-d'œil sur
 un avenir plus heureux, où il pût re-
 mettre en question, ce qu'il regardoit
 comme décidé irrévocablement; jamais

ses dispo-
 quoique
 venues n
 après, &
 & sa bo
 cord. Po
 se rappel
 teur estin
 point un
 blic, &
 voir été
 l'entretie
 parle à f
 l'ame se
 » soumis
 » politici
 » mais u
 » rendue
 » de l'Ég
 » Catholi
 » du S. S
 » une exp
 » suprém
 » aux pas
 » putes q
 » tion. J
 » comme
 » billon,
 » mêle de

ses dispositions à cet égard n'ont varié, quoique celles de la Cour lui fussent devenues moins contraires quelques années après, & dans tous les temps son cœur & sa bouche ont été parfaitement d'accord. Pour en être convaincu, il suffit de se rappeler ce qu'il a dit souvent à l'Auteur estimable qui a écrit sa vie. Ce n'est point une déclaration faite pour le Public, & qu'on peut soupçonner de n'avoir été dictée que par la nécessité. C'est l'entretien libre & sincère d'un ami qui parle à son ami, dans ces momens où l'ame se montre telle qu'elle est. « Ma
 » soumission n'étoit point un trait de
 » politique, ni un silence respectueux,
 » mais un acte intérieur d'obéissance
 » rendue à Dieu seul, parlant par le Chef
 » de l'Eglise. Suivant les principes des
 » Catholiques, j'ai regardé le Jugement
 » du S. Siège & des Evêques, comme
 » une expression, un écho de la volonté
 » suprême. Je ne me suis point arrêté
 » aux passions, aux préjugés, aux dis-
 » putes qui précéderent ma condamna-
 » tion. J'entendis Dieu me parler,
 » comme à Job, du milieu de ce tour-
 » billon, & me dire : *Qui est celui qui*
 » *mêle des sentences avec des discours.*

XVII. » inconfidérés ? Et je lui répondis du
 » fond de mon cœur ; *puisque j'ai parlé*
 S I È C L E. » *indiscretément, je n'ai qu'à mettre ma*
 » *main sur ma bouche & à me taire. De-*
 » *puis ce temps, je ne me suis point re-*
 » *tranché dans les vains subterfuges de*
 » *la question de fait & de droit. J'ai*
 » *accepté ma condamnation dans toute*
 » *son étendue, & je n'ai pas dû ni voulu*
 » *faire autrement* ».

En essayant de rendre la docilité de
 M. de Fénelon suspecte, on sentoit tout
 ce qu'il auroit pu dire, à l'exemple de
 bien d'autres, pour affoiblir l'autorité
 du Décret qui condamnoit la doctrine
 de son livre, & sans doute on souhaitoit
 qu'il le dît. Que de prétextes, au moins
 spécieux, n'auroit-il pas trouvés, & de
 quelle manière imposante un Ecrivain
 tel que lui ne les auroit-il pas fait valoir ?
 Ne pouvoit-il pas alléguer la nouveauté,
 la difficulté des questions dont il s'agis-
 soit, questions abstraites, subtiles, qui
 avant M. Bossuet n'avoient jamais été
 traitées à fond, ni discutées avec clarté
 par aucun Théologien de nom ? Ne
 pouvoit-il pas se jeter dans la distinc-
 tion des sens, & mettre de nouveau,
 comme il l'avoit déjà fait, en parallèle

ses pro
 les plu
 les mêt
 ses Gre
 cherche
 dans le
 Comb
 raisonn
 dans le
 rassemb
 d'érudi
 tre fan
 1782,
 à la pr
 en ce c
 matiqu
 croit d
 pas en
 Décret
 position
 diverse
 puisse
 indéter
 vient
 tres on
 brai po
 corrie
 contre
 & perf

ses propositions avec celles des Auteurs XVII.
 les plus respectables qui ont écrit sur SIÈCLE.
 les mêmes matières dans les deux Egli-
 ses Grecque & latine ? Ne pouvoit-il pas
 chercher des armes défensives, jusque
 dans les écrits de son illustre adversaire ?
 Combien d'objections, d'exemples & de
 raisonnemens applicables à la cause,
 dans le seul volume où M. Bossuet a
 rassemblé tant de faits & déployé tant
 d'érudition, pour montrer que les qua-
 tre fameux articles de l'assemblée de
 1782, sont conformes à la doctrine &
 à la pratique de la plus saine antiquité,
 en ce qui concerne les Jugemens dog-
 matiques & la censure des textes où l'on
 croit découvrir l'erreur ? Ne pouvoit-il
 pas enfin se récrier sur la forme du
 Décret qui condamne vingt-trois pro-
 positions tirées de son livre, sous
 diverses qualifications, sans qu'on
 puisse distinguer dans cette censure
 indéterminée, quelle qualification con-
 vient à chaque proposition ? D'au-
 tres ont dit tout cela ; M. de Cam-
 brai pouvoit le dire, comme eux, &
 comme eux, en le disant, combattre
 contre son Juge, éterniser la dispute,
 & persister dans ses opinions, au mé-

pris de l'autorité légitime qui les avoit
 XVII. flétries. Mais loin d'une ame si droite
 S I È C L E. & d'un cœur si vrai, la ressource mé-
 prisable des subterfuges & de la dupli-
 cité. Dans les principes des Catholiques,
 pour nous servir des expressions de ce
 vertueux Prélat, le Jugement de l'Eglise
 est l'écho de la volonté suprême. Tout
 Chrétien, dans quelque rang qu'il soit,
 lui doit le double sacrifice de ses lumières
 & de sa sensibilité. M. de Fénelon les fit
 tous deux sans restriction; & jamais il ne
 témoigna là-dessus, ni regret d'en avoir
 trop fait, ni crainte de n'en avoir pas fait
 assez.

L'envie qui poursuit toujours le mé-
 rite, n'épargna pas plus M. Bossuet que
 son adversaire. On avoit accusé M. de
 Fénelon d'artifice & de fausseté; on l'ac-
 cusa lui-même de jalousie, d'ambition & de
 vengeance. On imprima dans plusieurs
 misérables libelles qui furent en vogue
 alors, que ce Prélat ne voyoit pas sans
 déplaisir la réputation naissante de M.
 de Fénelon, le crédit dont il jouissoit
 à la Cour, le talent précieux qu'il avoit
 de gagner les cœurs, & sur-tout le ten-
 dre attachement que témoignoit pour
 lui un Prince qui, selon l'ordre de la

nature, à régner
 qu'ayant
 après la
 l'avoir o
 celui de
 plus he
 moins s
 ajouta qu
 teur des
 de donn
 tion sur
 avoit res
 part d'un
 moins c
 traitoit
 & par la
 lignité c
 la chaleu
 dans ses
 frere. M
 par la cal
 Il n'y a
 ait pu le
 où les esp
 de leur p
 auroit qu
 mer le n
 jourd'hui

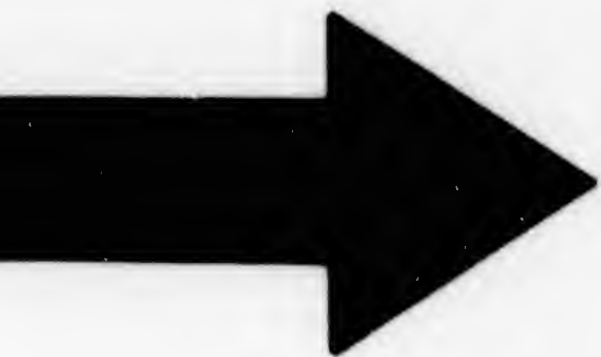
nature, ne devoit pas tarder long-temps à régner sur la France. On prétendit, qu'ayant brigué l'Archevêché de Paris après la mort de M. de Harlai, sans l'avoir obtenu, il avoit ensuite aspiré à celui de Cambrai, pour lequel son rival plus heureux, quoiqu'avec des titres moins solides, avoit été préféré. On ajouta qu'il n'avoit pu pardonner à l'Auteur des *Maximes des Saints*, le refus de donner son approbation à l'*Instruction sur les états d'Oraison*, refus qu'il avoit regardé comme une injure de la part d'un Evêque plus jeune que lui, moins célèbre dans l'Eglise, & qu'il traitoit depuis long-tems en disciple; & par la réunion de ces motifs, la malignité crut expliquer la vraie cause de la chaleur que M. de Meaux avoit mise dans ses démarches contre son Confrere. Mais ces imputations inventées par la calomnie, n'ont aucun fondement. Il n'y a qu'une prévention aveugle, qui ait pu les faire naître, dans le temps où les esprits n'étoient pas encore revenus de leur première effervescence, & il n'y auroit qu'une envie déterminée de déprimer le mérite, qui pût les adopter aujourd'hui. M. Bossuet étoit trop grand

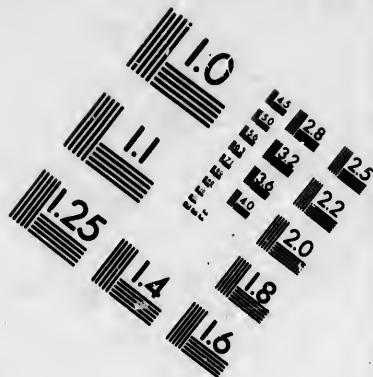
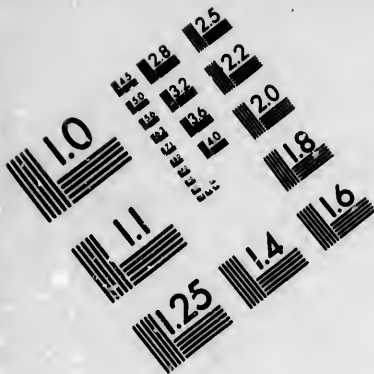
trop religieux, pour avoir eu les vues
 XVII. basses, disons même criminelles, que
 S I È C L E. ses ennemis lui ont prêtées. Si mainte-
 nant que les passions, alors si vives,
 sont calmées, & que nous envisageons
 les choses de sang-froid, nous trouvons
 qu'il s'est quelquefois servi d'expressions
 dures, & peut-être amères, dans les
 écrits qu'il publia, tandis que le feu de
 la dispute étoit porté au plus haut degré
 de chaleur, si nous sommes fâchés d'y
 lire, que Madame Guyon se proposoit
 la séduction de tout l'univers, & que
 cette Priscile avoit trouvé son Montan;
 n'attribuons ces traits de zèle, qu'à l'ex-
 trême horreur qu'il eut toujours pour
 toute espèce de nouveauté dans l'ordre
 de la Foi, & souvenons-nous que les
 Peres se sont permis des expressions plus
 fortes encore, en combattant les erreurs
 de leur siècle. Ce zèle & cet amour de
 la vérité dont M. de Meaux étoit animé;
 lui dicta la réponse qu'il fit à Louis XIV,
 après que le Pape eut jugé entre son ad-
 versaire & lui : *qu'auriez-vous fait*, lui
 dit ce Prince, *si j'avois protégé M. de*
Cambrai ? SIRE, répondit ce Prélat,
j'aurois crié vingt fois plus haut ; quand
on défend la vérité, on est assuré d'avoir
tôt ou tard la victoire.

Gardon
 grands ho
 que perfo
 cle dont il
 de la natio
 les annale
 également
 Fénelon,
 qui le com
 d'autre pa
 l'amour de
 & envers
 combattit
 de la Relig
 tous ses c
 intérêt qu
 rité. Ne ve
 immortels
 triompher
 d'accroître
 Savans, deu
 attachés à l
 emploie tou
 douce & p
 sa doctrine
 l'autre tout
 & vigoureu
 enveloppen
 blement in

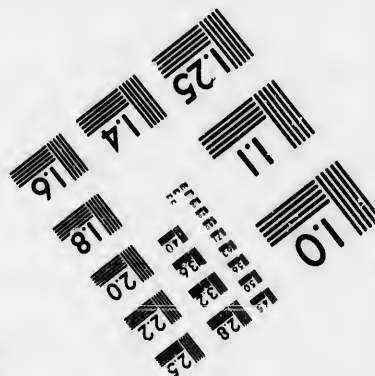
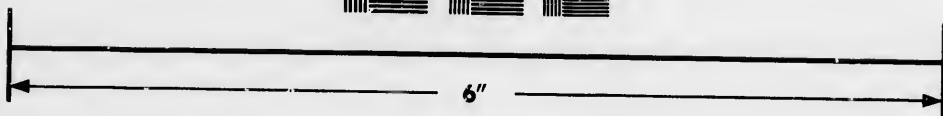
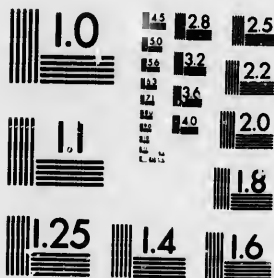
Gardons-nous donc de calomnier deux XVII.
 grands hommes, qui ont contribué plus SIÈCLES
 que personne, à la gloire du plus beau siècle dont il soit fait mention dans l'histoire
 de la nation Françoise, & peut-être dans
 les annales du monde entier. Soyons
 également équitables, & envers M. de
 Fénelon, ce Prélat si cher à tous ceux
 qui le comurent, & dont le cœur n'eut
 d'autre passion, d'autre sentiment que
 l'amour de Dieu & celui de la vertu ;
 & envers M. Bossuet, cet Evêque qui
 combattit toute sa vie contre les ennemis
 de la Religion, qui sortit victorieux de
 tous ses combats, & qui n'eut d'autre
 intérêt que ceux de l'Eglise & de la vé-
 rité. Ne voyons pas dans ces Ecrivains
 immortels, deux rivaux qui cherchent à
 triompher l'un de l'autre, par le desir
 d'accroître leur propre gloire : mais deux
 Savans, deux hommes de bien, également
 attachés à l'ancienne tradition, dont l'un
 emploie tous les charmes d'une éloquence
 douce & persuasive, pour montrer que
 sa doctrine n'est point une erreur, &
 l'autre toute l'élévation d'un génie fort
 & vigoureux, pour écarter les nuages qui
 enveloppent la vérité. Nous serions dou-
 blement injustes, si par des vues qu'ils







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
13 28
16 32 25
19 36 22
20
18
16

11
10
9
8
7

XVII. **SIÈCLE.** condamneroient tous deux, nous osions élever ou abaisser celui-ci, aux dépens de celui-là. Mais plutôt, admirons-les avec une parfaite impartialité dans ce qu'ils ont de grand, & sur-tout imitons-les dans ce qu'ils ont d'imitable pour nous; Bossuet, dans son zèle constant & généreux pour la pureté de la Foi; & Fénelon, dans cette candeur qui ne connoît pas le moindre déguisement, dans cette douceur inaltérable qui vient du calme des passions, & bien plus encore, dans son humble soumission aux Juge-mens de l'Eglise.

A R T I C L E X I I.

Personnes illustres par leurs vertus; nouvelles Congrégations; nouvelles réformes; divers établissemens de Piété.

Nous réunissons sous un même titre ces différens objets, à cause du rapport qu'ils ont entr'eux, & parce qu'en les séparant, nous nous serions exposés, ou à omettre plusieurs choses intéressantes dans la notice des personnes de l'un & de l'autre sexe que leurs vertus ont rendu

célèbres
redites
gréables
nous au
nous dev
toutes le
On a
sieurs E
charité,
fiante,
où les ve
munes d
tres est
Sales, E
Nommer
à l'esprit
peuvent
éminent
dotal, &
qui peuv
au Châtea
Genève,
étoit l'un
plus nobl
été la glo
jusqu'aux
dire qu'a
qu'elle a
que ce g

célèbres, ou bien à tomber dans des redites & des longueurs toujours dé- XVII.
 gréables & fatigantes; deux défauts qu'on S. L. C. E. R.
 nous auroit justement reprochés, & que
 nous devons éviter avec un égal soin dans
 toutes les parties de cet Ouvrage.

On a vu dans le XVII^e siècle, plu-
 sieurs Evêques qui, par leur zèle, leur
 charité, leurs travaux & leur vie édi-
 fiante, rappelloient les temps heureux
 où les vertus apostoliques étoient si com-
 munes dans l'Eglise. L'un des plus illus-
 tres est sans contredit S. François de
 Sales, Evêque & Prince de Genève.
 Nommer ce saint Prélat, c'est faire naître
 à l'esprit l'idée de toutes les vertus qui
 peuvent rendre un Evêque digne du rang
 éminent qu'il tient dans l'ordre Sacer-
 dotal, & de toutes les qualités aimables
 qui peuvent embellir la vertu. Il naquit
 au Château de Sales dans le Diocèse de
 Genève, le 21 Août 1567. Sa famille
 étoit l'une des plus anciennes & des
 plus nobles de Savoie. Mais quelle qu'ait
 été la gloire de sa Maison, à remonter
 jusqu'aux temps les plus reculés, on peut
 dire qu'aucun des hommes distingués
 qu'elle a produits, ne l'a plus illustrée
 que ce grand Evêque. Toute la gloire

humaine s'éclipse devant l'éclat que répand sa sainteté, quoiqu'elle ne cherche point à briller aux yeux des hommes. Il trouva dans la maison paternelle des exemples de piété, sur lesquels il se forma, & qui lui firent contracter de bonne heure l'habitude heureuse des vertus par lesquelles il devint si recommandable & si révérend dans la suite. Le Comte de Sales, son pere, qui s'appelloit François comme lui, & la Comtesse sa mere, Françoise de Sionas, étoient moins illustres l'un & l'autre par la noblesse de leur sang, qu'ils ne furent honorés de tous leurs concitoyens à cause de leurs bonnes œuvres. Ils faisoient d'abondantes aumônes, sur-tout aux pauvres Catholiques, dépouillés & persécutés par les Calvinistes, qui étoient en si grand nombre & si puissans dans ces cantons, depuis que Genève avoit abjuré la religion Romaine. Dès la plus tendre enfance, le jeune François de Sales fit paroître les mêmes sentimens. Il montrait pour tous les indigens un amour si tendre, une compassion si généreuse, qu'il leur donnoit jusqu'à son pain, lorsqu'il ne pouvoit les soulager autrement. Il fit ses premières études au Collège d'Anneci; delà

il fut en
 Maîtres l
 de ce tem
 d'autres q
 Les heure
 les scienc
 travail, &
 firent dire
 dès-lors, c
 mes du pl
 la carrière
 Après u
 pere le ra
 doue étud
 alors la me
 pour la Ju
 nique. On
 & outre la
 Académie,
 encore l'ava
 du fameux
 ce que les C
 en France. I
 se réunissoi
 cette ville u
 reux pour les
 de Sales y fu
 manières, &
 gieux, & par

il fut envoyé à Paris, où il eut pour Maîtres les hommes les plus renommés de ce temps, Génébrard, Maldonat, & d'autres qui n'étoient pas moins habiles. Ses heureuses dispositions qu'il avoit pour les sciences, jointes à son goût pour le travail, & à la vie retirée qu'il menoit, firent dire à tous ceux qui le connurent dès-lors, qu'il égaleroit un jour les hommes du plus rare mérite, quelle que fût la carrière où il voulût entrer.

XVII.
SIÈCLE.

Après un séjour de six ans à Paris, son pere le rappella pour l'envoyer à Padoue étudier le Droit. Cette ville étoit alors la meilleure Ecole de toute l'Italie, pour la Jurisprudence Civile & Canonique. On s'y rendoit de toutes parts; & outre la célébrité méritée de cette Académie, le jeune Comte de Sales eut encore l'avantage d'y prendre les leçons du fameux Pancirole, qui fut en Italie ce que les Cujas & les Dumoulin étoient en France. La multitude d'Etudiens qui se réunissoient à Padoue, avoit fait de cette ville un séjour infiniment dangereux pour les mœurs. Celles de François de Sales y furent attaquées de toutes les manières, & par des exemples contagieux, & par des pièges adroits, & par des

XVII. **SIÈCLE.** entreprises hardies qui joignoient la violence à la séduction. Mais sa vigilance sur lui-même, sa fermeté contre les railleries & les insinuations de ses compagnons d'étude, son application à la prière, où il trouvoit sa force, le firent résister à tout ce que de jeunes libertins peuvent imaginer pour séduire ou intimider l'innocence qui les blesse, & qui est la condamnation de leurs déréglemens. Lorsqu'il eut reçu le bonnet de Docteur, il voyagea dans les villes les plus considérables d'Italie, autant pour visiter les lieux de dévotion, que pour se former de plus en plus par la société des Savans. De retour dans sa patrie, il exerça pendant quelque temps la profession d'Avocat à Chambery, & peu d'années après le Duc de Savoie, Philibert Emmanuel, l'un des plus illustres Princes d'une Maison si féconde en grands hommes, lui donna des provisions d'une charge de Sénateur; choix qui fut généralement applaudi. En effet, c'étoit faire présent à la Savoie, que de mettre au nombre de ses premiers Magistrats, un homme qui joignoit l'amour le plus pur du devoir, à une connoissance des loix, qui se feroit encore étendue & per-

fectionné
 Mais l
 François
 noit depu
 une carriè
 son Princ
 à ses pare
 espérances
 au service
 l'état eccl
 ordinaires
 quoiqu'il f
 de l'Ordin
 & dans son
 moins clair
 rut un hon
 finitéresse
 bornes, &
 lut des am
 voyoit rien
 zardeux qu
 étoit Prévôt
 lorsque le
 possession du
 toute Calvin
 Ecclésiastique
 chargeassent
 pays, & de
 Catholique.

fectionnée par l'exercice & l'expérience. XVII.

Mais Dieu avoit d'autres desseins sur François de Sales, & lui-même il tournoit depuis quelque temps ses vues vers une carrière toute différente de celle que son Prince lui ouvroit. Il déclara donc à ses parens qu'il renonçoit à toutes les espérances du siècle, pour se consacrer au service de Dieu & de la Religion dans l'état ecclésiastique. Après les épreuves ordinaires, il fut élevé au Sacerdoce, & quoiqu'il fût déjà très-vertueux, la grace de l'Ordination opéra dans son esprit & dans son cœur un changement dont les moins clairvoyans furent frappés; il parut un homme tout nouveau. Son désintéressement devint une charité sans bornes; & son desir de travailler au salut des ames, un zèle brûlant qui ne voyoit rien de trop pénible, de trop hardi qu'il ne pût entreprendre. Il étoit Prévôt de la Cathédrale d'Anneci, lorsque le Duc de Savoie se remit en possession du Chablais, province qui étoit toute Calviniste. Le Prince chercha des Ecclésiastiques zélés & prudents, qui se chargeassent d'instruire les habitans de ce pays, & de les ramener à la Religion Catholique.

XVII.

S I È C L E S.

Quoique l'entreprise fût extrêmement difficile, par les obstacles de tout genre qu'elle présentoit, François de Sales s'offrit pour cette mission, sans être effrayé par les dangers auxquels il s'exposoit, ni ébranlé par les sollicitations de ses parens, qui craignoient pour ses jours. Ce qu'il eût à souffrir de fatigues & de contradictions, est à peine croyable; il marchoit toujours à pied, par des lieux que le zèle tout seul pouvoit rendre accessibles. Lorsqu'il trouvoit des villages & des hameaux, il s'y arrêtoit, non pour prendre du repos & de la nourriture, mais pour exhorter ceux qui vouloient l'entendre, répondre à leurs difficultés, à leurs questions, & aller, jusques dans les masures, chercher ceux qui le fuyoient. À la fin du jour, exténué de lassitude & de besoin, à peine trouvoit-il un morceau de pain noir pour appaiser sa faim, & quelque abrit pour y passer la nuit. Le lendemain il recommençoit avec le même courage, sans rien perdre de sa douceur, ni même de sa gaieté. Les Ministres Calvinistes soulevoient contre lui tous ceux qu'ils avoient intérêt de retenir dans leur dépendance. Non content de lui faire refuser les choses les plus nécessaires, ils

C
conspirerent
d'une man
qui protég
donna la
avoit beso
que la fu
presque ch

Ces intr
employés
à la préven
mission du
commerce
ne se rebu
Dieu bénit
rance ne fu
sa charité,
meur touj
tus, ayant
tions, les c
& la vérité
force des p
prits les
Missionnai
le fruit de
gré les effo
par de no
perdit peu
tôt c'étoie
abjuroient

conspirerent plus d'une fois & en plus d'une manière contre sa vie. Mais Dieu qui protégeoit le saint Missionnaire, lui donna la prudence & la fermeté dont il avoit besoin pour éviter tous les pièges que la fureur de l'hérésie lui tendoit presque chaque jour. XVII.
SIÈCLE.

Ces intrigues & ces moyens criminels employés par les Ministres, se joignant à la prévention des peuples, rendirent la mission du Chablais assez stérile dans les commencemens. Mais François de Sales ne se rebuta point; il espéra qu'enfin Dieu béniroit ses travaux, & son espérance ne fut point trompée. Sa patience, sa charité, son désintéressement, son humeur toujours égale, & ses autres vertus, ayant peu à peu dissipé les préventions, les cœurs s'ouvrirent à la confiance; & la vérité long-temps repoussée par la force des préjugés, soumit enfin les esprits les plus rébellés. Alors le pieux Missionnaire recueillit avec consolation le fruit de ses peines. Chaque jour, malgré les efforts des Ministres, fut marqué par de nouvelles conversions; l'erreur perdit peu à peu tous ses partisans. Tantôt c'étoient des familles entières qui abjuroient le Calvinisme, & tantôt des

XVII.
S I È C L E. villages, des bourgs avec tous leurs habitans, qui rentroient dans le sein de l'Eglise. Enfin au bout de quatre ans, la Religion Catholique fut rétablie dans la Capitale du Chablais & dans toute la Province. Pendant la durée de cette longue mission, François de Sales courut plus de dangers, affronta plus souvent la mort, que les guerriers les plus intrépides au milieu des sièges & des combats. C'est que le vrai zèle n'inspire pas moins d'intrépidité, que ce qu'on appelle bravoure chez les héros profanes.

Un Ministre Evangélique, qui, par quatre années de travaux continuels, depuis 1694 jusqu'en 1698, avoit ramené le peuple d'une grande Province à l'ancien culte, étoit bien digne de monter au premier rang de l'Ordre Sacerdotal. Claude de Granier, Evêque de Genève, étant d'un âge avancé & fort infirme, demanda François de Sales pour son Coadjuteur, sans lui faire part de son dessein. Le Duc de Savoye entra volontiers dans les vues du Prélat, parce qu'elles assuroient au Diocèse de Genève, un Pasteur que d'autres Eglises plus riches & d'un gouvernement moins pénible cherchoient à s'attacher.

Quand
 avoit ai
 tout l'é
 piscopat
 imagine
 larmes,
 ger ce
 & quoi
 parti qui
 foumettr
 loir de lu
 vation, q
 velle carn
 veroit de
 vir l'Egli
 l'hérésie.
 tant d'aut
 terme de l
 de vives a
 de ses plu
 Il étoit
 lorsqu'il vi
 la Religion
 sonnes plu
 dans l'Etat
 des marqu
 qui savoit
 sont utiles
 vaillant po

Quand le Prévôt d'Anneci apprit qu'on ~~avoit~~ XVII.
 avoit ainsi disposé de lui, il fit paroître SIÈCLE.
 tout l'éloignement qu'il avoit pour l'Episcopat. Il employa tout ce qu'il put
 imaginer de moyens, les prières, les
 larmes, les raisons, afin de faire chan-
 ger ce projet. Mais tout fut inutile,
 & quoi qu'il pût dire, il vit que le seul
 parti qui lui restoit à prendre, étoit de se
 soumettre à ce que Dieu paroissoit vou-
 loir de lui. Il ne se consola de son élé-
 vation, qu'en pensant que dans la nou-
 velle carrière où il alloit entrer, il trou-
 veroit des occasions multipliées de ser-
 vir l'Eglise & de resserrer l'empire de
 l'hérésie. Ainsi l'Episcopat, qui est pour
 tant d'autres le fruit de l'intrigue & le
 terme de l'ambition, fut pour lui un sujet
 de vives alarmes, & le commencement
 de ses plus grands travaux.

Il étoit déjà Coadjuteur de Genève,
 lorsqu'il vint à Paris pour les affaires de
 la Religion. Tout ce qu'il y avoit de per-
 sonnes plus distinguées dans l'Eglise &
 dans l'Etat, s'empresserent à lui donner
 des marques de leur estime. Henri IV,
 qui savoit combien les bons Evêques
 sont utiles à la Société civile, en tra-
 vaillant pour la gloire de la Religion,

XVII.

S I È C L E .

fit tout ce qu'il put pour se l'attacher. Quoique, d'une part, des foiblesses trop publiques, & de l'autre, une sainteté déjà reconnue, mît une différence bien grande entre le Monarque François & le Coadjuteur de Genève, cependant ils avoient ensemble des rapports fondés sur plusieurs belles qualités qu'on remarquoit dans l'un & dans l'autre; même douceur, même franchise, même noblesse de sentimens, même fonds de bienfaisance & d'humanité: de sorte que de tous les Princes Catholiques de ce temps, Henri étoit peut-être le seul qui fût en état de bien apprécier le mérite de François de Sales. Ce Prince lui offrit le premier Evêché qui vaqueroit en France, ou du moins une pension de mille écus, pour l'aider à soutenir sa dignité, sachant que le revenu du Siège de Genève n'étoit guère plus considérable. Sur le premier objet, ce saint homme répondit, que Dieu, lui ayant donné pour épouse l'Eglise de Genève, contre ses desirs & son attente, il n'en auroit jamais d'autre; & sur le second, qu'il se trouvoit bien d'être pauvre, & que de plus grands revenus l'embarasseroient. Le Roi admira son désintéressement, & ne put s'empê-

cher de
Cour,
grace,
que par
nève.

Lors
neci, il
depuis
vernem
lution
devoirs
mier soi
son. La
galité s
quer da
dans le
tiques.
jets de
de son C
ple. Il y
qu'à cer
chose à
vigilance
truire ce
établi. Il
cèse, un
exactitud
dire que
n'interro

cher de dire en présence de toute la Cour, que jamais il n'avoit accordé de grace, dont il eût été mieux remercié, que par le refus du Coadjuteur de Genève.

XVII.

SIECL.

Lorsque le saint Prélat revint à Anneci, il trouva Claude de Granier mort depuis quelques jours, & il prit le gouvernement de son Eglise, avec la résolution de remplir par lui-même tous les devoirs du Ministère pastoral. Son premier soin fut de régler l'ordre de sa maison. La simplicité, la modestie & la frugalité s'y faisoient également remarquer dans les meubles, dans la table, dans le choix & la conduite des domestiques. Ensuite les deux principaux objets de son attention, furent la réforme de son Clergé & l'instruction de son peuple. Il y travailla toute sa vie, persuadé qu'à cet égard il y a toujours quelque chose à faire, & qu'un Pasteur dont la vigilance se ralentit, voit bientôt détruire ce qu'il croyoit le plus solidement établi. Il dressa pour la visite de son Diocèse, un plan qu'il suivit toujours avec exactitude, & qui étoit tel, qu'on peut dire que pendant tout son Episcopat, il n'interrompit jamais cette importante &

XVII.
S I È C L E

pénible fonction. Il n'y avoit point d'endroits d'un si difficile abord, dans les montagnes & les vallées, où il ne pénétrât. Ses visites ne se bornoient pas à un simple cérémonial, dont tout le fruit est de rendre sensible pour quelques momens la présence du premier Pasteur, & du faîte qui l'accompagne. Il entroit dans les moindres détails sur l'état de chaque Paroisse, tant pour le spirituel que pour le temporel; il prêchoit partout, suivant la portée & les besoins du peuple: il faisoit le Catéchisme aux enfans, il entendoit les confessions, il tenoit des conférences publiques pour répondre aux difficultés des hérétiques, & dissiper les doutes qui restoient encore aux nouveaux convertis; il donnoit audience aux petits comme aux grands, sans rebuter personne, & sans paroître avoir d'autre affaire que celle dont il s'occupoit dans chaque moment; en un mot, ce bon Pasteur se faisoit tout à tous, pour gagner tout le monde à Dieu.

La réputation du saint Evêque n'étoit pas renfermée dans les Etats du Duc de Savoie. Il étoit connu & révééré dans la plupart des Royaumes Catholiques, surtout en France & en Italie; on le consultoit

sultoit
Religio
éloigné
vent l'o
la seule
d'après
conter,
pour se
donnéle
de les to
avoit pe
pour lui
fante, to
gnées d'
se refuse
des ames
de Jesus-
Lorsqu'i
toute di
victorieu
de son é
cieuses d
encore f
écrits. Lo
cet heure
gner la c
voiles d'u
timide, f
Il ne fall
Tome

sultoit de tous côtés sur les affaires de la Religion. On venoit des pays les plus éloignés lui demander des avis ; & souvent l'on a vu de grands pécheurs, sur la seule idée qu'ils s'étoient faite de lui, d'après ce qu'ils en avoient entendu raconter, entreprendre de longs voyages pour se confesser à lui. Dieu lui avoit donné le talent des'insinuer dans les cœurs, de les toucher, de les amolir, & il y en avoit peu d'assez durs & d'assez rebelles, pour lui résister. Sa douceur étoit ravissante, toutes ses paroles étoient accompagnées d'un charme auquel on ne pouvoit se refuser ; elles pénétoient jusqu'au fond des ames, & l'on auroit dit que la charité de Jesus-Christ s'exprimoit par sa bouche. Lorsqu'il parloit en public, une onction toute divine, une persuasion douce & victorieuse, étoient le caractère distinctif de son éloquence ; & ces qualités précieuses de l'Orateur Chrétien, se font encore sentir à tous ceux qui lisent ses écrits. Lorsqu'il instruisoit dans le secret, cet heureux don qu'il possédoit de gagner la confiance, en perçant tous les voiles d'une conscience coupable ou trop timide, se faisoit encore mieux sentir. Il ne falloit pas se mettre sous sa con-

XVII. **SIÈCLE.** duite, si l'on n'étoit pas résolu de se convertir tout de bon, & de se dévouer pour toujours à la vertu. Il est arrivé à plus d'une personne de s'être adressées à lui, sans autre dessein que d'éprouver si ce qu'elles en entendoient dire étoit vrai, & d'être sorties étonnées des changemens que ses discours avoient produits en elles.

Cependant, malgré son extrême douceur & sa tendre compassion pour les ames égarées, ce n'étoit point un guide facile, ni un Directeur commode. Il connoissoit trop bien les vraies règles de la conversion pour s'y méprendre; il fa-voit trop combien elles sont impor-tantes & sacrées, pour s'en écarter. Encourager les pécheurs dans l'aveu de leurs fautes, les traiter avec bonté, compatir à leurs peines, empêcher que la honte de paroître tels qu'ils sont, ne leur ferme la bouche, les consoler par l'espérance du pardon, écarter les épines qui rendent les premiers pas si difficiles, ôter à la pénitence ce qu'elle a d'effrayant pour ceux qui commencent, aider enfin le nouvel homme à se for-mer par tous les moyens qu'une tendre charité peut mettre en usage; c'étoit en

cela feu
saint Evê
les ames
a d'essen
mes de l
personne
restent de
lettres qu
état qui s
combien
règles,
que les P
caractères
la vraie
sa douceu
ment.

Le Sain
à Paris, en
de Savoye
riage du
Princesse
fille de He
Louis XII
Tout le mo
à l'entendu
conseils de
qui étoient
fit un grand
de l'erreur

cela seul que consistoit la douceur du saint Evêque, & sa condescendance pour les ames foibles; mais ce que la pénitence a d'essentiel, selon l'esprit & les maximes de l'Eglise, il n'en dispensa jamais personne. On voit par les écrits qui nous restent de lui, & principalement par les lettres qu'il écrivit aux personnes de tout état qui s'étoient mises sous sa conduite, combien il étoit attaché aux anciennes règles, combien il étoit rempli de ce que les Peres nous ont enseigné sur les caractères de la vraie conversion & de la vraie pénitence, & enfin combien sa douceur étoit éloignée du relâchement.

Le Saint Evêque fit encore un voyage à Paris, en 1618, à la suite du Cardinal de Savoye, qui venoit négocier le mariage du Prince de Piémont, avec la Princesse Christine de France, seconde fille de Henri IV. Il réussit à la Cour de Louis XIII, comme à celle du feu Roi. Tout le monde cherchoit à le connoître, à l'entendre, à recevoir de sa bouche ces conseils de sagesse, ces maximes de piété, qui étoient le fruit de son expérience. Il fit un grand nombre de conversions, soit de l'erreur à la vérité, soit du vice à la

vertu. On essaya de nouveau à le fixer en France; mais il refusa comme la première fois, préférant son Eglise, pauvre & souffrante, aux sièges les plus riches & les plus brillants. Quoiqu'il ne fût pas d'un âge fort avancé, il ressentoit déjà plusieurs infirmités, qui lui annonçoient une mort prochaine: c'étoit le fruit de ses longues fatigues, & de sa vie constamment appliquée. Cependant il ne retranchoit rien de ses occupations ordinaires. Toutes ses journées étoient si remplies, qu'il ne lui restoit pas un instant pour songer aux soins qu'exigeoit sa santé. Etant venu à Lyon à la fin de 1622, il y mourut d'une attaque d'apoplexie, le 28 Décembre. Il avoit prêché la veille de Noël, & célébré la Messe le jour de sa mort. Il n'étoit âgé que de cinquante-cinq ans, mais cette carrière trop courte sans doute pour son peuple & pour toute l'Eglise, étoit si remplie de bonnes œuvres, qu'elle égaloit les plus longues vies. Il fut canonisé en 1668, par le Pape Alexandre VII. Nous n'avons rien dit de l'établissement du Saint Ordre de la Visitation, qui lui coûta tant de soins & qui fut si cher à son cœur, parce que nous allons en parler en faisant connoître celle que Dieu

lui donna
grande e

Jeanne
jon, le
Bénigne
ral, &
Parlemen
command
& fécond
plus de g
le jour,
les titres
possession
bisy, d'u
la Provi
André de
chevêque
toutes les
Marguer
Baron de
chefe, l'
se fit esti
rent, pa
par ses b
fusé la
que Hen
roit fallu
doit, pou
çoise vit

lui donna pour coopératrice dans cette grande entreprise. XVII.

Jeanne-Françoise Frémiot, née à Dijon, le 23 Janvier 1572, étoit fille de Bénigne Frémiot, d'abord Avocat Général, & ensuite Président à Mortier au Parlement de Bourgogne. Sa famille recommandable par une ancienne noblesse, & féconde en personnes de mérite, a tiré plus de gloire & d'éclat de lui avoir donné le jour, qu'elle n'en avoit reçu de tous les titres honorables dont elle étoit en possession. Sa mère, Marguerite de Berbisy, d'une des plus illustres Maisons de la Province, avoit beaucoup de piété. André de Frémiot son frere, qui fut Archevêque de Bourges, édifia l'Eglise, par toutes les qualités d'un Prélat vertueux; Marguerite sa sœur aînée, qui épousa le Baron d'Effran, de la Maison de Neuchese, l'une des meilleures du Poitou, se fit estimer de tous ceux qui la connurent, par la régularité de sa conduite & par ses bonnes œuvres. Son pere avoit refusé la Charge de premier Président, que Henri IV lui offroit, parce qu'il auroit fallu en dépouiller celui qui la possédoit, pour l'en revêtir. Ainsi Jeanne-Françoise vit autour d'elle, en croissant, des

exemples de sagesse, de modération & de charité, qui lui inspirerent de bonne heure le goût de la vertu. Elle reçut une éducation chrétienne dans la maison paternelle. On y forma son esprit & son cœur par des instructions solides. On négligea de lui procurer ces talents agréables, auxquels on attache aujourd'hui tant de mérite, & qui ne sont d'aucune utilité dans les conjonctures difficiles de la vie : mais on eut grand soin de graver dans son ame ces principes de morale, ces règles de conduite, dont une femme appliquée à ses devoirs, & jalouse de les bien remplir, trouve de si fréquentes occasions de faire usage, dans le cours des événements qui l'intéressent. Elle fut mariée à l'âge de vingt ans au Baron de Chantal, Chef de l'illustre Maison de Rabutin. Quatre enfans, un garçon & trois filles, furent les fruits de cette union. Après huit ans de mariage, elle perdit son époux, par un accident qui laissa de profondes impressions dans son ame, & qui ne servit pas peu à tourner toutes ses pensées vers Dieu. Ce Gentilhomme fut tué à la chasse par un de ses parens, qui trompé par la couleur de son habit, le prit pour une biche sauvage.

Madam
 sible à ce
 du mond
 son état l
 de passer
 vage, &
 dessein,
 son beau
 temps,
 ses enfans
 lesquelles
 grand att
 Elle se
 chargée
 pauvres
 ne se cro
 qu'elle a
 porels pa
 chée de
 remédior
 avis, qu
 sens de
 Château
 elle teno
 l'un suc
 chambre
 tour-à-t
 d'ulcères
 freux ca

Madame de Chantal, infiniment sensible à cette perte, résolut de se séparer du monde, autant que les bienséances de son état le lui permettoient. Elle fit vœu de passer le reste de ses jours dans le veuvage, & pour exécuter plus aisément ce dessein, elle se retira dans le Château de son beau-pere où elle partagea tout son temps, entre les soins qu'elle devoit à ses enfants, & les œuvres de charité pour lesquelles cette pieuse veuve avoit senti un grand attrait dès sa plus tendre jeunesse. Elle se regardoit comme spécialement chargée par la Providence, de tous les pauvres qui réclamoient son secours. Elle ne se croyoit pas quitte envers eux, lorsqu'elle avoit pourvu à leurs besoins corporels par ses aumônes; encore plus touchée de leurs besoins spirituels, elle y remédioit par ses instructions & ses bons avis, qui n'étoient pas les moindres présens de sa charité. Il y avoit dans le Château une chambre particulière, où elle tenoit toujours un pauvre malade : l'un succédoit à l'autre, & jamais la chambre n'étoit vacante. Elle y reçut, tour-à-tour, un homme tout couvert d'ulcères, une femme dévorée par un affreux cancer, & plusieurs autres attaqués

XVII.
SIÈCLE.

de divers genres de maux incurables. Elle
 XVII. ne laissoit que très-rarement à d'autres
 S I È C L E. le soin de les panser, de faire leur lit,
 de préparer leurs aliments, de les veiller
 la nuit. Il falloit qu'elle eût ailleurs des
 devoirs absolument indispensables à rem-
 plir, lorsqu'elle se déchargeoit de ceux-
 là sur quelqu'un de sa maison. Ces pau-
 vres gens ne pouvoient assez admirer
 qu'une Dame si distinguée par sa nais-
 sance, si délicate, & si chère à sa fa-
 mille, s'abaissât jusqu'à leur rendre des
 services que des hommes comme eux
 leur auroient peut-être refusés. Elle n'é-
 toit rebutée ni de l'horrible puanteur que
 leurs maux exhaloient, ni des autres in-
 commodités qui en étoient la suite, ni
 de la répugnance naturelle que ces sortes
 de spectacles inspirent aux personnes les
 moins susceptibles. Elle les exhortoit à
 faire un bon usage de leurs souffrances,
 & à se sanctifier par la double épreuve
 de la douleur & de la pauvreté que Dieu
 leur envoyoit, en s'unissant à J. C. qui
 s'est rendu pauvre & souffrant pour l'a-
 mour de nous. Elle leur procuroit
 tous les secours spirituels. Lorsqu'ils
 étoient près de leur fin, elle ne les
 quittoit pas, & après leur mort, elle les

enseveli
 reils ob
 les sens

La pi
 sous la
 Genève
 Dijon.
 connoît
 & à dé
 Provid
 selon to
 dévelop
 précieux
 Dieu s'
 plus én
 temps c
 y devoi
 tre le S
 une un
 la mor
 pere le
 soumit
 bliffem
 tion, e
 qu'il y
 bre de
 sonnes
 les da
 point.

ensevelissoit, malgré tout ce que de pareils objets avoient d'affreux pour tous les sens. XVII.

S I È C L E .

La pieuse veuve s'étoit mise en 1604, sous la direction du Saint Evêque de Genève, qui prêchoit alors le Carême à Dijon. L'homme de Dieu ne tarda pas à connoître tout le mérite de sa Pénitente, & à découvrir les grands desseins que la Providence avoit sur elle. Il s'appliqua, selon toute l'étendue de ses lumières, à développer & à perfectionner les dons précieux de la grace, dans cette ame que Dieu s'étoit choisie. Il la vit appelée à la plus éminente sainteté ; il vit en même temps que c'étoit par son ministère qu'elle y devoit arriver. Dès-lors il s'établit entre le Saint Evêque & la vertueuse veuve, une union toute céleste, qui dura jusqu'à la mort, & qui fut toujours celle du pere le plus tendre & de la fille la plus soumise, la plus reconnoissante. L'établissement du saint Institut de la Visitation, en fut bientôt l'heureux fruit. Quoiqu'il y eût dans l'Eglise un grand nombre de maisons Religieuses, où les personnes du sexe trouvoient des asyles contre les dangers du monde, il n'en existoit point qu'on eût ouverts par une desti-

nation spéciale, aux veuves qui ont passé
 XVII. le temps de la jeunesse & aux person-
 SIÈCLE. nes d'une complexion délicate, qui ne
 peuvent pas soutenir les pratiques d'une
 règle austère. Depuis long-temps le Saint
 Evêque de Genève avoit fait cette ob-
 servation; & son zèle pour le salut
 des ames, avoit mis dans son cœur le
 desir d'établir une Congrégation telle
 qu'il la concevoit pour ces sortes de per-
 sonnes. Il crut Madame de Chantal pro-
 pre à le seconder dans l'exécution de ce
 pieux dessein. Il lui fit part de ses vues, &
 il eut la consolation de voir qu'elle s'y
 prêtoit dans toute la plénitude d'un cœur
 qui ne cherche qu'à plaire à Dieu, en se
 rendant utile au prochain.

Madame de Chantal n'eut plus d'au-
 tre pensée, d'autre desir que celui de
 concourir avec le Saint Prélat, qui étoit
 son guide, à l'établissement du nouvel
 Institut. On ne peut exprimer ce qu'il
 en coûta d'abord à son cœur, pour
 rompre les liens qui l'attachoient à sa
 famille; mais son courage & la fer-
 meté de sa résolution, lui firent sur-
 monter tous les obstacles. Elle se ren-
 dit à Anneci, en 1610, & le 6 Juin de
 cette année, elle entra dans la maison

qui lui ét
 selles ven
 inspiré le
 rent pris
 Evêque
 dressées
 gesse &
 d'austéri
 moyens
 truire le
 cher le
 mer l'h
 toutes
 tions d
 d'un a
 ses dem
 vœux. L
 titution
 rigeant
 dant re
 grégati
 Tels
 dre céle
 Ste Je
 les For
 origine
 odeur
 plus d
 l'espri

qui lui étoit préparée, avec deux Demoiselles vertueuses, auxquelles Dieu avoit inspiré le même dessein. Lorsqu'elles eurent pris le voile toutes les trois, le Saint Evêque leur donna les règles qu'il avoit dressées pour elles; règles pleines de sagesse & de douceur, qui prescrivent peu d'austérités, mais qui tendent, par des moyens sûrs, à mortifier les sens, à détruire les passions dans leur source, à détacher le cœur des objets sensibles, à former l'homme intérieur, & à tourner toutes les pensées, toutes les affections de l'ame vers Dieu. Au bout d'un an, Madame de Chantal & ses deux compagnes. prononcèrent leurs vœux. Le Pape Paul V approuva les constitutions du nouvel institut en 1618; l'érigéant en Ordre Religieux, & lui accordant tous les privilèges des autres Congrégations.

Tels furent les commencemens de l'Ordre célèbre dont S. François de Sales & Ste Jeanne-Françoise de Chantal ont été les Fondateurs; Ordre qui, depuis son origine, n'a cessé de répandre la bonne odeur de J. C. dans l'Eglise, qui après plus d'un siècle & demi conserve encore l'esprit de piété, de simplicité, de cha-

rité, d'oraison, dans sa première ferveur, & dans lequel une infinité d'ames pures se sont sanctifiées par le silence, l'abnégation & le renoncement à elles-mêmes. Foible dans ses premiers temps, comme nous venons de le dire, puisqu'il étoit réduit à trois personnes, il se répandit avec rapidité. Avant la fin de ses jours, la sainte veuve compta quatre-vingt sept Monastères dont elle avoit jetté les fondements, preuve bien sensible de la bénédiction particulière que Dieu se plaisoit à répandre sur cette pieuse entreprise. Madame de Chantal mourut à Moulins en 1641, le 13 Décembre, âgée de soixante-neuf ans, dans le cours d'un voyage qu'elle faisoit pour visiter les Maisons de son Ordre. Son corps fut transporté à Anneci, où il repose. Benoît XIV l'a béatifiée en 1751, & Clément XIV l'a canonisée en 1770.

Quoique l'Eglise n'ait encore rendu aucun jugement solennel sur la sainteté du Cardinal Pierre de Bérulle, on ne peut disconvenir qu'il ne mérite d'être compté dans le nombre des hommes illustres par la piété, qui ont été la gloire du dix-septième siècle. Il naquit à Paris, au mois de Février 1575, de Claude de Bérulle, Con-

feiller au
 guier tan
 étoit déjà
 l'avoit de
 lorsqu'il
 quelques
 tueux, po
 vellement
 en partie
 Sales, &
 Instituteu
 dont nous
 Il étoit da
 deux gran
 miers cor
 nombre d
 Docteurs
 de Paris.
 proposant
 rir la per
 vertus qu'
 qu'il com
 ques se re
 mois de N
 son du f
 avoient lo
 Telle a
 grégation
 Reine Ma

seiller au Parlement, & de Louise Seguier tante du Chancelier de ce nom. Il étoit déjà Prêtre, & son éminente vertu l'avoit déjà mis en grande réputation, lorsqu'il forma le dessein de s'associer quelques Ecclésiastiques savans & vertueux, pour travailler ensemble au renouvellement de l'esprit sacerdotal. Il devoit en partie ce beau dessein à S. François de Sales, & au vénérable César de Bus, Instituteur de la Doctrine Chrétienne, dont nous avons parlé sous le XVI^e. siècle. Il étoit dans une liaison intime avec ces deux grands Serviteurs de Dieu. Les premiers compagnons qu'il se donna, au nombre de cinq, étoient presque tous Docteurs en Théologie dans la Faculté de Paris. Animés du même esprit, & se proposant pour but de travailler à acquérir la perfection du Sacerdoce, dans les vertus qu'il exige, & dans les fonctions qu'il commande, ces pieux Ecclésiastiques se réunirent en Communauté, au mois de Novembre 1611, dans une maison du fauxbourg S. Jacques, qu'ils avoient louée à cet effet,

Telle a été l'origine de la célèbre Congrégation de l'Oratoire de France. La Reine Marie de Médicis, mere de Louis

XVII. **S I È C L E.** XIII, favorisa de tout son pouvoir cet utile établissement. Elle lui donna une existence légale par les Lettres-Patentes qu'elle lui accorda au nom du Prince son fils, & qui furent vérifiées au Parlement en 1612. Henri de Gondi, Evêque de Paris, Prélat d'une grande piété, qui donnoit les mains avec un zèle vraiment épiscopal à toutes les entreprises d'où la Religion pouvoit retirer quelque avantage, & qui les encourageoit par ses libéralités, se déclara hautement pour celle-ci, dont il attendoit les plus heureuses suites. Il s'unit avec la Reine Mere, pour solliciter à Rome l'approbation du Saint-Siège. Paul V autorisa la nouvelle association que M. de Bérulle avoit formée en France par une Bulle du 10 Mai 1613, sous le titre de Congrégation de l'Oratoire de N. S. J. C., & sur le modèle de celle de Rome, dont le saint Prêtre Philippe de Néri avoit été le Fondateur au XVI^e siècle. Ceux qui la composent, ne sont liés par aucuns vœux. Libres dans tout le cours de leur vie, ils ne sont unis entr'eux que par le lien de la charité, & par le desir de travailler à la gloire de la Religion, suivant la mesure de leurs talents. Le gouvernement des Séminaires

& des Collèges
tion des an
saint minist
a rapport a
chain. Ils h
les Mystères
dans son en
dans tous l
publique : c
de leur pieu
bien cette il
de Savans
n'avoit pas
siastiques où
mulation se
plus promp
gie, connoi
de l'Ecriture
sacrée & pro
philosophie
ses monume
un mot, tou
divines & h
de laborieu
école, l'ont
lant succès,
nus de tout
M. de Bé
me très-instr

& des Collèges, la prédication, la direction des ames & les autres fonctions du saint ministère, ils embrassent tout ce qui a rapport au service de l'Eglise & du prochain. Ils honorent d'un culte particulier les Mystères de J. C. dans son incarnation, dans son enfance, dans ses travaux & dans tous les états de sa vie cachée & publique : c'étoit la principale dévotion de leur pieux Instituteur. On fait combien cette illustre Congrégation a produit de Savans distingués en tout genre. Il n'avoit pas encore paru de Corps Ecclésiastiques où le germe du savoir & de l'émulation se fût développé d'une manière plus prompte & plus heureuse. Théologie, connoissance des langues savantes, de l'Ecriture Sainte & des Peres, critique sacrée & profane, éloquence de la chaire, philosophie, science de l'histoire & de ses monuments, littérature agréable, en un mot, tout le vaste champ des Lettres divines & humaines, un grand nombre de laborieux Ecrivains formés à cette école, l'ont cultivé avec le plus brillant succès, & leurs ouvrages sont connus de tout le monde.

M. de Bérule étoit lui-même un homme très-instruit, sur-tout dans la science

XVII.

S I È C L E S.

ecclésiastique, qui avoit été le principal objet de ses études. Il avoit aussi beaucoup de talent pour la conduite des affaires. Dans plusieurs occasions, la Cour de France s'approuva de l'avoir employé à des négociations délicates. Il reconcilia la Reine Mere avec le Roi son fils. Il sollicita & il obtint les dispenses nécessaires pour le mariage de Henriette de France, sœur de Louis XIII, avec l'infortuné Prince de Galles, qui fut depuis Roi d'Angleterre, sous le nom de Charles I. Il accompagna cette Princesse à Londres: le Roi son frere le lui avoit donné pour l'aider de ses lumières. Ce Prince le consultoit souvent, & l'on assure qu'il eut beaucoup de part, par ses conseils, au siège de la Rochelle, dont l'heureuse issue porta un coup mortel au Calvinisme. Ce fut pour récompenser ses services, que Louis XIII sollicita Urbain VIII de lui accorder la Pourpre Romaine. Mais le Saint Prêtre ne jouit pas long-temps de cet honneur. Il mourut en disant la Messe, le 2 Octobre 1629, deux ans après avoir reçu le chapeau de Cardinal. Il étoit dans la cinquante-cinquième année de son âge.

Dieu se plaît quelquefois à tirer d'un état obscur, les hommes qu'il destine aux

C

plus grand instituteur
 tres de la
 naquit à
 cèse d'Acc
 laume de
 ses pere &
 dioctre, &
 leurs trava
 ployerent
 qui étoit
 possédoien
 enfant d'h
 tude, un e
 de son âge
 de pénétra
 piété. Son
 Cordeliers
 études. Il
 il y prit d
 Sacerdoce
 noissoit,
 somme d'a
 Cette resse
 lui, dans
 se rendit à
 legs. Aprè
 pour s'en
 doc; mais

plus grandes choses. S. Vincent de Paul,

 instituteur de la Congrégation des Prêtres de la Mission, en est une preuve. Il XVII.
SIÈCLE.
naquit à Pouy ou Poi, village du Diocèse d'Acqs, le 24 Avril 1676 : Guillaume de Paul & Bertrande de Moras, ses pere & mere étoient d'un état médiocre, & vivoient avec peine du fruit de leurs travaux. Dans sa jeunesse, ils l'employèrent à garder un petit troupeau, qui étoit la meilleure partie de ce qu'ils possédoient : mais on apperçut dans cet enfant d'heureuses dispositions pour l'étude, un esprit vif, des idées au-dessus de son âge & de sa condition, beaucoup de pénétration, & un grand goût pour la piété. Son pere le mit en pension chez les Cordeliers d'Acqs, où il fit ses premières études. Il alla ensuite à Toulouse, & il y prit des degrés. Etant parvenu au Sacerdoce, une Dame de piété qui le connoissoit, lui laissa en mourant, une somme d'argent qu'elle avoit à Marseille. Cette ressource étoit considérable pour lui, dans la médiocrité de sa fortune. Il se rendit à Marseille pour recueillir son legs. Après l'avoir touché, il s'embarqua pour s'en retourner par mer en Languedoc ; mais le bâtiment sur lequel il étoit,

fut pris par les Corsaires Barbaresques, XVII. & conduit à Tunis. Il y fut esclave successivement sous trois Maîtres, dont le dernier étoit un Renégat. Il le convertit, & ils eurent le bonheur de se sauver tous deux sur un esquif, & d'aborder à Aigues-Mortes en 1607.

S I È C L E.

Peu de temps après, Vincent de Paul vint à Paris. Il se mit sous la conduite de M. de Bérule, qui le plaça chez Emmanuel de Gondi, Comte de Joigni, Général des galères. Ce Seigneur le chargea de l'éducation de ses enfans, persuadé qu'il ne pouvoit les confier à des mains plus capables de les former en même temps aux sciences & à la vertu. On eut pour lui dans cette maison, des égards & une estime qu'il ne croyoit pas mériter. La Comtesse de Joigni, qui étoit une Dame de piété, désiroit depuis long-temps qu'il y eût en France une Société d'Ecclésiastiques, qui, pour objet principal, fût destinée à faire des missions dans les Paroisses de la campagne, dont les habitans s'abandonnent souvent aux plus grands désordres, faute d'instruction. Elle en parla souvent à M. Jean-François de Gondi, son beau-frere, premier Archevêque de Paris. Ce Prélat qui fa-

C
 vorisoit to
 prévoyoit
 pouvoient
 sentit l'util
 cert avec f
 sur Vincen
 leur parut
 duire & à p
 qu'il avoit
 de campa
 il en avoit
 par la vig
 thétique d
 tout entier
 sein, par
 Dieu & le
 jours été
 quels il a
 Séminaire
 lui fut do
 blir avec
 s'étoit asso
 ceau de l
 celle de S.
 chef-lieu, n
 années apr
 par Vincen
 accrue, qu
 grégation,

vorisoit tous les établissemens d'où il prévoyoit que l'Eglise & les Peuples pouvoient recueillir des fruits abondans, sentit l'utilité de ce projet, & de concert avec sa belle-sœur, il jeta les yeux sur Vincent de Paul. Ce Saint Prêtre leur parut d'autant plus propre à conduire & à perfectionner cette entreprise, qu'il avoit déjà gouverné deux Paroisses de campagne, & qu'en peu de temps il en avoit totalement changé les mœurs, par la vigilance de son zèle & le pathétique de ses exhortations. Il se livra tout entier à l'exécution de ce beau dessein, parce qu'il y voyoit la gloire de Dieu & le salut des ames, qui ont toujours été les deux grands objets auxquels il a rapporté toutes ses vues. Le Séminaire de S. Firmin, rue S. Victor, lui fut donné en 1626, pour s'y établir avec quelques Ecclésiastiques qu'il s'étoit associés. Cette Maison fut le berceau de la nouvelle Congrégation, & celle de S. Lazare qui en est devenue le chef-lieu, ne lui fut accordée que quelques années après. En 1632, la Société formée par Vincent de Paul, se trouva tellement accrue, qu'Urbain VIII l'érigea en Congrégation, & permit au pieux Fondateur

XVII.

S I È C L E.

de dresser des constitutions pour le
 XVII. Gouvernement de tout le Corps & la
 S I È C L E direction des particuliers qui s'y enga-
 gent. Cette nouvelle Société s'est éten-
 due rapidement, tant en France que dans
 les pays étrangers, & depuis son origine,
 elle n'a cessé de produire des biens infi-
 nis dans l'Eglise.

Le Saint Fondateur vit les progrès
 de son établissement, & la bénédiction
 que le Ciel répandoit sur les travaux de ses
 Disciples. Il vécut près de quatre-vingt-
 cinq ans, & durant tout le cours de cette
 longue vie, la considération qu'il s'étoit
 acquise fut toujours la même. Il ne se fit
 rien d'important dans l'Eglise, & même
 dans l'Etat, à quoi il n'eût part. Pendant
 dix ans, il fut un des principaux Mem-
 bres du Conseil de Conscience, sous la
 régence de Anne d'Autriche, mere de
 Louis XIV. Ce Prince l'honora de son
 estime & de sa confiance. Il fut lié d'une
 manière intime avec tous les hommes res-
 pectables de son temps, qui n'entrepre-
 noient rien d'important sans le consulter;
 & l'on peut assurer que dans le grand
 nombre d'établissmens utiles à la Re-
 ligion, à l'humanité, dont le XVII^e siè-
 cle est l'époque, il n'y en a point qui ne

lui doive
 respectab
 Paul en
 glise &
 posent en
 tés rares
 le vrai m
 pondre à
 nous ne
 efforcés
 prit born
 clairé ;
 dans ses
 mière. C
 haut rang
 honoré d
 sulté ave
 leurs bo
 leur conf
 reçu que
 fés, & d
 posé leur
 n'a pu êt
 lide & d
 fut, Vinc
 constance
 couleurs
 mourut l
 XIII le

lui doivent quelque chose. Ces liaisons respectables, & l'usage que Vincent de Paul en fut faire pour la gloire de l'E-
 glise & l'avantage de la société, sup-
 posent en lui cet assemblage de quali-
 tés rares & précieuses qui constituent
 le vrai mérite. C'en est assez pour ré-
 pondre à ceux qui, par des motifs que
 nous ne voulons pas examiner, se font
 efforcés de le représenter comme un es-
 prit borné, un homme plus dévot qu'é-
 clairé; qui mit dans sa conduite &
 dans ses vues plus de zèle que de lu-
 mière. Celui que les personnes du plus
 haut rang & de la plus grande vertu ont
 honoré de leur estime, qu'elles ont con-
 sulté avec une confiance sans bornes sur
 leurs bonnes œuvres & les affaires de
 leur conscience, de qui elles n'ont jamais
 reçu que des conseils sages & désintéres-
 sés, & dans le sein duquel elles ont dé-
 posé leurs secrets les plus importants,
 n'a pu être qu'un homme d'un esprit so-
 lide & d'une prudence consommée. Tel
 fut Vincent de Paul, & toutes les cir-
 constances de sa vie le montrent sous les
 couleurs dont nous le peignons ici. Il
 mourut le 27 Septembre 1660. Benoît
 XIII le mit au nombre des Bienheu-
 r

reux, le 13 Août 1729, & Clément
 XVII. XII au nombre des Saints, le 16 Juin
 S I È C L E. 1737.

La Congrégation des Filles Hospitalières appellées *Sœurs Grises*, doit aussi son origine à S. Vincent de Paul. Louise de Marillac, veuve de M. le Gras, Secrétaire des Commandemens de la Reine Marie de Médicis, fut la digne coopératrice que Dieu lui donna dans ce pieux établissement. Elle étoit nièce de Michel de Marillac, Garde des Sceaux, & de Louis de Marillac, Maréchal de France, qui fut sacrifié à la vengeance du Cardinal de Richelieu en 1632. Etant devenue veuve à l'âge de trente-quatre ans, avec une fortune considérable, elle se dévoua totalement aux œuvres de piété. S. Vincent de Paul qui la conduisoit, avoit établi quelques Sociétés de Dames charitables pour le soulagement des pauvres & des malades. Ces Dames avoient sous elles des filles d'une condition inférieure, qui les aidotent dans les ouvrages pénibles. S. Vincent conçut l'idée de réunir ces bonnes filles en Communauté, & de les faire instruire dans tout ce qu'exige l'état d'Hospitalières. Il leur donna Madame le Gras pour Su-

périeure, &
 dérant le g
 pareil éta
 tiers d'y co
 bienfaits. I
 sible cette
 qu'en peu
 noient se
 vres sous le
 furent en
 qu'elles pu
 pitaux dans
 Madame
 semblées a
 qu'elle avo
 de la Chap
 à Saint De
 féra dans
 & plus con
 fauxbourg
 c'est delà
 presque to
 jusques da
 soutiennen
 plicité, leu
 service des
 pour elles
 être connu
 simples qu

périeure, & cette vertueuse veuve, considérant le grand bien qui résulteroit d'un pareil établissement, se chargea volontiers d'y concourir par ses soins & par ses bienfaits. Dieu bénit d'une manière sensible cette utile entreprise, de sorte qu'en peu de temps, les filles qui venoient se consacrer au service des pauvres sous les ordres de Madame le Gras, furent en assez grand nombre, pour qu'elles purent se charger de divers Hôpitaux dans plusieurs villes du Royaume. Madame le Gras les avoit d'abord rassemblées auprès d'elle, dans une maison qu'elle avoit achetée pour cela au village de la Chapelle, sur le chemin de Paris à Saint Denis. En 1641, elle les transféra dans une autre maison, plus vaste & plus commode, qu'elle acquit dans le fauxbourg, vis-à-vis celle de S. Lazare; c'est delà qu'elles se font répandues dans presque toutes les villes du Royaume, & jusques dans les pays étrangers, où elles soutiennent, par leur modestie, leur simplicité, leur douceur & leur zèle pour le service des pauvres, l'estime qu'on eut pour elles dès qu'elles commencèrent à être connues: elles ne font que des vœux simples qu'elles renouvellent tous les

XVII.

S I È C L E .

XVII. ans. Madame le Gras mourut en odeur de sainteté, au mois de Mars 1662, âgée de soixante & onze ans.

SIÈCLE.

Si nous n'appréhendions pas de rendre cet article trop long, nous parlerions encore de quelques autres établissemens inspirés par les sentimens d'une charité généreuse, qui ont pris naissance dans le dix-septième siècle. Tel est celui des Filles de la Providence, fondé en 1630 par Madame de Pollaillon (Marie de Lumagne), dont l'objet est, comme celui des Ursulines, l'instruction des jeunes personnes du sexe; celui des Filles du bon Pasteur, institué par Madame de Combé (Marie de Cyz), vers l'an 1688, & destiné à celles qui, après avoir mené une vie déréglée, abandonnent le vice, & embrassent la pénitence. Celui des Freres Cordonniers, qui doit son origine à Henri-Michel Buche, & celui des Freres Tailleurs, qui s'est formé sur le même modèle; celui des Calvairiennes, qui sont des Bénédictines réformées, d'une vie très-austère, instituées par le fameux Pere Joseph du Tremblay, Capucin, favori du Cardinal de Richelieu; celui des Hôpitaux de la Salpêtrière, de Bicêtre & de la Pitié, à Paris, dont les commencemens

commencement
S. Vincen
Gras, &c.
fortir des
nous foma
finirons p
cipales ré
dans ce siè
semble q
citer dans
l'esprit de
dont les
animés.

La réf
de Sainte
intéressan
cause du
chées à ce
sa source
de Senlis
Faure, R
en 1594
teur. Il fu
pieux Ca
qui Louis
Sainte G
procurer
dont les
licence in

Tome

commencemens font dûs à la charité de S. Vincent de Paul & de Madame le Gras, &c. &c..... Mais pour ne point sortir des bornes dans lesquelles nous nous sommes renfermés jusqu'ici, nous finirons par donner une idée des principales réformes qui ont été entreprises dans ce siècle, sur-tout en France, où il semble que Dieu s'étoit plu à ressusciter dans quelques Ordres Religieux, l'esprit de ferveur & de pénitence dont les saints Fondateurs avoient été animés.

La réforme des Chanoines réguliers de Sainte Geneviève, a été l'une des plus intéressantes pour l'Eglise de France, à cause du grand nombre de Cures attachées à cette Congrégation. Elle a pris sa source dans l'Abbaye de S. Vincent de Senlis, vers l'an 1619; & le Pere Faure, Religieux de cette maison, né en 1594, en a été le premier auteur. Il fut secondé puissamment par le pieux Cardinal de la Rochefoucault, à qui Louis XIII avoit donné l'Abbaye de Sainte Geneviève, dans l'intention de procurer la réforme de cette maison, dont les Religieux vivoient dans une licence infiniment contraire à la sainteté

XVII.
S I È C L E.

de leur état. Le Peuple de la Capitale, & dans le peuple, ceux qui étoient les moins sensibles aux intérêts de la piété, ne voyoient qu'avec douleur, que le Corps de Sainte Geneviève, Patrone de Paris, ce dépôt si précieux & si révérend, fut confié à des hommes si dérégés, qu'ils ne prenoient plus la peine de cacher le scandale de leurs mœurs. Le Cardinal Abbé leur proposa les réglemens que le P. Faure avoit dressé pour la maison de Senlis. Dans le grand nombre de Religieux qui composoient la Communauté, il ne s'en trouva que cinq d'assez bien intentionnés, pour se soumettre librement au nouveau genre de vie qu'on leur proposoit d'embrasser. Tous les autres s'opposèrent à la réception des réglemens, qu'ils traitoient de nouveauté & d'oppression. Le Cardinal Abbé fit donc venir de Senlis six Religieux, qui, joints aux cinq dont nous venons de parler, furent mis en possession de l'Abbaye, & formerent la Communauté, en attendant que les autres, touchés de leurs bons exemples, vinssent, par un choix libre, s'unir à eux. En même temps, le Roi ayant renoncé à son droit de nomination sur cette Ab-

C
baye, & cault s'en qu'à l'ave trois ans grégation Urbain V gemens e sons répa ceptèrent forte que grégation nues dans viève est étendue.

Pendant Saint Ben France un fication, soutenu d il étoit-toi relâcheme sable à ceu numens d autrefois. qui s'étoie à mesure gine, avoi plus active leur des t

baye, & le Cardinal de la Rochefoucault s'en étant démis, il fut convenu qu'à l'avenir l'Abbé seroit électif pour trois ans, & qu'il gouverneroit la Congrégation en qualité de Général. Le Pape Urbain VIII confirma tous ces arrangemens en 1634. La plupart des maisons répandues dans les Provinces, acceptèrent successivement la réforme, en sorte que de toutes les différentes Congrégations de Chanoines réguliers connues dans l'Eglise, celle de Sainte Geneviève est la plus nombreuse & la plus étendue.

Pendant plusieurs siècles, l'Ordre de Saint Benoît avoit été pour l'Eglise de France une source de lumières & d'édification, quoiqu'il ne se fût pas toujours soutenu dans la première ferveur. Mais il étoit tombé peu à peu dans un état de relâchement qui le rendoit méconnoissable à ceux qui savoient, par les monumens de l'histoire, ce qu'il avoit été autrefois. Les changemens prodigieux qui s'étoient faits dans ce Corps illustre, à mesure qu'il s'étoit éloigné de son origine, avoient plusieurs causes, dont les plus actives, sans doute, étoient le malheur des temps, & le sort attaché à tous

XVII. les établissemens humains. On gémissoit hautement de voir régner la licence, dans les mêmes lieux où l'exacte observation des règles & de la discipline avoit fait si long-temps fleurir toutes les vertus chrétiennes & religieuses. Mais les Supérieurs, non moins dérégés dans leur conduite que les simples Religieux, & certainement plus coupables, n'avoient ni les vues pures & désintéressées, ni même l'autorité qui leur auroient été nécessaires pour travailler à une réforme, supposé qu'ils l'eussent désirée. Les tentatives qu'on avoit faites de temps en temps pour l'établir dans quelques Monastères, avoient été sans suite, ou parce que le mal étoit si grand, si invétéré, qu'on désespéroit de pouvoir y apporter remède, ou parce que le nombre & la nature des difficultés qu'il falloit surmonter, demandoient que le Réformateur fût doué d'une sagesse extraordinaire & d'un courage à toute épreuve, qualités qui se trouvent rarement unies à un certain degré dans les hommes les plus zélés pour le bien, & les plus capables d'ailleurs de le faire.

Elles parurent avec éclat dans la personne de Dom Didier de la Cour, qui,

par sa p
bout de
tins de L
leur sain
le nom n
la classe
du XVII
famille r
ville, da
entra da
fit profes
de Verdu
faire ses
logie dan
Il y étud
cut le bo
Saint Va
évitant a
contraire
pratiquan
possible,
son, par
ordre. Sa
mœurs p
gieux, q
ple, ne
différent
en eût g
Prince E

par sa prudence & sa fermeté, vint à bout de faire revivre parmi les Bénédictins de Lorraine & de France, l'esprit de leur saint Fondateur. Ce Religieux, dont le nom mérite une place distinguée dans la classe des hommes les plus illustres du XVII^e siècle, naquit en 1550, d'une famille noble & considérée, à Monzeville, dans les environs de Verdun. Il entra dans l'Ordre de S. Benoît, & fit profession à l'Abbaye de Saint Vanne de Verdun. Ses Supérieurs l'envoyèrent faire ses cours de Philosophie & de Théologie dans l'Université de Pont-Amousson. Il y étudia les langues savantes, & y reçut le bonnet de Docteur. De retour à Saint Vanne, il y vécut dans la retraite, évitant avec soin tout ce qui lui paroissoit contraire à l'esprit de sa profession, & pratiquant la règle, autant qu'il lui étoit possible, dans l'état où se trouvoit la maison, par rapport à la discipline & au bon ordre. Sa conduite étoit une censure des mœurs peu édifiantes des autres Religieux, qui, au lieu d'imiter son exemple, ne lui pardonnoient pas d'être si différent d'eux. Cependant, soit qu'il en eût gagné quelques-uns, soit que le Prince Erric de Lorraine, Evêque de

XVII. Verdun, & en cette qualité Abbé de
S I È C L E. Saint Vanne qui entroit dans ses vues,
 eût usé de son autorité, il fut élu Prieur
 de ce Monastère. Dom Didier, revêtu de
 cette charge, se livra courageusement à
 la sainte entreprise qu'il méditoit depuis
 long-temps. Il proposa le projet de ré-
 forme qu'il avoit dressé d'après la règle
 de Saint Benoît, à toute la Communauté
 assemblée. Mais dans le nombre des Re-
 ligieux qui la composoient, quatre seu-
 lement se sentirent la force d'embrasser
 un nouveau genre de vie. Bientôt plusieurs
 autres animés du même esprit, se joigni-
 rent à eux, de sorte qu'en peu de temps
 la maison de S. Vanne changea entière-
 ment de face. Le recueillement, le silence,
 la prière, les saints Offices, le travail des
 mains, en un mot tous les pieux exercices
 de la vie monastique, dont il ne restoit
 plus la moindre trace avant la réforme,
 furent remis en vigueur. Le monastère
 de Moyen-Moustier dans les Vosges, qui
 étoit sous l'invocation de Saint Hidulphe,
 s'unit à celui de Saint Vanne, & tous les
 deux ont donné leur nom à la nouvelle
 Congrégation érigée par le Pape Clément
 VIII en 1604, sur le modèle de celle du
 Mont-Cassin.

Quel
 nâstères
 rent to
 Confres
 réforme
 roit dep
 sonpouv
 gieux d
 yeux, &
 veller le
 dans la
 sitions e
 plusieurs
 nombre
 rection
 sous le
 plus rép
 posée d
 nâstères
 Pape G
 premier
 deux an
 mateur.
 vellé en
 veur; &
 a retrac
 des ma
 étoient
 Peu de

Quelques années après, plusieurs Monastères de France, dont les Religieux furent touchés du bon exemple de leurs Confreres de Lorraine, demanderent la réforme. Le Roi Louis XIII, qui la desiroit depuis long-temps, l'appuya de tout son pouvoir. Dom Didier envoya des Religieux de Saint Vanne, formés sous ses yeux, & pleins de ses vues, pour renouveler les maisons qui vouloient rentrer dans la régularité. Les heureuses dispositions de celles-ci, se communiquèrent à plusieurs autres, qui furent bientôt en nombre suffisant pour donner lieu à l'érection d'une nouvelle Congrégation, sous le nom de Saint Maur : c'est la plus répandue en France. Elle est composée d'environ cent quatre-vingts Monastères, tant Abbayes que Prieurés. Le Pape Grégoire XV la confirma en 1621, première année de son Pontificat, & deux ans avant la mort du pieux Réformateur. Le goût des études s'y est renouvelé en même temps que l'esprit de ferveur ; & par une noble émulation, elle a retracé les temps heureux où la plupart des maisons de l'Ordre de S. Benoît étoient l'asyle du savoir & de la piété. Peu de Corps Religieux, même dans les

 XVII.
 S I È C L E .

XVII. plus beaux siècles, ont produit un plus grand nombre de Savans distingués par **SIÈCLE.** une érudition vaste & solide. Presque tous ont tourné leur application vers les sciences Ecclésiastiques, & leurs travaux, dans les différentes parties de la littérature sacrée, ont fait éclore une multitude d'Ouvrages utiles, que d'autres n'auroient pas entrepris, ou qu'ils auroient abandonnés, à cause des difficultés qu'il a fallu vaincre pour les exécuter. Elles n'ont pu l'être que par une compagnie de gens de Lettres, tels que ceux-là, qui par l'étendue de leurs relations trouvent par-tout des secours & des moyens propres à procurer l'exécution des grandes entreprises dont ils s'occupent.

L'Ordre de S. Dominique, postérieur de plusieurs siècles à celui de S. Benoît, étoit aussi tombé dans le relâchement. Tout y languissoit, la discipline, les observances claustrales, les études, la vigilance des Supérieurs & la subordination de ceux qui leur étoient soumis. Le Pere Sébastien Michaëlis fut suscité de Dieu pour rétablir l'esprit de l'ancienne régularité dans cet Ordre célèbre, qui a rendu de si grands services à l'Eglise. Il naquit en 1543, à Saint-Zacharie, petit bourg

de Prov
montag
entra fo
miniqu
vent de
premier
lorsqu'i
avec de
science
rapides
& divin
dans la
Sacerdo
la Cha
leva au
& après
vincial
tint le
pour y
de réf
plusieu
régula
maison
pagnon
de To
Mont
d'entre
bientô
tres de

de Provence situé au pied de la fameuse ~~_____~~
 montagne appellée la *Sainte Baume*. Il XVII.
 entra fort jeune dans l'Ordre de S. Do- S I È C L E
 minique, & fit profession dans le Cou-
 vent de Marseille. Il s'avoit à peine les
 premiers éléments de la langue latine,
 lorsqu'il y fut reçu; mais il étoit né
 avec de si heureuses dispositions pour les
 sciences, qu'en peu de temps il fit de
 rapides progrès dans les lettres humaines
 & divines; il en fit de plus grands encore
 dans la vertu. Lorsqu'il fut parvenu au
 Sacerdoce, il parut avec distinction dans
 la Chaire Evangélique. Son mérite l'é-
 leva aux premières places de son Ordre;
 & après avoir rempli la charge de Pro-
 vincial pendant le temps ordinaire, il ob-
 tint le Couvent de Clermont à Lodève,
 pour y commencer l'exécution du projet
 de réforme dont il s'occupoit depuis
 plusieurs années. Il y établit une si grande
 régularité, que les habitans de cette
 maison différoient peu des premiers Com-
 pagnons de S. Dominique. Les Couvents
 de Toulouse, de Béziers, d'Albi, de
 Montauban & de Castres se hâterent
 d'entrer dans la même voie, & furent
 bientôt suivis par un grand nombre d'au-
 tres de diverses Provinces. En 1607, le

XVII. Pere Michaëlis fut présenté à Henri IV, qui l'honora de son estime & protégea son zèle. Ce Prince le nomma au Prieuré Royal de S. Maximin en Provence, afin qu'il y mit la réforme, comme dans les autres maisons qui l'avoient déjà reçue. Ce fut à la prière que le Pape Paul V, par un Bref du 20 Septembre 1608, érigea les Couvents réformés en une Congrégation particulière, sous le gouvernement d'un Vicairé Général. Le Pere Michaëlis fut chargé le premier de cet emploi, qu'il exerça pendant huit ans, avec une sagesse & une douceur qui lui méritèrent la confiance & le respect de tous ses inférieurs. Il s'en démit en 1646, & fut élu Prieur du Couvent de l'Annonciation, fondé à Paris dans la rue Saint-Honoré, quelques années auparavant, sous la protection & par les libéralités du Cardinal Pierre de Gondi, Evêque de Paris. Il y mourut en odeur de sainteté au mois de Mai 1618. La réforme dont il a été l'auteur, comprend un grand nombre de Couvents répandus dans le Languedoc, la Guyenne, la Provence, le Dauphiné, le Vélai, la Bretagne, la Normandie, la Picardie, la Lorraine, &c. Elle possède aussi le

Couvent
elle voit
honore
& mo
monde
glise p
fonctio
soit da

De
trepris
plus cé
a renou
& de
qu'ils
& la m
aux id
Nation
de la
été for
du Pe
occup
de Ci
elle é
l'un d
qu'il
bée,
un tel
qui l'
avec

Couvent de S. Sixte à Rome, & par-tout elle voit dans son sein des Religieux qui honorent leur état par les vertus solides & modestes qu'ils pratiquent loin du monde, & qui servent utilement à l'Eglise par leurs travaux, soit dans les fonctions extérieures du saint ministère, soit dans le silence du cabinet.

De toutes les réformes qui ont été entreprises dans le cours de ce siècle, la plus célèbre est celle de la Trappe. Elle a renouvelé des exemples de pénitence & de ferveur d'autant plus frappans, qu'ils ont paru dans un temps où le luxe & la mollesse les rendoient plus opposés aux idées, au génie & aux mœurs de la Nation Françoisé. L'Abbaye de N. D. de la Trappe au Diocèse de Séez, a été fondée en 1140, par Rotrou, Comte du Perche. Peu de temps après, elle fut occupée par des Religieux de l'Ordre de Cîteaux; & au temps de la réforme, elle étoit sous le régime de cet Ordre, l'un des plus étendus & des plus puissans qu'il y ait dans l'Eglise. Elle étoit tombée, comme une infinité d'autres, dans un tel relâchement, que la vie de ceux qui l'habitoient n'avoit rien de commun avec la règle qu'ils avoient fait vœux

XVII. d'observer. Un homme qui jouissoit de
 tous les avantages que la naissance, la
 fortune, le mérite, les talens de l'esprit
 & les qualités aimables, peuvent pro-
 curer à ceux qui n'ont d'autre but que de
 s'avancer dans le monde, y ranima l'es-
 prit de S. Bernard & de ses premiers
 Compagnons, qui avoient fait au XII^e
 siècle de la solitude de Clairvaux, une
 demeure digne des Anges.

Nous parlons de Dom Armand-Jean
 le Bouthillier de Rancé. Il naquit à Paris,
 le 9 Janvier 1626, de Denis le Bouthil-
 lier, Seigneur de Rancé, Baron de Vé-
 ret, Secrétaire des commandemens de la
 Reine Marie de Médicis, & Conseiller
 d'Etat, & de Marguerite Joly de Fleury.
 Il fut Chanoine de Notre-Dame de Paris
 dès l'âge de dix ans, & pourvu successi-
 vement d'un grand nombre de Bénéfices,
 par le crédit de M. de Chavigni son
 oncle, Secrétaire d'Etat & Surintendant
 des Finances. Dans sa jeunesse, il montra
 d'heureuses dispositions pour les scien-
 ces, & il fit toutes ses études avec une
 distinction qui l'annonçoit comme un
 sujet propre à remplir les plus grandes
 places, & à les honorer. Lorsqu'il eut
 reçu le bonnet de Docteur en 1654, il

entra dan
 tout l'écla
 richesses
 sont sout
 Accueill
 avec un
 pour le pl
 vont en
 personnes
 tère. Il for
 engage
 mais qui
 à la mora
 core à la f
 brassé.

Au mi
 & de dis
 de Rancé
 des remon
 Quelques
 de la vie,
 par une p
 lui, donn
 soit de te
 conscienc
 qu'elles n'
 pressions
 jours plus
 de son c

entra dans le monde , & il y parut avec tout l'éclat que donnent la naissance, les richesses & la faveur , sur-tout lorsqu'elles sont soutenues par les talens de l'esprit.

XVII.

S I C L E .

Accueilli , recherché par-tout , né avec un cœur sensible & un goût vif pour le plaisir , il se livra aux passions qui vont en quelque sorte au-devant des personnes de son rang & de son caractère. Il forma tour-à-tour plusieurs de ces engagemens que le monde pardonne , mais qui n'en sont pas moins contraires à la morale de l'Évangile , & plus encore à la sainteté de l'état qu'il avoit embrassé.

Au milieu de cette vie d'amusemens & de dissipations continuelles , l'Abbé de Rancé éprouvoit des inquiétudes & des remords qui troubloient son repos. Quelques accidents où il courut risque de la vie , & dont il ne fut garanti que par une protection sensible de Dieu sur lui , donnerent aux réflexions qu'il faisoit de temps en temps sur l'état de sa conscience , plus de force & d'activité qu'elles n'en avoient jamais eu. Ces impressions de la grace devenant tous les jours plus pressantes , & les agitations de son cœur ne pouvant se calmer ,

XVII.

S. I È C L E.

parce qu'en même temps qu'il avoit honte de ses liens, il craignoit de les rompre, il consulta plusieurs Prélats recommandables par leurs lumières, sur ce qu'il devoit faire pour assurer son salut, & réparer les désordres de sa vie passée. La plupart lui conseillèrent d'embrasser l'état monastique; mais c'étoit un parti pour lequel il sentoit une répugnance insurmontable. Plus troublé, plus incertain que jamais, il se retira à sa terre de Véret, résolu de fuir le monde, & de mener, autant qu'il le pourroit dans cette solitude, une vie semblable à celle des Religieux.

Mais ce n'étoit pas là ce que Dieu demandoit de lui. Il le sentit enfin, & s'étant armé de courage, il se démit de tous ses Bénéfices, ne réservant que l'Abbaye de la Trappe où il se proposa de finir ses jours, dans les exercices de la pénitence. Il vendit sa terre de Véret cent mille écus, qu'il donna à l'Hôtel-Dieu de Paris, après quoi il alla prendre l'habit religieux, & commencer son noviciat dans l'Abbaye de Perseigne, maison de l'étroite observance de Cîteaux, au Diocèse du Mans. Il y fit profession le 6 Juin 1664, étant âgé d'environ trente-

sept ans
s'ensevel
fonde re
permis
& d'y éta
objet de
qu'il épro
dessein,
dirons s
toutes le
nir pour
de ce gen
ses propr
licence &
commune
qui le m
portable,
de son Or
naux. Ma
& sur-tou
des obsta
& si, par
cles, l'e
avoir tou
lui donne
plus étroi
que plus f
La réfo
blit dans

sept ans, & il se rendit à la Trappe pour s'enfvelir dans l'obscurité de cette profonde retraite. Ayant obtenu du Roi la permission de tenir cette Abbaye en règle, & d'y établir la réforme, ce fut l'unique objet de ses soins. Le détail des traverses qu'il éprouva dans l'exécution de ce beau dessein, nous meneroit trop loin. Nous dirons seulement qu'il eut à combattre toutes les difficultés qui peuvent se réunir pour faire échouer une entreprise de ce genre. Il trouva tout contre lui, & ses propres Religieux, accoutumés à la licence & à l'indiscipline, & ceux de la commune observance de Cîteaux, pour qui le mot seul de réforme étoit insupportable, & les Supérieurs Majeurs de son Ordre, & Rome, & les Tribunaux. Mais son courage, sa prudence, & sur-tout ses exemples, triomphèrent des obstacles qu'on lui avoit suscités; & si, par la nature de ces mêmes obstacles, l'œuvre qu'il méditoit ne put avoir toute l'étendue qu'il auroit voulu lui donner, resserrée dans des bornes plus étroites, elle n'en devint peut-être que plus solide & plus durable.

La réforme que le pieux Abbé établit dans sa maison, est une observation

XVII.

S È C L E.

XVII.
S I È C L E.

littérale & rigoureuse de la règle de S^t Benoît. Un silence profond & perpétuel, des jeûnes fréquens, une abstinence de toute la vie, des Offices chantés avec lenteur & recueillement, tant le jour que la nuit, une obéissance qui ne connoît plus de volonté propre dans les petites choses comme dans les grandes, une privation absolue & universelle de tout ce qui est au-delà du nécessaire le plus étroit, un travail pénible, & dont l'unique délassement est de passer à un autre exercice; en un mot, une pénitence qui s'étenda tous les sens, & qui ne sacrifie pas moins les puissances de l'ame que celles du corps; tel est le genre de vie que l'Abbé de la Trappe embrassa, qu'une foule de Religieux, élevés comme lui dans la délicatesse & l'abondance, ont embrassé après lui, & qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans cette sainte Maison, sans ombre de relâchement. C'est un miracle toujours subsistant, par lequel on diroit que Dieu se plaît à manifester chaque jour, par de nouveaux exemples, le pouvoir de sa grace & les effets de sa miséricorde. Nous en disons autant de l'Abbaye de Sept-Fonts, où la même réforme s'établit en 1623.

Les sain
tudes ren
diges de
monumen
l'histoire,
d'exagérat
pieuse de
confondre
contre l'im
quelle pre
Religion,
ces admira
depuis pl
nautés si
plus prop
contempte
tous ces g
monde q
plusieurs
considérab
souvent n
fois. Ils y
si parfaite
ral, qu'on
des parens
semble de
mêmes ex
sans s'être
produit,

Les saints Habitants de ces deux solitudes rendroient croyables tous les prodiges de l'ancienne Thébaïde, si les monumens qui nous en ont transmis l'histoire, étoient douteux ou suspects d'exagération. Bayle a dit que la vie pieuse de Pascal étoit plus capable de confondre les impies, que vingt sermons contre l'impiété. Si cette pensée est vraie, quelle preuve plus forte en faveur de la Religion, que la vie toute angélique de ces admirables Solitaires, qui composent depuis plus d'un siècle deux Communautés si nombreuses? Preuve d'autant plus propre à faire impression sur les contempteurs de la piété, que presque tous ces grands pénitents n'ont quitté le monde qu'après l'avoir connu, & que plusieurs y ont possédé ou des richesses considérables, ou des places distinguées, souvent même les unes & les autres à la fois. Ils y vivent dans une mortification si parfaite, dans un détachement si général, qu'on y a vu plus d'une fois, des amis, des parens, des frères même, passer ensemble des quinze & vingt ans dans les mêmes exercices, & arriver au tombeau sans s'être reconnus. Une Religion qui produit, qui multiplie sans interruption

XVII.

S I È C L E .

XVII.
S I È C L E.

de pareils exemples, est certainement une Religion sainte, une Religion supérieure à toutes les idées, à tous les efforts de la Philosophie humaine, & Pourrage de celui dont la grace a seule le pouvoir d'élever la nature fragile de l'homme, à un degré de perfection & de dignité qui ne peut exister que par elle.

Quoique le saint Réformateur de la Trappe n'eut ou d'autre vue que de se dérober aux yeux des hommes, en se cachant dans la solitude, l'étonnant spectacle qu'il donnoit au monde, lui procura une célébrité, disons mieux, une estime & une considération personnelles, où il ne seroit peut-être pas parvenu dans la carrière de la fortune & des honneurs. Il étoit consulté de tous côtés par les personnes du plus haut rang. Tous ceux qui se consacroient à la piété, vouloient qu'il leur donnât ses avis sur leur conduite extérieure, & sur l'état de leur ame. Dans l'Ordre du Clergé, les Prélats qui avoient le plus de science & de vertu, lui écrivoient sur toutes les affaires importantes de la Religion, & le prioient de leur dire son sentiment avant de rien décider. On convenoit à Rome, comme

en France
de l'unité
lui dans
que pen
Pape &
gués d
d'écrite
lui seul
donner
mystique
ger que
forcés. C
dans les
lité, il m
ner des
il a lais
les dev
tienne,
particul
près les
jet. Ton
piété so
la plus t
En i
étant to
qui ne
les dev
mission
lent Re

en France, que personne n'avoit, ni plus ~~de~~ de lumières, ni plus d'expérience que XVII.
 lui dans les voies intérieures, de sorte SICCLE.
 que pendant l'affaire du Quiétisme, le
 Pape & les Membres les plus distin-
 gués du Sacré Collège le sollicitèrent
 d'écrire sur cette matière, persuadés que
 lui seul dans l'Eglise étoit en état de
 donner un traité complet de Théologie
 mystique. Mais son humilité lui fit ju-
 ger que cette tâche étoit au-dessus de ses
 forces. Content de marcher à grands pas
 dans les voies sublimes de la spiritua-
 lité, il ne se croyoit pas digne d'en don-
 ner des leçons aux autres. Cependant
 il a laissé plusieurs écrits, les uns sur
 les devoirs généraux de la vie Chré-
 tienne, les autres sur les obligations
 particulières de l'état monastique, d'a-
 près les principes qu'il avoit sur cet ob-
 jet. Tous respirent les sentiments d'une
 piété solide, & sont marqués au coin de
 la plus saine morale.

En 1693, le pieux Abbé de la Trappe
 étant tombé dans un état d'infirmité
 qui ne lui permettoit plus de remplir
 les devoirs de sa charge, donna sa dé-
 mission, & fit agréer au Roi un excel-
 lent Religieux de la Maison, pour son

successeur. Celui-ci étant mort peu de
 XVII. temps après, il proposa Dom Armand-
 S I È C L E. François Gervaise, le croyant plus pro-
 pre qu'aucun autre à maintenir & à
 perfectionner l'ouvrage de la réforme ;
 mais il ne tarda pas à connoître qu'il
 avoit fait un mauvais choix. Le nouvel
 Abbé, esprit jaloux & remuant, mit le
 trouble & la division parmi les Reli-
 gieux. Il prit à tâche de changer tout
 ce que le saint Réformateur avoit si
 sagement établi, & sa conduite annon-
 çoit le dessein formé de renverser en
 peu de temps l'ouvrage de tant d'années.
 Dieu permit que, dans un moment de
 vivacité, Dom Gervaise, par une suite
 de son imprudence naturelle, donnât sa
 démission. Il s'en repentit aussi-tôt ;
 mais le Roi qui l'avoit acceptée, voulut
 qu'elle eût son effet, & l'ancien Abbé
 ayant proposé trois sujets, Louis XIV choi-
 sit Dom Jacques de la Cour, qui, par sa
 sagesse & sa douceur, ramena la paix
 dans un lieu d'où le caractère inquiet
 & léger de Dom Gervaise étoit sur le
 point de la bannir pour toujours. Le
 saint Réformateur ayant eu la consolati-
 on de voir le gouvernement de ses Re-
 ligieux dans les mains d'un Supérieur

capable d'
 fait, alla
 travaux. Il
 dans la fo
 âge, éter
 l'usage de
 ses Discip
 digne de
 tence &
 de leur d
 chercher l

A

Etat des
 XVII^e
 à l'étud

P O U R
 des Scienc
 du XVII^e
 fit en tout
 en trois p
 son milie
 riodes à d
 tifs. La m
 la carrièr
 par des fa

capable de conserver le bien qu'il avoit fait, alla recevoir la récompense de ses travaux. Il mourut le 26 Octobre 1700, dans la soixante-quinzième année de son âge, étendu sur la cendre, suivant l'usage de sa maison, entre les bras de ses Disciples, couronnant par une fin digne de sa vie, les exemples de pénitence & d'humilité qu'il n'avoit cessé de leur donner depuis qu'il étoit venu chercher Dieu dans la solitude.

XVII.

SIÈCLE.

ARTICLE XIII.

Etat des Sciences & des Lettres dans le XVII^e Siècle, considéré relativement à l'étude & à la défense de la Religion.

POUR avoir une idée juste de l'état des Sciences & des Lettres dans le cours du XVII^e siècle, & des progrès qu'on y fit en tout genre, il faut séparer ce siècle en trois périodes, son commencement, son milieu & sa fin. Chacune de ces périodes a des caractères propres & distinctifs. La marche de l'esprit humain dans la carrière des Lettres, y est marquée par des faits particuliers qui la rendent

XVII.
S I È C L E .

sensible. Par ce moyen, on peut le suivre dans ses progrès, sans confondre les temps, & l'on fait mieux la progression des connoissances humaines, qui s'avancent à grands pas vers la perfection, à mesure que leurs germes, favorisés par le concours des plus heureuses circonstances, se développent & s'étendent en tout sens. C'est l'époque la plus brillante de la Littérature sacrée & profane, non-seulement en France, mais encore chez toutes les Nations polies de l'Europe.

Dans le commencement de ce siècle, toutes les parties de la Littérature se sentoient encore de l'état déplorable où les sciences avoient été plongées pendant un si long cours d'années. Mille idées fausses & chimériques, mille préjugés absurdes subsistoient encore dans toute leur force, & n'avoient rien perdu de leur empire sur les meilleurs esprits. On les regardoit comme des principes d'autant plus incontestables, qu'ayant pour eux le suffrage des âges précédens, & pour ainsi dire le sceau de la vénération publique, on ne croyoit pas qu'il fût permis d'élever contr'eux le moindre doute. Les vérités qu'on avoit découvertes, à force de tra-

vail & de pas abso- si long de rées par reurs, n On en ig connoiss ge; & l applique soit servi reurs, q détruire. rhodes ac de l'espr qu'il avo les Lettre par la tyr reflué en sonneme tions, é foiblesse une peine Les U tuaires du raison avo pour secon toit le m cédés, la n jugés que

vail & de réflexions, celles qui ne s'étoient pas absolument perdues durant le règne si long de la barbarie, offusquées, resserrées par les nuages épais des vieilles erreurs, n'étoient pas d'une grande utilité. On en ignoroit le prix, parce qu'on n'en connoissoit ni l'enseignement ni l'usage; & lorsqu'on y avoit recours, on les appliquoit si mal, que souvent on les faisoit servir au triomphe de ces mêmes erreurs, qu'elles auroient dû combattre & détruire. Les anciennes routines, les méthodes accréditées, retardoient les progrès de l'esprit humain; & malgré les efforts qu'il avoit faits, depuis que les Arts & les Lettres, bannis de Constantinople, par la tyrannie des Musulmans, avoient reflué en Occident, les sciences de raisonnement, comme celles d'observations, étoient encore dans un état de foiblesse & d'enfance, d'où elles avoient une peine infinie à sortir.

Les Universités, ces antiques sanctuaires du savoir, étoient les lieux où la raison avoit fait le moins de tentatives pour secouer le joug de l'ignorance. C'étoit le même langage, les mêmes procédés, la même obscurité, les mêmes préjugés que dans les temps où nous avons vu

XVII. **SIÈCLE.** les sciences flotter & marcher encore d'un pas incertain entre les ténèbres & la lumière. On ne vouloit point sortir de la route par où ceux qu'on avoit eu pour maîtres avoient passé. Ce qu'ils avoient dit passoit pour sacré. Leur autorité ; quand on la citoit bien ou mal, tenoit lieu de preuves. On auroit cru tout brouiller, tout perdre, si l'on avoit fait le moindre changement dans les formes sous lesquelles la coutume et l'usage, loix suprêmes des écoles, présentoient les sciences aux élèves. Ainsi les disciples se traînoient servilement sur les pas de ceux qui étoient chargés de l'enseignement ; & devenus maîtres à leur tour, ils n'apprenoient à leurs disciples, qu'à ramper comme eux dans la route obscure qui les avoit conduits à une sorte de célébrité. C'est que par l'usage des formules reçues, par l'habitude que l'on contractoit de les appliquer à tout, on passoit pour savant, lorsqu'on étoit habile à placer suivant les règles de l'art, les termes consacrés ; & quand par l'adresse acquise de manier ces sortes d'armes, on avoit eu le bonheur de remporter plusieurs victoires dans la dispute, on étoit célèbre.

François I, qui dut le glorieux titre de

de pere
des cou
des Sav
rant les
des écol
brillante
qu'il y f
vaux. I
leurs ess
cultivoie
que l'inj
déseffeur
d'enlever
dans l'é
comme
qui dépe
de Lettre
France u
éclairé, l
ceux des
esprits tou
tout l'effe
son temp
règne,
eût été p
cienne ro
leur tenac
vés, & l'
paraître.

Tome

de pere des Lettres , non à la flatterie ~~des~~
 des courtifans , mais à la reconnoissance XVII.
 des Savans qu'il combla de bienfaits , ti- S I È C L E .
 rant les sciences & les arts de l'obscurité
 des écoles , leur ouvrit une carrière plus
 brillante. Il les appella près du trône sitôt
 qu'il y fut assis. Il encouragea leurs tra-
 vaux. Il récompensa magnifiquement
 leurs essais. Il répandit sur ceux qui les
 cultivoient , les faveurs & la considération
 que l'injustice ou l'indifférence de ses pré-
 décesseurs leur avoient refusées ; & jaloux
 d'enlever à l'Italie la gloire d'exceller
 dans l'érudition & les talents agréables ,
 comme dans la politique , il fit tout ce
 qui dépendoit de lui , pour que les gens
 de Lettres & les Artistes trouvassent en
 France une nouvelle Patrie. Ce Prince
 éclairé , libéral , qui n'eut de défauts que
 ceux des belles ames , imprima donc aux
 esprits tout le mouvement , & leur donna
 tout l'effor dont ils étoient capables de
 son temps. Sans les malheurs de son
 règne , le progrès des connoissances
 eût été plus rapide , les restes de l'an-
 cienne rouille de la barbarie , malgré
 leur tenacité , eussent été plutôt enle-
 vés , & l'âge du goût eût moins tardé à
 paroître.

Après lui vinrent des temps plus déplorables encore que ceux où il avoit vécu. Les calamités publiques augmentèrent sous des Rois foibles, & une administration orageuse. Le fanatisme des peuples, & l'ambition des grands, aussi avides de sang, & aussi jaloux de la domination, les uns que les autres, portèrent les maux à leur comble. Le génie de la nation Françoisé devint méconnoissable. Son caractère doux & humain se changea tout à coup en férocité. On ne vit par-tout que des soldats, on ne connut plus que les armes de la cruauté, de la vengeance, le fer, le feu, les tortures, les gibets & les bûchers. Au milieu de ces désastres, les sciences utiles, les talents de l'esprit demeuroient sans culture. L'art de la dispute étoit le seul dont on fit cas, parce que les hommes qui s'entre-détruisoient pour l'intérêt de leurs opinions, vouloient avoir aussi la gloire de les défendre par les armes du raisonnement. On argumentoit & on massacroit en même temps, par les mêmes motifs, avec la même fureur & la même déraison. Les autres peuples de l'Europe, agités de convulsions aussi violentes, & livrés au délire sanguinaire du

fanati
d'autr
& de
Cep
génie
atroce
des be
sein m
sion. I
de la S
sidéron
tres, &
les éca
présag
riendro
les esp
civiles
se tou
travail
à étenc
en joig
princip
& sous
on que
nuages
quoiqu
est pou
plus cal
bientôt

fanatisme, ne cultivoient, comme nous,
 d'autre science que celle des arguments XVII.
 & de la controverse. SIÈCLE.

Cependant quelques étincelles de génie percerent la nuit de ces temps atroces, & annoncerent de loin l'aurore des beaux jours qui devoient sortir du sein même des ténèbres & de la confusion. Rabelais, Montagne, les auteurs de la Satire Menippée (nous ne les considérons ici que comme homme de Lettres, & nous n'avons garde d'approuver les écarts dans lesquels ils ont donné), préfageoient à la France le rang qu'elle tiendroit dans le monde savant, lorsque les esprits, las des factions, des discordes civiles, du pillage & de la destruction, se tourneroient du côté des lettres, & travailleroient à perfectionner la raison, à étendre la sphère des connoissances, en joignant l'étude des faits à celle des principes. Ainsi dans la saison des frimats, & sous un ciel chargé de vapeurs, voit-on que'quefois paroître au travers des nuages la lumière bienfaisante du soleil; quoique foible & bientôt obscurcie, elle est pourtant un gage précieux des jours plus calmes & plus sereins qu'elle doit bientôt faire éclore. Mais souvent aussi

XVII.

S I È C L E.

malgré les plus heureux présages, il arrive que les ténèbres & la tempête, dont on espéroit voir la fin, durent encore long-temps, & qu'il faut essuyer de nouveaux orages, & passer plus d'un jour sous un ciel rigoureux, avant le retour du printemps. Nous ne pouvons mieux représenter que sous cette image, l'état où se trouvoient les arts & les lettres, dans la période que nous considérons. Ces lueurs passagères, ces traits d'une lumière qui brillent pendant quelques moments, & qui s'éclipsent aussi-tôt, sont l'emblème du petit nombre d'Ecrivains estimables qui parurent alors. C'étoient de favorables augures d'un temps qui devoit naître, & l'annonce d'une saison plus brillante, plus féconde; mais il falloit encore qu'il s'écoulât plusieurs années, avant qu'on recueillît les fruits qu'elle devoit produire.

Cependant on étudioit avec ardeur les chef-d'œuvres de l'antiquité; on creusoit jour & nuit ces mines fécondes, & l'on commençoit à sentir le prix des richesses qu'elles renferment. Les langues d'Athènes & de Rome étant devenues plus familières, & la pureté du langage nobl, harmonieux, des Homères, des Démosthènes, des Cicérons

& de jargo
écrivains
mis
qui d
de l'a
ces &
même
se fer
imitat
noien
forme
ces en
prendr
d'escla
n'osoi
dèles.
leurs d
dont i
les réu
absolu
moins
dence.
des hén
combin
même
sur les
préférat
Saluste

& des Virgiles, ayant pris la place de ce jargon barbare qu'avoient employé les écrivains des derniers siècles, on s'étoit mis en état de connoître les beautés qui dépendent du choix des expressions, de l'arrangement des phrases, des graces & de l'élégance du style. On osa même s'essayer à écrire d'après eux, & à se servir des anciens idiômes. Mais ces imitations foibles & serviles, se bor- noient presque au technique & aux formes grammaticales. Appesantis par ces entraves, les esprits ne pouvoient prendre l'essor; les imitateurs, ce peuple d'esclaves, comme les appelloit Horace, n'osoient parler que d'après leurs modèles. Tous les Orateurs composoient leurs discours de périodes de Cicéron, dont ils séparoient les membres, pour les réunir dans un ordre qui, sans être absolument le même en tout, avoit néanmoins le même nombre & la même cadence. Les Poètes formoient leurs vers des hémistiches de Virgile différemment combinés. Les Historiens suivoient la même méthode, soit qu'ils marchassent sur les traces de Tite-Live, soit qu'ils préférassent le style nerveux & ferré de Saluste ou de Tacite. S'ils avoient quel-

XVII.

SIÈCLE.

XVII. **S I È C L E S.** ques pensées fortes & nées de leur propre fonds, s'il se présentoit à leur esprit, dans la chaleur de la composition, quelque trait hardi, sublime, ils le manquoient, l'affoiblissoient, ou le laissoient échapper, lorsqu'ils ne trouvoient pas dans leurs Auteurs les expressions & les tours dont ils avoient besoin pour le rendre tel qu'ils l'avoient conçu.

Mais un mérite qu'on ne peut contester aux Savans qui parurent dans les temps dont nous parlons, est celui de l'érudition. Laborieux & pleins d'ardeur, ils lurent avec un travail assidu, tout ce que les anciens des différens âges avoient écrit dans chaque genre & sur chaque matière. Ils s'en pénétrèrent, ils en firent des extraits, des compilations nombreuses; ils y joignirent des remarques, des commentaires; ils recueilloient avec soin toutes les richesses répandues en abondance dans les monumens de toute espèce qui passoient tour-à-tour sous leurs yeux, & ils les rangeoient dans certaines classes, suivant l'ordre que chacun se traçoit pour les trouver au besoin. Les Erudits amassoient ainsi des matériaux précieux; mais il n'appartenoit qu'au goût de savoir les employer,

& le
s'écou
rable,
comb
règles
C'est
copier
imme
ce qu
dire a
génie
pierre
d'un f
placem
pour
l'adm
recte
hasard
infor
le gén
ligenc
lui ser
& l'a
sent.

Tel
les pr
Mais
Riche
prépar

& le goût n'avoit pas encore paru. Il s'écoula même un temps assez considérable, avant qu'on fût en état de savoir combien il est nécessaire de connoître ses règles, ses préceptes, & d'en faire usage. C'est qu'il est plus facile d'extraire, de copier, de consigner dans des recueils immenses, ce que les Anciens ont pensé, ce qu'ils ont dit, que de penser & de dire aussi bien qu'eux, d'après son propre génie. Le manoeuvre peut bien tailler les pierres qui entrent dans la composition d'un superbe édifice, il peut même les placer dans l'ordre où elles doivent être, pour frapper les regards & faire naître l'admiration; mais sans l'habile Architecte qui le conduit, il n'agiroit qu'au hasard, il ne produiroit qu'une masse informe & grossière. L'artiste, animé par le génie, conduit par le goût, est l'intelligence qui dirige tout; lui seul connoît, lui seul a tracé l'ensemble de l'ouvrage, & l'accord des parties qui le composent.

Tel étoit l'état de la Littérature, dans les premières années du XVII^e siècle. Mais sous le ministère de l'immortel Richelieu, l'heureuse révolution qui se préparoit depuis long-temps en France &

XVII.
S I È C L E. dans toute l'Europe, commença de s'opérer. L'influence de ce puissant génie devoit tout remplir, agir par-tout, mais plus particulièrement dans les lieux immédiatement soumis à son activité. Nous ne le considérons pas ici comme politique, remuant à son gré toutes les nations, changeant, modifiant leurs intérêts selon ses vues, & les faisant concourir à l'exécution de ses desseins, soit qu'elles fussent de concert avec lui, soit qu'elles se livrassent à des projets contraires. Nous ne l'envisageons que comme protecteur des Lettres, comme ami des Savans, leur ouvrant son Palais, leur accordant ses faveurs, & passant avec eux les momens qu'il pouvoit dérober aux affaires. Il comprit le premier, que ce qui avoit retardé le progrès des Lettres en France, étoit l'imperfection de la langue. Il sentit que pour la mettre en état de devenir riche, abondante, flexible, propre à tout exprimer, il falloit commencer par la rendre exacte, régulière & précise. Ce fut d'après cette idée qu'il forma l'Académie Française, dont le premier objet étoit de rectifier, d'épurer la langue nationale, de lui prescrire une marche suivie, un ordre

relatif
 mettre
 maire
 des C
 parmi
 fameux
 depuis
 qu'il y
 de Poë
 de Lit
 recom
 sûreté
 Tan
 lons p
 à perfe
 du non
 plus ha
 qu'il a
 rendre
 nieux.
 vains,
 leur p
 tionner
 ficile,
 licat,
 termes
 chaque
 l'éloque

relatif à celui de la pensée, & de la sou-
mettre aux règles combinées de la Gram-
maire & de l'analogie. Ainsi la première
des Compagnies savantes qu'il y ait eu
parmi nous, lui doit son existence. Ecole
fameuse, qui a toujours été composée
depuis sa naissance, de presque tout ce
qu'il y a eu dans la Nation d'Orateurs &
de Poètes sublimes, d'Ecrivains célèbres,
de Littérateurs ingénieux, & de savans
recommandables par la délicatesse & la
sûreté de leur goût.

Tandis que Balzac, dont nous ne vou-
lons pas justifier les défauts, travailloit
à perfectionner la prose, en lui donnant
du nombre & de la majesté, Malherbe,
plus heureux dans ses productions, parce
qu'il avoit plus de génie, réussissoit à
rendre ses vers coulans, précis, harmo-
nieux. La langue, maniée par ces Ecri-
vains, & devenue souple, obéissante sous
leur plume, ne tarda pas à se perfec-
tionner. Bientôt il n'y eut rien de si dif-
ficile, c'est-à-dire, de si grand & de si dé-
licat, qu'elle ne pût exprimer avec des
termes propres & un style convenable à
chaque objet. Tout fut de son ressort,
l'éloquence de la Chaire & celle du Bar-

XVII.

S I È C L E

reau, la Jurisprudence & l'Histoire, la Philosophie & la Morale, la Théologie & la Controverse, la Tragédie & l'Apologue, la Comédie & le genre narratif, l'Ode & l'Epigramme, la critique, l'érudition & les hautes sciences. On la vit prendre tour à tour sous les loix du génie & du goût, toutes les formes, tous les tons, sans qu'on pût l'accuser de rudesse ou de stérilité. Elle se montra hardie & sublime dans Corneille; simple & naïve dans la Fontaine; familière & naturelle sans bassesse dans Molière; plus sévère, plus épurée, & néanmoins pleine de nerf dans Despréaux; douce, élégante, harmonieuse dans Racine; capable de peindre les passions & les ridicules, les vertus & les vices, dans la Bruyère & la Rochefoucault; noble, énergique dans Bossuet; riche, touchante, moëlleuse & pleine de charmes dans Fénelon.

Mais nous entrons dans la troisième division de ce siècle, époque brillante & glorieuse pour la Littérature Française, où nos Écrivains atteignirent les Anciens presque dans tous les genres, & les surpassèrent même dans quelques-uns. Elle commence avec le règne de Louis XIV.

elle le renferme tout entier, sans en ex- ~~cepter~~ XVII.
 cepter les premières années, qui furent SIÈCLE.
 des temps de faction, ni les dernières, SIÈCLE.
 qui furent des temps de revers & d'in-
 fortunes. Nous pouvons dire de ce Prince,
 comme de Charlemagne, qu'il imprima,
 par l'élevation de son ame & de ses
 pensées, un caractère de grandeur à
 tout ce qui l'environnoit. Ses projets,
 ses entreprises, ses amusemens mêmes,
 tout fut grand comme son génie & son
 ame. L'influence qu'il eut sur la Nation
 en général, & sur toutes les parties de
 ce vaste corps, s'étendit au loin, & se
 fit sentir chez tous les autres Peuples
 d'un bout de l'Europe à l'autre. Cette
 ressemblance entre deux Monarques éga-
 lement célèbres, qui ont régné sur la
 même Nation, à tant de distance l'un
 de l'autre, est si marquée, si vraie,
 qu'on peut affurer, après avoir étudié
 ces deux Princes, qu'au huitième siècle,
 Louis XIV eût été ce que fut Charle-
 magne, & qu'au dix-septième, Charle-
 magne se seroit montré sous les mêmes
 dehors que Louis XIV, & auroit fait
 les mêmes choses. Tous les deux ont
 été Conquérens, Législateurs, redoutés
 dans l'Europe, & admirés dans les au-

XVII. tres parties du monde. Les Souverains de Constantinople & de Bagdad don-
S. P È C L E. nerent au Fondateur de l'Empire Germa-
 nique, des marques publiques de leur
 estime & de leur vénération. Les Rois
 de Perse & de Siam rendirent le même
 hommage à Louis, qui fit plus que de
 fonder un nouvel Empire, en créant dans
 le sien la marine, le commerce, les
 manufactures & les arts. Il fit éclore les
 talens par les honneurs & les bienfaits
 qu'il répandit sur eux, & par les encour-
 ragemens de toute espèce qu'il fut mettre
 en usage. Ce Prince, avide de gloire, eut
 en peu d'années celle de donner à sa Na-
 tion la prépondérance du génie sur tous
 les autres Peuples, tandis qu'il acquéroit
 celle de la puissance par le succès de ses
 armes & la vigueur de son Gouverne-
 ment. Les établissemens de Louis en fa-
 veur des Lettres & des Sciences, ont été
 plus durables que ceux dont Charles fut
 l'auteur. C'est la seule différence qu'on
 remarque entre eux dans les effets de
 leur amour pour elles, & de la protec-
 tion généreuse dont ils les honorèrent.
 Mais cette différence tient à celle des
 temps où ces deux grands Princes vécu-
 rent, & à la disposition où se trouvoient

les esprits lorsque l'un & l'autre com-
mencerent à régner. L'Occident étoit XVII.
plongé dans les ténèbres de l'ignorance S^TÈCLE.
& de la barbarie, lorsque Charles entre-
prit d'y rappeler toutes les sciences, par
des institutions dont lui seul avoit formé
le plan; au lieu que quand Louis prit les
rènes de l'Etat en France, il y avoit déjà
plus d'un siècle & demi que toute l'Eu-
rope étudioit les excellentes productions
des Aneiens; & déjà Richelieu, sous le
nom de son Maître, avoit établi un Tri-
bunal de littérature, d'où sortirent bien-
tôt des oracles & des modèles de goût,
qui, malgré les préventions nationales,
devinrent la règle de tous les peuples
éclairés.

Jusqu'ici nous avons tracé rapide-
ment l'histoire des sciences & des lettres
dans le cours de ce siècle; mais ce n'a
été que pour les considérer ensuite re-
lativement à l'étude & à la défense de
la Religion. C'est le principal objet de
cet article, comme le titre l'annonce,
& nous allons tâcher de remplir à cet
égard ce qu'on est en droit d'attendre
de nous.

Depuis la renaissance des lettres en
Occident, l'émulation qui s'étoit alu-

XVII. mée parmi les Savans de toutes les Com-
 munionns chrétiennes, les excitoit à pui-
 ser avec une égale ardeur dans les sour-
 ces de la science ecclésiastique; mais ces
 sources ne pouvoient leur être ouvertes
 que par l'étude des langues anciennes.
 L'activité des esprits se tourna donc vers
 cet objet. La langue sainte réunissant
 tous les titres qui peuvent & doivent
 lui assurer la préférence, c'est-à-dire,
 l'ancienneté, la dignité, l'utilité, on
 comprit que sans elle on se flatteroit
 en vain de connoître le vrai sens
 des écrits inspirés, & par conséquent
 les dogmes qu'ils renferment; & com-
 me c'étoit par l'abus de l'écriture, par
 la fausse interprétation des termes dont
 elle se sert, que les Hérétiques de ces
 tems-là donnoient à leurs opinions un
 air d'autorité qui en imposoit, on sen-
 tit combien il étoit intéressant de leur
 enlever ce moyen de séduction. Plus-
 sieurs savans Ecclésiastiques se dé-
 vouerent à l'étude de l'hébreu, sans être
 rebutés par les difficultés dont cette
 étude étoit hérissée, dans un tems où
 l'on manquoit des secours qui se sont
 multipliés depuis.

• La connoissance de l'idiome condui-

fit à l'intelligence du texte. Avec cette clef, on pénétra plus loin qu'on n'avoit jamais fait dans le sanctuaire de l'Écriture. On écarta, par des rapprochemens & des observations, dont le moindre mérite étoit celui de la sagacité, tout ce qui avoit causé de l'embarras aux Interprètes des siècles précédens. On détermina le sens des endroits obscurs ou douteux; on éclaircit les difficultés de la Chronologie; on concilia les contradictions apparentes; on devint même assez habile pour découvrir les fautes qui s'étoient glissées dans le texte, & pour les faire disparaître par des corrections solidement motivées. Les loix, les mœurs, les usages, les arts de nécessité ou d'agrément, les habillemens, les armes, les poids, les mesures, le logement, la nourriture, en un mot, tout ce qui a rapport au peuple Hébreu, tout ce qui peut servir à l'interprétation des livres divins que les Chrétiens ont reçu de lui, fut recherché, discuté par des hommes laborieux. Il n'y eut aucun point de quelque importance, sur lequel la critique ne portât ses regards, & ne répandît la lumière. Le Juif opiniâtre, l'hérétique

XVII. **SIÈCLE.** enflé de son vain savoir, l'incrédule qui réclame sans cesse l'évidence & qui s'y refuse toujours, perdirent leurs avantages. On les combattit avec leurs propres armes, & s'ils n'eurent pas la bonne foi de s'avouer vaincus, au moins ne purent-ils se glorifier, comme auparavant, de l'emporter sur les Catholiques, dans toutes les questions qui ne peuvent se décider que par l'examen du texte original, & des sens divers dont il est susceptible.

Les écrits des Peres font un autre objet également important de la critique sacrée. Ces canaux de la tradition sont fermés, ou les eaux pures de la saine Doctrine & des antiques vérités y coulent en vain pour ceux qui les négligent. Les Peres Grecs, principalement ceux qui ont vécu dans les premiers siècles, & qui, plus voisins des tems apostoliques, ont vu le Christianisme naître & s'étendre, ne peuvent être trop étudiés, trop connus. Ils ont puisé la Doctrine évangélique, tant sur le dogme que sur la morale, à la source même, parce que leurs maîtres étoient disciples de ceux qui l'avoient été de J. C. Leurs successeurs n'ont pas été moins fidèles à con-

ferve
ligier
aux a
venu
grité.
& ce
intég
d'app
nous
par co
lière
moig
par le
notre
étude
les au
se pro
march
critiq
guer l
vec ce
bués,
tablen
pouro
texte
par l'
riveroi
ment
trine d

ferver le dépôt de la vérité, moins re-
 ligieux à le transmettre sans altération
 aux âges suivans, de sorte qu'il est par-
 venu jusqu'à nous dans toute son inté-
 grité. Or, pour connoître avec certitude
 & cette fidélité de dépositaires, & cette
 intégrité du dépôt, il faut être en état
 d'apprécier le témoignage de ceux qui
 nous attestent l'une & l'autre; il faut
 par conséquent faire une étude particu-
 lière des ouvrages dans lesquels ce té-
 moignage est consigné, en commençant
 par les plus anciens, & descendant jusqu'à
 notre tems, suivant le cours des tems;
 étude qui a ses difficultés comme toutes
 les autres, & dans laquelle on ne peut
 se promettre quelques succès, sans faire
 marcher devant soi le flambeau de la
 critique: autrement on ne pourroit distin-
 guer les véritables écrits des Peres, d'a-
 vec ceux qui leur ont été fausement attri-
 bués, & dans ceux qui sont incontes-
 tablement sortis de leur plume, on ne
 pourroit connoître les endroits où le
 texte de leurs ouvrages a été corrompu
 par l'ignorance ou la malignité. Il ar-
 riveroit de-là qu'on seroit continuelle-
 ment exposé, ou à prendre pour la Doc-
 trine des Peres, & pour celle de l'Eglise

XVII. même, des opinions qu'ils n'ont point adoptées, on a regardé comme suspectes d'erreur, les assertions dont les ennemis de la foi se sont efforcés d'ébranler la certitude, par l'autorité mal appliquée de quelque Ecrivain respectable de l'antiquité.

Pour éviter ce double inconvénient, & plusieurs autres dont l'ignorance est la source, on s'attacha d'abord à discerner les véritables ouvrages des Peres, d'avec une foule d'écrits apochryphes, que la témérité des faussaires avoit décorés des noms les plus célèbres dans l'Eglise. Ensuite on épura le texte des ouvrages certains, par la comparaison des manuscrits les plus anciens & les plus authentiques; on expliqua les endroits obscurs, par ceux où les Auteurs s'étoient exprimés avec plus de clarté, & l'on interpréta ce qui ne paroissoit pas assez exact, dans quelques passages dont les novateurs abusoient, par la doctrine constante & uniforme des Ecrivains Ecclésiastiques du même tems. Mais ce n'étoient encore là que les préliminaires d'un travail plus étendu & plus utile. Toutes les recherches qu'on avoit faites, tous les matériaux qu'on avoit amassés, servirent

à pr
& p
Entr
ses,
tingu
para
borie
des S
rent
Corp
tre se
d'etre
à la
Ap
tins,
jets
de ce
leurs
ches
l'hist
y trou
cipli
plus
moin
signé
vices
diffé
natio
l'état

à préparer des éditions plus amples & plus correctes que les précédentes. XVII.

Entre toutes les Compagnies Religieuses, la Congrégation de S. Maur se distingua par le zèle avec lequel elle s'empara, pour ainsi dire, de cette tâche laborieuse, & par l'ardeur infatigable des Savans formés dans son sein, qui furent chargés de la remplir. Quand ce Corps illustre n'auroit pas rendu d'autre service à l'Eglise, ne mériteroit-il pas d'être éternellement cher aux lettres & à la Religion ? SIÈCLE.

Après l'étude des Peres grecs & latins, celle des Conciles est l'un des objets les plus dignes de fixer l'attention de ceux qui embrassent, dans le plan de leurs travaux littéraires, toutes les branches de la science ecclésiastique. Avec l'histoire des dogmes & des erreurs, on y trouve celle des mœurs & de la discipline. Dans les actes de ces assemblées plus ou moins nombreuses, plus ou moins autorisées dans l'Eglise, sont consignés les usages de chaque siècle, les vices, les abus qui ont régné dans les différens âges, & chez les différentes nations, tant en Orient qu'en Occident, l'état de ferveur ou de relâchement, de

——— lumières ou de ténèbres qui caractérise
 XVII. les diverses époques du Christianisme
 S I È C L E. & les changemens successifs qui se sont
 introduits dans la police extérieure d'une
 société, dont l'esprit & les maximes ont
 toujours été les mêmes. En lisant les
 réglemens qu'elles ont dressés, on con-
 noît mieux que par tous les autres mo-
 numens de l'histoire, & les maux dont
 les Pasteurs s'efforçoient d'arrêter les
 progrès, & les remèdes par lesquels leur
 sagesse travailloit à les combattre. Quo-
 que dans le grand nombre, les loix ca-
 noniques, qui ont été le fruit de leur
 vigilance & de leur zèle, plusieurs ne
 soient plus en usage aujourd'hui, ce
 n'est pas une raison d'en négliger l'étude;
 au contraire, il nous est infiniment
 utile dans ces derniers tems, d'appren-
 dre quelle a été la législation de l'Eglise
 dans les siècles de force & de lumière,
 parce que, si sa conduite change sui-
 vant les besoins ou la foiblesse de ses
 enfans, ses desirs & ses sentimens ne
 changent point, & que la condescen-
 dance qu'elle a pour nous, doit nous
 la rendre plus respectable & plus chère.
 Nous avons parlé des différens recueils
 de Canons qui ont été faits avant le sei-

zier
 qua
 préc
 gré
 plus
 traç
 les
 yeux
 néra
 éten
 mer
 des
 ses,
 on fo
 sulta
 les E
 ont p
 d'y tr
 ques
 velles
 tiges
 actes
 ceux c
 qu'en
 falloit
 nodes
 ils ont
 font al
 usages

zième siècle. Ces compilations remarquables pour les tems où elles parurent, précieuses même à bien des égards, malgré leur imperfection, ne suffisoient plus, depuis que les Savans avoient contracté l'heureuse habitude de puiser dans les sources. On voulut avoir sous les yeux les actes mêmes des Conciles généraux & particuliers, dans toute leur étendue. Pour les rassembler, & en former des collections complètes, on fit des recherches immenses dans les Eglises, les Monastères, les Bibliothèques; on fouilla dans tous les dépôts, on consulta plus attentivement que jamais tous les Ecrivains anciens & modernes qui ont parlé des Conciles, dans l'espérance d'y trouver des indications, des remarques qui pouvoient conduire à de nouvelles découvertes. On n'épargna ni fatigues ni dépenses pour recouvrer les actes qu'on n'avoit pas, & compléter ceux qui n'étoient parvenus jusqu'à nous qu'en partie, & avec des lacunes qu'il falloit remplir. La date de quelques Synodes étoit incertaine, & l'endroit où ils ont été célébrés peu connu; plusieurs font allusion dans leurs réglemens à des usages dont la trace étoit effacée, d'au-

XVII. **S I È C I E.** tres se servent d'expressions dont le sens paroît équivoque. On a travaillé à déterminer l'époque des premiers, & le lieu de leur célébration, à éclaircir les usages dont les seconds font mention, & à fixer la vraie signification des termes peu usités que plusieurs ont employés. Tous ces objets ont été discutés dans de savantes dissertations, de manière que s'il reste encore quelques points couverts de nuages dans l'antiquité ecclésiastique, nous avons tout lieu d'espérer qu'avec le tems & le travail, ceux qui s'en occuperont après nous, parviendront à les dissiper.

L'histoire de l'Eglise, qui n'intéresse pas moins les simples fidèles que les Savans de profession, offre un vaste champ à la curiosité des uns & des autres. Elle embrasse tous les tems & tous les peuples : composée de plusieurs époques, les unes brillantes, glorieuses, agréables à parcourir ; les autres ténébreuses, affligeantes & dont on voudroit, pour l'honneur des Chrétiens, effacer le souvenir. Il faut, pour en connoître tous les détails, consulter, rapprocher, comparer une infinité de monumens répandus en tous lieux, dépouiller une multitude presque innombrable de piè-

ces
une
mo
sute
& r
tou
mer
s'y l
gaci
entr
si p
con
lier
Ceu
d'un
veill
tres
en c
éclor
parti
dans
vivor
D
ecclé
plus
qui a
princ
les q
celle

ces qui n'ont aucun rapport sensible les
 unes avec les autres, & qui jettent néan-
 moins le plus grand jour sur les faits, XVII.
 à interroger les annales de tous les peuples, SIÈCLE.
 & mettre en parallèle les Historiens de
 toutes les Communions ; travail im-
 mense, qui exige de la part de ceux qui
 s'y livrent, autant de patience que de fa-
 gacité. Les mêmes hommes ne peuvent
 entreprendre de fournir une si longue &
 si pénible carrière. Mais divers Savans,
 conduits chacun par leur attrait particu-
 lier, se la sont en quelque sorte partagée.
 Ceux-là se sont saisis d'un objet ; ceux-ci
 d'un autre. Les uns ont consacré leurs
 veilles à ramasser les matériaux, les au-
 tres ont employé leurs talens à les mettre
 en œuvre ; & leurs travaux réunis ont fait
 éclore toutes les histoires générales &
 particulières dont le Public a été enrichi
 dans le siècle passé & dans celui où nous
 vivons.

De toutes les portions de la science
 ecclésiastique, la Théologie, quoique
 plus constamment cultivée, étoit celle
 qui avoit le plus grand besoin de réforme,
 principalement dans la manière de traiter
 les questions qu'elle agitoit. C'est aussi
 celle où le renouvellement des études a

XVII. **S I È C L E.** opéré les plus utiles changemens. Méthode, raisonnemens, langage, tout est devenu différent de ce qu'il étoit ; tout a été amélioré. Les progrès qu'on a faits dans les autres sciences, ont tourné au profit de celle-ci. L'écriture mieux interprétée, la doctrine des Peres mieux approfondie, les Canons mieux connus, les faits historiques mieux constatés, l'enseignement de l'Eglise mieux établi dans sa continuité & dans son uniformité, ont été pour elle des sources abondantes de preuves également fortes & lumineuses, soit en défendant les dogmes, soit en réfutant les erreurs. Qu'on lise les grands corps de Théologie publiés depuis l'époque dont il s'agit, & qu'on les compare avec ceux qui avoient le plus de réputation, cent ou même cinquante ans auparavant, on aura peine à croire, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que ce soit la même science, composée des mêmes objets, & fondée sur les mêmes principes. Qu'on jette en particulier les yeux sur les ouvrages des Arnaud, des Bossuet, des Nicoles & de tant d'autres, quelle connoissance des vraies sources de la doctrine évangélique ! quelle force dans les raisonnemens ! quel ordre dans l'enchaînement

l'enchaînement des preuves ! quel art à les développer, à les mettre dans tout leur jour ! Comme ces grands Théologiens savent rendre les vérités sensibles, les principes féconds, les conséquences directes, incontestables ! Comme ils sont habiles à démontrer un point dogmatique, à démêler tous les sophismes de l'erreur, à la poursuivre jusques dans ses derniers retranchemens, à lui enlever toutes ses ressources, & à la terrasser avec ses propres armes ! On trouve la même dialectique, les mêmes richesses, la même énergie, la même clarté dans les ouvrages de morale. La question qu'il s'agit d'éclaircir, se présente d'abord sans embarras, sans obscurité. Les principes qui servent à la décider viennent ensuite, appuyés sur leurs preuves ; après quoi l'application semble s'en faire d'elle-même à tous les cas qu'il est possible de supposer ; & la lumière qui en jaillit est si pure, qu'elle dissipe sans effort toutes les objections, que l'indocilité de l'esprit & la perversité du cœur sont capables d'accumuler.

C'étoit principalement dans l'éloquence de la Chaire, que les effets de la barbarie & du mauvais goût se faisoient

sentir. A peine peut-on soutenir aujourd'hui la lecture des sermons prononcés devant les plus nombreux Auditoires de la Cour & de la Ville, par les Orateurs Chrétiens qui passoient pour les plus éloquens au commencement de ce siècle. C'est un amas informe de raisonnemens, dont les moins mauvais sont ceux qui n'ont d'autre défaut que de ne rien prouver, de citations étrangères au sujet, de comparaisons fausses, de pensées triviales ou hyperboliques, de morceaux disparates & sans liaison; tout cela écrit du style le plus bas & le plus vicieux. Les Peres Senault, le Jeune & Lingendes ont été les premiers qui aient connu les règles de la décence, le prix de l'ordre & la nécessité d'employer un langage noble, en traitant dans la chaire Evangelique les grands objets du dogme & de la morale. Ils mirent plus de méthode & de suite dans la distribution de leurs discours, plus de choix & de précision dans leurs preuves, plus d'exactitude & plus de dignité dans la manière de s'exprimer.

Après eux, l'art oratoire se perfectionna tellement, que la Tribune sacrée eut bientôt ses Démosthènes & ses

C
 qu
 pa
 qu
 de
 leu
 pro
 ses
 qu
 sen
 par
 dél
 ces
 nue
 les t
 du
 Thé
 qu'C
 veux
 dans
 tails
 la fa
 conv
 vains
 aux
 le jou
 minar
 pas à
 comp

Cicérons. On y admira des Orateurs que la Grèce & Rome eussent comptés parmi leurs plus beaux génies. Tout ce que l'éloquence a de noble, de sublime, de touchant & de persuasif, éclata dans leurs discours. Bossuet, majestueux & profond, étonna l'esprit par la hauteur de ses pensées, & par ces traits de feu, qui, lancés comme par hasard, produisent un effet plus sûr que s'ils étoient préparés de loin. Fléchier, plus soigné, plus délicat, para la vérité de toutes les grâces de la diction. Il aimait mieux l'insinuer doucement dans les âmes, que de les forcer à se rendre, en les accablant du poids de ses raisons. Bourdaloue, Théologien, autant & peut-être plus qu'Orateur, élevé dans ses idées, nerveux dans ses raisonnemens, pressant dans ses inductions, riche dans ses détails, & plus occupé des choses que de la façon de les dire, s'attacha sur-tout à convaincre la raison & à détruire les vains prétextes que la passion oppose aux devoirs dont elle voudrait se couer le joug, pour se mettre en liberté. Cheminés, dont les talens ne parvinrent pas à leur maturité, plus facile dans sa composition, plus touchant, plus ingénieux.

—
 XVII. **S I È C L E.** vieux dans la peinture des vertus & des vices, chercha la route du cœur, & la trouva.

Nous ne parlerons pas d'une infinité d'autres qui parurent avec éclat dans la même carrière, & dont plusieurs furent élevés aux dignités de l'Église, par un Prince, juste estimateur du mérite.

Cette grande révolution qui a changé l'état des Sciences & des Arts chez toutes les Nations de l'Europe, est l'époque la plus intéressante dans l'histoire de l'esprit humain. Elle est principalement due à l'immortel Descartes, restaurateur de la vraie Philosophie, & de toutes les connoissances qui en dépendent. Il travailla toute sa vie à détromper les hommes de leurs vieilles erreurs, à leur tracer la route qui conduit à la vérité, même dans les genres les plus éloignés de celui qui fut le principal objet de ses méditations, & à dégager la raison des entraves que l'empire de l'opinion & de la coutume lui avoit données. Il créa l'art du raisonnement pour les Modernes, comme Socrate l'avoit créé pour les Anciens. Par la force de son génie, il s'éleva au-dessus de tous les préjugés, qui n'étoient respectables que par leur

antiquité ; il renversa d'un seul coup cet édifice de tant de siècles, dont la multitude des faux Savans avoit tellement fortifié les remparts, qu'on les croyoit inébranlables ; & sur leurs ruines, il établit un édifice tout nouveau, qui n'a fait que s'étendre & s'embellir depuis lui. Sa manière de philosopher devint celle de tous les bons esprits ; & sa méthode, la seule qui puisse guider sûrement les vrais Philosophes dans la recherche de la vérité, s'est appliquée tour-à-tour avec un égal succès, à tous les objets des connoissances humaines. Par elle, on a fait plus de progrès en moins de cinquante ans dans les Arts & dans les Sciences, qu'on n'en avoit fait avant lui, durant l'espace de plusieurs centaines d'années. C'est depuis lui qu'on trace le plan d'un ouvrage avec ordre & clarté, qu'on fait descendre & remonter par une même chaîne, des principes aux conséquences, & des conséquences aux principes, qu'on pense avec justesse, qu'on écrit avec précision, & qu'en Théologie, en Morale, en Jurisprudence, en Histoire, en Littérature, comme en Philosophie, on ne dit que ce qu'il faut, & comme il faut.

XVII. Ce grand homme, né à la Haie, petite Ville de Touraine, en 1596, mourut à Stockholm en 1650, âgé de cinquante-quatre ans.

A R T I C L E X I V.

Ecrivains Ecclésiastiques.

APRES ce que nous avons dit dans l'article précédent, on conçoit que le nombre des Auteurs Ecclésiastiques qui ont illustré ce siècle, est immense & presque infini, puisqu'il n'y a point de matières relatives à la Religion, qu'on n'ait traitée de nouveau, sur des principes plus lumineux & des fondemens plus solides, depuis la renaissance des Lettres. Se proposer de faire connoître tous ceux qui ont écrit dans les différens genres pour l'utilité de l'Eglise, soit par les circonstances les plus remarquables de leur vie; soit par l'analyse des Ouvrages qu'ils ont laissés, ce seroit entreprendre un nouvel Ouvrage, ou bien il faudroit donner à cet article la forme d'une nomenclature sèche & fatigante, qui ne contiendrait que des noms & des dates.

Entre ces deux inconvéniens, nous prendrons, comme nous avons déjà fait, un milieu plus sage à ce qu'il nous semble, ou du moins plus assorti au plan de notre ouvrage. Ce sera de choisir, parmi les Savans de ce siècle, qui ont consacré leurs talens à la gloire de la religion, ceux qui se sont distingués par un mérite plus éminent, & par des travaux plus utiles; & quoique la fin du dix-septième siècle soit le terme où l'ordre des tems nous prescrit de nous arrêter, nous anticiperons un peu sur le dix-huitième, parce que plusieurs Ecrivains illustres, qui ont vécu dans celui-là, ne sont morts que dans les premières années de celui-ci.

Parmi les Théologiens célèbres qui ont fleuri au commencement de l'époque brillante & féconde où nous sommes arrivés, nous trouvons d'abord Guillaume Estius, né à Gorcum, ville de la Hollande méridionale, en 1541, d'une famille noble & ancienne. Il fit ses premières études à Utrecht, sa Philosophie & sa Théologie à Louvain. Dans cette dernière Ecole, il puisa le vrai goût des sciences ecclésiastiques. Il s'y remplit des bons principes, pour lesquels il eut tou

XVII.
S I È C L E.

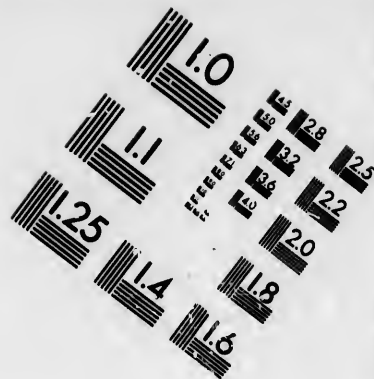
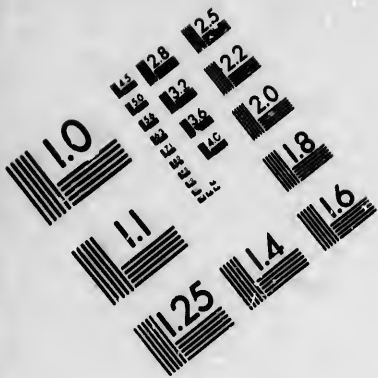
jours un attachement inviolable, & qu'il a développés d'une manière très-lumineuse dans ses ouvrages. Après qu'il eut pris le bonnet de Docteur, son mérite le fit appeller à Douai, où il professa la Théologie, & fut chargé de la direction du Séminaire. Il s'acquitta de ces deux emplois avec autant de sagesse que de capacité. Il obtint la dignité de Prévôt de l'Eglise de S. Pierre, & y joignit celle de Chancelier de l'Université. Par ses soins & son exemple, cette Ecole devint très-florissante. Il y excita l'émulation, l'amour du travail & l'estime des connoissances solides. Sa vie étoit retirée & laborieuse. Les ouvrages que nous avons de lui en ont été le fruit. Trois sur-tout jouissent, depuis qu'ils sont devenus publics, d'une estime justement méritée. Le premier est un excellent Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, & sur la plus grande partie des Epîtres catholiques; le second est un recueil d'observations & de notes savantes sur les endroits les plus difficiles de l'Ecriture Sainte; & le troisième un Commentaire étendu sur les quatre Livres du Maître des Sentences, qui embrasse toute la Théologie. Ces trois Ouvrages sont parfaits, chacun en

leu
pri
a p
le
tou
me
dir
de
Co
de
Il
bre
Per
des
Ell
Sui
qui
éle
éto
mie
bea
scie
san
tré.
bre
Poë
très
gou

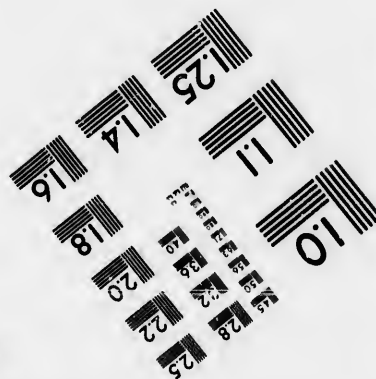
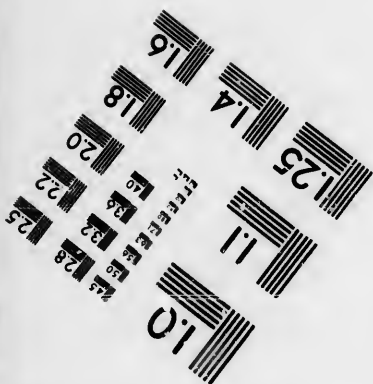
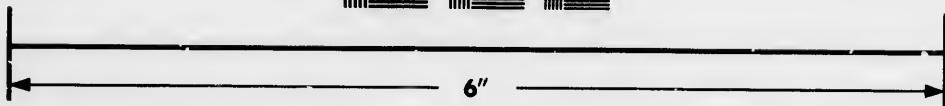
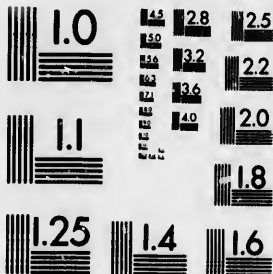
leur genre. On y trouve par-tout un esprit sage, conséquent, ami du vrai, qui a pénétré son sujet, & qui s'en est rendu le maître. Avec eux on peut se passer de tous les livres qui ont été faits sur les mêmes matières ; en un mot, on peut dire, sans faire tort aux autres Savans de ce siècle, qu'Estius est de tous les Commentateurs, le plus judicieux, & de tous les Théologiens, le plus exact. Il mourut à Douai, au mois de Septembre 1613, âgé de soixante-douze ans.

La famille de Jacques Davy du Perron étoit de Normandie, & l'une des plus distinguées de cette Province. Elle se retira dans le canton de Berne en Suisse, pour cause de Religion. Il y naquit au mois de Novembre 1536, & fut élevé dans le Calvinisme. Son père qui étoit savant, le conduisit dans ses premières études. Du Perron, qui avoit beaucoup d'aptitude & d'ardeur pour les sciences, fut bientôt en état de marcher sans guide dans la carrière où il étoit entré. Il apprit de lui-même le Grec & l'Hebreu. Il étudia les anciens, & sur-tout les Poètes, pour lesquels il avoit une passion très-vive. Mais ce ne fut en lui qu'un goût passager, auquel il renonça pour





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8 2.0 2.2 2.5
3.6 3.2 2.8
4.5

10
11

~~Il~~ s'appliquer à des objets plus sérieux. **Le XVII.** vint en France, étant encore attaché aux erreurs de Calvin. Philippe Desportes, dont il fut connu, le présenta à Henri III, qui conçut pour lui beaucoup d'estime. Il la méritoit par la beauté de son esprit, par ses talens & l'étendue de ses connoissances. Ce furent sans doute les marques de bonté que ce Prince lui donna, qui lui firent penser à rentrer dans le sein de l'Eglise, de peur que sa Religion ne fût un obstacle à sa fortune, motif qui n'eût pas été bien pur, & qui ne devoit pas entrer dans son éloge, puisqu'il n'auroit eu pour principe que la politique & l'ambition. On assure pourtant que s'étant adonné à la lecture des SS. Peres, & sur-tout de S. Augustin, il y trouva la réfutation de la Doctrine qu'il avoit sucée avec le lait. Il faut donc penser, pour l'honneur de sa mémoire, que ce fut par sa propre conviction qu'il se détermina à quitter l'erreur.

Après l'avoir abjurée, du Perron embrassa l'état Ecclésiastique. Alors il se consacra principalement à l'instruction & à la conversion des Calvinistes, & il en ramena un grand nombre à l'unité Catholique, par la force de ses raisonnemens,

& par l'habileté avec laquelle il savoit manier les preuves tirées des témoins de la tradition. Le savant Henri Sponde, Evêque de Pamiers, & Auteur d'un très-bon Abrégé des Annales de Baronius, fut une de ses conquêtes. Il étoit naturellement éloquent, & son imagination qui saissoit vivement les choses, donnoit à tout ce qu'il disoit un tour noble, une chaleur & une dignité dont l'impression se communiquoit aisément, & subjuguoit les esprits. Henri IV. l'honora de son estime, & il eut beaucoup de part à la réconciliation de ce Prince avec le Saint Siége. Ses talens pour la négociation ne furent guère inférieurs à ceux qu'il eut pour la controverse. Il en donna des preuves dans la conduite de plusieurs affaires importantes & délicates dont il fut chargé, particulièrement à Rome. Clément VIII l'éleva au Cardinalat en 1604. Il étoit alors Evêque d'Evreux, d'où il fut transféré à l'Archevêché de Sens. Sous Paul V, vers lequel il avoit été envoyé pour ménager, avec le Cardinal de Joyeuse, un accommodement entre ce Pontife & la République de Venise, il assista aux fameuses Congrégations de *Auxiliis*. On dit que ce fut lui qui con-

XVII.
SIÈCLE.

seilla au Pape de ne point décider les questions difficiles qu'on y avoit agitées, par un Jugement dont il craignoit que les suites ne devinssent plus contraires au repos de l'Eglise, que la contestation même qui partageoit les esprits.

On a reproché au Cardinal du Perron d'avoir trop tenu aux opinions qui s'étoient accréditées pendant la Ligue; d'avoir traité comme problématiques des maximes que l'Eglise de France a toujours regardées comme les vrais fondemens de son droit public & de ses libertés; & d'avoir oublié, après la mort d'Henri IV, ce qu'il devoit à la mémoire de ce grand Prince qui l'avoit comblé de bienfaits. Il mourut à Paris en 1618, ayant eu part à toutes les affaires importantes de son temps, & ayant joué un grand rôle dans l'Etat, ainsi que dans l'Eglise, par son mérite & son crédit. Ses ouvrages ont été recueillis en trois volumes *in-fol.* Il y en a deux surtout plus considérables & plus estimés que les autres : le premier est un Traité de l'Eucharistie, contre le livre de Duplessis-Mornai; on n'avoit encore rien écrit de plus savant & de plus complet sur cette matière; le second est une réfu-

tation du Roi d'Angleterre, Jacques I, ~~_____~~ XVII.
 qui négligeoit les devoirs de la Royauté, pour se mesurer avec les Théologiens. SÈCLE.
 Le savant Cardinal y montre que le titre de Roi Catholique ne peut être donné à un Prince qui a rompu les liens de l'unité, quand même il n'auroit porté aucune atteinte à l'intégrité du dogme; que l'Eglise a toujours été une société visible, unique, éminente par sa foi, sa lumière, sa hiérarchie, & séparée de toutes les Sectes qui ont altéré les traditions apostoliques; & que, pour être dans la voie du salut, il faut vivre dans son sein, parce qu'elle n'est pas moins la source de la vie, que la dépositaire de toutes les vérités révélées. Nous parlerons de la conduite que le Cardinal du Perron tint à l'égard d'Edmond Richer, dans la notice que nous donnerons bientôt de ce dernier.

La Congrégation de l'Oratoire venoit d'être établie à Rome par S. Philippe de Néri, lorsque César Baronio, né à Sara, Ville de la Campagne de Naples, en 1538, se mit sous la conduite du saint Fondateur. Son pere, qui étoit d'une naissance distinguée, avoit pris un grand soin de son éducation. Il y ré-

XVII.
S. I. È. C. L. E.

pondit par ses talens naturels & par une grande application à l'étude. Il entra dans la Congrégation de l'Oratoire, & il en fut un des principaux ornemens, encore plus par son éminente piété, que par sa vaste érudition. Il devint Général de cette Compagnie naissante, par la démission volontaire de S. Philippe de Néri. Le Pape Clément VIII le prit pour Confesseur, & le créa Cardinal en 1596. Il fut ensuite Bibliothécaire du Vatican, place convenable à son goût pour l'étude, & à ses occupations. Dans le Conclave où Léon XI fut élu pour succéder à Clément VIII, Baronius eut plus de trente voix, & l'on ne peut douter qu'il n'eût été élevé sur le Saint-Siège, si la Cour d'Espagne ne lui eût pas donné l'exclusion, à cause de son traité sur la Monarchie de Sicile. Sans intrigue & sans ambition dans le séjour de la Politique, sa vie toute entière fut consacrée aux travaux littéraires. Il mourut en 1607, dans la soixante-neuvième année de son âge, estimé de tous les Savans & de tous les gens de bien.

Dès l'âge de 30 ans, Baronius entreprit ses Annales Ecclésiastiques, & il y travailla sans interruption jusqu'à la fin

de
feu
tat
for
mé
les
les
rév
tou
ne
jus
Ce
qui
hon
feu
pas
nai
nisi
pro
bril
dou
faut
bles
une
l'on
c'est
vant
le p
la c

de ses jours; ouvrage immense dont le seul projet étoit capable de faire la réputation d'un Savant, & qui embrassoit dans son exécution toutes les époques, tous les monumens historiques & religieux, tous les faits généraux & personnels, toutes les affaires de la Religion, toutes les révolutions qui l'intéressent; en un mot, toute la masse & tous les détails des événemens, depuis l'origine de l'Eglise, jusqu'au temps où l'Auteur écrivoit. Cette tâche d'une si prodigieuse étendue, qui auroit occupé la vie de plusieurs hommes laborieux, Baronius la remplit seul dans le cours d'une vie qui ne fut pas prolongée au-delà des bornes ordinaires. Il commence avec le Christianisme naissant, & suit d'âge en âge ses progrès, ses destinées prospères ou moins brillantes, jusqu'aux dernières années du douzième siècle. Il a fait beaucoup de fautes sans doute; elles étoient inévitables dans une si longue carrière, & dans une si grande variété d'objets. Mais si l'on peut s'étonner de quelque chose, c'est qu'il n'en ait pas fait infiniment davantage, ayant ouvert & frayé la route le premier, & vivant dans un temps où la critique ne faisoit que de naître. Il

XVII.
S I È C L E.

seroit contre l'équité, contre la raison ; de le juger aujourd'hui d'après les découvertes & les lumières dont une multitude de Savans nous ont enrichis depuis près de deux siècles. Les Annales de Baronius ont été abrégées, critiquées, réformées & continuées par différentes plumes. L'Abbrégé de Henri Sponde, la continuation d'Oderic Raynaldus, & les corrections du P. Pagi & du Cardinal Noris, sont les meilleurs écrits qu'elles aient occasionnés. Il semble qu'au lieu de réimprimer ce grand Ouvrage, tel qu'il est sorti des mains de son Auteur, c'est-à-dire, avec toutes ses imperfections & toutes ses méprises, comme on l'a fait plusieurs fois, on auroit mieux mérité de la Religion & des lettres, en le refondant d'un bout à l'autre, d'après les observations de ceux qui en ont relevé les fautes. Ce travail seroit difficile, & entraîneroit des dépenses considérables ; mais il en résulteroit le plus grand corps d'Histoire Ecclésiastique, & le plus accompli qu'on eût encore vu paroître. Il est surprenant que parmi tant d'illustres Pontifes, qui ont occupé le Siège Apostolique dans le dernier siècle & dans celui-ci, aucun

n'ai
de c
est-e
tuel
tout
tes l

L
gie
tre
néce
que
les
chis
vain
se s
est p
de l
répu
154
fa n
de c
Jésu
tion
prop
péri
la p
au S
Bas
Lou

n'ait formé le plan & favorisé l'exécution de cette belle entreprise. Mais peut-être est-elle réservée à celui qui retrace ac-
 tuellement aux yeux de l'Univers, toutes leurs éminentes qualités & toutes leurs vertus. XVII.
SIÈCLE.

La controverse, branche de Théologie qui tient une espèce de milieu entre la positive & la scholastique, devint nécessaire à la défense de l'Eglise, lorsque les Protestans l'eurent attaquée dans ses principaux dogmes, dans sa hiérarchie, & dans son culte. Parmi les Ecrivains du XVI^e & du XVII^e siècles, qui se sont distingués dans ce genre, il en est peu dont la réputation ait égalé celle de Robert Bellarmin. Il naquit à Montépulciano, petite ville de Toscane, en 1542. Il étoit neveu de Marcel II, par sa mère, sœur de ce Pontife. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'Ordre des Jésuites, & par les heureuses dispositions qu'il y porta, il fit de si rapides progrès dans les sciences, que ses Supérieurs l'appliquèrent au ministère de la prédication, avant qu'il fût parvenu au Sacerdoce. Il étoit alors dans les Pays-Bas, & il enseignoit la Théologie à Louvain. Il prêchoit en même temps avec

XVII. tant d'éloquence, que les Protestans venoient en foule pour l'entendre. Il se servoit de la langue latine, qu'il parloit avec beaucoup de noblesse & de facilité. Il fut rappelé à Rome vers l'an 1576, & le Pape Grégoire XIII le chargea d'enseigner la controverse contre les Protestans, dans le Collège qu'il avoit fondé. Dans cet emploi, Bellarmin augmenta la réputation dont il jouissoit déjà, tellement qu'on le regardoit à Rome comme le plus habile Théologien qu'il y eût alors pour la partie à laquelle il s'étoit attaché. C'étoit aussi l'idée que les Protestans eux-mêmes avoient de lui. Personne avant lui n'avoit mieux approfondi tout ce qu'il y a de vicieux dans leur doctrine, & ne les avoit combattus ^{par} ses armes plus redoutables. Il vint en France à la suite du Cardinal Henri Cajetan, sous le Pontificat de Sixte V, & dans le temps des plus grandes fureurs de la Ligue. Il n'y resta que dix mois; c'en fut assez pour mériter l'estime de tous ceux qui le connoient. En 1598, Clément VIII l'honora de la Pourpre romaine, & en 1601 il lui donna l'Archevêché de Capoue. Le nouvel Archevêque, non moins pieux

que
après
Egli
men
se fu
venir
tien
qu'on
fut é
aupr
dont
profé
utiles
Bella
tife,
dém
vant
il ét
qu'il
saga
talen
affair
voir
prop
tère
dire
vant
vit
Paul

que savant, partit de Rome trois jours après son sacre, pour aller résider à son Eglise. Mais en 1605, la mort de Clément VIII, & celle de Léon XI, qui se suivirent de près, l'obligèrent de revenir dans la Capitale du Monde chrétien, pour assister aux deux Conclaves qu'on y tint coup sur coup. Paul V, qui fut élu dans le second, voulut retenir auprès de lui le Cardinal Bellarmin, dont il sentoit que les conseils & le profond savoir lui seroient également utiles dans le gouvernement de l'Eglise. Bellarmin se rendit aux volontés du Pontife, mais ce fut à condition qu'il se démettroit de son Archevêché, ne pouvant consentir à garder une Eglise dont il étoit contraint de s'éloigner. Quoiqu'il eut beaucoup de prudence & de sagacité, son goût, non plus que ses talens, n'étoient pas tournés du côté des affaires. Cependant il se chargea par devoir de toutes celles auxquelles on le crut propre; mais il les traita selon son caractère & la trempe de son esprit, c'est-à-dire, plutôt en Théologien & en Savant, qu'en Politique. C'est ce qu'on vit sur-tout dans le grand démêlé de Paul V avec la République de Venise.

XVII.

SIECLE.

— Bellarmin écrivit pendant que les autres négocioient. Il mourut peu de tems après Paul V, au mois de Septembre 1621, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Les ouvrages polémiques de ce Théologien célèbre ont été imprimés plusieurs fois. L'édition de Paris, qui parut en 1608, chez les Triadelphes, en quatre volumes *in-folio*, est la plus complete & la plus soignée. Ces quatre volumes contiennent une suite de controverses générales & particulières, sur tous les points qui divisent les Catholiques & les Protestans. Ce sont comme autant de traités sur chaque objet, dans lesquels l'Auteur approfondit les questions, en remontant aux principes, en discutant les preuves, les objections, & en éclaircissant tout ce qui a besoin de l'être dans ces matières, qui embrassent à la fois le dogme, la discipline, les sacremens, le culte, la police, & la hiérarchie de l'Eglise; c'est-à-dire, tout ce qu'il y a de grand, d'intéressant & de profond dans la doctrine Catholique. Chacun de ces articles est traité avec un ordre, une clarté, une érudition & une étendue de connoissances qui ne laissent rien à desi-

ter.
sava
point
delà
né s
& l
Roy
nière
litig
voir
Souv
vrag
& l'a
aillen
donn
teur
les e
d'ap
régm
lira
tous
vain
usag
tienn
quel
d'aut
Si
du b
ques

ret. En France, on eût souhaité que le savant Cardinal n'eût point touché aux points sur lesquels les Théologiens d'au-delà des monts ont des principes qui ne s'accordent point avec les maximes & le droit public ecclésiastique du Royaume. On n'y a point goûté la manière dont il s'explique sur ces matières litigieuses, principalement sur le pouvoir du Pape à l'égard du temporel des Souverains. C'est pour cela que ses ouvrages n'ont pas chez nous la réputation & l'autorité dont ils y jouiroient, comme ailleurs, si l'Auteur s'étoit moins abandonné à ses préventions. Mais un Lecteur sage & impartial, laissant à l'écart les endroits où Bellarmin s'est exprimé, d'après les principes ou les préjugés qui régnoient dans le pays où il écrivoit, lira toujours, avec un avantage infini, tous les ouvrages que cet habile Ecrivain a faits sur les objets qui sont d'un usage universel dans l'Eglise, & qui ne tiennent pas à des opinions adoptées par quelques nations, & contestées par d'autres.

Si la célébrité d'un Ecrivain dépend du bruit que font ses écrits, des critiques multipliées auxquelles ils donnent

XVII.

SIÈCLE.

lieu, & des traverses qu'ils lui susci-
 XVII. tent, peu de Savans y ont eu plus de
 SIÈCLE. droit qu'Edmond Richer. Il naquit à
 Chource, village du Diocèse de Lan-
 gres en Champagne, le 30 Septembre
 1560. Il montra dès sa plus tendre
 jeunesse une curiosité, un desir d'ap-
 prendre, qui sembloient annoncer la ré-
 putation qu'il s'acquerroit un jour par
 son savoir. Mais ses parens qui étoient
 pauvres, & d'une condition médiocre,
 ne pouvoient lui fournir les moyens de
 seconder cette noble ardeur pour les
 sciences, que l'impuissance de la satis-
 faire rendoit encore plus vive. Il vint
 donc à Paris, dans l'espérance d'y trou-
 ver des secours & des ressources: il étoit
 alors âgé de dix-huit ans. Pour se
 procurer les moyens de subsister, il
 s'attacha à un Collège, & il y vécut de
 ce qu'il gaignoit par les petits services
 qu'il rendoit aux Maîtres & aux Eco-
 liers. Tout le tems qui lui restoit, il
 l'employoit à l'étude. La vivacité de son
 esprit & son application continuelle
 le mirent en état de commencer sa Phi-
 losophie au bout de trois ans. Il n'y
 réussit pas moins que dans les humanités.
 Ses talens se développèrent de plus en

plu
 car
 ave
 les
 &
 jug
 voit
 part
 ent
 Reli
 tout
 devo
 & d
 un
 Trô
 de f
 gueur
 thèse
 Jacq
 comb
 étoit
 prits
 bons
 quois
 & c'
 faire
 Il
 & de
 toute

plus, à mesure qu'il avançoit dans la carrière, de sorte qu'il fit sa licence avec la plus grande distinction. Alors les Ligueurs étoient maîtres de Paris, & ces forcenés avoient tellement subjugué tous les corps, qu'à peine s'y trouvoit-il quelques hommes sages qui ne partageassent pas leurs fureurs. Richer, entouré de gens qui croyoient servir la Religion & l'État, en soufflant partout le feu de la sédition dont ils étoient dévorés, ne put se défendre de penser & de parler comme eux. Lui qui devoit un jour soutenir les droits sacrés du Trône, au péril de son repos & même de sa vie, fut un des plus ardens Ligueurs, jusqu'à oser canoniser dans une thèse publique l'action exécrationnable de Jacques Clément. Rien ne prouve mieux combien le fanatisme qui régnoit alors, étoit contagieux pour les meilleurs esprits. Mais bientôt Richer revint aux bons principes par ses propres reflexions, quoiqu'il fût presque seul contre tous, & c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui.

Il reçut le bonnet de Docteur en 1590, & dès-lors il se déclara hautement en toute occasion contre les ennemis de

XVII,
S I È C L E. Henri IV. Il devint ensuite Grand-Maître & Principal du Collège du Cardinal le Moine. Connoissant mieux qu'un autre les devoirs de sa place, parce-qu'il avoit plus de lumières & de désintéressement que tous ceux qui l'avoient remplie avant lui, il employa tout ce qu'il avoit de talens & de capacité à rétablir le bon ordre dans cette maison, dont la discipline & le temporel avoient également éprouvé les effets de la guerre civile. Le quartier de S. Victor où ce Collège est situé, étoit alors infecté par les eaux croupissantes qui s'y rassembloient; il leur donna un écoulement libre dans la rivière, par un égout qu'il fit creuser, & qui subsiste encore. Il fit aussi construire des digues de maçonnerie pour empêcher les eaux de la Seine de filtrer sous terre dans les grandes crûes, & de submerger le jardin du Collège & tous les environs; travaux immenses & dignes d'un bon Citoyen, auxquels ce quartier doit la salubrité dont on y jouit aujourd'hui, sans que beaucoup de personnes sachent quel en est l'Auteur. Richer trouva dans son économie de quoi fournir à ces dépenses, qu'un simple particulier n'entreprendroit.

ne prendroit pas actuellement. Il fit en même tems plusieurs écrits pour diriger les Maîtres dans l'enseignement des sciences, à commencer par la Grammaire, & les Ecoliers dans leurs études. Le meilleur de ces ouvrages est celui qui a pour titre, *Obstetrix animarum*. C'est une méthode, ou si l'on veut un plan raisonné d'études, propre à former l'esprit & le jugement, qui contient des idées neuves & rares alors, mais très-communes aujourd'hui; ce qui ne diminue point le mérite de l'Auteur, parce qu'il ne falloit pas avoir un génie médiocre dans ce temps-là, pour sentir combien la méthode des écoles étoit vicieuse, & pour en proposer une meilleure.

Richer fut nommé Syndic de la Faculté de Théologie en 1608. C'est à cette époque que commencent les temps les plus brillans, & tout ensemble les plus orageux de sa vie. Henri IV, qui connoissoit son zèle pour la bonne discipline, & le succès avec lequel il avoit travaillé à la rétablir dans son Collège, le chargea de réformer les abus qui s'étoient introduits pendant les troubles, dans toutes les portions de l'Univer-

— sité, & en particulier dans la Faculté
XVII. de Théologie. Tant que ce grand Prin-
S I È C L E. ce vécut, Richer, courageux & ferme,
soutenu de son autorité, surmonta
les obstacles qu'il rencontroit à cha-
que pas dans cette grande entreprise ;
mais après la mort funeste du meilleur
des Rois, tout changea de face. Les
idées dont la plupart des esprits s'é-
roient nourris pendant la Ligue, affou-
pies & contenues par la crainte, se re-
montrèrent avec une liberté affligeante
pour tous les bons Citoyens. On ne
se contenta pas de parler comme on
avoit fait sous la tyrannie des Seize ;
on porta la témérité jusqu'à consacrer
dans des Thèses publiques, au sein mê-
me de la Capitale, des propositions dia-
métralement opposées à la doctrine de
l'Eglise Gallicane & de la Sorbonne, tou-
chant l'autorité des Conciles Généraux
& l'indépendance des Souverains. Ce
qu'il y avoit de plus remarquable, c'est
que les Thèses dont nous parlons de-
voient être soutenues par des Religieux
couverts du même habit que l'assassin de
Henri III avoit porté. Richer s'éleva con-
tre une entreprise si dangereuse, avec
toute la chaleur de son zèle. Ce fut à cette

o
d
C
p
m
q
de
fo
po
pr
les
fai
qu
par
me
l'au
tue
app
qui
nistr
auto
raux
tous
égale
men
non
en q
droit
Ecclé

occasion qu'il composa le fameux Traité de la Puissance Ecclésiastique & Politique. Ce Traité n'étoit destiné qu'à l'instruction particulière de Nicolas de Verdun, Premier Président du Parlement de Paris, qui, peu versé dans ces matières, avoit demandé à Richer un écrit court & raisonné, où les vrais principes fussent exposés clairement, & d'une manière propre à lui servir de règle dans l'affaire que les ennemis du repos public venoient de faire naître. Il contient dix-huit articles qui se lient étroitement l'un à l'autre par l'ordre des idées. Les principes fondamentaux de cet ouvrage sont, 1°. que l'autorité de l'Eglise est purement spirituelle, & n'a rien de coactif. 2°. Qu'elle appartient au corps entier de l'Eglise, qui l'exerce extérieurement par ses Ministres. 3°. Que la plénitude de cette autorité réside dans les Conciles Généraux, représentant toute l'Eglise, & que tous les degrés de la Hiérarchie leur sont également soumis. 4°. Que le Gouvernement de l'Eglise est Aristocratique, & non Monarchique. 5°. Que les Princes, en qualité de Magistrats suprêmes, ont droit d'inspection & de correction sur les Ecclésiastiques de leurs états, & que c'est

XVII.
SIÈCLE. à eux qu'il appartient de procurer l'observation des Canons, par les moyens que leur sagesse & leur puissance trouvent en elles-mêmes. 6°. Qu'ils ont droit de veiller sur la police extérieure de l'Eglise, d'admettre ou de rejeter les Canons de discipline, à mesure qu'on en propose de nouveaux, selon qu'ils les trouvent conformes ou contraires aux maximes reçues dans leurs états & au bien de leurs sujets.

Plusieurs de ces principes ont toujours été regardés comme incontestables dans l'Eglise de France, sur-tout depuis les Conciles de Constance & de Bâle, qui les ont consacrés par leurs décrets. Mais Richer resserra trop étroitement la Jurisdiction des Ministres de l'Eglise; d'ailleurs, il ne donna pas à ses idées tout le développement dont elles étoient susceptibles. En voulant être court, il devint obscur, comme il en est convenu lui-même: il se servit d'expressions qu'il auroit dû ne pas employer dans un écrit de cette nature, parce que les unes sont trop dures, & les autres trop peu correctes; il ne distingua pas assez les différens degrés d'autorité qui appartiennent aux Ministres

de l'Eglise, suivant le rang qu'ils occupent dans la Hiérarchie; enfin il concentra plus qu'il ne devoit tout le pouvoir spirituel, dans les Conciles Généraux, comme si ce pouvoir étoit sans ressort & sans activité dans l'Eglise, lorsque le Concile Général n'est pas actuellement assemblé, ou qu'il ne peut l'être par des obstacles que les Pasteurs ne sont pas en état de faire cesser. Tels sont les défauts qu'une critique judicieuse apperçoit dans ce fameux Traité; & sans doute ce fut par-là qu'il donna prise à ceux qui l'attaquèrent.

A peine fut-il devenu public, que mille voix s'accordèrent à le proscrire. Jamais ouvrage de ce genre n'a excité un soulèvement plus universel & plus tumultueux. Tous les ennemis que Richer s'étoit faits dans l'Université, & principalement dans la Faculté de Théologie, lorsqu'il avoit entrepris d'en corriger les abus, saisirent l'occasion de satisfaire leur ressentiment; & ces ennemis étoient en si grand nombre, que la perte du Syndic paroissoit inévitable. On lui donnoit publiquement les noms odieux d'hérétique, de chef de Secte, & celui de Richéristes au petit nombre

XVII. de ceux qui pensoient comme lui. On ne parloit de rien moins que de le destituer ignominieusement du Syndicat, & de l'envoyer à Rome pour être jugé par l'Inquisition. A la tête de ses adversaires, étoient quelques membres d'un Corps Religieux, alors très-puissant & très-redoutable. Ils amenterent contre le Syndic une foule de Docteurs qui étoient dans les mêmes principes qu'eux, plusieurs Evêques du nombre desquels étoient les Cardinaux du Peron & de la Rochefoucault, & quantité de Moines de tous les Ordres qui sont admis dans la Faculté de Théologie. Les esprits s'échauffèrent au point que cette querelle devint la plus grande affaire de l'Eglise & de l'Etat. La Régente, les Ministres, le Parlement, le Clergé, la Sorbonne, les Nonces du Pape, les partisans & les adversaires des maximes ultramontaines, tout le monde en un mot s'en occupa, selon ses intérêts & ses opinions.

Au milieu de ces rumeurs, & dans la chaleur des esprits qui les excitoient, on travailloit à faire censurer par la Faculté de Théologie, le livre qui étoit l'occasion du trouble. Mais le Parlement

empêcha cette Compagnie de suivre l'impulsion que les ennemis du Syndicat & de sa doctrine lui avoient donnée. Le Cardinal du Perron, Archevêque de Sens, & Paul Hurault de l'Hopital, Archevêque d'Aix, réussirent mieux. Ils rassemblèrent les Prélats de leur Province, l'un à Paris, le 9 Mars, l'autre à Aix, le 24 Mai 1612, & leur firent signer la censure qu'ils avoient dressée contre l'ouvrage de Richer. Celui-ci fut dépouillé du Syndicat, la même année, en exécution des ordres que la Faculté reçut de la Cour à cet effet. Depuis ce temps, les Syndics, qui étoient perpétuels auparavant, sont élus tous les deux ans, à moins que les circonstances & des ordres supérieurs ne s'y opposent. Richer cessa de se trouver aux assemblées de la Faculté, & se tint renfermé dans son Collège, pour éviter d'être enlevé & conduit à Rome, ce qu'il appréhendoit plus que la mort. Il crut appaiser l'animosité de ses ennemis, en donnant en 1620, une déclaration, par laquelle il soumettoit son livre & sa doctrine au jugement du Saint Siège, protestant que son intention n'avoit pas été d'attaquer la puissance lé-

XVII.
S I È C L E

gitime du Souverain Pontife, ni de rien avancer qui fût contraire à la foi de l'Eglise. Le Pape n'ayant pas été satisfait de cette première déclaration, il en donna une seconde, & le Cardinal de Richelieu en exigea de lui une troisième, que le P. Joseph lui fit signer; mais en même temps qu'il accordoit cet acte à la sollicitation d'un Ministre absolu auquel il n'osoit pas résister, Richer le détruisoit par un testament où il déclaroit qu'il demeureroit inviolablement attaché aux sentimens qu'il avoit exposés dans son livre. Il passa les dernières années de sa vie dans un état de souffrances habituelles qui le conduisirent au tombeau. Il mourut à la fin de novembre 1630, dans la soixante-douzième année de son âge, & fut enterré dans l'Eglise de Sorbonne, où l'on dit tous les ans une Messe pour le repos de son ame.

Outre le Traité de la Puissance Ecclésiastique & Politique, Edmond Richer a encore publié différens autres ouvrages. Le plus important est une Histoire des Conciles Généraux, en trois tomes in-4^o., imprimés en 1680. Le but de cet ouvrage, plein de recherches, est

de prouver par la suite des faits, & par la pratique constante de l'Eglise, depuis l'établissement du Christianisme, jusqu'au Concile de Trente, que le gouvernement de l'Eglise est Aristocratique. Il a aussi composé une apologie de Gerson, qu'on lit à la tête de l'édition qu'il a donnée des œuvres de ce célèbre Chancelier de l'Université de Paris. Il y suit les mêmes principes qu'il a établis dans le Traité de la puissance Ecclésiastique & Politique, mais il leur donne plus d'étendue; & il les fortifie par tous les raisonnemens & toutes les autorités qu'il a pu rassembler en étudiant plus à fond ces matières. On ne peut refuser à ce Théologien une vaste érudition, une grande connoissance de l'antiquité ecclésiastique, une manière de raisonner pleine de force, & beaucoup plus de critique qu'on n'en avoit communément de son temps; mais on ne peut disconvenir aussi qu'il n'ait eu trop de roideur dans l'esprit, un attachement trop inflexible à ses idées, & que dans ses Ecrits il ne soit quelquefois hors des principes, par la véhémence ou par l'inexactitude de ses expressions. Le bruit que ce personnage a fait dans le monde

XVII. & la nature des choses qui ont été l'objet de ses ouvrages, nous ont obligés à parler de lui plus longuement que nous n'aurions fait, si nous ne l'avions considéré que comme Ecrivain.

SIÈCLE

Le Cardinal Jean Bona mérite d'avoir place ici parmi les Ecrivains distingués du XVII^e siècle. Il naquit à Mondéri dans le Piémont, au mois d'Octobre 1609, d'une famille noble, qui étoit une branche de l'illustre maison de Bonne de Lesdiguières, en Dauphiné. Ayant eu dès sa jeunesse un grand attrait pour la solitude, il entra dans l'Ordre des Feuillans, à l'âge de quinze ans. On l'envoya faire ses études à Rome. Lorsqu'il les eût terminées, il professa la Philosophie & la Théologie avec beaucoup de réputation. Il en mérita une plus précieuse & plus solide, par son éminente piété. Il fut élu Général de son Ordre en 1651 & en 1655; mais il obtint du Pape Alexandre VII, la permission d'abdiquer cette charge, dont les devoirs ne s'accordoient pas avec le goût qu'il avoit pour la retraite & la prière. Ce Pontife la lui accorda, mais à condition qu'il resteroit à Rome; & pour l'y attacher davantage, il lui donna di-

vers emplois conformes à ses inclina-
 tions & à ses talens. Clément IX l'hon-
 nora même de sa confiance, & le créa Car-
 dinal au mois de Novembre 1669. Après
 la mort de ce Pape, tout le monde con-
 venoit qu'il n'y avoit personne dans le
 Sacré Collège, plus digne de remplir la
 Chaire Pontificale que le Cardinal Bo-
 na, & tous les gens de bien desiroient
 qu'il y fût élevé. Lui seul craignoit cet
 honneur, & ses inquiétudes ne cessèrent
 que quand il vit l'élection du Cardinal
 Altieri, qui prit le nom de Clément X.
 Pendant tout le reste de sa vie, il ne se
 mêla des affaires que par devoir, &
 lorsqu'il ne put s'en dispenser. Tout le
 temps dont elles lui permettoient de
 disposer, il l'employoit à l'étude & aux
 exercices de piété. Il étoit en commerce
 de lettres avec presque tous les Savans
 de l'Europe, qui rendoient hommage
 à ses lumières. & à la justesse de son
 esprit. Ce pieux & docte Cardinal
 mourut au mois d'Octobre 1674, âgé
 de soixante-cinq ans. Les Ouvrages qui
 nous restent de lui, tous écrits en latin,
 & très-estimés, sont divers Traités de
 piété, la plupart traduits en François,
 un Traité de la Psalmodie, un autre

sur la Liturgie, & un Recueil de Lettres.

S I È C L E S. Le goût des Lettres étoit devenu si général dans ce siècle, & l'émulation des esprits avoit acquis tant de vivacité, qu'on vit des familles entières de Savans où cette émulation & ce goût passèrent des peres aux enfans, comme une portion de leur patrimoine. Des frères unis par cette belle passion, autant que par les nœuds du sang, travaillèrent de concert à des productions de divers genres; & mettant en commun leurs recherches & leurs lumières, ils enrichirent le public des fruits précieux d'une Société si respectable. De ce nombre ont été MM. Pierre & Jacques Dupuy, l'un né en 1578; mort en 1651; l'autre né en 1580, mort en 1656, à qui nous devons, entr'autres ouvrages utiles, les Preuves des libertés de l'Eglise Gallicane, qu'ils recueillirent des anciens monumens & des faits les plus authentiques de l'Histoire, pour appuyer & compléter le Traité que deux autres frères, MM. Pierre & François Pithou de Troies, également recommandables par leur savoir immense, avoient publié avant eux sur la même matière.

MM. Scévole & Louis de Str. Marthe, frères jumeaux, nés en 1571, & morts, XVII. l'un en 1652, & l'autre en 1656, tous S I È C L E. deux Historiographes de France, & Auteurs du grand Ouvrage intitulé, *Gallia Christiana*, considérablement augmenté depuis eux; MM. Henri & Adrien de Valois, le premier né en 1603, mort en 1676; le second né en 1605, mort en 1692; tous deux honorés, comme les précédens, du titre d'Historiographes de France, & associés dans les mêmes travaux, dont les fruits ont été des éditions très-correctes des Histoires Ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret & d'Evagre le Scholastique, en grec & en latin, avec des notes remplies d'érudition, & d'une excellente critique.

Après les illustres frères dont nous venons de parler, nous ne pouvons en oublier deux autres qui tiennent un rang distingué parmi les plus célèbres Théologiens controversistes de ce siècle: ce sont MM. Adrien & Pierre de Valembourg, nés à Rotterdam, de parens Catholiques, qui étoient comptés parmi les Citoyens les plus considérables de cette Ville. Ils firent leurs premières

études dans leur Patrie, & vinrent en
 XVII. suite les achever en France. Après y
 S I È C L E. avoir passé quelques années, & y avoir
 pris des degrés en Droit, ils retournè-
 rent en Hollande, où ils s'appliquèrent
 à la controverse. Les conférences qu'ils
 y firent sur tous les points de Doctrine
 qui séparent les Protestans des Catholi-
 ques, furent utiles à un grand nombre
 de personnes engagées dans l'erreur &
 dans le schisme. La méthode qu'ils sui-
 voient en traitant chaque matière,
 étoit si claire, & les raisons qu'ils em-
 ploient devenoient si convaincantes,
 par l'ordre & la justesse qu'ils y met-
 toient, que les esprits sages & judi-
 cieux, en qui les préventions n'étoient
 point trop fortes, ne pouvoient s'em-
 pêcher de s'y rendre. Ils opérèrent un
 grand nombre de conversions. Leur ré-
 putation s'étant répandue dans les Pays-
 bas, & dans les contrées voisines, ils
 furent appelés, Adrien à Cologne, &
 Pierre à Mayence, pour être Suffra-
 gans des Archevêques Electeurs de ces
 deux Villes, l'aîné sous le titre d'E-
 vêque d'Andrinople, & le cadet sous
 celui d'Evêque de Mysie. Tendrement
 attachés l'un à l'autre, ils s'occupèrent

vinrent en-
ce. Après y
, & y avoir
ils retournè-
appliquèrent
rences qu'ils
de Doctrine
les Catholi-
and nombre
s l'erreur &
e qu'ils sui-
matière,
s qu'ils em-
vaincantes,
ils y met-
es & judi-
ns n'étoient
oient s'em-
pérèrent un
s. Leur ré-
ns les Pays-
voisines, ils
Cologne, &
tre Suffra-
eurs de ces
titre d'E-
cadet sous
endrement
occupèrent

des mêmes études & des mêmes travaux. ~~XXXXXXXXXX~~
Adrien mourut à Cologne en 1669, XVII.
& Pierre termina ses jours dans la même ville en 1675. Ils consacèrent leurs dernières années à retoucher & à recueillir en corps d'Ouvrage leurs Traités de controverse. Ils en formèrent deux volumes *in-fol.* qui ont paru à Cologne en 1670. Tous les articles de foi, tous les objets de discipline sur lesquels il s'est élevé des discussions entre les Théologiens des Eglises Protestantes, & ceux de la Communion Romaine, y sont développés avec un ordre, une netteté & une érudition qui étoient chez eux le fruit d'un esprit lumineux, d'un raisonnement solide & d'une étude profonde. Ils en ont fait eux-mêmes un excellent abrégé, dont le mérite est généralement connu. C'est un volume *in-12*, qui renferme tout ce qu'il y a de plus essentiel & d'un usage plus facile dans leur grand Ouvrage. On attribue, en partie, à la lecture de cet Abrégé, la conversion du Landgrave de Hesse, qui entra dans le sein de l'Eglise, après avoir reconnu que la voie où il avoit marché jusqu'alors, étoit une voie d'égarément : nous en avons parlé ailleurs.

XVII.
S I È C L E.

Le flambeau des sciences ayant été rallumé, tous les Corps Ecclésiastiques, séculiers & réguliers, éprouvèrent l'heureuse influence de sa lumière & de sa chaleur. L'Ordre Episcopal se distingua de tous les autres, sur-tout en France, par son zèle pour le renouvellement & l'encouragement des bonnes études. Plusieurs Prélats étoient eux-mêmes très-recommandables par leur érudition & leurs talens littéraires. Tels furent, entre beaucoup d'autres que nous pourrions nommer avec éloge, Arnaud de Pontac, Evêque de Bazas, qui écrivit contre Duplessis-Mornai, l'un des hommes les plus célèbres de la réforme; Gabriel de l'Aubespine, Evêque d'Orléans, qui choisit, le premier d'entre les savans modernes pour objet de ses recherches, les pratiques de l'antiquité, touchant la discipline; Claude Joly, qui, après avoir été Curé de Paris, devint d'abord Evêque de S. Paul de Léon, ensuite d'Agen, & dont on a plusieurs volumes de Discours très-instructifs & très-solides; Jules Mascaron, élevé sur le Siège de Tullés, & transféré sur celui d'Agen, qui parut avec éclat dans la Chaire, jusqu'à mériter d'être

mis en parallèle avec Fléchier, & même avec Bossuet, pour le genre de l'Oraison funèbre; Isaac Habert, Evêque de Vabres, qui s'est illustré par différens Ouvrages Théologiques, sur les disputes qui agitoient l'Eglise de son temps, & par de belles Hymnes insérées dans le Bréviaire de Paris; François Bosquet, successivement Evêque de Lodève & de Montpellier, Auteur d'une Histoire de l'Eglise Gallicane, & d'une Histoire des Papes d'Avignon, toutes les deux très-savantes & remplies de recherches précieuses; Esprit Fléchier, Evêque de Nîmes, qu'on comptera toujours parmi les plus grands Orateurs qui ont fait l'ornement de l'Eglise par leur éloquence; Antoine Godeau, Evêque de Vence; Pierre de Marca, transféré de l'Evêché de Conserans à l'Archevêché de Toulouse, & de ce dernier Siège à celui de Paris; Jacques-Bénigne Bossuet, Evêque de Condom, transféré à Meaux, & François de Fénelon, Archevêque de Cambrai. Nous croyons devoir nous arrêter un peu plus sur ces derniers, que sur les autres, parce que, dans un siècle si fécond en hommes de mérite, il n'y a guère eu de noms plus célèbres que ceux de ces quatre Prélats.

XVII. Antoinne Godeau étoit issu d'une des
 S I È C L E. meilleures familles de la ville de Dreux,
 si connue par la fameuse bataille qui
 s'y donna en 1562, sous Charles IX,
 entre les François Catholiques & les
 François Protestans, & dans laquelle
 ceux-ci furent vaincus. Son goût pour
 les Lettres fut sa première & son uni-
 que passion. Il annonça de bonne heure
 du talent pour la Poésie Française. Ce
 fut en partie à ce talent qu'il dut son
 élévation à l'Episcopat. Il avoit paraphrasé
 en vers le Cantique des trois jeunes
 Hébreux que Nabuchodonosor fit jeter
 dans la fournaise, qui commence par
 le mot *benedicite*, répété à chaque verset.
 Il le présenta au Cardinal de Richelieu,
 qui en fut si content, que par une de ces
 allusions qu'il se plaisoit à faire quelque-
 fois, & qu'on appelloit alors des bons-
 mots, il lui dit, vous m'avez donné *bene-
 dicite*, & moi je voue donne Grasse;
 c'étoit l'Evêché de ce nom. Dès que M.
 Godeau fut sacré, il se retira dans son
 Diocèse, où il s'appliqua à rétablir la
 discipline, & à corriger les abus. Il tint
 pour cela plusieurs Synodes, & publia
 des Ordonnances qui n'étoient pas moins
 le fruit de son grand savoir, que de son

zèle. Il parut avec éclat dans les assemblées du Clergé, où il soutint avec fermeté les droits de l'Episcopat & la pureté de la morale Chrétienne. XVII.
SIÈCLE.

Son Diocèse n'étant pas étendu, les soins du Gouvernement & les fonctions Pastorales lui laissoient assez de temps pour l'étude & pour la composition d'un grand nombre d'ouvrages qu'il a donnés au Public. Le plus important, & le seul dont nous parlerons ici, est l'Histoire de l'Eglise, depuis le commencement du monde, jusqu'à la fin du neuvième siècle, imprimée en deux volumes in-fol. & six volumes in-12. Elle est écrite avec beaucoup d'éloquence, de noblesse & de chaleur dans le style, quoiqu'il soit un peu diffus. Les faits y sont présentés avec intérêt, & liés ensemble à la manière des anciens, que l'Auteur avoit bien lus, & qu'il prenoit pour modèles. Mais trop attaché à Baronius, quoiqu'il l'ait corrigé en plusieurs points, il manque souvent de critique, & il est tombé, par cette raison, dans des fautes qu'il auroit certainement évitées, s'il eût pu faire usage des recherches que les Savans ont publiées depuis lui. Quoi qu'il en soit, on lit encore cet

ouvrage avec utilité. C'étoit le meilleur qu'on eût fait sur cette matière, avant que le judicieux Abbé Fleuri eût entrepris son Histoire Ecclésiastique. M. Godeau étoit lié avec presque tous les Savans & les beaux esprits de son temps. Il étoit du nombre de ceux qui s'assembloient chez M. Conrard, pour s'entretenir de Littérature, & se consulter les uns les autres sur les Ouvrages de leur composition. On fait que cette Société de Gens de lettres a été le germe de l'Académie Française. Son désintéressement égaloit les autres belles qualités de son ame. En voici une preuve que nous ne pouvons omettre. Les Diocèses de Grasse & de Vence étant limitrophes & peu étendus, Guillaume le Blanc, son prédécesseur, avoit obtenu de Clément VIII des Bulles d'union pour ces deux Evêchés, dont le revenu pris séparément est d'ailleurs fort modique. Innocent X confirma ces Bulles en faveur de M. Godeau; mais celui-ci, voyant que le peuple & le Clergé des deux Diocèses s'opposoit à cette union, il y renonça, & se contenta de l'Evêché de Vence, quoiqu'il soit le moins riche de moitié. Ce pieux & fa-

vant Prélat mourut à Vence en 1672, âgé de soixante-sept ans.

XVII.

Pierre de Marca naquit au Château de Gant en Béarn, au mois de Janvier 1594, d'une famille noble & ancienne de cette Province. Après avoir fait ses Humanités à Auch, & sa Philosophie à Toulouse, il s'appliqua particulièrement à l'étude de la Jurisprudence. En 1615, il fut reçu Membre du Conseil Souverain de Béarn. En 1621, il fut pourvu d'une charge de Président au Parlement de Pau, & en 1639, il devint Conseiller d'Etat. Ayant alors perdu sa femme, il entra dans l'état Ecclésiastique, à la sollicitation du Roi Louis XIII & du Cardinal de Richelieu, sur la promesse qu'on lui fit de conserver sa charge à son fils, & de lui donner incessamment à lui un Evêché. En effet, le Siège de Conserans étant devenu vacant, par la démission de celui qui l'occupoit en 1642, M. de Marca fut nommé pour le remplir. Mais les principes qu'il avoit établis dans son grand ouvrage intitulé, de *Concordia Sacerdotii & Imperii*, ayant déplu à la Cour de Rome, il ne put obtenir ses Bulles qu'en 1647; il fallut même pour cela qu'il donnât une explication de son

——— livre qui fut regardée au-delà des monts ,
 XVII. comme une rétractation des sentimens
 S I È C L E. qu'il avoit d'abord soutenus. On lui a
 reproché plus d'une fois cette démarche ,
 & ses ennemis ont prétendu qu'elle étoit
 de sa part , ou une lâcheté , ou une du-
 plicité. Quoi qu'il en soit , ce Prélat , à
 qui l'on ne peut refuser la justice de dire ,
 qu'il joignoit des mœurs irréprochables
 à une vaste & profonde érudition ; fut
 transféré à l'Archevêché de Toulouse en
 1652 , & six ans après il entra au Conseil
 du Roi , avec le titre de Ministre d'Etat.
 Il fut chargé par la Cour des commis-
 sions les plus importantes & les plus dé-
 licates , dont il s'acquitta toujours avec
 autant d'honneur que d'habileté. Louis
 XIV. , pour récompenser son mérite &
 ses services , le nomma à l'Archevêché
 de Paris en 1662 , sur la démission du
 Cardinal de Retz. Mais il ne put jouir
 de cette nouvelle dignité , étant mort au
 mois de Juin de la même année , peu de
 jours après avoir reçu ses Bulles. De tous
 les ouvrages qui restent de lui , le plus
 important est celui dont nous avons déjà
 rapporté le titre. Ce savant Prélat y fait
 paroître une grande connoissance des
 faits & de l'ancienne discipline de l'E

gli
 dan
 des
 civ
 pri
 que
 de
 tor
 fan
 gli
 dan
 Au
 pri
 sinc
 à fa
 gran
 accu
 pas
 & d
 dan
 l'Ev
 a fa
 à l'
 être
 N
 de l
 fort
 mes
 Fran

glise. Il ne s'y montre pas moins versé dans la science Canonique & la Doctrine des Pères, que dans la Jurisprudence civile, qui avoit été de tout temps le principal objet de ses études. Il traite les questions épineuses & difficiles avec tant de circonspection, qu'il accorde à l'autorité Pontificale tout ce qui lui est dû, sans porter atteinte aux libertés de l'Eglise Gallicane, & aux maximes reçues dans le Royaume. Cependant quelques Auteurs l'ont accusé de ne s'être pas exprimé sur ce point avec l'exactitude & la sincérité qui convenoient à son caractère, à sa qualité d'Evêque François, & à son grand savoir. Mais pour réduire cette accusation à sa juste valeur, il ne faut pas oublier, quel fut & son zèle & sa persévérance à poursuivre la condamnation de la doctrine attribuée à l'Evêque d'Ypres. Le reproché qu'on lui a fait d'avoir sacrifié la vérité connue à l'ambition & à la politique, n'a peut-être pas d'autre fondement.

Nous avons déjà parlé plus d'une fois de M. Bossuet; mais ce Prélat a été si fort au-dessus de la plupart des hommes les plus renommés de son temps en France & dans toute l'Europe, que nous

ne pouvons nous dispenser d'entrer à son sujet dans quelques détails, qui laisseroient un vide sensible dans cet article, si on ne les y trouvoit pas. Il naquit à Dijon au mois de Septembre 1627. Sa famille étoit établie dans cette ville depuis près d'un siècle, & ses ayeux avoient rempli avec distinction les premières places du Parlement de Bourgogne. Son père fut obligé de prendre une charge dans celui de Metz créé en 1633, parce qu'il avoit trop de parens dans celui de Dijon pour pouvoir y être reçu. Ce Magistrat, mort Doyen de sa Compagnie, laissa deux fils; Antoine, maître des Requêtes & Intendant de Soissons, & Jacques-Benigne, qui est l'objet de cette notice. Celui-ci, après avoir fait ses premières études en province, vint à Paris faire son cours de Philosophie & de Théologie. Il y effaça tous ses condisciples par la pénétration & la justesse de son esprit, par son application au travail & son goût pour les choses solides, & plus encore par la régularité de sa conduite. Dès-lors on le regarda comme un sujet de la plus haute espérance, & l'on présagea la brillante réputation qu'il se fit dans la suite. Ayant reçu le bonnet

de

de Docteur en 1652, il se retira à Metz où il étoit Chanoine, & où il fut depuis Grand-Archidiacre & Doyen.

XVII.

SIÈCLE.

Dans cette ville, il se sépara du monde autant qu'il le put, afin de se livrer tout entier à son goût pour l'étude; il partagea tout le temps dont il put disposer, entre l'Écriture Sainte & les Pères. Plus il puisoit dans ces deux sources de la vraie Théologie, plus il y trouvoit de richesses à recueillir. Ce fut par sa constante application, qu'il acquit ce fond de doctrine & cette connoissance de la tradition qu'on admire dans tout ce qui est sorti de sa plume. Il s'adonna dès-lors à la prédication & à la controverse, deux fonctions du saint ministère pour lesquelles il avoit des talens qui se perfectionnèrent tellement par l'exercice, qu'il fut bientôt, & le plus célèbre Orateur de son temps dans la Chaire Evangélique, & le plus redoutable adversaire des Protestans dans la dispute de vive voix & par écrit. Il parut avec le plus grand éclat à Paris & à la Cour pendant près de dix ans, prêchant tour-à-tour les Avents & les Carêmes dans les principales Eglises, & traînant toujours après lui tout ce qu'il y avoit de plus distingué par le rang &

XVII.
SIÈCLE. par l'esprit, fans qu'on se lassât jamais de l'entendre. Son éloquence étoit mâle, énergique, nourrie du suc le plus pur des livres divins & des saints Docteurs; ses pensées étoient grandes & profondes, son style étoit moins incorrect que peu soigné; mais il savoit l'animer par ces expressions fortes & ces traits de feu qui partent du génie. Il ne suivoit pas dans ses discours un ordre méthodique, mais il alloit toujours au fond du sujet qu'il traitoit, le considérant sous toutes les faces, & s'attachant plus aux choses qu'à la manière de les dire. Son action noble & vive étoit pleine de dignité. Il parloit en homme fortement occupé, intimement persuadé des vérités qu'il annonce; & les sentimens dont son ame étoit remplie, paroissoient dans l'air de son visage, dans son geste & le ton de sa voix; il n'avoit point d'autre art, & son extérieur n'en étoit que plus imposant.

M. Bossuet fut nommé à l'Evêché de Condom au mois de Septembre 1669. Quelque temps après le Roi le choisit pour être Précepteur de M. le Dauphin; & ce choix du monarque fut déterminé par le suffrage de Montausier,

Gouverneur du jeune Prince, l'homme de la Cour le plus juste & le plus vrai. Un an après M. Bossuet se démit de son Evêché, ne croyant pas qu'il lui fût permis de le garder, parce que les fonctions de sa place l'empêchoient de résider dans son Diocèse. On fait combien l'éducation de son auguste Elève fut digne de la haute naissance de ce Prince & de ses grandes destinées. M. Bossuet en dressa le plan, tel qu'on le lit dans une lettre très-intéressante & très-détaillée qu'il écrivit au Pape Innocent XI, pour en rendre compte à ce Pontife. Il proposa au Roi tous ceux qui devoient coopérer avec lui dans ce glorieux & pénible emploi, & il dirigea leurs travaux, relativement aux objets particuliers dont chacun d'eux étoit chargé, travaux qui tendoient tous au même but, & qui faisoient partie du plan général dont nous venons de parler. C'est delà que sont venues ces belles éditions des Auteurs Latins, qui furent entreprises pour l'usage du jeune Prince, & dont on ne confia l'exécution qu'aux Savans les plus propres à bien remplir les vues du Précepteur. Ses soins, à lui, embrassoient tout, & c'étoit lui qui condui-

 XVII.
 S I È C L E.

XVII.
S I E C L E.

soit par la main son auguste Elève, dans toutes les routes qu'on lui faisoit parcourir. Mais il se réserva d'une façon plus particulière les leçons, dont l'objet étoit de former l'esprit & le cœur du jeune Prince, par rapport à la Religion & aux devoirs de la Royauté. Ce fut dans cette vue qu'il composa le Discours sur l'histoire universelle, & la politique tirée de l'Ecriture Sainte; deux ouvrages capables tout seuls d'immortaliser leur Auteur, le premier sur-tout, qui, comme l'a dit un des plus fameux Ecrivains de nos jours, n'a point eu de modèle chez les Anciens, & n'aura probablement pas d'imitateur parmi les modernes.

L'éducation de M. le Dauphin étant finie, & ce Prince ayant été marié le 7 Mars 1680, avec la Princesse Marie-Anne-Victoire de Bavière, le Roi, pour retenir M. Bossuet à la Cour, lui donna la charge de premier Aumônier de cette Princesse, & l'année suivante il le nomma Evêque de Meaux. Il accepta ce Siège, parce que son Diocèse étant peu éloigné, il pouvoit remplir, & les obligations de l'Episcopat, & les fonctions de sa place, sans que les unes nuisissent aux autres. Néanmoins il est inconcevable que ce

Prélat ait pu satisfaire à tant de devoirs, car il n'en négligeoit aucun, s'occuper, comme il l'a fait, de toutes les affaires qui intéressoient la Religion, & trouver du temps pour composer un si grand nombre d'ouvrages, qu'il en est sorti de sa plume, & sur des matières aussi profondes, aussi variées; ouvrages dont la plupart, & par l'importance de leur objet, & par leur étendue, & par le degré de perfection qu'il leur a donné, exigeoient un homme tout entier. Mais le fond prodigieux de connoissances qu'il avoit amassé, le plan raisonné d'après lequel il avoit rédigé le résultat de ses études, l'ordre & l'économie qu'il observoit dans la distribution de tous ses momens, & la méthode qu'il suivoit dans son travail, le mettoient en état de suffire à tout. Quand il se proposoit d'écrire sur quelque matière, & principalement sur la Théologie ou la Controverse, sa méthode consistoit d'abord à se bien remplir de son objet, à l'envisager dans tous ses rapports & selon tous ses aspects, ensuite à tracer le plan général & la distribution de toutes les parties, & à marquer la place que devoient occuper les différens matériaux qu'il avoit rassemblés; après

XVII. cela, il se mettoit à écrire, tant que la fécondité de son génie & l'abondance de ses idées secondoient la rapidité de sa plume. Alors il s'abandonnoit à cette chaleur de l'esprit, sans interrompre son travail, pas même aux heures ordinaires des repas. Pressé par la faim, il se faisoit apporter quelques plats qu'on mettoit sur son bureau, de sorte qu'il mangeoit & travailloit tout à la fois. C'est ainsi que ce grand Ecrivain a composé tous les ouvrages qui feront passer son nom à la postérité la plus reculée.

On les a recueillis en douze volumes in-4° ; mais cette collection, toute considérable qu'elle est, n'étant pas encore complète, on y a fait divers supplémens, & sans doute on en fera d'autres encore, à mesure qu'on découvrira des manuscrits échappés aux recherches des premiers Editeurs, tout ce qui vient d'un Auteur de ce mérite étant infiniment précieux. La plupart de ces ouvrages sont si connus, que ce seroit alonger inutilement cet article, que d'en faire ici l'analyse. On ne peut trop en recommander la lecture à ceux qui veulent connoître à fond la doctrine de l'Eglise sur tous les points qu'il a traités ; c'est une source inépuisable

fable de science & de lumière : plus on les étudie, & plus on y découvre de richesses & de beautés. Ce grand homme termina, le 12 Avril 1704, une vie toute consacrée au service de la Religion & à la défense de la vérité. Il étoit âgé de soixante-dix sept ans. Nous ne croyons pas qu'il y ait de Docteur célèbre dans l'antiquité Ecclésiastique, avec qui l'on puisse mieux le mettre en parallèle qu'avec Saint Augustin. Comme ce Père, dont il avoit étudié les écrits d'une façon particulière, il aimait l'Eglise & la vérité plus que toute chose au monde ; comme lui, pendant tout le cours d'une longue vie, il ne travailla, ne combattit, ne respira que pour elles ; comme lui, ce fut à leur gloire & à la confusion de leurs ennemis qu'il rapporta ses veilles, ses connoissances, ses talens & son zèle ; comme lui, jamais il ne connut de repos, tant que l'Eglise & la vérité eurent des adversaires dont on eût lieu de craindre les succès : & pour dernier trait de ressemblance, ses ouvrages, comme ceux de Saint Augustin, seront dans tous les temps un arsenal, où les défenseurs de l'Eglise & de la vérité trouveront des armes victorieuses contre tous ceux qui les attaqueroient.

S iv

 XVII.
 SIÈCLE.

XVII. Une ame élevée qui n'eut que des pensées nobles & des sentimens purs, **S I È C L E.** une imagination riante & féconde, un caractère plein de franchise & de candeur, en un mot, toutes les qualités de l'esprit & du cœur qui peuvent embellir la vertu, & rendre la piété aimable; ce sera toujours sous ces traits si beaux, si vrais & si touchans, qu'on se représentera l'immortel Archevêque de Cambrai, dont nous avons déjà parlé, de manière à faire sentir l'idée que nous avons de lui. Son nom étoit François de Salignac de la Motte Fénelon. Il naquit au château de Fénelon, en Quercy, au mois d'Aout 1651. Il fut élevé dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de douze ans, & ses parens, témoins de ses heureuses inclinations, conçurent de lui les plus grandes espérances. Il alla continuer ses études à Cahors, & il vint ensuite à Paris. L'amour des lettres & le goût de la piété nés avec lui, & qui se développoient dans son ame avec les années, le firent regarder de tous ceux qui le connoissent, comme un sujet destiné à faire l'ornement de son siècle. A l'âge de dix-neuf ans, il commença à prêcher, &

déjà il le faisoit avec succès. Mais le ~~Marquis de Fénelon son oncle, Lieutenant Général des armées du Roi, Siècle.~~ **XVII.**
 homme vertueux & d'un grand sens, qui l'aimoit comme son fils, lui conseilla de se cacher dans le silence de la retraite, comme Jésus-Christ, pour étudier la loi de Dieu, avant de se montrer aux hommes. L'Abbé de Fénelon goûta ce conseil & le suivit; il étoit conforme à l'attrait qu'il eut toujours pour la méditation & la solitude.

Ayant reçu les saints Ordres après s'y être préparé, comme on s'y préparoit dans les plus beaux jours de l'Eglise, il se livra tout entier aux fonctions du ministère Evangélique. M. de Harlay, Archevêque de Paris, le donna pour Supérieur aux nouvelles Catholiques, & ce fut dans cet emploi qu'il fit connoître le talent qu'il avoit d'attirer les âmes à Dieu, par le charme de ses paroles & la douce influence de sa piété. Avec ce don précieux de s'insinuer dans les cœurs & de les mouvoir à son gré, on ne douta pas qu'il ne fût propre à persuader les hérétiques & à les ramener; aussi fut-il choisi par le Roi en 1686, pour aller faire dans la Saintonge & le

XVII.
SIÈCLE. pays d'Aunis, des missions dont le but étoit d'instruire les Calvinistes, & de les ramener au sein de l'Eglise par la persuasion. Les succès du pieux & zélé Missionnaire firent voir qu'on ne s'étoit pas trompé dans l'opinion qu'on s'en étoit formée. Des conversions nombreuses furent l'heureux fruit de ses travaux. Les Calvinistes venoient en foule de tous côtés pour l'entendre ; & ceux qui ne s'en retournoient pas convaincus, étoient au moins ébranlés ; tous les jours on en voyoit plusieurs abjurer l'hérésie entre ses mains. Ses exemples achevoient ce que ses discours avoient commencé ; & ses triomphes sur l'erreur, il ne les devoit pas moins à l'impression touchante de ses vertus, qu'à la force de ses raisonnemens, & à la douceur de son éloquence.

Lorsque l'Abbé de Fénelon reparut à la Cour, les succès qu'il avoit eus dans ces missions, relevèrent aux yeux de Louis XIV & de Madame de Maintenon, les belles qualités que tout le monde lui connoissoit. Il s'étoit attaché à M. Bossuet, qu'il regardoit comme son maître, & qui méritoit d'avoir un tel disciple. Ce Prélat le proposa au

Ro
de
avo
ren
pla
Bo
hér
L'A
vue
ent
po
féli
ma
car
&
po
pli
tro
mé
ser
se
tru
inc
tra
à
ho
rai
ma
ter

dont le but
nistes, & de
Eglise par la
pieux & zélé
qu'on ne s'é-
on qu'on s'en
tions nom-
fruit de ses
venoient en
entendre; &
ent pas con-
brantés; tous
leurs abjurer
ses exemples
ours avoient
hes sur l'er-
moins à l'im-
rtus, qu'à la
à la douceur

elon reparut
il avoit eus
ent aux yeux
ne de Main-
que tout le
s'étoit atta-
doit comme
toit d'avoir
propofa au

Roi pout Précepteur des trois Princes, fils de M. le Dauphin. L'Abbé de Fénelon **XVII.** avoit tout ce qu'il falloit pour bien **S I T O L E.** remplir les devoirs multipliés de cette place importante & délicate. Le Duc de Bourgogne, aîné des trois Princes, étoit héritier présomptif de la Couronne. L'Abbé de Fénelon ne perdit jamais de vue les hautes destinées de cet auguste enfant. Il forma son cœur & son esprit pour être un jour la gloire du trône, la félicité de la nation, & l'honneur de l'humanité. Le jeune Prince étoit né avec un caractère violent, des passions ardentes, & une aversion presque insurmontable pour tout ce qui s'appelle étude & application d'esprit. L'habile Instituteur trouva des ressources dans les défauts même de son Elève. Le Prince étoit sensible & jaloux de plaire; Fénelon se servit de ces deux moyens pour détruire la fougue de son humeur & son indolence; de sorte que, sans le contraindre, sans le réprimander, il vint à bout d'en faire le plus modéré des hommes & le plus instruit. Lorsque la raison du Disciple fut parvenue à sa maturité, & cette maturité devança le temps ordinaire, lorsqu'il connut tout

ce qu'il devoit à son Maître, tout ce
 XVII. que ce Maître avoit fait pour lui, il
 S I È C L E S. s'établit entr'eux une confiance, un at-
 tachement réciproque, une amitié tendre
 & fondée sur la vertu, qui auroit con-
 tribué sans doute au bonheur de la
 France, si le Prince eût régné. Lors-
 que Fénelon, devenu Archevêque de
 Cambrai en 1695, eut encouru la dis-
 grace du Roi, le Duc de Bourgogne
 la sentit plus que lui, & le Prélat ne
 compta pour rien tout ce qu'il avoit
 perdu, lorsqu'il fut assuré d'avoir con-
 servé le cœur d'un tel ami.

Nous avons parlé ailleurs du sujet de
 cette disgrâce; nous avons dit que Fénelon,
 accusé dans sa doctrine, & condamné à
 Rome, se condamna lui-même, sans se
 rien permettre de tout ce qui pouvoit
 adoucir une si grande humiliation. Ren-
 voyé dans son Diocèse en 1697, avec
 ordre de n'en point sortir, il ne parut
 jamais dans ses manières & dans sa con-
 duite, qu'il fût exilé. Il s'occupa des de-
 voirs de l'Episcopat, avec un zèle, une
 paix, une égalité d'ame, qui firent l'ad-
 miration de tous ceux qui l'approchèrent.
 La vénération qu'on eut pour lui fut si
 générale & si justement méritée, que

pendant la guerre malheureuse qui s'étoit allumée à l'occasion de la succession d'Espagne, les Anglois étant entrés dans le Cambresis, demandoient aux Payfans, où étoient les domaines de l'Archevêque François : c'étoit pour les épargner, & les soustraire à l'avidité du Soldat. Ainsi les ennemis de la France rendoient hommage au mérite d'un grand homme que ses compatriotes persécutoient. Ce vertueux Prélat eut la douleur de survivre près de trois ans à son auguste Elève. Il sentit cette perte pour lui-même, & pour toute la nation. Lui seul pouvoit savoir combien elle étoit grande; il en jugeoit d'après les principes de justice, de bonté, de Religion qu'il avoit gravés dans l'ame de ce Prince. L'espérance de se réunir bientôt à lui dans une vie meilleure, fut son unique consolation. Il mourut comme il avoit vécu, dans les sentimens de la foi la plus vive & de la plus tendre piété, le 7 Janvier 1715, âgé de soixante-quatre ans.

Nous ne devons pas omettre ici un trait de magnificence & d'humilité tout ensemble, qui fait plus d'honneur à la mémoire de ce grand homme, que les

————— beaux fruits de son génie, par lesquels
 XVII. il sera cher à la postérité la plus re-
 SIECLE. culée. Non content d'avoir condamné
 son ouvrage des *Maximes*, par un
 Mandement qu'il publia lui-même dans
 la Chaire de son Eglise métropolitaine ;
 non content d'avoir présidé l'assemblée
 des Evêques de sa Province, convoquée
 par ordre du Roi, pour donner plus
 de solemnité à l'acceptation du Décret
 apostolique, qui l'avoit flétri sous des
 qualifications si mortifiantes pour un
 Auteur jaloux de sa réputation, & pour
 un Evêque qui connoît tout le prix de
 la foi ; il a voulu éterniser en quelque
 sorte, & sa faute, & son humiliation,
 & sa docilité. Dans ce dessein, qui n'a
 pu être formé que par une ame sublime
 & généreuse, il a donné à sa Cathédrale
 de Cambrai, un soleil d'or d'une grande
 richesse & d'un travail exquis ; & pour
 remplir son idée, il a fait graver sur
 le pied de ce précieux morceau d'orfè-
 verie, un Ange environné de gloire,
 qui lance la foudre sur un livre, où l'on
 voit ce titre en caractères saillans,
Maximes des Saints. Qu'on dise après
 cela que son repentir ne fut pas sin-
 cère, & que sa soumission laissa au fond

de son cœur des réserves & un attachement caché à ses opinions, propres à consoler son amour propre!

XVII.

S I È C L E.

On promet depuis quelques années une édition complète des ouvrages de cet immortel Ecrivain. Tout le monde connoît ceux qu'il a faits pour l'instruction des Princes confiés à ses soins. Nous avons parlé ailleurs de ceux qu'il a publiés pour la défense du livre des Maximes des Saints. Il en a laissé quelques autres, les uns sur divers sujets de littérature & de morale, les autres sur les principes fondamentaux de la Religion. Il fit ces derniers pour M. le Duc d'Orléans, qui fut depuis Régent du Royaume. Ce Prince, dont le génie vaste & pénétrant embrassoit toutes les sciences, & se plaisoit à creuser les questions les plus abstraites, lui avoit communiqué ses difficultés sur l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la certitude de la liberté, la nécessité du culte extérieur, &c. Ce fut pour y répondre que l'éloquent Prélat entreprit les ouvrages dont nous parlons; il y remonte aux premières vérités, qu'il établit sur des raisonnemens démonstratifs. La métaphysique & l'éloquence

XVII.
S I È C L E.

s'y prêtent un mutuel secours : la première approfondit les objets ; écarte les doutes, & fournit les preuves ; la seconde emploie ces matériaux, les dispose dans le plus bel ordre, & répand sur le tout des ornemens dont la richesse & le goût n'ont rien de contraire à la gravité du sujet. M. de Fénelon a encore laissé quelques ouvrages sur des matières purement théologiques. Ceux dont il y combat les opinions, lui ont répondu par des satyres ; mais il en a été bien vengé par l'espèce de culte que lui rendent aujourd'hui tous ceux qui savent apprécier le génie & la vertu.

Nous avons dit que le goût des bonnes études se ranima dans plusieurs Ordres religieux. Celui de St. Dominique, qui depuis son institution avoit produit un grand nombre de Théologiens célèbres, en eut encore dans ce siècle qui ne le cédèrent point en habileté à ceux qui les avoient précédés. De ce nombre ont été les fameux Pères Thomas de Lemos & Didace Alvarès, qui parurent avec éclat dans les Congrégations *De Auxiliis*, où ils combattirent avec un grand zèle & une su-

péri
lina
fut
seill
vrag
Roi
nai
n'on
leur
Fran
que
des
l'his
a la
la li
estir
née
avec
tenf
mar
men
attra
St.
P
font
il n'
par
les
mier

priorité marquée, la Doctrine de Molina sur la grâce; Nicolas Coëffetau, qui fut élevé sur le Siège épiscopal de Marseille, dont nous avons plusieurs ouvrages de Controverse, contre Jacques I, Roi d'Angleterre; Duplessis Mornai, Antoine de Dominis, &c. qui n'ont pas eu moins de réputation dans leur temps que son histoire Romaine; François Combefis, à qui la République des Lettres doit plusieurs éditions des Pères Grecs, & en partie celle de l'histoire Bizantine; Jacques Goar, qui a laissé divers écrits sur la discipline & la liturgie des Eglises Orientales; (on estime sur-tout l'édition qu'il a donnée de l'Euchologe ou Ritual des Grecs, avec de savantes notes); Vincent Contenson, Auteur d'une Théologie dogmatique & morale, intitulée *Theologia mentis & cordis*, dans laquelle il s'est attaché à développer les principes de St. Augustin & de St. Thomas.

Parmi les Ordres Religieux qui se font adonnés à la culture des sciences, il n'en est point qui se soient distingués par leurs travaux littéraires, autant que les Jésuites & les Bénédictins. Les premiers n'eurent long-temps que des Com-

XVII.

S I È C L E .

XVII.
SIÈCLE. mentateurs de l'Écriture, des Théologiens scholastiques, & des Casuistes, Écrivains féconds dont plusieurs multiplièrent les volumes, sans augmenter la masse des lumières, & qui, par la hardiesse de leurs opinions, les conséquences dangereuses de leurs maximes, la singularité de leurs décisions, & le relâchement de leur morale, se sont attiré des censures trop justement méritées. Mais ensuite les Savans de cette fameuse Société s'attachèrent à des objets plus utiles, & l'on ne peut disconvenir qu'ils n'aient donné au public des ouvrages estimables dans tous les genres de la littérature sacrée. La Théologie positive, la science de l'Écriture sainte & des Pères, la critique, la chronologie, l'histoire, les Conciles, la discipline, la controverse, l'éloquence de la chaire, la spiritualité, la biographie, la diplomatique, &c. tout fut de leur ressort, & dans toutes ces parties, leurs travaux ont eu des succès, dont les écarts même qu'on a reprochés à quelques-uns d'entr'eux, ne peuvent leur enlever la gloire. Tout le monde rend justice à la vaste érudition & au mérite solide des Fronton-du-Dac,

des
des
bro
le V
non
à la
Heu
de
mul
plu
leur
par
fant
être
leur
solu
obst
cieu
qui
les
L
tem
dess
renc
& n
ces
ven
lioie
s'y a

des Petau, des Sirmond, des Labbe,
 des Cossart, des Bollandus, des Pape- XVII.
 broc, des Bourdaloue, des la Rue, des S I È C L E.
 le Valois, des d'Orléans, des Erumoi, &c.
 noms célèbres, qui survivront toujours
 à la chute du Corps qu'ils ont illustré.
 Heureux ce Corps, dont on a dit tant
 de bien & tant de mal, si dans la
 multitude des Auteurs qu'il a produits,
 plusieurs, entraînés par les préjugés de
 leur temps, par les préventions nationales,
 par la vanité de se distinguer en pen-
 sant autrement que les autres, & peut-
 être encore par le desir de faire valoir
 leurs opinions, afin de dominer plus ab-
 solument sur les esprits, ne se fussent
 obstinés à soutenir des systèmes perni-
 cieux & malheureusement trop connus,
 qui ont enfin réuni contre lui toutes
 les Puissances, & opéré sa destruction!

Les Bénédictins, dès les premiers
 temps de la réforme, annoncèrent le
 dessein où ils étoient de travailler au
 renouvellement des études parmi eux,
 & ne tardèrent pas à l'exécuter. Les scien-
 ces ecclésiastiques étoient celles qui con-
 venoient à leur état, & qui se conci-
 lioient le mieux avec leurs devoirs. Ils
 s'y attachèrent avec autant de succès, que

XVII.
S I È C L E de zèle & d'ardeur. La connoissance de l'antiquité fut le principal objet de leurs recherches. Ils s'appliquèrent à dissiper les ténèbres dont elle étoit encore couverte, & par des travaux continuels, ils tirèrent de l'obscurité un nombre quantifini de monumens précieux, de titres authentiques qui n'étoient pas connus. Les collections qu'ils en ont formées, & dont l'Europe savante a senti tout le prix, ont servi à éclaircir une quantité de points intéressans d'histoire & de discipline. Quelques-uns de ces laborieux Solitaires se sont adonnés d'une façon particulière à l'étude des Pères, & à la critique de leurs ouvrages. Ils formèrent entr'eux de petites Sociétés, pour hâter & rendre plus parfaite, par la réunion des lumières & des travaux, l'exécution des entreprises dont ils avoient conçu le plan. L'Eglise doit à cet heureux concert, & à l'émulation qui ne pouvoit manquer d'en résulter, les magnifiques éditions des Pères Grecs & Latins, dont nous avons déjà parlé, sùr-tout celle de St. Augustin, qui seule méritera la reconnoissance de tous les siècles à venir aux Savans par qui elle a été dirigée. Que ne

nou
 ici
 les
 leur
 grég
 sincè
 à ce
 nero
 yeux
 de n
 les f
 ceux
 Reli
 le p
 man
 leur
 La
 blie
 rule
 gnit
 Com
 plus
 qui l
 com
 Ils p
 le go
 scien
 sourc
 quéri

nous est-il possible de faire connoître ici par des notices circonstanciées, tous les hommes illustres par leur science & leurs travaux, que cette célèbre Congrégation a produits! Nous regrettons sincèrement de ne pouvoir nous livrer à ces détails intéressans. Ils nous donneroient occasion de mettre sous les yeux de nos lecteurs une longue suite de noms consacrés à l'immortalité dans les fastes de la Religion, comme dans ceux de la littérature; tous les Savans Religieux dont nous aurions à tracer le portrait, n'étant pas moins recommandables par leurs vertus, que par leur érudition & leurs talens.

La Congrégation de l'Oratoire, établie en France par le Cardinal de Bérulle, comme nous l'avons dit, atteignit dès son origine à la célébrité des Compagnies les plus anciennes & les plus distinguées. Les premiers Sujets qui la composèrent étoient, la plupart, comme on fait, Docteurs de Sorbonne. Ils portèrent avec eux dans ce Corps le goût des bonnes études, l'estime des sciences solides, & la connoissance des sources où il faut puiser pour les acquérir. Ce germe d'émulation se dé-

connoissance
 pal objet de
 quèrent à dis-
 étoit encore
 x continuels,
 nombre quan-
 x, de titres
 pas connus.
 nt formées,
 a senti leur
 ir une quan-
 d'histoire &
 s de ces la-
 nt adonnés
 l'étude des
 urs ouvrages.
 etites Socié-
 us parfaite,
 s & des tra-
 prises dont
 l'Eglise doit
 à l'émula-
 er d'en ré-
 ns des Pères
 s avons déjà
 Augustin,
 onnoissance
 aux Savans
 . Que ne

XVII.

I È C L E.

veloppa de jour en jour dans ceux qui formèrent successivement cette nouvelle Société de pieux & savans Ecclésiastiques; de sorte qu'on y vit bientôt des hommes consommés dans tous les genres d'érudition. Nous ne pouvons nous étendre sur chacun d'eux; mais nous ne craignons pas d'assurer qu'il seroit difficile de trouver ailleurs des Théologiens plus profonds & plus versés dans les matières qu'ils ont traitées, qu'un Jean Morin & un Denis Thomassin; des Historiens plus infatigables dans leurs recherches, & plus habiles dans l'art de les employer, qu'un Charles le Coiteux & un Jacques le Long; ni des Philosophes plus amis de la vérité, d'une morale plus utile, & plus religieux, qu'un Nicolas Malebranche.

Une autre Société de Savans, qui, sans former un Corps permanent, a néanmoins réuni tous les titres qui peuvent conduire à la plus haute réputation, fut connue dans le dix-septième siècle, & le sera de la postérité la plus reculée, sous le nom de MM. de Port-Royal. Nous avons déjà observé qu'on les appella de la sorte, parce que la plupart s'étoient retirés dans la solitude de Port-

Roya
tranq
tion
Arna
son fr
Nicol
&c. &
un B
même
nion
bitoi
l'espr
quene
yail,
Ils on
de cer
sur t
prof
prit h
par le
sonne
la Gé
physi
la T
ture
de tr
ils les
ils on
oublie

dans ceux qui
 cette nouvelle
 ans Ecclésiast.
 vit bientôt des
 tous les gen-
 pouvons nous
 mais nous ne
 il seroit diffi-
 es Théologiens
 és dans les ma-
 u'un Jean Mo-
 ssin; des His-
 dans leurs re-
 dans l'art de
 rles le Coïnte
 ni des Philo-
 vérité, d'une
 lus religieux,
 he.
 Savans, qui,
 permanent, a
 itres qui peu-
 haute réputa-
 dix-septième
 rité la plus re-
 M. de Port-
 ervé qu'on les
 que la plupart
 itude de Port-

Royal des Champs, pour vaquer plus
 tranquillement à l'étude & à la composi-
 tion de leurs ouvrages. C'étoient MM.
 Arnauld le Docteur, Arnauld d'Andilli
 son frère, Pascal, le Maître, Lancelot,
 Nicole, de Saci, le Tourneux, Singlin,
 &c. &c. C'étoient encore un Tillemont,
 un Baillet, &c. qui, sans vivre dans la
 même retraite, avoient contracté l'u-
 nion la plus intime avec ceux qui l'ha-
 bitoient. Ces noms fameux rappellent à
 l'esprit toutes les idées de science, d'élo-
 quence, de génie, d'application au tra-
 vail, qui composent le mérite littéraire.
 Ils ont écrit avec plus de succès qu'aucun
 de ceux qui vivoient dans le même temps,
 sur toutes les matières, tant sacrées que
 profanes, vers lesquelles l'activité de l'es-
 prit humain aime davantage à se porter,
 par les motifs puissans de l'intérêt per-
 sonnel & de la curiosité. La Grammaire,
 la Géométrie, la Logique, la Méta-
 physique, la Morale, la Controverse,
 la Théologie, la Critique, la Littéra-
 ture ancienne & moderne, l'art même
 de traduire, toutes les sciences enfin,
 ils les ont embrassées, & dans chacune,
 ils ont publié des Ouvrages qui ont fait
 oublier tous ceux qu'on avoit plus juste-

ment admirés jusques-là, & qui n'ont
 XVII. point été effacés par ceux qu'on a faits
 S I È C L E. depuis. Rien n'est plus solide, plus
 profond, travaillé avec plus de soin,
 mieux pensé & mieux écrit, que les
 différentes productions de leurs plumes.
 Qu'on lise sur-tout les ouvrages qu'ils
 ont donnés au public, soit contre les
 Protestans, soit contre les corrupteurs
 de la morale Evangélique, & l'on
 avouera qu'il n'est pas possible de traiter
 ces questions importantes avec plus d'é-
 rudition, plus d'éloquence & plus de
 sagacité, d'employer des preuves plus
 fortes & mieux développées, des rai-
 sonnemens plus concluans & mieux en-
 chaînés les uns aux autres, une méthode
 plus sûre & plus lumineuse, ni un style
 mieux approprié au sujet. Outre les prin-
 cipes fondamentaux des vérités qui en
 font l'objet, on y puise ce goût du bon
 & du vrai qu'on ne peut trop estimer,
 parce qu'il s'applique à tout, dans la con-
 duite ordinaire de la vie, comme dans
 les choses qui sont proprement du ressort
 de l'esprit. Que de services n'auroient
 pas rendu à la Religion & aux Lettres,
 des hommes aussi habiles, aussi labo-
 rieux, si la circonstance des temps, &
 l'intérêt

l'intérêt des opinions qu'ils avoient adoptées, ne les eussent pas engagés dans des disputes qui consumèrent la plus grande partie de leurs veilles & de leurs talens! On ne peut trop regretter l'usage infiniment plus utile à la Religion & aux Lettres qu'ils n'auroient pas manqué d'en faire, dans une vie plus tranquille & des conjonctures plus heureuses. C'est la réflexion d'un des plus illustres Magistrats de nos jours; réflexion judicieuse, & malheureusement trop bien fondée. Plaise au Ciel que des événemens pareils à ceux qui l'ont fait naître, ne viennent plus troubler l'Eglise & la société!

 XVII.
 SIÈCLE.

 ARTICLE XV.

Mœurs, usages, discipline.

LES mœurs, au commencement du XVII^e siècle, n'étoient plus aussi dures & aussi cruelles qu'elles l'avoient été depuis plus de cent ans en France & dans toute l'Europe; mais elles n'étoient pas encore douces & polies comme elles le devinrent quelque temps après. Les guerres civiles, dont la différence

XVII. **SIÈCLE.** des cultes avoit été la cause ou le pré-
 texte, étoient finies, & le fanatisme
 enchaîné ne désoloit plus les Villes &
 les Campagnes. Mais après de si longues
 discussions, après tant de ravages &
 tant de sang répandu par des concitoyens
 & des frères assez dénaturés pour attacher
 de la gloire, & même du plaisir, au
 crime de s'entre-égorger, il étoit impos-
 sible qu'il ne restât pas dans les esprits,
 dans les cœurs, & jusques dans les ma-
 nières, un fond de rudesse, que le temps
 seul pouvoit détruire. Cependant, au
 milieu des troubles, & malgré la chaleur
 des passions qui en étoit la source, l'an-
 cienne franchise, si bien désignée par le
 mot de loyauté, dont les nouvelles mœurs
 ont fait perdre l'usage, se conservoit en-
 core dans tout ce qu'elle avoit d'esti-
 mable. Les sentimens les plus impétueux,
 tels que la haine, la vengeance, l'ambi-
 tion même, lui étoient subordonnés ;
 cette qualité précieuse qui tient égale-
 ment au caractère & à la conduite,
 Henri IV en étoit un modèle accompli,
 & tous ceux qui l'approchoient, tous
 ceux qui prétendoient à son estime & à
 celle du public, la plaçoient au rang de
 leurs devoirs. C'étoit en effet le premier

de to
 nion
 don
 par c
 dirig
 pour
 dont
 tumu
 & les
 empa
 ter le
 bonte
 & to
 brillo
 les g
 par la
 lui, à
 roient
 de tou
 en pe
 entier
 à la g
 contra
 & de
 ames
 des ac
 & qui
 guerre
 tés do

de tous les genres de mérite, dans l'opinion de ceux qui se croient faits pour donner le ton aux autres. Mis en action par des moyens biens choisis & sagement dirigés, ce principe tout seul auroit suffi pour faire revivre les vertus sociales, dont on avoit négligé la pratique dans le tumulte des armes, dans l'aveuglement & les transports d'une frénésie qui s'étoit emparée de tous les hommes, sans excepter les plus modérés & les plus sages. La bonté, l'humanité, la simplicité noble & touchante, & les autres vertus qui brilloient dans le Souverain, imitées par les grands, par les hommes en place, par la Noblesse qui se pressoit autour de lui, à la cour & dans les armées, se feroient enfin communiquées aux Citoyens de toutes les classes, & feroient devenues en peu de temps le partage de la Nation entière. Cette vie de fatigue qu'on mène à la guerre, cette fierté mâle dont on contracte l'habitude au milieu des alarmes & des dangers, auroient laissé dans les âmes une énergie qui est le principe des actions courageuses, magnanimes, & qui facilite tous les devoirs. Ainsi la guerre civile, malgré toutes les calamités dont elle avoit été la cause, auroit

XVII.

S I I C L E.

XVII. tourné en partie au profit des mœurs, & les cœurs s'ouvrant à des sentimens plus doux, en goûtant les avantages de la paix, la confiance, la concorde, la bienfaisance, & tous les autres liens de la société, auroient bientôt repris leur ancienne force.

Mais le fanatisme qui se rouloit frémissant dans ses fers, trouva moyen de les rompre. Le monstre plus furieux que jamais, s'élança tout-à-coup, & plongea le poignard dans le sein de plus grand, du meilleur des Rois. A ce moment toutes les passions qui n'étoient qu'assoupies, se réveillèrent, non moins ardentes, non moins fougueuses qu'on ne les avoit vues quelques années auparavant. Chacun montra des prétentions, des intérêts, des desseins qui tenoient à tout brouiller. Les grands, le Clergé, la Noblesse, les gens de guerre, les partisans des différens cultes, tous livroient à des vues particulières, tous vouloient tirer avantage des circonstances, en ce qu'elles avoient de favorable pour eux. Avec des intentions contraires, dont ils ne pouvoient poursuivre l'exécution, qu'en renouvelant, & aggravant les maux de la Patrie, tou-

néant
esprit
dépen
des ch
revivir
senfic
leur
& de
de Ri
jusqu
Pe
scène
duisim
autre
Ligu
il-y-a
caché
tout a
lieux
scien
que t
à l'ig
que
avec
tion
l'est,
les-p
prit-
auto

néanmoins paroissoient animés du même esprit, & cet esprit étoit celui de l'indépendance & de l'anarchie. Cet état des choses, qui n'étoit propre qu'à faire revivre les haines, les rivalités, les dissensions, les jalousies, les intrigues, & à leur suite, tous les crimes de l'ambition & de la cupidité, dura jusqu'au ministère de Richelieu, c'est-à-dire, depuis 1610, jusqu'en 1624.

Pendant ce long intervalle, que de scènes déjà répétées mille fois, se reproduisirent encore, les unes atroces, les autres ridicules! Quoique le corps de la Ligue fût anéanti depuis plusieurs années, il y avoit encore un nombre de Ligueurs cachés dans toutes les conditions, surtout au fond des Cloîtres & des Colléges; lieux consacrés par leur destination aux sciences & à la piété, mais qui ne servent que trop souvent d'asyles aux préjugés, à l'ignorance & au faux zèle. Aujourd'hui que l'ordre règne par-tout, & fait régner avec lui dans tous les Corps la subordination & la fidélité, convaincu, comme on l'est, que les devoirs du Citoyen sont les premiers de tous, même suivant l'esprit & les règles du Christianisme, on auroit peine à croire ce qui se passoit

alors dans l'obscurité de ses retraites ;
XVII. les discours qui s'y tenoient, les com-
S I È C L E. plots qui s'y formoient, les vœux éton-
 nans par lesquels on y fatiguoit le Ciel,
 & les espérances affreuses dont on s'y
 repaissoit. Ce fut-là, comme nous l'a-
 vons observé, le principe des troubles
 qui agitèrent l'Université, la Sorbonne
 & la plupart des Corps réguliers, pen-
 dant le fameux Syndicat de Richer. Dans
 l'ordre physique, lorsque des maladies
 populaires qui ont long-temps désolé
 certaines contrées, ont cessé de les ra-
 vager, elles se manifestent encore de
 temps en temps, quoiqu'avec des symp-
 tômes bien moins effrayans, & ce n'est
 qu'après avoir immolé quelques nou-
 velles victimes, que ces fléaux redoutables
 se calment peu à peu & disparaissent
 enfin. Il en arrive autant dans l'ordre
 moral. Quand le fanatisme, épidémie
 plus dangereuse pour les esprits, que
 toutes celles dont les effets ne sont à
 craindre que pour les corps, a exercé son
 empire sur toute une nation, pendant un
 long cours d'années, il fait par intervalles
 des explosions subites, qui répandent
 l'alarme avec raison, parce qu'elles sont
 une preuve trop évidente, que son foyer

conserve encore assez d'activité pour cau-
fer de nouveaux ravages.

XVII.

Ce levain fermentoit sourdement, & **SIÈCLE.**
peut-être n'auroit-il pas tardé à exciter
une commotion violente, qui, se répan-
dant au loin, auroit infailliblement re-
plongé l'Etat dans un désordre pareil à
celui dont le souvenir étoit encore trop
récent, pour qu'on ne dût pas craindre
tout ce qui pouvoit en présager le retour.
Mais Richelieu avoit pris les rênes du
Gouvernement, & si dès les premiers
temps de son administration, il ne
réprima pas les esprits turbulens, avec
la vigueur qu'il déploya contre eux quel-
ques années plus tard, il fut au moins les
contenir alors, & s'assurer d'eux, en leur
accordant quelque chose, pour les empê-
cher d'exiger davantage. On doit regarder
comme un des plus beaux traits de sa
politique, l'adresse qu'il eut d'arrêter
le cours des troubles renaissans, en dé-
tournant vers d'autres objets l'activité de
la Nation. S'il eût tenté de réfréner par
la force, au commencement d'un Minis-
tère jaloufé, les brouillons qui cher-
choient à se rendre importans, il eût
sans doute compromis son autorité, &
peut-être même le mal se fût-il agri,

T iv

XVII. par les moyens qu'il eût mis en usage pour y remédier. Un homme médiocre n'auroit pas connu d'autre ressource, & probablement il auroit échoué; placé dans les mêmes conjonctures, il auroit fait des fautes, dont il n'auroit pas aperçu les suites, & son pouvoir, foible encore, seroit venu se briser contre des écueils que Richelieu sut éviter. Ce grand Ministre marcha toujours par des routes que son génie seul étoit capable d'ouvrir. Au lieu d'attaquer de front des opinions que le faux zèle des enthousiastes, & la subtilité des sophistes se feroient efforcés de soutenir, il forma de grandes entreprises au dedans & au dehors, & chacun y prit part; les uns, comme acteurs principaux ou subalternes, par intérêt, par ambition, par amour de la gloire, par mille autres motifs; les autres, comme spectateurs & comme juges des événemens, dont ils ignoroient presque toujours les causes & les effets. La nouveauté, l'importance des objets, tournèrent de ce côté-là toute l'attention des esprits. La chaleur des disputes se ralentit insensiblement, & ceux qui s'en occupèrent encore, étant presque tous concentrés dans l'obscurité des Ecoles,

ne furent bientôt plus regardés que ~~comme~~
 comme des gens désœuvrés, des raison- XVII.
 neurs inutiles, auxquels il falloit aban- STÈCLE,
 donner toutes les spéculations dont leur
 oisiveté méprisée aimoit à se repaître.

Pendant la minorité de Louis XIV,
 on vit d'autres scènes. Ce n'étoit plus,
 comme dans le siècle précédent, & dans
 les premières années de celui-ci, le fa-
 natisme de Secte qui les faisoit éclore;
 c'étoit l'envie de dominer, d'influer sur
 les résolutions du Conseil, de partager
 l'autorité, de mettre la main sur le timon
 du Gouvernement, pour le diriger au-
 gré de ses intérêts & de ses passions. A cette
 époque, la politique de ceux qui for-
 moient les différens partis, n'avoit d'autre
 but que de se faire craindre, s'ils ne pou-
 voient se rendre puissans, afin de s'éle-
 ver, par la cabale & par l'intrigue, aux
 honneurs, à la considération, aux riches-
 ses qu'ils n'auroient dû mériter que par des
 services. De pareils motifs n'étoient pas
 assez nobles pour qu'on en fit l'aveu. Il
 fallut donc les couvrir aux yeux du peu-
 ple, comme c'est la méthode de tous
 les factieux, en se parant d'un zèle pur
 & désintéressé pour le bien public.
 C'étoit le vrai moyen de se procurer des

XVII. partisans, & de se donner de l'importance.

SIÈCLE. Cependant ces rivalités & ces prétentions ne tardèrent pas à prendre un tour sérieux ; & ce qui n'avoit été d'abord que jalousie de Courtisans, dégénéra bientôt en guerre civile : on leva des armées, on s'empara des postes, on parut en Campagne, on fit des sièges, on livra des combats. La Capitale & les Provinces entrèrent dans ces querelles, dont elles s'imaginèrent que l'honneur de la Nation & la félicité du peuple étoient l'unique objet. Mais tandis qu'on se battoit & qu'on répandoit de tous côtés beaucoup de sang, on faisoit des chansons & des satyres ; on tournoit en ridicule tantôt un parti, tantôt l'autre ; les victoires & les défaites donnoient également matière aux plaisanteries & aux épigrammes. Ainsi la Nation montrait qu'elle étoit enfin revenue à son ancien caractère, que ce n'étoient plus, comme autrefois, des fureurs civiles & religieuses qui lui mettoient les armes à la main, & que bientôt elle redeviendroit ce qu'elle est de sa nature, le plus doux, le plus humain, le plus aimable des peuples. Les

Chefs
loit F
l'exem
qui sa
même
ensem
& les
un feu
public
ne fû
de l'o
les fe
unes
guerr
l'emp
com
avoit
L
troub
roier
plus
s'agi
caba
temp
prop
ne s
paix
but
tout

Chefs des différens partis, qu'on appelloit Frondeurs & Mazarins, donnoient l'exemple de cette disposition d'esprit qui fait rapprocher les choses en elles-mêmes les plus opposées, & respirer tout ensemble la gaieté, les plaisirs, la guerre & les combats: Peut-être n'en étoit-il pas un seul qui n'eût des engagements de cœur publics & connus de tout le monde, & qui ne fût prêt à changer de drapeaux au gré de l'objet qui régnoit sur son ame; car les femmes jouoient un rôle, quelques-unes même le rôle principal dans cette guerre; & sans doute ce fut-là ce qui l'empêcha d'être atroce & durable, comme celle dont la différence des cultes avoit été le motif, ou plutôt le prétexte.

Lorsque les principaux auteurs de ces troubles eurent obtenu ce qu'ils désiroient pour eux-mêmes, & pour les plus qualifiés de leurs partisans, las de s'agiter & de cabaler, par la raison qu'ils cabaloient & s'agitoient depuis longtemps sans aucun de ces motifs qui sont propres à nourrir les grandes passions, ils ne soupirèrent plus qu'après le retour de la paix. Tous les vœux étant tournés vers ce but, elle fut bientôt conclue. Honteux de tout ce qui s'étoit fait dans la chaleur des

XVII. animosités & des ressentimens, on se pardonna les offenses réciproques, & chacun à l'envi s'efforça d'en effacer le souvenir. Alors ces mêmes hommes qui, peu de jours auparavant, se traitoient en ennemis, s'unirent par l'amitié, se cherchèrent pour se communiquer les uns aux autres les attentions d'un cœur franc & généreux, se donnèrent des éloges sur les belles actions par lesquelles chacun d'eux s'étoit signalé dans son parti, & ne se reprochèrent à eux-mêmes, que d'avoir employé si mal des talens & une valeur qui ne doivent servir qu'à défendre le Prince & la Patrie. L'esprit de société s'étendit plus que jamais. On se rassembla dans les mêmes cercles, aux mêmes tables; on se vit en public & en particulier, sans crainte, sans ombrage; on vécut par-tout ensemble avec une douce familiarité, & l'on ne se rappella désormais le passé, que pour fournir à la conversation des traits agréables, ou des anecdotes intéressantes: enfin, le commerce des citoyens entr'eux devint en peu de temps aussi facile, aussi liant, que si jamais la discorde & la politique ne les avoient divisés.

Lorsque Louis XIV se fut mis à la

tête
verne
l'exer
lumiè
sans
feu,
turbu
ment
le plu
(Col
il offi
cer;
l'ind
qui l
négo
man
num
ces &
fêtes
nir
nifet
germ
une
mém
deffu
Prin
puiss
orit
deux

tête de ses Ministres, non pour gouverner par eux, mais pour leur donner l'exemple du travail, & les éclairer de ses lumières, il sentit la nécessité d'occuper sans cesse une nation vive & pleine de feu, dont l'activité devenoit inquiète & turbulente, sitôt qu'elle manquoit d'aliment. Secondé par l'homme du monde le plus capable de servir un tel Prince, (Colbert) il ouvrit mille routes au génie; il offrit à l'industrie mille moyens de s'exercer; il fut donner à l'oisiveté même & à l'indolence des occupations de leur goût, qui les rendirent utiles. La guerre & les négociations, les sciences & les arts, les manufactures & le commerce, les monumens & les travaux publics, les finances & la législation, les spectacles & les fêtes, tout fut mis en usage pour fournir aux citoyens l'occasion de manifester les talens dont ils avoient le germe, & de trouver, en les employant, une subsistance abondante, quelquefois même une fortune & une gloire au-dessus de leurs espérances. Le génie du Prince & celui du Ministre influèrent si puissamment sur toute la Nation, qu'elle prit la forme & reçut l'impulsion que ces deux grands hommes voulurent lui don-

ner. Ce fut bientôt un peuple nouveau; XVII. qui n'eut de commun avec ses pères, que
 SIÈCLE. ces qualités inhérentes, ce mélange de
 vertus & de vices qui constituent dans
 tous les pays le caractère national, &
 que ni le temps ni les nouvelles institu-
 tions ne peuvent détruire. Il parut à la
 fois une foule d'hommes célèbres, de
 génies supérieurs dans tous les genres;
 Généraux de terre & de mer, Ingénieurs
 pour l'attaque & pour la défense, Mi-
 nistres & Négociateurs, Magistrats &
 Jurisconsultes, Savans de toutes les
 classes, Artistes de toutes les espèces;
 Orateurs, Poètes, Historiens, Anti-
 quaires, Astronomes, Géomètres, Phy-
 siciens, Chymistes, Mécaniciens, Ana-
 tomistes, Peintres, Graveurs, Sculpteurs,
 Architectes, &c. &c. Le nombre de ces
 illustres fut si grand, & leur mérite porté
 à un si haut degré de perfection, qu'on
 ne vit plus rien, soit à Athènes, soit à
 Rome, dans les temps si renommés d'A-
 lexandre & d'Auguste, qui pût exciter
 d'autre sentiment que celui de l'ému-
 lation.

Tous ces grands hommes, par leurs
 actions héroïques, par leurs victoires,
 leurs trophées, leurs nobles entreprises,

leurs c
 rent à
 ceurs.
 s'épura
 connoi
 Les Ci
 nouvea
 lement
 répand
 mulatio
 fécond
 les mo
 gage &
 & de la
 villes.
 l'usage
 commo
 par-tou
 ajouten
 pénétré
 ticulier
 tèrent
 les be
 jusques
 semblé
 sonnes
 tains j
 autre r
 contrib

leurs chef-d'œuvres immortels, influèrent à leur tour sur les esprits & sur les cœurs. Les idées s'étendirent, le goût s'épura, le génie fut guidé par la connoissance des règles & des principes. Les Citoyens, liés entre eux par mille nouveaux rapports, s'éclairèrent mutuellement; & à mesure que les lumières se répandoient au loin, à mesure que l'émulation devenoit plus active & plus féconde, la Société se perfectionnoit, & les mœurs avec elle. La politesse du langage & des manières passoit de la Cour & de la Capitale, dans toutes les grandes villes. Le goût des amusemens honnêtes, l'usage des choses qui rendent la vie plus commode & plus douce, s'introduisit par-tout; la délicatesse & le choix qui ajoutent un nouveau prix à l'abondance, pénétrèrent jusques chez les simples particuliers: le commerce & les arts inventèrent de nouveaux moyens de changer les besoins en agrémens. Il se forma jusques dans les moindres villes des assemblées, où tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées, se réunissoient à certains jours & à certaines heures, sans autre motif que celui de se voir, & de contribuer à l'amusement les uns des

XVII.

S I È C L E .

XVII.
SIÈCLE autres. L'esprit, la politesse, la décence & la gaieté faisoient le charme de ces sortes d'assemblées; & pour y paroître avec avantage, il falloit joindre l'art de plaire aux qualités estimables. Ainsi, la pratique des vertus sociales, & de cette bienveillance mutuelle qui en est la source, devint d'autant plus facile, qu'elle se trouva mêlée avec les actions les plus ordinaires de la vie civile, & que l'amour-propre fut intéressé à l'accomplissement des devoirs que ces vertus prescrivent.

Tel fut l'état de la société dans le XVII^e siècle; telles furent les mœurs générales dans les différentes périodes qui le partagent, à compter depuis l'entière extinction de la Ligue, après qu'Henri IV se fut vu paisiblement assis sur le trône de ses pères, jusqu'à la mort de Louis XIV. Dans le tableau que nous en venons de tracer, nous n'avons arrêté nos regards que sur la France; d'abord, parce que les révolutions qui se sont opérées dans le sein de ce Royaume nous touchent de plus près; ensuite, parce que les autres États ne nous auroient guère présenté que le même spectacle, avec les seules différences qui naissent du caractère na-

tional, de
 particulie
 Ainsi, qu
 passoit en
 gletterre,
 l'époque
 les même
 causes à p
 principes
 mêmes
 moins d
 succès, p
 duisant
 même te
 les scienc
 & la fo
 modifié
 ximes de
 verses na
 du cœur
 grès lents
 lumières
 n'est pas
 spectateu
 qu'il se p
 vertus. L
 ment rec
 rappeller
 de trop a

tionnal, des intérêts divers & de la forme particulière de chaque Gouvernement. XVII.
 Ainsi, qu'on jette les yeux sur ce qui se SIÈCLE.
 passoit en Italie, en Allemagne, en Angleterre, & dans le reste de l'Europe à l'époque dont il s'agit; on y verra presque les mêmes événemens, produits par des causes à peu près semblables; les mêmes principes de l'agitation ou du calme, les mêmes moyens employés avec plus ou moins d'activité, plus ou moins de succès, par les mêmes passions, & conduisant aux mêmes résultats; enfin la même tendance à perfectionner la raison, les sciences, les arts, les loix, les mœurs & la société. Quoique tout cela soit modifié de mille manières, par les maximes de politique établies chez les diverses nations, la marche de l'esprit & du cœur est facile à suivre dans ses progrès lents ou rapides, & la gradation des lumières, de la politesse & du savoir, n'est pas moins sensible aux yeux d'un spectateur attentif, dans quelque point qu'il se place, que celle des vices & des vertus. D'ailleurs, une vérité généralement reconnue, & que nous pouvons rappeler ici, sans qu'on nous accuse de trop accorder aux préventions natio-

XVII. **S I È C L E.** nales, c'est que dès-lors tous les peuples po-
 licés de l'Europe avoient les yeux tournés
 vers la France, copiant ses usages, adop-
 tant ses goûts, imitant ses mœurs, &
 jusqu'à ses travers. Ainsi, connoître les
 François dans leur génie, leur politique,
 leurs talens, leurs vertus & leurs vices,
 c'en est assez pour se former une idée
 assez vraie des autres nations. Après
 ces observations générales, rapprochons-
 nous de notre sujet, en considérant les
 mœurs dans leur rapport avec la Reli-
 gion : c'est l'objet des remarques sui-
 vantes.

1^o. Il y eut peu de Conciles dans ce
 siècle, comme on le voit par la liste que
 nous en donnons ; leur nombre se réduit
 à trois pour l'Orient, & à dix pour l'Oc-
 cident. Par rapport aux Eglises d'Orient,
 il n'est pas étonnant qu'elles ne pussent
 s'assembler, vu l'état d'oppression où
 l'on fait qu'elles étoient sous la domi-
 nation des Musulmans. A l'égard des
 Eglises d'Occident, la cause principale
 du petit nombre de Conciles qu'elles ont
 tenus depuis celui de Trente, vient sur-
 tout de l'usage qui devint alors plus fré-
 quent que jamais, de porter à Rome
 les questions importantes de doctrine,

soit qu'
 qu'elle
 d'en d
 Pontife
 caractè
 mable
 Quant
 les asse
 permis
 nues fi
 de la E
 comme
 Concil
 que p
 discusse
 autres
 adopto
 nécessa
 ment d
 naires,
 tiqué p
 l'accep
 S. Siég
 l'*Auguy*
 livre d
 Fénelon
 2^o.
 rareté
 tribué

soit qu'elles intéressassent le dogme, soit qu'elles eussent rapport à la morale, & d'en déferer la décision au Souverain Pontife, dont le jugement acquéroit le caractère d'une loi universelle & irrévocable, par l'acceptation des Evêques. Quant à l'Eglise de France en particulier, les assemblées du Clergé, convoquées ou permises par le Souverain, étant devenues fixes & régulières, toutes les affaires de la Religion s'y discutoient à peu près comme elles auroient pu l'être dans un Concile, & les jugemens doctrinaux que prononçoient les Prélats après la discussion, étoient communiqués aux autres Evêques du Royaume, qui les adoptoient ordinairement. Lorsqu'il étoit nécessaire, le Clergé tenoit, avec l'agrément du Roi, des assemblées extraordinaires, comme on a vu que cela s'est pratiqué plus d'une fois dans ce siècle, pour l'acceptation des Décrets émanés du S. Siège, touchant la doctrine attribuée à l'*Augustinus* de l'Evêque d'Ypres, & au livre des *Maximes des Saints* de M. de Fénelon.

2°. On ne peut disconvenir que la rareté des Conciles n'ait beaucoup contribué au relâchement des mœurs, & à

l'affoiblissement de la discipline. Les
 XVII. Savans, il est vrai, par des recherches
 SI È C L E. pénibles, alloient puiser dans les sources
 antiques, les réglemens qu'on a faits de
 siècle en siècle pour le maintien des loix
 Canoniques; ils publioient sur cette ma-
 tière d'excellens traités. Mais ces travaux
 du zèle & de l'érudition ne rendoient
 pas aux anciens Canons une exécution
 qu'ils ne pouvoient recevoir que de la
 vigilance & de l'autorité des Pasteurs. Ils
 contribuèrent néanmoins à faire con-
 noître l'esprit de l'Eglise qui ne change
 jamais, & plusieurs Evêques se servi-
 rent utilement de ces ouvrages pour cor-
 riger les abus, & rétablir la régularité
 dans le Clergé de leurs Diocèses.

3°. L'esprit guerrier dont quelques
 Prélats étoient remplis, & la vie toute
 mondaine qu'ils menaient, scandali-
 foient les peuples, & faisoient gémir ceux
 qui connoissoient les devoirs du Sacer-
 doce. On vit à la fois deux Cardinaux
 François, Archevêque l'un & l'autre,
 abandonner les fonctions paisibles &
 saintes du ministère évangélique, pour
 commander des armées. L'un d'eux
 étant mort dans l'exercice d'une pro-
 fession si peu conforme aux obligations

de
 fend
 neun
 dre
 après
 tran
 du
 n'été
 don
 un
 gag
 qu'i
 Tro
 line
 l'Es
 paru
 à la
 cert
 che
 ville
 de
 qu'i
 ent
 full
 en
 dan
 assu
 d'u
 idé

de son état, le Pape Urbain VIII défendit qu'on lui rendit à Rome les honneurs funèbres qu'on a coutume de rendre aux Membres du Sacré Collège, après leurs décès. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que, suivant les mémoires du temps, le motif de cette défense n'étoit pas pris de ce que le Prélat dont il s'agit avoit passé ses jours dans un genre de vie si contraire aux engagements de sa vocation, mais de ce qu'il avoit eu le commandement des Troupes, dans la guerre de la Valte-line, contre les vues & les intérêts de l'Espagne. Le Cardinal de Richelieu parut aussi avec le titre de Général, à la tête des armées; il conduisit en cette qualité le fameux siège de la Rochelle, jusqu'à la réduction de cette ville; mais ce fut moins comme homme de guerre, que comme Ministre, parce qu'il importoit au succès de cette grande entreprise, que toutes les opérations fussent dirigées par le même génie qui en avoit conçu le plan, & qui seul avoit dans sa main les moyens propres à en assurer le succès. D'ailleurs il s'agissoit d'une guerre de Religion, & dans les idées des temps antérieurs qui subsistoient

encore, quoiqu'un peu rectifiées, ces
 XVII. sortes de guerres n'avoient rien d'incom-
 patible avec le caractère sacerdotal. C'é-
 S I È C L E toit d'après cette opinion, que dans le
 siècle précédent, le célèbre Ximènes
 avoit commandé les troupes d'Espagne
 au Siège d'Oran, place importante qu'il
 vouloit enlever aux Mahométans, &
 qu'à la tête des armées que les Papes met-
 toient sur pied contre leurs ennemis,
 toujours qualifiés ennemis du saint Siège
 & de l'Eglise, on voyoit des Cardinaux
 pour Commandans.

4°. Ce qui contribua le plus à ra-
 mener les Ecclésiastiques du premier &
 du second Ordre, à la décence & à la
 régularité, ce fut l'établissement des Sé-
 minaires. Le Concile de Trente l'avoit
 ordonné comme un moyen nécessaire
 de former à l'avenir des Ministres ca-
 pables de traiter dignement les choses
 saintes, & d'honorer l'état clérical par
 leur science & leurs mœurs. S. Charles
 Borromée se fit un devoir d'entrer à cet
 égard dans les vues du Concile, &
 d'en procurer l'exécution, tant dans son
 propre Diocèse, que dans ceux qui dé-
 pendent de sa Métropole. En ce point,
 comme en bien d'autres, il fut imité

par tou
 pour la
 de l'Ég
 lever au
 Clergé
 la jeun
 dre ce
 pratique
 velles té
 ritoire,
 tardèren
 rent; de
 titution
 PP. de
 Dans la
 cléstiast
 à cet obj
 MM. de
 distes,
 l'exemp
 en peu
 L'espéra
 fièrent
 leurs Di
 clérical
 tôt on
 de ces
 éclairés
 avec éc

par tout ce qu'il y eut d'Evêques zélés pour la gloire de Dieu, & l'honneur de l'Eglise. On vit de toutes parts lever aux dépens des Prélats & de leur Clergé, de ces maisons d'épreuve, où la jeunesse ecclésiastique vient apprendre ce qu'elle doit savoir, enseigner & pratiquer. Plusieurs Congrégations nouvelles se dévouèrent à un travail si méritoire, & dont les heureux effets ne tardèrent pas à se faire sentir : tels furent ; dès les premiers temps de leur institution, les PP. de la Doctrine, les PP. de l'Oratoire, ceux de la Mission. Dans la suite d'autres Compagnies ecclésiastiques se consacrèrent uniquement à cet objet, entr'autres MM. de S. Sulpice, MM. de S. Nicolas du Chardonnet, les Eudistes, &c. Leur zèle infatigable, & l'exemple de leurs vertus, produisirent en peu de temps des fruits admirables. L'espérance des Prélats qui leur confièrent l'éducation des jeunes gens de leurs Diocèses, qui se destinoient à l'Etat clérical, ne fut point trompée, & bientôt on eut la consolation de voir sortir de ces pieux asyles, des Ministres éclairés & vertueux, qui remplirent avec édification & avec succès les

XVII.

S I È C L E .

=====
 XVII. divers emplois auxquels ils furent appel-
 S I È C L E. lés Le bien qui en a résulté s'est perpé-
 tue jusqu'à nos jours. L'Etat n'en re-
 cueille pas moins d'avantages que l'E-
 glise; car tout le monde convient que
 s'il y a dans le Peuple, & sur-tout
 dans le Peuple des campagnes, quelque
 instruction, quelque connoissance &
 quelque amour des devoirs, de la su-
 bordination, de la bonne foi, des ver-
 tus morales & chrétiennes, tout cela
 n'est dû qu'au zèle, à la vigilance &
 aux instructions des Pasteurs qui le con-
 duisent. Or c'est dans les Séminaires,
 & par les exercices dont on les a oc-
 cupés dans les Séminaires, que ces Pas-
 teurs se sont formés au grand art de
 la conduite des ames, & au gouverne-
 ment des Paroisses. On a remarqué très-
 judicieusement, que si les bons effets de
 l'éducation se conservent plus long-temps
 chez les Ecclésiastiques que dans les au-
 tres classes des Citoyens, la raison en
 est, qu'ils sont rendus plus tard à eux-
 mêmes, & que leur instruction est pro-
 longée jusqu'à l'âge où la raison entre
 dans toute sa force, & où l'homme
 commence à devenir capable de se con-
 duire par ses propres lumières.

50. I
 le zèle
 la direct
 prompts
 d'années
 malheur
 rent dét
 deux O
 piété,
 prière,
 la moder
 lités de
 viennent
 XIV reg
 premiers
 aux Egl
 vertu fû
 talens. C
 la politi
 nité ne
 des nom
 s'il n'eû
 mais tou
 fut point
 vantage
 de l'Épi
 jamais
 dans tou
 sainteté

50
 Tome

5°. L'établissement des Séminaires & le zèle éclairé de ceux qui en eurent la direction, produisirent des effets si prompts & si merveilleux, qu'en peu d'années les abus de tout genre que le malheur des temps avoit fait éclore, furent détruits. On vit fleurir dans les deux Ordres du Clergé, la science, la piété, l'application à l'étude & à la prière, la charité, le désintéressement, la modestie, en un mot, toutes les qualités de l'esprit & du cœur, qui conviennent aux Ministres des Autels. Louis XIV regarda toujours comme un de ses premiers devoirs, celui de ne donner aux Eglises que des Pasteurs en qui la vertu fût jointe aux lumières & aux talens. Ce n'est pas que l'ambition & la politique, la faveur & l'importunité ne lui ayent arraché quelquefois des nominations qu'il n'eût pas faites, s'il n'eût consulté que sa conscience : mais toutes les fois que son choix ne fut point dirigé par les Courtisans, l'avantage de la Religion, & l'honneur de l'Épiscopat en furent le motif. Aussi jamais l'Eglise de France, si célèbre dans tous les temps par le mérite & la sainteté de ses Pasteurs, ne compta-

t-elle un plus grand nombre de Prê-
 XVII. lats savans, zélés & vertueux, que
 S I È C L E. sous le règne de ce Prince. Outre
 ceux dont nous avons déjà parlé, nous
 en pourrions nommer ici, avec de justes
 éloges, quantité d'autres, dont la mé-
 moire sera toujours en bénédiction dans
 les Diocèses qu'ils ont gouvernés : les
 Gault à Marseille, les Vialart à Châ-
 lons-sur-Marne, les Pavillon à Aleth,
 les d'Elbène à Orléans, les deux Col-
 bert à Auxerre, les Suarés à Vaison,
 les le Camus à Grenoble, les le Maître
 à Lombez, les Solminihac à Cahors,
 les Barillon à Luçon, &c. &c. Le second
 Ordre eut aussi des personnages en qui
 l'on vit briller toutes les qualités qui peu-
 vent rendre le saint Ministère utile & fé-
 cond par les talens & la capacité de ceux
 qui l'exercent. On fait quel fut le zèle des
 Curés de Paris & de Rouen contre les
 Corrupteurs de la morale évangélique.
 On n'a point encore oublié les noms d'un
 Bourdoise, d'un Ollier, d'un Bernard,
 & de plusieurs autres saints Prêtres qui
 ont vécu dans ce siècle, avec une répu-
 tation de vertu, dont l'influence s'est
 communiquée jusqu'à nous, par l'utilité
 des établissemens dont ils ont été les

Auteurs.
 dans tou
 Evêques
 bien, o
 état de s
 véritable
 ment dé

6°. A
 le zèle d
 le cœur
 tiques.
 ardeur à
 trop d'éle
 qui se tr
 & dans l
 més, par
 ou par la
 rent à l'i
 de la cam
 que toujo
 tres enfir
 donnèren
 mers, aff
 porter la
 de l'Asie
 les uns
 plus hau
 distingué
 encore p

auteurs. En un mot, on peut assurer que dans tous les Diocèses de France, les Evêques qui ont eu de l'amour pour le bien, ont trouvé des coopérateurs en état de seconder leurs vues, des hommes véritablement apostoliques, & pleinement dévoués au service du prochain.

6°. Avec les autres vertus du Sacerdoce, le zèle du salut des ames s'alluma dans le cœur d'un grand nombre d'Ecclésiastiques. Les uns travaillèrent avec une ardeur à laquelle on ne pourroit donner trop d'éloges, à dessiller les yeux de ceux qui se trouvoient engagés dans l'erreur & dans le schisme des prétendus Réformés, par le malheur de leur naissance, ou par la séduction; les autres s'adonnèrent à l'instruction des pauvres habitans de la campagne, en qui le vice est presque toujours le fruit de l'ignorance; d'autres enfin, plus courageux encore, abandonnèrent leur patrie, traversèrent les mers, affrontèrent tous les dangers, pour porter la lumière de l'Evangile au fond de l'Asie & de l'Amérique. On vit parmi les uns & les autres des hommes de la plus haute naissance, du mérite le plus distingué, à qui leur nom tout seul, & encore plus leurs talens, auroient suffi

pour s'ouvrir le chemin des honneurs & de la fortune.

XVII.
S I È C L E .

7^o. Si des raisons de prudence auxquelles le zèle doit toujours être subordonné, ne permettoient pas de rétablir les anciens Canons dans leur première vigueur, on travailloit au moins à faire revivre l'esprit qui les avoit dictés, & la régularité des mœurs qui en avoit été le fruit. Il parut un grand nombre d'ouvrages sur la discipline en général, & en particulier sur les devoirs de la vie cléricale. Plusieurs Evêques établirent dans leurs Diocèses des conférences, où les Ecclésiastiques de chaque canton se trouvoient à des jours marqués, & où, sous la direction de l'un d'eux, (c'étoit ordinairement le plus habile & le plus exemplaire) on discutoit quelques points de Doctrine appartenans au dogme ou à la morale. Le résultat de ces conférences étoit rédigé par un ou plusieurs Théologiens versés dans les matières qu'on y avoit traitées, & l'impression a répandu au loin, avec un grand succès, le fruit de ces institutions, qui n'avoient d'abord pour objet que l'utilité d'un seul pays.

8^o. L'ignorance avoit rendu le peuple superstitieux, & les superstitions du

peuple en
l'esprit d
du sanctu
exempts,
prétexe
sujet ord
ne sentoi
tribuer à
que la C
nions & d
le fond
morale,
n'approu
on s'app
siècle, à
Peuple,
doit favor
extérieur
tous les
dant aux
plicité qu
9^o. Le
accrédité
jeté de
prits. Ce
n'attendo
bles pour
avoir trou
sous la

peuple entretenues, fortifiées même par l'esprit d'intérêt, vice dont les Ministres du sanctuaire ne sont pas tous également exempts, fournissoient aux Hérétiques un prétexte de calomnier l'Eglise : c'étoit le sujet ordinaire de leurs déclamations. Ils ne sentoient pas l'injustice qu'il y a d'attribuer à toute une Société aussi nombreuse que la Communion romaine, des opinions & des pratiques populaires, qui dans le fond n'intéressent ni le dogme ni la morale, & que d'ailleurs cette Société n'approuve point. Quoi qu'il en soit, on s'appliqua plus que jamais dans ce siècle, à épurer & à régler la dévotion du Peuple, en l'instruisant de tout ce qu'il doit savoir sur l'objet & la forme du culte extérieur, en écartant avec prudence tous les usages superstitieux, & en rendant aux saintes cérémonies l'auguste simplicité qui leur convient.

9°. Les fausses opinions qui s'étoient accréditées au temps de la Ligue, avoient jeté de profondes racines dans les esprits. Ceux qu'elles avoient subjugués, n'attendoient que des momens favorables pour les faire reparoître. Ils crurent avoir trouvé l'occasion qu'ils attendoient sous la minorité de Louis XIII. Nous

=====
XVII.
SIÈCLE.

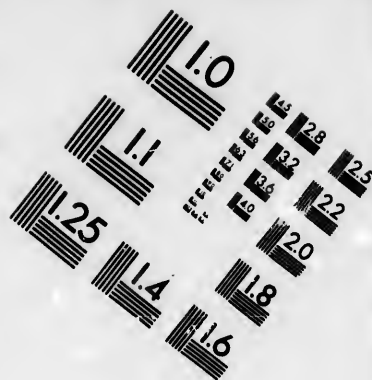
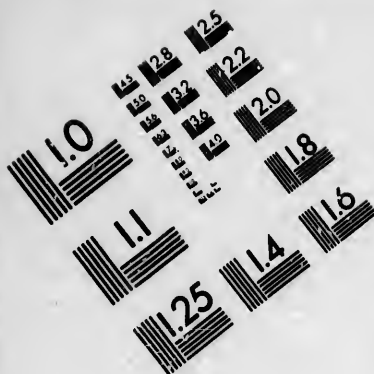
avons parlé des tentatives que les ennemis du bien public firent alors, pour autoriser & pour répandre des maximes dont on auroit dû avoir d'autant plus d'horreur, qu'on avoit encore sous les yeux, la trace des malheurs qu'elles avoient causés. Nous ne pouvons dissimuler que plusieurs membres du Clergé se ressentoient encore des funestes impressions qu'elles avoient faites sur eux dans leur jeunesse. On étoit encore trop voisin des jours de troubles où ces opinions, si justement prosrites depuis, formoient en quelque sorte l'esprit général du siècle. Après une nuit si longue & si profonde, le temps seul pouvoit ramener la lumière, & ce n'étoit pas tout d'un coup, que ses rayons pénétrant les ames, auroient la force d'en bannir les préjugés. Mais l'expérience, la réflexion, les bons ouvrages, le concours des compagnies savantes, une meilleure éducation, dirigée par des Maîtres instruits des vrais principes, le courage de quelques Ecrivains, assez généreux pour oser prendre la défense des vérités que d'autres s'efforçoient d'obscurcir, tout cela, joint au concours des circonstances les plus avantageuses, & sur-tout à la vigueur d'un

gouvern
les espr
voit re
naturel
ce cha
ce qui f
aux Eu
compar
Prélats
de 168
plus ser
rions d
le prog
les opi
homme
100.
puiser
res de l
le vice
gereuse
par des
lumière
bres, &
avoient
tre voie
thentiqu
à l'indi
sévérité
rope vi

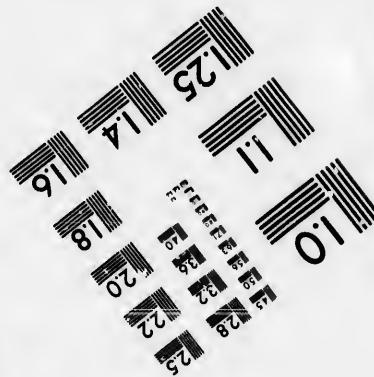
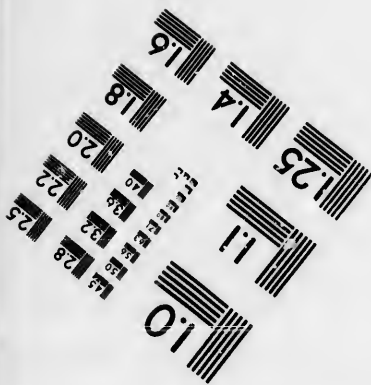
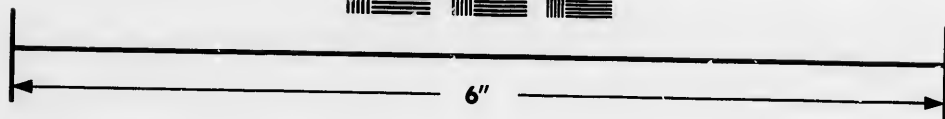
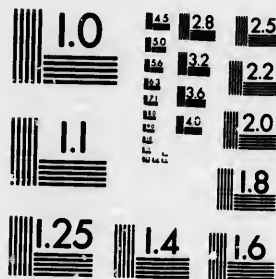
gouvernement sage & ferme, opéra dans les esprits, l'heureuse révolution qui devoit remettre chaque chose dans l'ordre naturel. Pour avoir une idée juste de ce changement, on peut se rappeler ce qui se passa dans la chambre du Clergé aux Etats généraux de 1614, & le comparer avec ce qu'ont fait depuis les Prélats qui composoient les assemblées de 1681 & 1682. Ce parallèle rendra plus sensible que tout ce que nous pourrions dire, la différence que le temps & le progrès des lumières mettent dans les opinions & dans la conduite des hommes.

10°. Lorsqu'on se fut accoutumé à puiser l'instruction dans les sources pures de l'antiquité, on découvrit aisément le vice des Doctrines nouvelles & dangereuses qui osoient se montrer. Flétries par des censures pleines de force & de lumière, elles rentrèrent dans les ténèbres, & les auteurs téméraires qui les avoient hazardées, n'eurent plus d'autre voie que celle d'une rétractation authentique & sincère, pour se soustraire à l'indignation publique, & à la juste sévérité des Tribunaux. Cependant l'Europe vit avec étonnement l'opiniâtreté





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

XVII.
S I È C L E X. de quelques Ecrivains à reproduire sous des formes nouvelles, des maximes détestables, que toutes les Sociétés, toutes les Nations ont un égal intérêt à réprimer & à proscrire. Il ne nous est pas permis de taire, que presque tous ces Ecrivains pernicioeux étoient membres d'un même Corps, & que ce Corps, fier alors de sa puissance & de son crédit, employa toutes les ruses de la politique, & toutes les subtilités d'une dialectique fausse & trompeuse, à modifier les désaveux qu'il étoit forcé de donner, disputant sur les termes, & craignant toujours d'en trop dire, comme si les assertions dont il s'agissoit, eussent été des problèmes, dont il fût permis de soutenir indifféremment le pour & le contre. Mais d'un côté la vigilance des Magistrats, & de l'autre le zèle des Pasteurs & de la Sorbonne, empêchèrent le poison d'infecter les esprits, en livrant aux flammes les ouvrages où il étoit renfermé, & à l'opprobre, les noms, sans doute trop fameux, des Auteurs dont la plume l'avoit distillé.

11°. La classe nombreuse des Casuistes modernes, ne fut pas celle des Ecrivains les plus chastes & les plus réservés.

Quelque
 proposition
 si favora
 fait horri
 Socrates
 Epictète
 que peu
 roient eu
 nieux A
 fit justice
 décision
 impuder
 produire
 pas assez
 tianisme
 falloit c
 solemne
 assemble
 grand n
 & plusi
 réunire
 tien, c
 sont co
 & à la
 naux fé
 les flétr
 aux bo
 princip
 repose

Quelques-uns d'entr'eux avancèrent des propositions d'une morale si corrompue, si favorable aux passions, qu'elle auroit fait horreur aux Sages du Paganisme, aux Socrates, aux Platons, aux Sénèques, aux Epictètes, aux Marc-Aurèles, & même, que peu d'Epicuriens, honnêtes gens, auroient eu le front de les adopter. L'ingénieux Auteur des Lettres provinciales en fit justice, en couvrant de ridicule, & les décisions scandaleuses, & les Ecrivains impudens qui n'avoient pas craint de les produire au grand jour. Mais ce n'étoit pas assez pour venger l'honneur du Christianisme, & celui de la Théologie. Il falloit des condamnations publiques & solennelles. Les Souverains Pontifes, les assemblées du Clergé de France, le plus grand nombre des Evêques, la Sorbonne, & plusieurs autres Facultés illustres se réunirent pour apprendre au monde chrétien, combien ces opinions révoltantes sont contraires à la morale évangélique & à la doctrine de l'Eglise. Les Tribunaux séculiers se firent aussi un devoir de les flétrir, en ce qu'elles ont de contraire aux bonnes mœurs, & au maintien des principes d'ordre & de justice sur lesquels repose tout le système de la Société.

XVII. Pour la gloire de la Religion & la
 consolation des gens de bien, les exem-
 ples de vertu que donnèrent au monde
 les nouvelles Congrégations, & les nou-
 velles réformes établies dans le cours
 de ce siècle, joints à la vie édifiante de
 tant de personnes pieuses des deux sexes,
 à qui sont dus tous ces établissemens
 dont nous avons parlé, formèrent un
 contraste sensible, avec les maximes de
 la morale relâchée; genre de réfutation
 plus frappant, plus approprié au génie
 du peuple, & par conséquent plus effi-
 cace, que tous les écrits des Théologiens,
 & toutes les censures des pasteurs. Si
 l'on nous disoit que ces Congrégations
 & ces réformes, quoiqu'infiniment res-
 pectables, sont encore bien éloignées
 dans leur plus grande régularité, de ce
 qu'avoient été les premiers disciples des
 Colomban, des Benoît, des Bernard,
 dans les temps où chaque Monastère vi-
 voit sous la conduite d'un Abbé, soumis
 lui-même, comme tous ses inférieurs, à
 la vigilance & à la correction des Evê-
 ques, nous conviendrions de la justesse
 de cette remarque. Mais en même temps
 nous observerions à notre tour, avec un
 des plus savans & des plus judicieux Ecri-

vains du
 la discipli
 grégatio
 rité des
 les nou
 considér
 ancienne
 temps o
 ne faut p
 par com
 admiroi
 les Ord
 par com
 où les M
 la réform
 ç'a été u
 d'avoir
 maisons
 daleux &
 changée
 de Reli
 du mon
 mœurs,
 Dieu ve
 l'état re
 tres bie
 siècle,
 huitièm

vains du siècle passé, (M. Nicole) que si la discipline & le gouvernement des Congrégations ont des inconvéniens, l'autorité des Abbés avoit aussi les siens; que les nouvelles Institutions doivent être considérées, relativement à ce que les anciennes étoient devenues, dans les temps où celles-là se sont établies, qu'il ne faut pas juger des nouvelles réformes, par comparaison à l'état de ferveur qu'on admiroit il y a sept ou huit cens ans dans les Ordres qui les ont embrassées, mais par comparaison à l'état de relâchement où les Monastères étoient tombés, lorsque la réforme s'y est introduite; & qu'enfin ç'a été un grand sujet de joie pour l'Eglise, d'avoir vu dans un même siècle, tant de maisons habitées par des Moines scandaleux & plus déréglés que des Soldats, changées en autant de Communautés de Religieux édifiants, & plus séparés du monde par la régularité de leurs mœurs, que par les barrières du cloître. Dieu veuille que ce renouvellement de l'état religieux, ainsi que tous les autres biens, opérés dans le dix-septième siècle, ne dégénèrent pas dans le dix-huitième!

13°. On se rappelle que dès l'origine

des Ordres mendiants, les privilèges excessifs qu'ils avoient obtenus des Papes, & dont ils se prévaloi-
 ent au préjudice des Pasteurs ordinaires, avoient excité contre eux de justes plaintes, de la part des Evêques & des Curés. Par les prétentions qu'ils élevoient sur ce fondement, ils ne tendoient à rien moins qu'à une entière indépendance, & par les entreprises qui en étoient la suite, ils intervertissoient l'ordre établi de tout temps dans l'Eglise. La querelle s'engagea de nouveau dans les premières années de ce siècle, & s'anima plus vivement que jamais entre ces Religieux & les Evêques, à l'occasion de ce qui se passoit dans la Mission d'Angleterre, où les Réguliers employés aux fonctions du ministère, affectoient de méconnoître en tout l'autorité attachée au caractère épiscopal. Il parut alors quantité d'écrits où l'on s'efforçoit de justifier les prétentions & la conduite des Réguliers. Parmi quelques raisonnemens spécieux, on y lisoit un grand nombre de propositions qui n'avoient d'autre but que de renverser toute la Hiérarchie, & de dépouiller les Evêques de leurs droits les plus incontestables. L'Auteur caché sous le nom de

Petrus
 ces écrits
 & le des-
 qu'à juger
 mitive,
 de la H
 n'étoient
 leur état
 aux Pass
 ordre; c
 l'Eglise
 dont l'in
 la Relig
 Société
 mordial
 pour Au
 lèges, il
 extérieu
 qu'avec
 dance in
 bonne &
 ces prin
 furent
 qu'elles
 de sage
 à la tém
 nation.
 plusieurs
 & les a

Petrus Aurelius, réfuta savamment tous ces écrits, dictés par l'esprit de révolte & le desir de la domination. Il montra qu'à juger des choses par l'institution primitive, les Réguliers ne font pas partie de la Hiérarchie; qu'originaires ils n'étoient pas même du Clergé; que leur état les subordonne nécessairement aux Pasteurs du premier & du second ordre; qu'ils ne peuvent avoir rang dans l'Eglise, qu'après le Clergé séculier, dont l'institution remonte au berceau de la Religion, & tient à l'essence de la Société chrétienne, à sa constitution primordiale, qui ont J. C. & les Apôtres pour Auteurs, & que, malgré leurs privilèges, ils ne peuvent exercer les fonctions extérieures du Ministère ecclésiastique, qu'avec la permission & sous la dépendance immédiate des Evêques. La Sorbonne & le Clergé de France adoptèrent ces principes. Les propositions contraires furent censurées avec les qualifications qu'elles méritoient. Des réglemens pleins de sagesse & de vigueur, mirent un frein à la témérité, & maintinrent la subordination. Ils étoient nécessaires, car dans plusieurs Diocèses la chaleur de la dispute & les actes de la révolte qui en étoient

XVII.

SIÈCLE.

~~l'effet~~ l'effet, avoient été portés jusqu'au scanda-
 XVII. dale. Mais enfin, soit conviction, soit
 S I È C L E. impossibilité de faire autrement, les Réguliers se rendirent, aimant mieux sans doute faire quelques actes de soumission dont les Supérieurs se contentent, sans en approfondir les motifs, que de rester dans l'inutilité, & privés de toutes fonctions, avec des privilèges magnifiques, mais stériles.

14°. La Jurisdiction extérieure & contentieuse de l'Eglise, doit son origine à la confiance des premiers Fidèles, à l'estime dont ils étoient pénétrés pour la sainteté des Pasteurs, & ses accroissemens à la concession des Princes devenus Chrétiens. Dans les temps d'ignorance, elle s'étendit, comme nous avons eu occasion de le remarquer plus d'une fois, au point que le Tribunal ecclésiastique s'attiroit la connoissance de toutes les affaires litigieuses, sous prétexte qu'il n'y en avoit point où le spirituel n'entrât pour quelque chose, ne fût-ce qu'à raison du serment qui intervenoit presque toujours dans les actes & les conventions des Citoyens. A mesure que la lumière se répandit, & que les vrais principes du gouvernement furent mieux

tonnus,
 les objet
 tence. Le
 força de
 tumé par
 une port
 Les Offic
 à ces effo
 en arrêté
 choc, un
 tion, qu
 deux Pur
 au repos
 par les bi
 n'est poin
 ambitieu
 défiance.
 travail &
 matières
 Louis X
 fin à des
 réciproqu
 souvent,
 l'Etat. C
 détermin
 quelles l'
 fermer,
 pour se
 diction &

tonnus, les Magistrats ramenèrent à eux les objets qui étoient de leur compétence. Le Clergé s'en plaignit, & s'efforça de conserver ce qu'il s'étoit accoutumé par un long usage, à regarder comme une portion essentielle de son autorité. Les Officiers des Cours royales résistèrent à ces efforts, & ne négligèrent rien pour en arrêter les suites. Il naissoit de-là un choc, un combat perpétuel de Jurisdiction, qui détruisoient l'harmonie des deux Puissances, harmonie si nécessaire au repos de la Société, & si précieuse par les biens qui en résultent, lorsqu'elle n'est point troublée par des prétentions ambitieuses & des rivalités pleines de défiance. L'Edit de 1695, fruit d'un long travail & d'un examen approfondi des matières qu'il embrasse, fut donné par Louis XIV, dans l'intention de mettre fin à des contestations & à des plaintes réciproques, qui se renouvelloient trop souvent, au désavantage de l'Eglise & de l'Etat. Cette loi de sagesse & d'équité détermina clairement les bornes dans lesquelles l'autorité spirituelle doit se renfermer, & les règles qu'elle doit suivre pour se mettre à l'abri de toute contradiction & de tout reproche; elle pres-

XVII.

SIECLE

XVII. **S I È C L E.** crivit aux Ecclésiastiques des formes constantes & des principes invariables, pour les diriger dans l'exercice de leur Jurisdiction, & en prévenir les abus; elle les maintint dans la jouissance de leurs droits, honneurs & prérogatives; elle les augmenta même à certains égards; elle considéra le pouvoir ministériel de l'Eglise dans tous ses rapports, dans toutes ses fonctions, & ne laissa rien d'indécis; elle adopta tout ce que les anciennes Ordonnances avoient d'utile & de bien établi. En un mot, conduit & protégé par cette loi, le Clergé y trouva tout à la fois sa règle & sa sûreté; de sorte que si, depuis qu'elle est en vigueur, il s'est encore élevé des difficultés, relativement aux objets sur lesquels elle a statué, on peut dire que cela vient en partie, de ce qu'elle renferme tant d'objets, qu'il n'a guère été possible de n'en pas oublier quelques-uns, & de les exposer tous avec la précision, l'étendue & la clarté nécessaires pour en prévenir les fausses interprétations. Mais retouchée par la main de l'autorité législative, dans les points où l'expérience a fait voir qu'elle avoit besoin de l'être, développée dans quelques-unes de ses dispositions, dont

C
eux à qui
quelquefois
l'addition
dont on sen
l'important
supérieurs
& l'exerci
tiennent,
conduite a
n'a pu rec
rédigée.

15°. Ne
une obser
nos Lecte
toute l'att
peut rapp
teurs de n
célèbres
genre la g
cédé le m
ligieux,
exemplair
& par un
dirent pas
succès do
lège d'av
tres princ
de foi. Ne
les trava

ceux à qui elle doit servir de guide, ont quelquefois abusé, complétée enfin par l'addition de plusieurs nouveaux articles, dont on sent aujourd'hui mieux que jamais l'importance, pour conserver, tant aux supérieurs qu'aux inférieurs, la jouissance & l'exercice des droits qui leur appartiennent, cette loi peut aisément être conduite au degré de perfection qu'elle n'a pu recevoir à l'époque où elle a été rédigée.

15°. Nous terminerons cet article par une observation à laquelle nous prions nos Lecteurs de vouloir bien donner toute l'attention qu'elle mérite. On ne peut rappeler trop souvent aux Littérateurs de nos jours, que tous les hommes célèbres qui ont porté si loin en tout genre la gloire du beau siècle qui a précédé le nôtre, ont été des hommes religieux, plusieurs même des hommes exemplaires, par une vie irréprochable, & par une solide piété. Ils ne prétendent pas que le génie, les talens & les succès donnassent à personne le privilège d'avoir une autre croyance & d'autres principes que le peuple, en matière de foi. Nous parlons même de ceux dont les travaux n'avoient rien que de pro-

XVII.
S I È C L E.

fane, de ceux qui s'étoient adonnés à des genres dont l'objet a le moins de rapport avec l'étude de la Religion, à la Poësie, au Théâtre, à la Littérature agréable & légère. Ils se faisoient honneur d'être Chrétiens & de le paroître. Le langage de l'impiété fut toujours également étranger à leur bouche & à leur plume. Quand ils parloient des choses qui appartiennent à la Religion, quand ils en écrivoient, ce n'étoit ordinairement que pour manifester leur attachement à ses dogmes, & leur vénération pour tout ce qu'elle a consacré. Ni dans la Société générale, où ils se trouvoient confondus avec des personnes de tout état, ni dans les occasions particulières qu'ils se ménageoient entr'eux, pour se voir & s'entretenir avec moins de contrainte, jamais on ne les entendoit prononcer le moindre mot, lancer le moindre trait qui respirât ce qu'on appelle aujourd'hui liberté philosophique, & langage d'une raison affranchie des préjugés. Ils auroient cru s'avilir & deshonnorer la profession d'hommes de Lettres, s'ils eussent employé d'aussi méprisables ressources, pour se distinguer des autres Citoyens. Il y a même plus, & parmi

es beaux es
alens ont fa
tion, on en
des modèle
nde avec la
les pratique
dans les po
plus gênan
gens de L
puleuse? c'
cine, un
la Fontain
Rochefouc
c'est-à-dire
de génies
d'Ecrivains
Déisme,
démontrés
insolubles
fruit mall
par la ré
lieux où i
la Capital
Gens de L
connoissoi
tianisme
à s'entête
commode
que pour

adonnés à ces beaux esprits du siècle passé, dont les
 moins de talens ont fait le plus d'honneur à la na-
 tion, à la religion, on en peut citer plusieurs comme
 littérature des modèles de régularité, par l'exacti-
 tude avec laquelle ils observoient toutes
 les pratiques du culte chrétien, jusques
 dans les points les plus communs & les
 plus gênans. Eh! quels étoient-ils ces
 gens de Lettres d'une Religion si scrupuleuse? c'étoient un Corneille, un Racine, un Despréaux, un Molière, un la Fontaine après sa conversion, un la Rochefoucault, un la Bruyère, &c. &c. c'est-à-dire tout ce qu'il y avoit en France de génies sublimes, d'esprits délicats, d'Ecrivains supérieurs. Cependant le Déisme, avec ses principes soi-disant démontrés, & ses objections prétendues insolubles, ne leur étoit pas inconnu. Ce fruit malheureux des sectes enfantées par la réforme, avoit déjà passé des lieux où il avoit pris naissance, dans la Capitale du Royaume; & quelques Gens de Lettres, du nombre de ceux qui connoissoient peu les preuves du Christianisme & sa doctrine, commençoient à s'entêter de ce systême, non moins commode pour les esprits paresseux, que pour les ames énervées par la mol-

XVII. **S I È C L E.** leffe. & les plaisirs. Mais il n'osoit en core se montrer à découvert & dogmatiser publiquement; beaucoup moins auroit-il osé se commettre avec des hommes solidement instruits & sincèrement attachés aux vérités de la foi, tels qu'étoient la plupart des Membres qui composoient alors toutes les Compagnies savantes. Que les temps sont changés, depuis cette époque si brillante & si glorieuse pour la Littérature Françoisse! Mais d'où vient le sont-ils, & par quelles causes les talens se sont-ils armés contre une Religion dont la sagesse humaine tireroit tant de gloire, si elle eût été capable d'en tracer le plan, d'en combiner les principes, & d'en former la législation? C'est une question que nous ne nous permettons pas d'examiner & de résoudre, par égard pour notre siècle, & par ménagement pour des Ecrivains qui l'ont honoré par des productions utiles ou brillantes, mais qui auroient encore mieux mérité de la Patrie & des Lettres, s'ils eussent renfermé leurs talens dans les bornes que la nature leur avoit prescrites, & d'où la raison leur faisoit un devoir de ne pas sortir. Nous nous contentons de regretter

es jours he
 atrin, Légis
 Auteur de l
 Misanthro
 es caractères
 même rang,
 Religion, co
 Pascal & les
 e faire des v
 âtre, sous
 en travaillan
 le bonhe
 exemple de
 ion, sans l
 rais Philoso
 qui font les v

A R

Concl

Nous se
 terme de no
 ferions nous
 mieux consu
 y engager,
 plus attent
 nombre qu

es jours heureux, où le Chantre du ~~Chantre~~
 Atratin, Législateur du Parnasse François, XVII.
 Auteur de Phédre & d'Athalie, celui S I È C L E ;
 la Misanthrope & du Tartufe, le Peintre
 es caractères, & les autres Ecrivains du
 & sincère même rang, pensoient, parloient sur la
 e la foi religion, comme les Bourdaloue, les
 Membres Pascal & les Bossuet, & nous ne cesserons
 s Compas de faire des vœux pour qu'on les voie re-
 ont chan- çâtre, sous l'empire d'un Prince qui,
 plante & f en travaillant pour la gloire de la nation,
 rançoise de le bonheur du peuple, nous donne
 & par exemple de la sagesse & de la modéra-
 ils armés tion, sans lesquelles il n'y a point de
 gesse hu- vrais Philosophes, & celui des vertus
 elle eût qui font les vrais Chrétiens.

A R T I C L E X V I.

Conclusion de cet Ouvrage.

Nous sommes enfin parvenus au
 terme de notre carrière; peut-être n'y
 serions nous pas entrés, si nous avions
 mieux consulté nos forces, avant de nous
 y engager, & si nous avions considéré
 plus attentivement les difficultés sans
 nombre que nous devons bien nous

attendre à rencontrer sous nos pas. **XVII.** effet, que d'obstacles à surmonter dans une si grande entreprise ? que d'écueils à éviter ? que de nuages à dissiper ? Nuages des temps reculés & des faits obscurcis par leur éloignement ; nuages des préjugés & des passions ; nuages de l'intérêt & de la partialité ; nuages de l'ignorance & des fausses maximes qui se sont accréditées dans les âges ténébreux. Que de points historiques à éclaircir, à constater. Que de vérités à établir ; les unes, dénaturées par la mauvaise foi & à dessein, les autres, altérées par des méprises involontaires ! Enfin que de questions profondes & délicates à discuter ! & pour les amener au point de précision, de clarté qu'on est en droit d'exiger de celui qui les examine, que d'accessoires à élagner, que d'argumens à comparer, que de sophismes à démêler ! Dans une foule d'objets si variés, & quelquefois si disparates, l'attention se partage, ou se lasse ; l'esprit distrait, ou fatigué par la multitude des choses qu'il est obligé de saisir & d'embrasser tout à la fois, devient inappliqué malgré lui, il perd de sa vigueur, par les efforts mêmes qu'il fait pour la conserver, & sans le vouloir, il

laisse échapper les circonstances essentielles du fond des évènements.

Dans un tel état, celui-ci, les plus dangereuses tombent sur nous. Si la sorte de développement produites & dont des qu'il manque au l'Ecrivain, qu'il substance du dont il se combien l'histoire sera-t-il par avec dessein l'histoire, qu'il premier des O de ne rien a omettre de v & les erreu en développ en rapporta ont écrit po appartiennn

laisse échapper quelques-unes des cir-
 constances essentielles qui tiennent au
 fond des événemens, & qui en donnent
 la clef. XVII.
SIÈCL

Dans un Ouvrage de la nature de
 celui-ci, les plus grandes fautes & les
 plus dangereuses ne sont pas celles qui
 tombent sur les faits purement histo-
 riques. Si la fidélité dans la narration de
 ces sortes de faits, l'exactitude dans le
 développement des causes qui les ont
 produites & des suites qu'ils ont eues,
 sont des qualités nécessaires; & si c'est
 manquer au principal devoir de tout
 Écrivain, que d'altérer la vérité dans la
 substance du récit, ou dans les réflexions
 dont il se promet de l'accompagner,
 combien l'Historien de la Religion ne
 sera-t-il pas plus coupable, s'il viole
 avec dessein les deux premières loix de
 l'histoire, qui sont, au jugement du pre-
 mier des Orateurs de l'ancienne Rome,
 de ne rien avancer de faux, & de ne rien
 omettre de vrai? En exposant les dogmes
 & les erreurs, en réfutant celles-ci, &
 en développant les preuves de ceux-là;
 en rapportant ce que les saints Docteurs
 ont écrit pour la défense des points qui
 appartiennent au dépôt sacré de la foi,

XVII. pour apprendre aux Fidèles à fuir, & détester les nouvelles doctrines; en racontant les grands événemens qui ont influé sur l'état de l'Eglise; en traçant le portrait des hommes célèbres par leurs vertus & leurs talens; s'il se livre à la prévention, s'il ne tient pas toujours la balance égale, s'il approuve & s'il blâme dans la vue d'élever les uns & d'abaisser les autres, s'il peut être convaincu d'avoir pris le pinceau des mains de l'envie & de la satire, sa bonne foi devient suspecte, & son ouvrage n'est plus aux yeux des hommes sages, l'histoire de la Religion, mais l'apologie du parti auquel il s'est dévoué.

Nous osons croire que notre amour & notre respect inviolable pour la vérité, l'attention religieuse que nous avons eue de ne consulter qu'elle, les précautions que nous avons prises pour nous défendre de toute vue, & de toute impression qui lui fussent étrangères, nous ont garanti des pièges de la prévention & de la partialité. Mais combien d'autres fautes n'ont pas dû nous échapper, dans un travail si long & si compliqué! Nous désirons sincèrement qu'on nous les fasse connoître, mais sans passion &

sans

C
sans aigreur
lement de
nous donn
vrage mérit
frage du p
quelque jo
prenant ce
ceux qui e
ter, par l
qu'ils trou
leurs, que
de l'anim
personnell
l'esprit de
Quand on
de la vérité
de la raison
décèle tou
sables. Si
pour but
motive se
se dispens
peut mieu
qu'on lui
ses observ
intention
l'ouvrage
emportée
parce qu'
Tome

à fuir, & sans
 es; en ra-
 s qui ont
 traçant le
 par leurs
 livre à la
 toujours la
 s'il blâme
 d'abaïffer
 cu d'avoir
 l'envie &
 vient suf-
 aux yeux
 e la Reli-
 auquel il
 e amour
 ur la vé-
 ous avons
 les pré-
 our nous
 oute im-
 es, nous
 évention
 en d'au-
 happer,
 appliqué!
 on nous
 sion &
 sans

sans aigreur. Nous promettons solemnel-
 lement de corriger toutes celles dont on
 nous donnera la preuve, si notre ou-
 vrage mérite assez l'attention & le suf-
 frage du public, pour que nous songions
 quelque jour à le réimprimer. Mais en
 prenant cet engagement, nous prévenons
 ceux qui entreprendront de nous censu-
 rer, par le seul motif de la différence
 qu'ils trouveront entre nos opinions & les
 leurs, que toute critique marquée au coin
 de l'animosité, de la haine, de la jalousie
 personnelle, & qui paroîtra dictée par
 l'esprit de parti, sera nulle pour nous.
 Quand on n'est animé que par l'intérêt
 de la vérité, on ne parle que le langage
 de la raison; mais le langage de la passion
 décèle toujours des ames basses & mépri-
 sables. Si la critique est sage, si elle a
 pour but l'utilité, l'instruction, elle
 motive ses jugemens, & jamais elle ne
 se dispense d'être honnête : alors on ne
 peut mieux témoigner la reconnoissance
 qu'on lui doit, qu'en faisant usage de
 ses observations. Mais n'a-t-elle d'autre
 intention que de nuire, de déprimer &
 l'ouvrage & l'Auteur; dure, mordante,
 emportée, fautive & de mauvaise foi,
 parce qu'elle est injuste, ses procédés

XVII.
 S I È C L E

XVII.
S I È C L E

répondent à ses motifs : alors on doit la regarder comme non avenue. Se montrer sensible à ses injures , perdre le temps à repousser ses attaques , se seroit servir la passion de ses auteurs , & se manquer à soi-même (*).

Nous prions nos Lecteurs & tous ceux qui voudront nous juger , de ne pas se persuader que nous nous soyons proposés d'écrire une Histoire ecclésiastique. Ce dessein , quand le sentiment de nos forces nous auroit permis d'entreprendre l'exécution , nous auroit entraîné

(*) Ce sont les règles que nous avons suivies à l'égard de quelques Périodistes , tels que le Journaliste de Luxembourg , le Rédacteur des affiches de Provinces , & celui des NN. EE. qui ont parlé de notre ouvrage , non comme des critiques impartiaux & modérés ; mais comme des ennemis que nous aurions eu le malheur ou l'injustice d'offenser personnellement. Quoi qu'il en soit de leurs motifs , & des sarcasmes injurieux qu'ils se sont permis , nous serons toujours également fidèles à nos principes de modération & d'équité ; principes inviolables pour tous les Gens-de-Lettres qui sentent la dignité de leur profession , & plus encore , à ce qu'il nous semble , pour ceux qui se sont appelés d'eux-mêmes au dangereux emploi de juger les productions d'autrui.

dans une i
de notre p
devoient n
tableau de
dans leurs
la Religio
rapide, m
commenç
la prédica
avons ent
c'est le Cl
origine ,
puis J. C.
s'étend &
la gloire
cité du ge
riche & f
que les év
plus dign
chaque ép
non sous
& à satisf
assez de q
profanes ,
pables de
lides & le
d'admirat
sont dus a
le culte

dans une infinité de détails que la nature
 de notre plan & le but de notre travail
 devoient nécessairement exclure. C'est un
 tableau de l'Univers & de ses révolutions,
 dans leurs rapports avec l'état successif de
 la Religion chrétienne; c'est la peinture
 rapide, mais fidelle de tous les siècles, en
 commençant au temps des Apôtres & à
 la prédication de l'Évangile, que nous
 avons entrepris de tracer; en un mot,
 c'est le Christianisme considéré dans son
 origine, & suivi dans ses progrès, de-
 puis J. C. jusqu'à nos jours, qui s'établit,
 s'étend & se perpétue d'âge en âge, pour
 la gloire de son divin Auteur, & la féli-
 cité du genre humain. Dans un sujet si
 riche & si fécond, nous n'avons choisi
 que les événemens les plus frappans, les
 plus dignes de fixer les regards, sous
 chaque époque. Nous les avons présentés,
 non sous des couleurs propres à exciter
 & à satisfaire une curiosité, qui trouve
 assez de quoi se repaître dans les Histoires
 profanes, mais sous des caracteres ca-
 pables de faire naître dans les esprits so-
 lides & les cœurs vertueux, les sentimens
 d'admiration & de reconnoissance qui
 sont dus au Dieu Tout-Puissant, par qui
 le culte des Chrétiens a été fondé, pro-

 XVII.
 SIÈCLE.

pagé, affermi & maintenu dans le
 XVII. monde. N'ayant destiné notre ouvrage
 SIÈCLE. qu'à cette classe de Lecteurs qui joignent
 les vertus du Citoyen estimable, à celles
 du Chrétien fidèle, nous ne nous sommes
 arrêtés sur chaque objet, qu'autant qu'il
 étoit nécessaire, pour leur faire connoître
 le prix des vérités qui ont été crues,
 enseignées & révérees dans tous les
 temps. En leur rappelant ce qu'il en a
 coûté de travaux, de combats, de cou-
 rage & de vigilance aux Pasteurs de l'E-
 glise pour conserver ce dépôt si précieux,
 en caractérisant par leurs traits naturels
 & distinctifs, & les hommes pervers qui
 ont troublé la paix de la société religieuse,
 & les doctrines funestes qu'ils se sont
 efforcé de répandre, nous nous sommes
 proposé de convaincre les Chrétiens, que
 la vérité étant essentiellement salutaire
 & bienfaisante, toute doctrine qui est
 par sa nature une source de trouble & de
 division dans le monde, ne peut appar-
 tenir qu'à l'erreur.

S'il entroit dans notre plan de réduire
 aux points essentiels, & à la narration
 des faits, & les discussions dogmatiques,
 si les détails ne devoient y trouver place,
 que dans les cas où ils seroient nécessaires

C
 pour marquer
 les effets, n
 raisons, sim
 sible, chaq
 toutes les
 nuire à la cl
 Mais nous
 encore, po
 anecdotes r
 satyriques,
 affecté de r
 jectures fri
 quelles on
 tifs & les i
 noît, de qu
 actions. Ce
 déplacés p
 dans les ouv
 Destinés à
 en la peign
 dans ses do
 morale, il
 objet, s'ils
 ment peut-
 mour, qua
 décrier les
 en ont été l'
 en toute occ
 odieux con

pour marquer la liaison des causes avec les effets, nous avons dû, par les mêmes raisons, simplifier, autant qu'il étoit possible, chaque article, & laisser à l'écart toutes les circonstances qui auroient pu nuire à la clarté, sans augmenter l'intérêt. Mais nous avons eu des raisons plus fortes encore, pour n'admettre aucune de ces anecdotes malignes, aucun de ces traits satyriques, que d'autres Ecrivains ont affecté de rassembler, aucune de ces conjectures frivoles & téméraires, par lesquelles on tâche de trouver dans les motifs & les intentions que Dieu seul connoît, de quoi ternir l'éclat des plus belles actions. Ces alimens de la malignité, déplacés par-tout, le sont encore plus dans les ouvrages de la nature de celui-ci. Destinés à faire connoître la Religion, en la peignant telle qu'elle est, sublime dans ses dogmes, pure & sainte dans sa morale, ils ne remplissent point leur objet, s'ils ne la font pas aimer; & comment peut-on espérer d'en inspirer l'amour, quand on ne paroît occupé qu'à décrier les Corps & les particuliers qui en ont été l'ornement; quand on s'attache en toute occasion à répandre des soupçons odieux contre ceux dont on croit avoir à

~~_____~~
 XVII. se plaindre, & quand tout cela n'est fondé
 que sur des préventions souvent fausses,
 S I È C L E. toujours hasardées, & dont l'esprit de
 parti est l'unique source? On n'a rien
 trouvé de semblable dans notre ouvrage;
 nous en faisons gloire, quoiqu'à nos
 yeux, ce soit moins un mérite qu'un de-
 voir, pour tout Ecrivain qui se respecte,
 de n'être jamais l'organe du blâme & de
 la malignité.

Dix-sept siècles & plus, se sont écoulés
 depuis la naissance du Christianisme, jus-
 qu'au temps que nous avons choisi pour
 terme. Dans cette longue suite d'années,
 une foule d'objets divers ont fixé nos re-
 gards, & leur succession rapide a peut-être
 empêché qu'ils n'aient laissé des traces éga-
 lement profondes dans notre souvenir. Il
 ne sera donc pas inutile de rassembler ici
 sous un même point de vue, les réflexions
 qu'ils ont fait naître, afin de nous les
 rappeler & d'en rendre l'impression plus
 durable. Un voyageur qui, en parcourant
 les terres & les mers, a séjourné chez
 différens peuples, observé les mœurs &
 les coutumes, examiné les productions
 de la nature, & tout ce qu'il a trouvé de
 remarquable dans les divers climats sous
 lesquels il a vécu tour-à-tour; revenu

dans sa patrie, se
 les foyers, & qui
 change en patrie
 à lui-même, &
 curieuses, &
 la mémoire, &
 nous retraçant
 & sommant
 sans sur les
 reposer dans
 avons parcouru
 un rapproche-
 graver de pe-
 Lecteurs, &
 qui sont les
 tout le tra-
 1°. Nous
 voir l'univ-
 nisme. De
 Empire s'écrou-
 tous les au-
 noit tout
 victoires a
 l'ordre m
 tres & les
 clat que ja
 toute cet
 gloire, l'
 plus gros

dans sa patrie, & tranquille au sein de ses foyers, oublie ses fatigues & les change en plaisir, lorsqu'il se rend compte à lui-même de toutes les choses rares, curieuses, intéressantes dont il a conservé la mémoire. A son exemple, nous allons nous retracer, sous des idées générales & sommaires, les objets les plus importants sur lesquels notre attention a dû se reposer dans le vaste espace que nous avons parcouru. Ce résumé servira, par un rapprochement, sensible & précis à graver de plus en plus dans l'esprit de nos Lecteurs, les grands & solides principes qui sont le fruit & le résultat ultérieur de tout le travail que nous avons entrepris.

1^o. Nous avons vu l'état où se trouvoit l'univers à la naissance du Christianisme. Dans l'ordre politique, un seul Empire s'étoit élevé sur les ruines de tous les autres; une seule nation dominoit toutes les nations auxquelles ses victoires avoient donné des fers. Dans l'ordre moral, la Philosophie, les Lettres & les Arts brilloient avec plus d'éclat que jamais. Cependant, au milieu de toute cette puissance & de toute cette gloire, l'idolatrie la plus absurde & la plus grossière régnoit dans le monde

XVII. entier ; les questions les plus importantes
SIÈCLE. telles que l'unité de Dieu, l'immortalité
 de l'ame, la certitude d'un état de récompense pour les justes, & de punition pour les méchans après la mort, étoient indé-
 cises ; on les traitoit comme des problèmes dans les sociétés savantes & dans les écrits des Sages. Ce qu'une Secte de Philosophes érigeoit en principe, une autre Secte le combattoit hautement, & une troisième soutenoit indifféremment le pour & le contre, sans qu'aucune d'elles prétendît à la possession exclusive de la vérité, parce qu'aucune d'elles n'attachoit assez d'importance à ses opinions, pour se croire en droit d'exiger qu'elles prévalussent, non dans tout l'univers, mais chez un seul peuple & dans une seule ville, sur les points les plus intéressans du dogme & de la morale, tant pour le bien général des sociétés, que pour le bonheur particulier de chaque citoyen. On disputoit, on écrivoit sur tout ; & si de ces disputes, de ces écrits, il jaillissoit quelque lumière, concentrée dans les Ecoles, elle ne s'étendoit pas au-delà de cette étroite enceinte. Le monde n'étoit pas moins livré à ses anciennes erreurs ; personne ne savoit à quoi s'en tenir sur l'existence

de la nature
 dépendance
 tout existe &
 sur la desti
 cause de ce
 deur & de
 vertu, & d
 remarque e
 que le poly
 est à la raiso
 autorisée ;
 celle des n
 Philosophie
 privilégiées
 éclairer,
 croyoit que
 pas commu
 dont elle se
 2°. Nous
 leurs Disci
 Sages d'auc
 & qu'ils y
 tre le vrai
 seins, ses c
 dence, la
 l'être & la
 bles, les m
 a préparés
 le culte qu

& la nature de Dieu, sur la force & l'in-
 dépendance du principe actif par qui
 tout existe & se conserve dans l'univers, XVII.
 sur la destination de l'homme, sur la SIÈCLE.
 cause de ce mélange étonnant de gran-
 deur & de bassesse, d'amour pour la
 vertu, & de penchant au vice, qu'on
 remarque en lui, &c. &c. C'est-à-dire
 que le polythéisme, tout contraire qu'il
 est à la raison, étoit la Religion publique,
 autorisée; des peuples civilisés; comme
 celle des nations barbares, & que la
 Philosophie, cultivée par quelques ames
 privilégiées; bien loin de travailler à
 éclairer, à détromper les hommes,
 croyoit que sa gloire étoit intéressée à ne
 pas communiquer au vulgaire, les vérités
 dont elle se nourrissoit en secret.

2^o. Nous avons vu que les Apôtres. &
 leurs Disciples ont entrepris ce que les
 Sages d'aucun pays n'avoient osé tenter,
 & qu'ils y ont réussi. Ils ont fait connoître
 le vrai Dieu, ses attributs, ses des-
 seins, ses ouvrages, le plan de sa provi-
 dence, la fin pour laquelle il a donné
 l'être & la vie aux créatures raisonna-
 bles, les moyens & les secours qu'il leur
 a préparés pour les conduire à cette fin,
 le culte qu'il exige d'elles, les loix aux-

XVII. **S I È C L E S.** quelles il a jugé à propos de les affujeter
 tir, les dogmes qu'elles doivent croire
 les préceptes qu'elles doivent observer
 les biens dont les ames justes seront com-
 blées, & les maux que les impies ne
 pourront éviter après le court pèlerinage
 de cette vie; enfin J. C. source de toute
 vérité, de toute sainteté, né de Dieu
 dans l'éternité, né d'une Vierge dans le
 temps, Dieu & homme tout ensemble,
 envoyé sur la terre pour la purifier de ses
 erreurs & de ses souillures, pour don-
 ner aux hommes des exemples & des
 leçons de vertu qu'ils ne pouvoient rece-
 voir que de lui, & pour les rétablir dans
 la dignité primitive de leur nature, en
 les réconciliant avec Dieu, & avec leur
 propre cœur. Cette doctrine si nouvelle,
 si salutaire, si supérieure à toutes les con-
 noissances de la Philosophie, dès qu'elle
 est annoncée dans le monde, frappe les
 esprits & se fait une multitude de parti-
 sans, parmi les Sages & les Savans;
 comme chez le simple peuple. On est
 pénétré de sa lumière, on l'embrasse
 avec ardeur, on la regarde comme un
 présent du Ciel, on s'y attache jusqu'à
 tout abandonner, tout sacrifier pour elle.
 En peu de temps, les familles, les Villes,

C
 les Nation
 que celle d
 lution s'op
 le seul min
 voie de la
 a pris naiss
 dès leurs
 ont paru a
 & de stal
 qu'ils étoi
 d'une exil
 peine les
 ciples éto
 que déjà
 l'enseign
 essentiels
 Jugemen
 auquel il
 subsistoi
 les âges
 air augu
 que le
 tions de
 3^o. N
 conjuré
 tianisme
 par des
 rite d'
 affreux

les Nations n'ont plus d'autre Religion que celle de J. C. ; & cette grande révolution s'opère dans le monde entier, par le seul ministère de la parole, par la seule voie de la persuasion. Le Christianisme a pris naissance, l'Eglise a été fondée, & dès leurs premiers jours, l'un & l'autre ont paru avec des caractères de grandeur & de stabilité, tels qu'on auroit dit qu'ils étoient le fruit de plusieurs siècles d'une existence paisible & fortunée. A peine les Apôtres & leurs premiers Disciples étoient-ils descendus au tombeau, que déjà le dogme, la morale, le culte, l'enseignement, la police, les degrés essentiels de la Hiérarchie, la forme des Jugemens, & l'autorité du Tribunal auquel il appartient de prononcer, tout subsistoit, comme s'il avoit subsisté depuis les âges les plus reculés; tout avoit cet air auguste de noblesse & de majesté, que le temps seul imprime aux institutions de ce genre.

3°. Nous avons vu toutes les Puissances conjurées pour la destruction du Christianisme, des Edits sanglans exécutés par des Ministres qui se faisoient un mérite d'y ajouter encore, des supplices affreux, des échaffauds & des bûchers

uniquement destinés aux Chrétiens, & ceux-ci, toujours immuables dans leur foi, toujours intrépides au milieu des tourmens, immolés par milliers, comme de vils animaux, sans qu'on eût d'autre crime à leur reprocher, que leur foi, leur culte & leur union. Malgré cette fureur destructive, qui animoit également les Princes, les Magistrats, les Gouverneurs de Province, les Prêtres des Idoles, & le peuple qui porte la cruauté si loin, quand le faux zèle de la Religion le fait agir, malgré ce carnage qui alloit souvent jusqu'à lasser les bourreaux, nous avons vu les adorateurs de J. C. se multiplier d'une manière si prodigieuse, que dès le second siècle ils remplissoient les Villes, les Campagnes, les Armées, le Palais même des Césars. Ce fait étoit si public, que les Apologistes du Christianisme ne craignoient pas d'être démentis, quand ils disoient aux Maîtres du Monde: *Nous sommes par-tout, excepté dans vos Temples & vos Théâtres; nous formons la multitude de vos sujets, & vous ne régneriez plus que sur des Villes sans habitans & des Provinces désertes, si vous parveniez à nous exterminer tous. Mais*

les ennemis
 reconnu, pa
 cles, que la
 étoient inuti
 moyen pour
 la Religion l
 ler à réduire
 à montrer,
 l'Histoire de
 leur attribuc
 tes, & génér
 soit la croyan
 voile sous le
 Théologiens
 ché toutes le
 projet étoit
 ils employèr
 avoient d'éru
 subtilité; ma
 dans leur ent
 génie qu'ils f
 nisme avec l
 mettre dans u
 gance & l'ab
 oppoioient à
 des Chrétiens
 sortie de fo
 mené à se
 éclairer le m

les ennemis du Christianisme ayant enfin reconnu, par une expérience de trois siècles, que la proscription & les supplices étoient inutiles, ils s'avisèrent d'un autre moyen pour étayer l'édifice chancelant de la Religion Payenne. Ce fut de travailler à réduire le polythéisme en système, & à montrer, par l'art des allégories, que l'Histoire des Dieux, les fonctions qu'on leur attribuoit, leurs mystères, leurs fêtes, & généralement tout ce qui composoit la croyance populaire, n'étoit qu'un voile sous lequel les Poètes, premiers Théologiens des Nations, avoient caché toutes les vérités de la morale. Ce projet étoit l'ouvrage des Philosophes. Ils employèrent à l'exécuter tout ce qu'ils avoient d'érudition, d'éloquence, & de subtilité; mais ils ne furent pas heureux dans leur entreprise, & tous les efforts de génie qu'ils firent pour concilier le Paganisme avec la raison, ne servirent qu'à mettre dans un plus grand jour l'extravagance & l'absurdité de la Théologie qu'ils opposoient à la doctrine sublime & pure des Chrétiens. Ainsi la Philosophie n'est sortie de son indifférence, & n'a commencé à se donner quelques soins pour éclairer le monde, que par un sentiment

XVII.

S I È C L E

de jalousie & de rivalité contre le Christianisme, honteuse de tout l'avantage qu'il avoit sur elle; & le but de ses travaux, de son zèle, quel a-t-il été d'affermir, de perpétuer un amas d'erreurs monstrueuses, en se donnant la torture pour leur ôter ce qu'elles ont de plus révoltant, & les parer à grands frais d'un extérieur moins hideux.

4°. Nous avons vu qu'après les siècles de persécution, sont venus des temps plus sereins & plus fortunés. Le Christianisme proscrit, tourmenté d'un bout de l'Empire à l'autre, & néanmoins répandu chez tous les peuples du monde, cessa d'avoir pour Temples des cavernes, & compta les Empereurs au nombre de ses Disciples. Protégé par la puissance publique, autorisé par les loix & bientôt devenu lui-même une des loix de l'Etat, rien ne fut plus capable d'arrêter ses progrès; les Idoles tombèrent de toutes parts, & sur les ruines de leurs Autels, s'élevèrent ceux du vrai Dieu. Les hommes détrompés rougirent d'avoir été si long-temps attachés à un culte qui étoit l'opprobre & le deshonneur de la raison. Des Sages, des Savans, des hommes de génie se soulevèrent

C

rent au jour du Christianisme : ils firent sa défense. Les écoles capitales furent d'une sainte gloire. Les discours élevés de leurs exhortations. Ecrits des livres les sophistes & les novateurs élevés dans ces temps de Religion. Ces temps de gloire & de splendeur les avoient vu la décadence des Arts de Constantinople force & de l'empire tombèrent encore un changement Chrétien.

5°. Nous sommes au sixième siècle de l'empire de Rome commencement des sciences perdu de son

rent au joug de la foi. La cause générale ~~de~~ du Christianisme devint leur cause personnelle : ils consacrerent leurs talens à **SICILE**. sa défense. La plupart des Chaires Episcopales furent remplies par des Evêques d'une sainteté admirable & d'un profond savoir. Les Fidèles, instruits par leurs discours éloquens, excités à la vertu par leurs exemples, puisoient dans leurs Ecrits des armes pour combattre, & les sophismes du petit nombre de partisans qui restoient encore à l'idolatrie, & les nouvelles doctrines qui s'étoient élevées dans le sein même de l'Eglise. Ces temps heureux furent donc pour la Religion Chrétienne, des temps de gloire & de prospérité, comme ceux qui les avoient précédés, depuis la prédication des Apôtres, jusqu'à la conversion de Constantin, avoient été des temps de force & de ferveur. Trois siècles s'écoulèrent encore, sans qu'on apperçût de changement bien sensible dans le monde Chrétien.

5°. Nous avons vu que vers la fin du sixième siècle, & plus encore au commencement du septième, la lumière des sciences, qui avoit déjà beaucoup perdu de son ancien éclat, s'obscurcit par

XVII.
SIÈCLE.

degrés. Mille peuples, dont les noms étoient inconnus, entrèrent dans l'Empire, avec le fer & la flamme. Les uns s'écoulèrent comme des torrens, après avoir tout ravagé sur leur passage. Les autres, las de piller & de massacrer, s'établirent dans les Provinces qu'ils avoient dévastées. Tous traînèrent avec eux la férocité, le mépris des arts, la barbarie & l'ignorance. Goths, Visigoths, Huns, Erules, Vandales, Francs, Alains, Bourguignons, tous nourris dans les combats, accoutumés à répandre le sang, ne connoissoient que le droit de la force. L'épée terminoit leurs différends, & des chants grossiers célébroient leurs victoires. Bientôt leurs mœurs devinrent celles de tout l'Occident, & en peu de temps, la plus épaisse nuit enveloppa tous les pays dont ils s'étoient emparés. Charlemagne, dont le règne termina le huitième siècle & commença le neuvième, génie vaste & profond, entreprit de rappeler les Lettres & les Sciences dans le nouvel Empire dont il jeta les fondemens. Mais ce grand homme parut dans un temps où il n'y avoit plus ni effort, ni émulation dans les esprits, ni énergie dans les caractères. Ainsi tout ce qu'il

fit pour le monde, ne & les effets dans la générale toutes les coûté tant de rant, & les ignorance, pendant plu

6°. Nous long règne barie, l'hist celle de leur mes. L'anat comble aux la surface de Forts & de petits Tyrā rapines, & pagnes que comme les cavernes, & repaires, qui ne peut unie à la horrible con soit entend droits sacrés les étoient e

fit pour le bonheur & l'instruction du monde, ne servit qu'à sa propre gloire, & les effets en furent à peine sensibles dans la génération suivante. Après lui, toutes les institutions qui lui avoient coûté tant de soins, allèrent en dégénéralant, & les ténèbres de la plus profonde ignorance, couvrirent l'Europe entière pendant plus de six siècles.

6°. Nous avons vu que, durant ce long règne de l'ignorance & de la barbarie, l'histoire de toutes les Nations est celle de leurs malheurs & de leurs crimes. L'anarchie féodale vint mettre le comble aux calamités publiques. Toute la surface de l'Europe étoit hérissée de Forts & de Châteaux, habités par de petits Tyrâns, qui ne vivoient que de rapines, & ne s'élançoient dans les campagnes que pour piller & massacrer, comme les Brigands ne sortent de leurs cavernes, & les bêtes féroces de leurs repaires, que pour se jeter sur la proie qui ne peut se défendre contre la force unie à la cruauté. Au milieu de cette horrible confusion, la Religion seule faisoit entendre sa voix, & réclamoit les droits sacrés de l'humanité. Ses loix seules étoient encore respectées. Elles pro-

XVII.
SIÈCLE.

tégèrent l'innocence & la foiblesse; elle suspendirent les guerres & les combats pendant quelques jours de chaque semaine; elles sévirent contre les atrocités & les brigandages, en privant des biens spirituels ceux qui s'en étoient souillés, & en les soumettant à des peines publiques. Ainsi l'on peut dire, que s'il y eut encore quelque vertu dans le monde, quelques notions de justice, quelques idées d'ordre, quelques sentimens de bienfaisance, quelques traces de bonnes mœurs, quelques liens qui tinrent les hommes unis entr'eux, & qui contribuèrent à maintenir la société, c'est à la Religion seule que le genre humain en est redevable. Dans ces temps funestes, elle fut donc l'unique bienfaitrice des peuples, l'unique frein des passions, & l'unique appui des malheureux. Quand le Christianisme n'auroit pas fait d'autre bien, ne devoit-il pas être regardé comme le plus beau présent du Ciel, & le plus solide fondement de la tranquillité publique?

7°. Nous avons vu qu'on doit encore à la Religion la conservation de tous les monumens de l'antiquité sacrée & profane. Si les chef-d'œuvres de l'esprit humain n'ont pas péri, si une partie infini-

C

ment précieux d'Athènes & d'Ouvrages importants a été transférée en écrits des SS. Pères & dantes de l'antiquité, encore à conserver la piété; en un mot, le génie, le goût, la foi, ont jamais le possédons, & à ses Mille ans doit en témoigner peu de lumières trouvoit dans l'histoire avoit ouvert. Si l'on faisoit l'enseignement qu'on ne si l'on transféroit dans les Cathédrales. C'est delà que nous qui ont servi de éditions qui ont une bibliothèque qui a souffert des ravages & détruits, & de loient la transmission de la connoissance conservé, pour être conservé dans d

ment précieuse de ce que les beaux siècles
 d'Athènes & de Rome ont fait éclore **XVII.**
 d'Ouvrages immortels en chaque genre, **SIÈCLE.**
 a été transmis jusqu'à nos jours, si les
 écrits des SS. Pères, ces sources abon-
 dantes de lumière & d'onction, servent
 encore à confondre l'erreur, & à nourrir
 la piété; en un mot, si tout ce que le
 génie, le goût & la raison épurée par la
 foi, ont jamais produit d'excellent, nous
 le possédons encore, c'est à la Religion
 & à ses Ministres que le monde savant
 doit en témoigner sa reconnoissance. Le
 peu de lumière qu'il y avoit alors se
 trouvoit dans les asyles que la Religion
 avoit ouverts à l'innocence & au repentir.
 Si l'on faisoit quelques études, si l'on
 enseignoit quelques parties des sciences,
 si l'on transcrivoit quelques livres, c'étoit
 dans les Cathédrales & les Monastères.
 C'est delà qu'on a tirés les Manuscrits
 qui ont servi à préparer toutes les belles
 éditions qui enrichissent aujourd'hui nos
 bibliothèques. C'est-là qu'au milieu des
 ravages & des scènes affreuses qui désoloient
 la terre, le germe précieux des
 connoissances de tout genre s'est con-
 servé, pour se développer & devenir fé-
 cond dans des temps plus heureux. Peut-

XVII. être y a-t-il eu des Ecclésiastiques trop avides, qui ont profité de l'avantage que la supériorité des lumières leur donnoit sur les autres hommes, pour augmenter les possessions territoriales & les droits lucratifs de leurs Eglises, peut-être quelques-unes des richesses actuelles des grands Sièges & des anciens Monastères sortent-elles en partie de cette source. Mais qu'étoient-elles alors, ces terres couvertes aujourd'hui de villages & de moissons? Des déserts sans habitans, d'immenses forêts, remplies de bêtes féroces ou de Brigands encore plus à craindre qu'elles. Cultivées par les travaux des Solitaires qui les ont reçues des mains de la piété, fécondées par leurs sueurs : si elles excitent l'envie, c'est qu'on ne veut pas se rappeler ce qu'elles étoient avant de leur appartenir, ni penser qu'à présent même, par leur abondance & leur fertilité, elles sont encore plus la richesse de l'Etat, que celle des maisons Religieuses & des Eglises qui les possèdent.

8°. Nous avons vu, dès le premier âge de la Société chrétienne, l'hérésie & le schisme déchirer le sein de l'Eglise, une multitude de Sectes différentes enseigner

des dogmes dans le fanatisme, par où être calme communiqué à des provinces. La vaine censure l'orgueil de la célébrité idées philosophiques la foi, telle de toutes les d'âge en âge nisme. La sur les autres l'hypocrisie trait séducteur jours été le se sont perpétuées ennemies de breuses, re ou répandues fréquentes de corrompues paru l'une a thème par c gloire de brunes ont p long-temps

des dogmes nouveaux, porter le trouble dans le sanctuaire, & devenues fanatiques, parce que l'erreur ne peut jamais être calme & paisible comme la vérité; communiquer leurs fureurs à des villes, à des provinces, à des Nations entières. La vaine curiosité de l'esprit humain, l'orgueil de la raison; le desir effréné de la célébrité, le mélange mal entendu des idées philosophiques avec les notions de la foi, telles ont été les principales causes de toutes les erreurs qui se sont élevées d'âge en âge dans le sein du Christianisme. La vanité, la passion de dominer sur les autres, l'amour de l'indépendance, l'hypocrisie, l'artifice, le faux zèle, l'attrait séducteur de la nouveauté, ont toujours été les moyens par lesquels elles se sont perpétuées. Mais toutes les sectes ennemies de l'Eglise, obscures ou nombreuses, resserrées dans un petit espace, ou répandues au loin, absurdes ou conséquentes dans leurs dogmes, austères ou corrompues dans leur morale, ont disparu l'une après l'autre, frappées d'anathème par cette Eglise dont elles faisoient gloire de braver l'autorité; & si quelques-unes ont perpétué leur existence plus long-temps que les autres, la date précise

XVII.

SIÈCLE.

XVII. de leur origine que personne n'ignore
S I È C L E S. & la solitude où elles vivent, sans liaisons
 entr'elles, ni avec la source d'où ces foibles ruisseaux sont sortis, les noms mêmes qu'elles portent, d'Ariens, de Nestoriens, d'Eutichiens, de Monotélites, &c. les accusent aux yeux de l'Univers, & montrent la justice de l'arrêt qui les a prosrites.

9°. Nous avons vu l'Eglise Catholique, au milieu de ces violentes secousses, toujours attachée aux mêmes dogmes, toujours ferme dans la confession & l'enseignement des mêmes vérités, toujours attentive à rejeter les Doctrines étrangères. Sa foi, son langage, sa prédication n'ont jamais changé, jamais varié. Telle aujourd'hui dans sa croyance, qu'elle étoit au temps des Apôtres, telle au temps des Apôtres qu'elle est aujourd'hui, elle croit, & parle comme elle a cru & parlé dans tous les âges. La Théologie de ses premiers Docteurs est celle qu'on enseigne, qu'on apprend encore dans ses écoles. Ce qu'ils ont écrit il y a près de dix-huit siècles, on l'entend, on le goûte, on le prêche en tous lieux aux fidèles, comme s'ils venoient de l'écrire. La parole de Dieu, consignée dans les

livres saints
 ore, comme
 ègle immua
 dienne incor
 a jamais fo
 passent l'alté
 toujours pure
 oracles. Les
 contre l'erre
 veaux dogm
 foi, mais de
 professe telle
 qu'elle publi
 a point di
 depuis que
 fondée par
 de leur sang.
 succession d
 l'autorité qu
 exerce par e
 & condamne
 promesses di
 abandonner
 ci; visible d
 les temps
 comme au
 que dans tou
 sache où elle
 autour d'elle

livres saints & dans la tradition, est en-
 core, comme elle le fut toujours, la XVII.
 règle immuable de la foi. L'Eglise, gar- SI È CLÈ;
 dienne incorruptible de ce dépôt divin,
 n'a jamais souffert que des mains impies
 osassent l'altérer. C'est dans cette source
 toujours pure & sacrée qu'elle puise ses
 oracles. Les jugemens qu'elle prononce
 contre l'erreur, ne sont point de nou-
 veaux dogmes, de nouveaux objets de
 foi, mais de simples déclarations qu'elle
 professe telle Doctrine, dans les temps
 qu'elle publie sa décision, parce qu'elle
 n'a point discontinué de la professer,
 depuis que J. C. & les Apôtres l'ont
 fondée par leurs travaux, & cimentée
 de leur sang. Tenant à son Chef par la
 succession de ses Pasteurs, revêtue de
 l'autorité qu'elle a reçue de lui, & qu'elle
 exerce par eux, pour enseigner la vérité,
 & condamner l'erreur; assurée par les
 promesses divines, de ne pouvoir jamais
 abandonner celle-là, ni approuver celle-
 ci; visible dans tous les momens, dans
 les temps de calme & de sérénité,
 comme au plus fort des orages, parce
 que dans tous les momens il faut qu'on
 sache où elle est, & qu'on puisse se réunir
 autour d'elle; infaillible dans ses juge-

mens en matière de Doctrine, soit que
 XVII. les Pasteurs s'assemblent pour concerter
 S I È C L E. leurs décisions, soit que chacun d'eux
 déclare son jugement sans quitter sa ré-
 sidence & s'éloigner de son Siège, parce
 que l'autorité du Tribunal érigé pour
 connoître des causes de la foi, ne doit
 dépendre ni des lieux, ni des circon-
 stances; répandue dans toutes les contrées
 du monde, connue & distinguée de
 toutes les sectes anciennes & nouvelles,
 par son nom, par son éclat, par ses
 caractères, il n'est point d'endroit sur
 la terre où sa lumière n'ait pénétré, où
 sa voix ne se soit fait entendre; point
 de peuples, disons mieux, point d'homme
 assez ignorant, même dans les pays sé-
 parés d'elle par l'hérésie & par le schisme,
 qui la confonde avec les autres Sociétés
 chrétiennes.

10°. Nous avons vu sous quelques
 époques, en Orient comme en Occi-
 dent, les Peuples armés les uns con-
 tre les autres, par le fanatisme, les
 Concitoyens se traiter en ennemis,
 les Chefs & Grands de l'Etat se met-
 tre à la tête d'une moitié de leurs su-
 jets pour détruire l'autre, & le sang
 chrétien couler à grands flots sous le
 fer

C
 ter des Ch
 détruire. No
 funestes qui
 freux specta
 que les loix
 permis d'en
 ceux de no
 dans nos ju
 dans nos réc
 gardés d'att
 Religion qu
 aux homme
 la concorde,
 Nous avons
 si faussemen
 ignorance &
 elles ont écl
 travers dont
 trop aisémen
 ces fureurs
 quelquefois
 & du caract
 dont on ne
 même lorsqu
 on voudroit
 larmes, quar
 enfin, dans
 l'intérêt per
 allumées ou

soit que ser des Chrétiens acharnés à s'entre-
 concerter détruire. Nous avons déploré les temps XVII.
 un d'eux funestes qui nous ont offert ces af- SIÈCLE.
 ter sa ré- freux spectacles. Nous aurions voulu
 e, parce que les loix de l'histoire nous eussent
 gé pour permis d'en détourner nos regards &
 ne doit ceux de nos lecteurs. Mais équitables
 circonfs- dans nos jugemens, autant que fidèles
 contrées dans nos récits, nous nous sommes bien
 guée de gardés d'attribuer tant d'horreurs à une
 uvelles, Religion qui ne prêche, qui n'inspire
 par ses aux hommes que la douceur, la paix,
 toit sur la concorde, l'humanité, l'amour mutuel.
 tré, où Nous avons montré la cause de ces guerres
 e; point si faussement appelées saintes, dans l'i-
 homme gnorance & les préjugés des siècles où
 pays fé- elles ont éclaté, dans les passions & les
 schisme, travers dont le cœur humain ne suit que
 Sociétés trop aisément les fatales impulsions, dans
 ces fureurs épidémiques qui s'emparent
 quelquefois des Nations les plus sages
 & du caractère le plus doux; fureurs
 dont on ne peut se rendre compte à soi-
 même lorsqu'on s'y abandonne, & dont
 on voudroit effacer le souvenir par ses
 larmes, quand on est rendu à soi-même;
 enfin, dans l'ambition, la politique, &
 l'intérêt personnel de ceux qui les ont
 allumées ou entretenues. Nous aurions
Tome IX, Y.

même pu, en interrogeant l'histoire de
 XVII. âges les plus éclairés, trouver des excès
 S I È C L E. pareils, & plus grands encore, chez de
 Peuples célèbres par la sagesse de leur
 gouvernement, & la politesse de leurs
 mœurs, & qui ne furent pas Chrétiens.
 D'ailleurs, qu'on nous fasse voir une
 loi de l'Eglise, une loi publique, avouée
 autorisée dans l'Eglise, qui ordonne aux
 Chrétiens de combattre, de s'égorger
 les uns les autres, pour cause de Reli-
 gion, & nous conviendrons que c'est
 elle qu'il faut accuser de tous les maux
 que le fanatisme a fait éclore. Tout
 homme instruit, pourvu qu'il soit juste,
 conviendra sans peine avec nous, que
 tous ces malheurs ont pris leur source
 dans un esprit bien étranger à celui du
 Christianisme, & des maximes bien op-
 posées à celles de l'Evangile. Il est vrai
 cependant que l'Eglise Catholique est es-
 sentiellement intolérante, parce qu'elle
 cesseroit d'être la gardienne & l'école de
 la vérité, si elle pouvoit se concilier avec
 l'erreur. Mais son intolérance n'a pour
 objet que les faux dogmes, & à l'égard
 de ceux qui s'obstinent à les soutenir
 après qu'elle les a proscrits, elle se con-
 tente de les retrancher de sa Commu-

nion, & de
 réprouvé. C'
 il importe
 de l'Etat, de
 es, ou de le
 110. Nou
 été sans une
 humaines p
 ambition,
 sentimens e
 ner dans l'a
 même assis si
 ger d'autant
 que le scand
 plus saint &
 voulu pouvo
 ets si tristes.
 avons rema
 Pontifes si p
 où Dieu, pa
 la justice,
 parvenus, r
 rien défini a
 contraire à
 le dogme &
 ont manqué
 d'autres ont
 par des foibl
 qu'on ne pa

stoire de l'Église, & de les abandonner à leur sens
 des excès reproché. C'est aux Princes à voir ensuite XVII.
 chez de l'Église, il importe au repos & à la tranquillité S I È C L E .
 de l'Etat, de tolérer les non-Conformis-
 tes, ou de les bannir comme infociables.
 Chrétiens 110. Nous avons vu, & ce n'a pas
 voir un être sans une vive douleur, les passions
 , avouées humaines pénétrer dans le sanctuaire ;
 onne aux l'ambition, l'avarice, l'intérêt, & des
 s'égorger sentimens encore plus honteux, s'allu-
 de Reli mer dans l'ame des Pasteurs, & le vice
 que c'est même assis sur la chaire apostolique, affli-
 es maux ger d'autant plus sensiblement la Religion,
 e. Tou que le scandale osoit paroître dans un lieu
 it juste plus saint & plus élevé. Nous aurions
 us, que voulu pouvoir jeter le voile sur des ob-
 r source jets si tristes. Mais en même temps nous
 celui du avons remarqué que ces Pasteurs, ces
 bien op Pontifes si peu dignes du rang sublime,
 est vrai où Dieu, par des vues impénétrables de
 e est es sa justice, avoit permis qu'ils fussent
 qu'elle parvenus, n'ont jamais rien ordonné,
 école de rien défini au nom de l'Eglise, qui fût
 tier avec contraire à sa saine Doctrine, touchant
 n'a pour le dogme & la morale. Si quelques-uns
 l'égard ont manqué de zèle & de courage, si
 outenir d'autres ont souillé le Trône Pontifical
 se con- par des foiblesses, & même par des crimes
 ommu- qu'on ne pardonneroit pas à de simples

— fidèles, si d'autres enfin ont eu des sentiments particuliers & contraires à la vérité, sur quelques points de foi, on ne prouvera jamais que dans leurs plus grands égaremens, aucun d'eux ait eu la témérité de prétendre qu'il agissoit & qu'il parloit comme Chef de l'Eglise, & que leurs opinions soient passées dans l'enseignement public, par l'adhésion formelle ou tacite du corps des Pasteurs. Au contraire, nous avons montré que l'Eglise, conduite par l'esprit de Dieu, qui est un esprit de justice & de pureté, a condamné leur conduite, & qu'elle a même quelquefois porté la sévérité jusqu'à flétrir leur mémoire.

12°. Nous avons vu que le Christianisme a été établi sur deux fondemens inébranlables, l'autorité de la parole divine, & celle des Envoyés que Dieu avoit choisis pour l'annoncer aux hommes. Les moyens par lesquels il s'est maintenu & perpétué de siècle en siècle jusqu'à nos jours, sont du même genre, & réunissent les mêmes avantages. C'est toujours la parole de Dieu qui règle & qui garantit notre foi. Confiée à la vigilance de l'Eglise, c'est elle qui nous apprend à la connoître & qui

C
 nous ordonn
 Dieu nous
 de l'Eglise
 par la nous
 nous adresse
 ce qu'il faut
 son tour ce
 ferme, &
 nous l'enten
 tent un m
 glise la pa
 fez la Doct
 à n'être pl
 ment hum
 la divine p
 glise a reç
 pour l'inter
 qu'incertitu
 pénétrables
 les Hérétiq
 âges qui on
 & qui se f
 la parole de
 propre exp
 qu'on tom
 s'engage fa
 l'interpréta
 éprouvé l'i
 voie d'exa

nous ordonne de l'écouter. La parole de Dieu nous dit quels sont les caractères de l'Eglise dépositaire de la vérité, & par là nous savons à qui nous devons nous adresser pour être instruits de tout ce qu'il faut croire. L'Eglise nous dit à son tour ce que la parole de Dieu renferme, & de quelle manière nous devons l'entendre : l'une & l'autre se présentent un mutuel appui. Enlevez à l'Eglise la parole de Dieu, vous réduirez la Doctrine enseignée dans l'Eglise à n'être plus qu'une Doctrine purement humaine : séparez à son tour la divine parole de l'autorité que l'Eglise a reçue pour en fixer le sens & pour l'interpréter, vous ne trouverez plus qu'incertitude, obscurité, ténèbres impenétrables dans les livres saints. Tous les Hérétiques des premiers & derniers âges qui ont secoué le joug de l'Eglise, & qui se sont fait eux-mêmes Juges de la parole de Dieu, ont reconnu par leur propre expérience, qu'on s'égare & qu'on tombe à chaque pas, lorsqu'on s'engage sans guide & sans règle dans l'interprétation de l'Ecriture. Après avoir éprouvé l'insuffisance & le danger de la voie d'examen, ils en sont revenus à

XVII.

SIÈCLE.

XVII.
SIÈCLE. la voie d'autorité qu'ils avoient rejetée & ils ont fini par s'attribuer à eux-mêmes un pouvoir qu'ils avoient refusé à l'Eglise. Comment ont-ils oublié que l'usage qu'en fait l'Eglise pour conserver la foi dans sa pureté primitive, en proscrivant toutes les erreurs, avoit été la cause ou le prétexte de leur séparation? Et comment n'ont-ils pas vu la tâche qu'ils s'imprimoient eux-mêmes, en se gouvernant par les principes qu'ils avoient tant reprochés aux Pasteurs de l'Eglise Catholique? Mais la route qu'ils s'étoient frayée est demeurée ouverte, & combien d'esprits aussi téméraires qu'eux s'y sont engagés sur leurs pas!

13°. Nous avons vu de siècle en siècle les mêmes abus renaître, & les mêmes désordres se reproduire sous des nuances différentes, mais tenant aux mêmes causes par des rapports plus ou moins sensibles, parce que les hommes ont toujours eu les mêmes penchans, les mêmes vices, les mêmes passions, & que l'esprit humain porte dans sa nature le principe de ses égaremens. Nous avons dû remarquer sur-tout, que quand il s'est élevé dans l'Eglise de nouvelles Doctrines, elles n'ont étendu leurs ravages, échauffé

les têtes de troubles & c dans les Eta par les rigui qui les a sou les fois que ont été aba Docteurs & times de la f terminées, troubles & la société. sortant des fermer, on qualité de p à leur car principaux la dispute combattans soit pour a les défensé sans de l'eri théologiqu d'Etat. Le esprits se sont divisé ont éclaté, persécuteu ont jeté p

rejetée eux-mêmes refusé à oublié que conserver en prof-
 bit été la aration? la tâche s, en se s'avoient l'Eglise s'étoient ombien s'y sont
 en siècle mêmes nuances mêmes t moins nes ont ns, les & que ture le s avons l il s'est trines, chauffé
 les têtes de leurs partisans, excité des troubles & causé de funestes commotions dans les Etats, que sous la protection, ou par les rigueurs de l'autorité séculière, qui les a soutenues ou persécutées. Toutes les fois que les controverses dogmatiques ont été abandonnées à la discussion des Docteurs & à la décision des Juges légitimes de la foi, elles ont été promptement terminées, sans occasionner de grands troubles & des agitations durables dans la société. Mais lorsque les Souverains sortant des bornes où ils doivent se renfermer, ont en quelque sorte déposé la qualité de protecteurs de l'Eglise attachée à leur caractère, pour devenir acteurs principaux dans ces démêlés, entrer dans la dispute, & se confondre avec les combattans, en déployant leur pouvoir, soit pour appuyer, soit pour écraser, ou les défenseurs de la vérité, ou les partisans de l'erreur, c'est alors que les disputes théologiques sont devenues des affaires d'Etat. Les cabales se sont formées, les esprits se sont aigris, les Citoyens se sont divisés, les haines & les animosités ont éclaté, les Chefs des différens partis, persécuteurs & persécutés tour-à-tour, ont jeté par-tout la confusion, par leurs

XVII.

SIECLE.

XVII. intrigues, leurs clameurs & leurs ressentimens. Delà les Edits coercitifs, les loix pénales, les exils, les emprisonnemens, les supplices, les émeutes populaires, les attroupemens, les prises d'armes, & les atrocités de tout genre que le fanatisme érige en actions vertueuses; delà combien de démarches par lesquelles l'autorité se compromet, combien de coups portés au hasard, pour contenir tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là, & qui ne vont jamais au but; combien de pacifications & d'accords qui ne produisent jamais ni la paix ni la concorde? Enfin delà, préventions éternelles, disputes interminables, plaies profondes & envenimées dans ceux même de l'Etat, que le temps peut adoucir, mais qui sont toujours prêts à se r'ouvrir, si les mêmes causes viennent à ranimer le germe de malignité qu'elles tiennent caché. Ces affreuses scènes, nous les avons vu tant de fois dans l'Orient & l'Occident, que nous ne pouvons trop bénir la sagesse du Gouvernement, qui, par la loi du silence, a su calmer enfin parmi nous l'effervescence des esprits, appaiser la chaleur des disputes, & ramener les Citoyens aux sentimens d'union, de douceur & de bienveillance

mutuelle que
la tranquillité
14°. Ent
niers temp
contre la
épidémie
sines, se r
par l'effet
des princ
droit que
citer toute
de leur ra
bitres de
multitude
nom de P
tous les
font efforc
sur lesque
toutes les
consolatio
qu'après a
le Ciel,
la Terre.
ligion ch
piration
prophétie
lité des
certitude
suite ils

mutuelle qui sont les plus sûrs garans de ~~la~~
la tranquillité publique. XVII.

14°. Enfin, nous avons vu dans ces der- SIÈCLE.
niers temps un nouvel orage se former
contre la Religion, & une] nouvelle
épidémie formée dans les contrées voi-
sines, se répandre au milieu de nous,
par l'effet naturel & comme nécessaire
des principes de la réforme, & du
droit que ses Chefs se sont attribué de
citer toutes les Doctrines au Tribunal
de leur raison, & de se rendre seuls ar-
bitres de la vérité & de l'erreur. Une
multitude d'hommes audacieux, sous le
nom de Philosophes, après avoir attaqué
tous les dogmes du Christianisme, se
sont efforcés d'ébranler toutes les maximes
sur lesquelles repose l'édifice de la Société,
toutes les vérités qui sont l'espoir & la
consolation des hommes; c'est-à-dire,
qu'après avoir ouvert leur bouche contre
le Ciel, leur langue s'est tournée contre
la Terre. Ils ont nié la Divinité de la Re-
ligion chrétienne, celle de J. C., l'ins-
piration des Ecritures, la possibilité des
prophéties & des miracles, la spiritua-
lité des ames & leur immortalité, la
certitude de la vie future, &c. &c. En-
suite ils ont anéanti les dogmes de la

XVII. Religion naturelle, dont ils se disoient les Apôtres, & ils en sont venus, par une conséquence inévitable de leur système, jusqu'à prêcher ouvertement l'athéisme; & c'est pour avoir rendu aux hommes ces services importans, qu'ils s'appellent eux-mêmes, les bienfaiteurs du genre humain, & les ennemis de la superstition. La superstition! comme s'il étoit rare de rencontrer des Philosophes plus superstitieux que les hommes les plus ignorans, & des incrédules qui portent la crédulité plus loin que le vulgaire! A-t-on donc oublié que le sage Marc-Aurèle autorisa toutes les superstitions payennes; que Julien, ce Héros de la Philosophie, fut en fait de superstition, le plus foible de tous les hommes, & que Symmaque, Préfet de Rome, célèbre par son érudition & ses talens; sollicita vivement auprès de Théodose le Grand, le rétablissement de l'Autel de la Victoire, érigé par la superstition à la fin du quatrième siècle, temps où le Christianisme étoit dans toute sa splendeur?

Plaignons ceux qui résistent à la lumière, & qui préfèrent des opinions sans autorité, aux Jugemens d'un Tribunal qui tient à la constitution du Christia-

C
nisme, &
moins que
de l'erreur,
ait trompé
à l'Eglise p
ner. Mais
qui aiment
surdités, a
rantie, &
de la raiso
que de se s
Dieu lui-m
nos frères
devons. S
leurs pré
mêmes vé
ils aient p
peut trav
ouvrages
moyen le
Autels d
montrer
tus dont l
nous a d
En dispu
eux, qu
ni amer
fense de
de l'amo

nisme, & qui ne peut se tromper, à
 moins que Dieu même ne soit complice XVII.
 de l'erreur, ou que Jesus-Christ ne nous SITÈLE.
 ait trompé le premier, en promettant
 à l'Eglise plus qu'il ne pouvoit lui don-
 ner. Mais plaignons encore plus ceux
 qui aiment mieux dévorer toutes les ab-
 surdités, admettre des mystères sans ga-
 rantie, & s'avilir jusqu'à étouffer le cri
 de la raison & celui de la Nature, plutôt
 que de se soumettre au joug de la Foi, que
 Dieu lui-même leur présente. Ils sont
 nos frères, nos concitoyens, & nous
 devons souhaiter qu'en renonçant à
 leurs préventions, en professant les
 mêmes vérités & le même culte que nous,
 ils aient part aux mêmes espérances. On
 peut travailler à les persuader par des
 ouvrages solides & lumineux; mais le
 moyen le plus sûr de les ramener aux
 Autels de Jesus-Christ, c'est de leur
 montrer dans nos mœurs, toutes les ver-
 tus dont le divin Législateur des Chrétiens
 nous a donné le précepte & l'exemple.
 En disputant avec eux, en écrivant contre
 eux, que notre zèle ne soit jamais dur
 ni amer; ne séparons jamais dans la dé-
 fense de la Religion l'amour de la paix,
 de l'amour de la vérité. Que ces deux

XVII.

S I È C L E .

sentimens, si conformes à l'esprit du
Christianisme, soient toujours unis dans
nos cœurs; que ce soit là le fruit & la
conclusion ultérieure de cet Ouvrage.

VERITATEM TANTUM ET PACEM DILIGITE;

Zach. chap. 5, v. 12



CHR

D E S

DIX-S

AVENI
disciplines

Mechin

thias, Ar

six de ses S

Réglemen

26 titres,

ciles précé

Narbon

de Vervin

avec ses S

pitres de

& souve

précédens

Grinni

étoit le m

Senone

Sens fut

par le Ca

de Sens.

CHRONOLOGIE

DES CONCILES.

DIX-SEPTIEME SIECLE.

AVENIONENSE, d'Avignon, sur la discipline. 1606.

Mechliniense, de Malines, par Matthias, Archevêque de cette ville, avec six de ses Suffragans. Il contient plusieurs Réglemens de discipline, renfermés en 26 titres, & semblables à ceux des Conciles précédens. 1607.

Narbonense, de Narbonne, par Louis de Vervins, Archevêque de cette ville, avec ses Suffragans. On y publia 48 chapitres de Réglemens sur la discipline, & souvent répétés dans les Conciles précédens. 1609.

Grinnicense, de Grasse, dont l'objet étoit le même que celui des précédens. 1610.

Senonense. Ce Concile Provincial de Sens fut tenu à Paris le 13 Mars 1612, par le Cardinal du Perron, Archevêque de Sens. On y condamna un *Traité de*

- An de J. C. la *Puissance Ecclésiastique & Politique*, composé par Edmond Richer, Syndic de la Faculté de Théologie de Paris.
1612. *Aquense*, d'Aix en Provence, tenu la même année que le précédent, contre le livre de Richer.
1612. *Mesopotamiense*, de Mésopotamie, par Elie, Patriarche de Babylone, pour recevoir la Profession de Foi de Paul V.
1624. *Burdigalense*, de Bordeaux, au mois de Septembre, par le Cardinal de Sourdis, avec ses Suffragans. On y publia un grand nombre de Canons renfermés en 22 chapitres.
1635. *Narbonense*, de Narbonne, sur la Discipline.
1638. *Constantinopolitanum*, de Constantinople, par Cyrille de Berée, Patriarche de cette ville, contre Cyrille Lucar, son Prédécesseur dans ce Siège, qui enseignoit les erreurs des Calvinistes. Parthénius, Successeur de Cyrille de Berée, assembla dans la même ville un autre Concile au mois de Mai 1643, qui confirma la condamnation de Cyrille Lucar. Le Décret de ce dernier Concile, intitulé *Confession orthodoxe*, fut porté en Moldavie, par les Légats du Patriarche Parthénius, & y fut confirmé dans

un Concile
à Gias ou

Avenion
cipline.

Narbon
bonne, sur

l'autre en
Jerosoly

le Patriar
Lucar.

CHR

D

DIX-

C

LEON

la Maiso
de Floren

Avril 16
mois.

C

PAUL
main, C

un Concile célébré cette même année, An de 3. Ca
à Gias ou Jassi, où on l'imprima.

Avenionense, d'Avignon, sur la Dis- 1668.
cipline.

Narbonensia. Deux Conciles de Nar- 1671.
bonne, sur la Discipline, l'un en 1671, 1699.
l'autre en 1699.

Jerofolymitanum, de Jérusalem, par 1672d
le Patriarche Dosithee, contre Cyrille
Lucar.

CHRONOLOGIE

DES P A P E S.

DIX-SEPTIEME SIECLE.

CCXXX. LEON XI.

LEON XI. (Alexandre Octavien, de 1605
la Maison de Médicis, dit le Cardinal
de Florence) fut élu Pape le premier
Avril 1605, & mourut le 27 du même
mois.

CCXXXI. PAUL V.

PAUL V. (Camille Borghese, Ro- 1605
main, Cardinal de S. Chryfogone) fut

An de J. c. élu Pape le 16 Mai 1605, & intrônisé le 29. Il mourut le 28 Janvier 1621, après 15 ans 8 mois & 13 jours de Pontificat.

CCXXXII. GREGOIRE XV.

1621.

GREGOIRE XV. (Alexandre Ludovisio, d'une des plus illustres familles de Bologne, Archevêque de cette ville, Cardinal) fut élu Pape le 9 Février 1621. Il mourut le 8 Juillet 1623, après avoir tenu le S. Siége deux ans quatre mois & vingt-neuf jours.

CCXXXIII. URBAIN VIII.

1623.

URBAIN VIII. (Maffé Barberin, d'une ancienne famille de Florence, Cardinal) fut élu Pape le 6 Août 1623, & couronné le 29 Septembre. Il mourut le 29 Juillet 1644, après 21 ans 8 jours de Pontificat.

CCXXXIV. INNOCENT X.

1644.

INNOCENT X. (Jean-Baptiste Pamphile, Romain de naissance, Cardinal) fut élu Pape le 15 Septembre 1644, & couronné le 29. Il mourut la nuit du 6 au 7 de Janvier 1655, après avoir tenu le S. Siége 10 ans 3 mois & 22 jours.

CCXXX

ALEX.

né à Sienn
dinal) fut
mourut le
tificat de

CCXX

CLEM

né à Pisto
considéral
dinal) fu
mourut le

5 mois &

CCXX

CLEM

Aktiéri,
Pape le
30 ans. I
ayant ten

24 jours.

CCXX

INNO

chi, né
dinal, E
le 21 S

CCXXXV. ALEXANDRE VII. An de J. C.

ALEXANDRE VII. (Fabio Chigi, 1655.
né à Sienne d'une illustre maison, Car-
dinal) fut élu Pape le 7 Avril 1655. Il
mourut le 22 Mai 1667, après un Pon-
tificat de 12 ans 1 mois & 14 jours.

CCXXXVI. CLEMENT IX.

CLEMENT IX. (Jules Rospigliosi, 1667.
né à Pistoie en Toscane, d'une des plus
considérables familles de cette ville, Car-
dinal) fut élu Pape le 20 Juin 1667. Il
mourut le 9 Décembre 1669, après 2 ans
5 mois & 19 jours de Pontificat.

CCXXXVII. CLEMENT X.

CLEMENT X. (Jean-Baptiste Emile 1670.
Akiéri, Romain, Cardinal) fut élu
Pape le 29 d'Avril 1670, à l'âge de
80 ans. Il mourut le 22 Juillet 1676,
ayant tenu le S. Siége 6 ans 2 mois &
24 jours.

CCXXXVIII. INNOCENT XI.

INNOCENT XI. (Benoît Odescal- 1676.
chi, né à Côme dans le Milanez, Car-
dinal, Evêque de Novre) fut élu Pape
le 21 Septembre 1676. Il mourut le

AN de J. C. 12 Août 1689, après avoir tenu le Saint-
Siège 12 ans 10 mois & 22 jours.

CCXXXIX. ALEXANDRE VIII.

1689.

ALEXANDRE VIII. (Pierre Otto-
boni, Vénitien, Cardinal, Evêque de
Brechia, puis de Frescati) fut élu Pape
le 6 Octobre 1689, à l'âge de 79 ans.
Il mourut le premier Février 1691,
n'ayant occupé la Chaire de S. Pierre que
15 mois & 26 jours.

CCXL. INNOCENT XII.

1691.

INNOCENT XII. (Antoine Pigna-
telli, Cardinal, Archevêque de Naples,
sa patrie) fut élu Pape le 12 Juillet 1691,
& couronné le 15 du même mois. Il
mourut dans la 86^e. année de son âge,
le 27 Septembre 1700. Clément XI lui
succéda le 23 Novembre de la même
année.

CHI

DES PAT

DIX-S

XCVI. C

CYRIL

les Melq

L'an 1621

le Siège d

XCVII.

GERA

ta sur le

lexandrie,

Lucar à. c

1637, p

retraite.

XCVIII.

METR

du Patria

Siège d'A

l'année pr

XCIX.

NICÉ

CHRONOLOGIE

DES PATRIARCHES D'ALEXANDRIE.

DIX-SEPTIEME SIECLE:

XCVI. CYRILLE LUCAR, *Melquite.*

CYRILLE LUCAR succéda parmi les Melquites, au Patriarche Melac. L'an 1621, il remplaça Timothée dans le Siége de CP.

XCVII. GERASIME I, *Melquite.*

GERASIME SPARTULIOTE monta sur le Siége des Melquites d'Alexandrie, après la translation de Cyrille Lucar à celui de CP. Il abdiqua l'an 1637, pour se livrer entièrement à la retraite.

XCVIII. METROPHANE, *Melquite.*

METROPHANE, premier Syncelle du Patriarche de CP. fut placé sur le Siége d'Alexandrie l'an 1637. Il mourut l'année précédente.

XCIX. NICEPHORE, *Melquite.*

NICEPHORE, qualifié de grand

Théologien, fut ordonné Patriarche d'Alexandrie pour les Melquites à CP. le 29 Mai 1639, & mourut l'an 1642.

C. JOANNICE, *Melquite.*

JOANNICE, Métropolitain de Berée en Macédoine, fut transféré au Siège d'Alexandrie après la mort du Patriarche Nicéphore. Sa mort ne devança point l'an 1664.

CI. JOACHIM II, *Melquite.*

JOACHIM II, Evêque de Cos, fut placé sur le Siège d'Alexandrie, par le crédit de Parthénus II, Patriarche de CP. Il mourut en 1671.

CII. PAISIUS, *Melquite.*

PAISIUS succéda à Joachim II, l'an 1671. Il vivoit encore en 1678.

CIII. PARTHENIUS, *Melquite.*

PARTHENIUS, appelé auparavant Prochorus, Moine & Evêque de Nazareth, fut fait Patriarche en 1685. Il mourut à Smyrne sous les ruines de cette Ville qu'un tremblement de terre renversa en 1689.

C

CIV

GERAS
d'Alexandrie
pour succéder
Chio, qui

CHI

DES PATR

DIX-S

CLV

NEOPH
che Math
1602.

MATH

MATH

Siège po
l'exil de
dix-sept j
rut l'an 1

CLV

RAPH

CIV. GERASIME II.

GERASIME II monta sur le Siège d'Alexandrie après Parthenius. Il eut pour successeur Samuel, originaire de Chio, qui vivoit encore en 1721.

CHRONOLOGIE

DES PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLÉ.

DIX-SEPTIEME SIECLE.

CLVII. NEOPHYTE II.

NEOPHYTE II, substitué au Patriarche Mathieu en 1600, fut renvoyé en 1602.

MATHIEU, *pour la troisieme fois.*

MATHIEU, étant remonté sur son Siège pour la troisième fois, après l'exil de Néophyte, ne l'occupa que dix-sept jours, au bout desquels il mourut l'an 1602.

CLVIII. RAPHAEL II.

RAPHAEL II devint Patriarche de

CP., après la mort de Mathieu, l'an 1602 ou 1603. Il mourut l'an 1606.

NEOPHYTE, *rétabli.*

NEOPHYTE, après la mort de Raphaël, fut remplacé sur le Siège de CP. L'an 1610, il fut exilé à Rhodes.

CLIX. TIMOTHÉE II.

TIMOTHÉE II fut substitué à Néophyte l'an 1613, après deux ans de vacance. Il mourut en 1621.

CLX. CYRILLE LUCAR.

CYRILLE LUCAR, Patriarche d'Alexandrie, fut transféré, le 5 Novembre 1621, sur le Siège de CP. Il fut déposé la même année, & relégué à Rhodes.

CLXI. GRÉGOIRE *d'Amasée.*

GRÉGOIRE, Métropolitain d'Amasée, fut mis à la place de Cyrille. Le Sultan l'ayant exilé au bout de trois mois, Cyrille le fait étrangler sur la route.

CLXII. ANTHIME II.

ANTHIME II, Métropolitain d'An-

C
drinople,
Ayant abd
intronisati
Athos.

CYRI

CYRIL
d'Anthime
CP. L'an
& relégué

CLXI

CYRIL
fut mis à
fut déposé

CYRILL

CYRIL
tion de C
de rentrer
de quator

CLX

ATHA
Thessalon
Lucar; m
relégué à

Constantinople, fut substitué à Grégoire. Ayant abdicqué le troisieme jour de son intronisation, il se retira au Mont-Athos.

CYRILLE LUCAR, *rétabli.*

CYRILLE LUCAR, après la retraite d'Anthime, remonta sur le Siège de CP. L'an 1631; il fut de nouveau chassé & relégué dans l'isle de Tenedos.

CLXIII. CYRILLE *de Berée.*

CYRILLE, Métropolitain de Berée; fut mis à la place de Cyrille Lucar. Il fut déposé par un Concile, l'an 1633.

CYRILLE LUCAR, *pour la troisieme fois.*

CYRILLE LUCAR, après la déposition de Cyrille de Berée, trouve moyen de rentrer dans le Siège de CP. Au bout de quatorze mois il est encore chassé.

CLXIV. ATHANASE III.

ATHANASE III, Métropolitain de Thessalonique, fut substitué à Cyrille Lucar; mais au bout de 12 jours il fut relégué à Chio.

CYRILLE LUCAR, *pour la quatrième fois.*

CYRILLE LUCAR est rappelé en 1634; mais l'année suivante il est exilé à Rhodes.

CYRILLE *de Berée, rétabli.*

CYRILLE de Berée, remis à la place de Lucar, l'an 1635, fut chassé l'an 1636.

CLXV. NÉOPHYTE II.

NÉOPHYTE II, Métropolitain d'Héraclée, substitué l'an 1636 à Cyrille de Berée, abdiqua l'année suivante.

CYRILLE LUCAR, *pour la cinquième fois.*

CYRILLE LUCAR, par ses intrigues, trouve encore moyen de se faire replacer sur le Siège de CP., après l'abdication de Néophyte. Il fut exilé en 1638 au Château de Lœmocopien, sur les bords du Pont-Euxin. Il fut étranglé sur la route, & inhumé en terre profane.

CYRILLE *de Berée pour la troisième fois.*

CYRILLE *de Berée, rétabli sur le Siège*

Siège de C
rôt un Con
les nouve
L'an 1639
de Lucar,
ils le firent

CLXV

PART

d'Andrinop
le 4 Août
Il mourut

CLVI

PART

Parthénius
lui succéda
CP. L'an 1
de Chypre.

CLXV

JOANN

raclée, fut
Sur la fin
prendre la f

PART

PARTH

de CP. après
Tome II

Siège de CP. l'an 1638, assembla aussitôt un Concile dans lequel on proscrivit les nouveautés introduites par Lucar. L'an 1639, à la sollicitation des amis de Lucar, il fut relégué en Barbarie, où ils le firent étrangler.

CLXVI. PARTHENIUS I.

PARTHENIUS I, Métropolitain d'Andrinople, fut malgré lui transféré, le 4 Août 1639, sur le Siège de CP. Il mourut ou fut exilé en 1644.

CLVII. PARTHÉNIUS II.

PARTHÉNIUS II, successeur de Parthénus I dans l'Evêché d'Andrinople, lui succéda pareillement dans celui de CP. L'an 1646, il fut relégué dans l'Isle de Chypre.

CLXVIII. JOANNICE II.

JOANNICE II, Métropolitain d'Héraclée, fut substitué à Parthénus II. Sur la fin de 1647, il fut obligé de prendre la fuite.

PARTHÉNIUS, rétabli.

PARTHÉNIUS II entra dans le Siège de CP. après la fuite de Joannice. Chassé

de nouveau en 1650, il fut étranglé au mois de Mai de la même année.

JOANNICE II, *rétabli.*

JOANNICE II, rétabli sur le Siège de CP. l'an 1650, fut obligé de se tenir caché l'année suivante.

CLXIX. CYRILLE III.

CYRILLE III ne tint le Siège de CP. que 18 jours.

ATHANASE III, *rétabli.*

ATHANASE III rétabli dans son Siège, n'y resta que 15 jours.

CLXX. PAYSIIUS I.

PAYSIIUS I, Métropolitain de Larisse, fut mis à la place d'Athanase en 1651. Au bout de neuf mois, il se retira dans l'isle de Lesbos, où il mourut l'an 1688, après y avoir passé 37 ans.

JOANNICE II, *pour la troisième fois.*

JOANNICE II remonte sur le Siège de CP., qu'il remplit jusqu'en 1656.

CLXXI. PARTHÉNIUS III.

PARTHÉNIUS III monta sur le Siège

de CP. en
du Préfet
au comm

CLX

GABR
siégea de
ignorance

CLXXI

PART
en 1657.

CL

DENI
1660. O
la Laure
1696.

PARTH

PART
1665. II

CI

CLÉ
remplac
avoit fai
Les Evé
noître,

CHRÉTIENS: 537

de CP. en 1656. Il fut pendu par ordre du Préfet de la ville, la même année, ou au commencement de la suivante.

CLXXII. GABRIEL II.

GABRIEL II, élu 30 jours après; siégea deux mois, & fut déposé pour son ignorance.

CLXXIII. PARTHÉNIUS IV.

PARTHÉNIUS IV fut élu Patriarche en 1657. Il abdiqua en 1660.

CLXXIV. DENIS III.

DENIS III succède à Parthénus en 1660. Obligé en 1665 de se retirer dans la Laure du Mont-Athos, il y meurt en 1696.

PARTHÉNIUS IV, pour la seconde fois.

PARTHÉNIUS reprend son Siége en 1665. Il en est chassé peu de temps après.

CLXXV. CLÉMENT.

CLÉMENT, Métropolitain d'Icône, remplace en 1665 Parthénus, qu'il avoit fait reléguer dans l'isle de Ténédos. Les Evêques n'ayant pas voulu le reconnoître, il se retira.

CLXXVI. MÉTHODIUS III.

MÉTHODIUS III fut substitué à Clément. Il fut contraint, en 1670, de quitter son Siège, & il se retira à Chio dans un Monastère,

PARTHÉNIUS, *pour la troisième fois.*

PARTHÉNIUS remonte sur le Siège de CP. en 1670. Il fut relégué au bout d'un an dans l'isle de Rhodes.

CLXXVII. DENIS IV.

DENIS IV fut substitué à Parthénius en 1671. Il fut chassé en 1673.

CLXXVIII. GÉRASIME II.

GÉRASIME II, Métropolitain de Ternobe, obtint le Siège de CP. du Grand-Seigneur, après la déposition de Denis. Il fit place à Parthénius IV.

PARTHÉNIUS, *pour la quatrième fois.*

PARTHÉNIUS fut rappelé en 1676. Il siégea un an & 6 mois. Ayant été mis en prison, on lui donna pour Vicaire l'Evêque d'Anchiale.

DENIS, *pour la seconde fois.*

DENIS remplaça Parthénius en 1677, & fut chassé l'année suivante,

CLX

ATH

& dispa

C

JACO

rissé, m

Athanas

dictions

DE

DEN

Il en fu

nius en

PARTH

PART

remonta

mais les

pourvoir

il se fixa

DEN

DEN

en fut pr

CLX

CALL

CLXXIX. ATHANASE IV.

ATHANASE IV fut fait Patriarche & disparut.

CLXXX. JACQUES.

JACQUES, Métropolitain de Larisse, monta sur le Siège de CP. après Athanase. Il éprouva bien des contradictions, & finit par abdiquer.

DENIS, *pour la troisième fois.*

DENIS recouvra sa dignité en 1682; Il en fut encore dépouillé par Parthénius en 1687.

PARTHÉNIUS, *pour la cinquième fois.*

PARTHÉNIUS ayant chassé Denis, remonta sur le Siège de CP. en 1687; mais les Evêques & les Clercs le firent pourvoir de l'Église de Bedon, à laquelle il se fixa.

DENIS, *pour la quatrième fois.*

DENIS reprit le Siège Patriarchal, & en fut presque aussi-tôt chassé.

CLXXXI. CALLINIQUE.

CALLINIQUE, Evêque de Pruse;

monta sur le Siège de CP. après l'expulsion de Denis. Il en fut chassé par Néophyte III.

CLXXXII. NÉOPHYTE III.

NÉOPHYTE III succèda à Callinique qu'il avoit chassé. Il eut le même sort peu de temps après.

CALLINIQUE, *rétabli.*

CALLINIQUE remplaça Néophyte, & fut chassé pour la seconde fois.

DENIS, *pour la cinquième fois.*

DENIS revint au Siège de CP. pour la cinquième fois en 1693. Enfin l'année suivante il fut déposé pour toujours.

CALLINIQUE, *rétabli pour la seconde fois.*

CALLINIQUE remonta pour la seconde fois sur le Siège de CP. en 1694. Il l'occupa jusqu'en 1702. Etant venu en France, il abjura le schisme, & mourut à Paris le 21 Juillet 1711.

E I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Contenus dans ce neuvième Volume:

SUITE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

- ART. VII. **D**ISPUTES sur la Grace & la Liberté, occasionnées par le livre de Molina. pag. 1
- ART. VIII. Contestations au sujet du livre de Jansénius, Evêque d'Ypres, 37
- ART. IX. Affaire du Formulaire jusqu'à la paix de Clément IX, 100
- ART. X. Affaire de la Régale, 144
- ART. XI. Histoire du Quiétisme, son origine, ses progrès, sa condamnation, 195
- ART. XII. Personnes illustres par leurs vertus; nouvelles Congrégations; nouvelles réformes; divers établissemens de piété, 276
- ART. XIII. Etat des Sciences & des Lettres dans le XVII^e. siècle, considéré relativement à l'étude & à la défense de la Religion, 338
- ART. XIV. Ecrivains ecclésiastiques, 366
- ART. XV. Mœurs. Usages. Discipline, 438

536

T A B L E, &c.

Chronologie des Conciles ,	517
— des Papes ,	519
— des Patriarches d'Alexandrie ,	523
— des Patriarches de Constantinople ,	525
Synchronisme des Souverains ,	538

Fin de la Table de ce Volume.

517
519
e, 523
inople,
525
528



